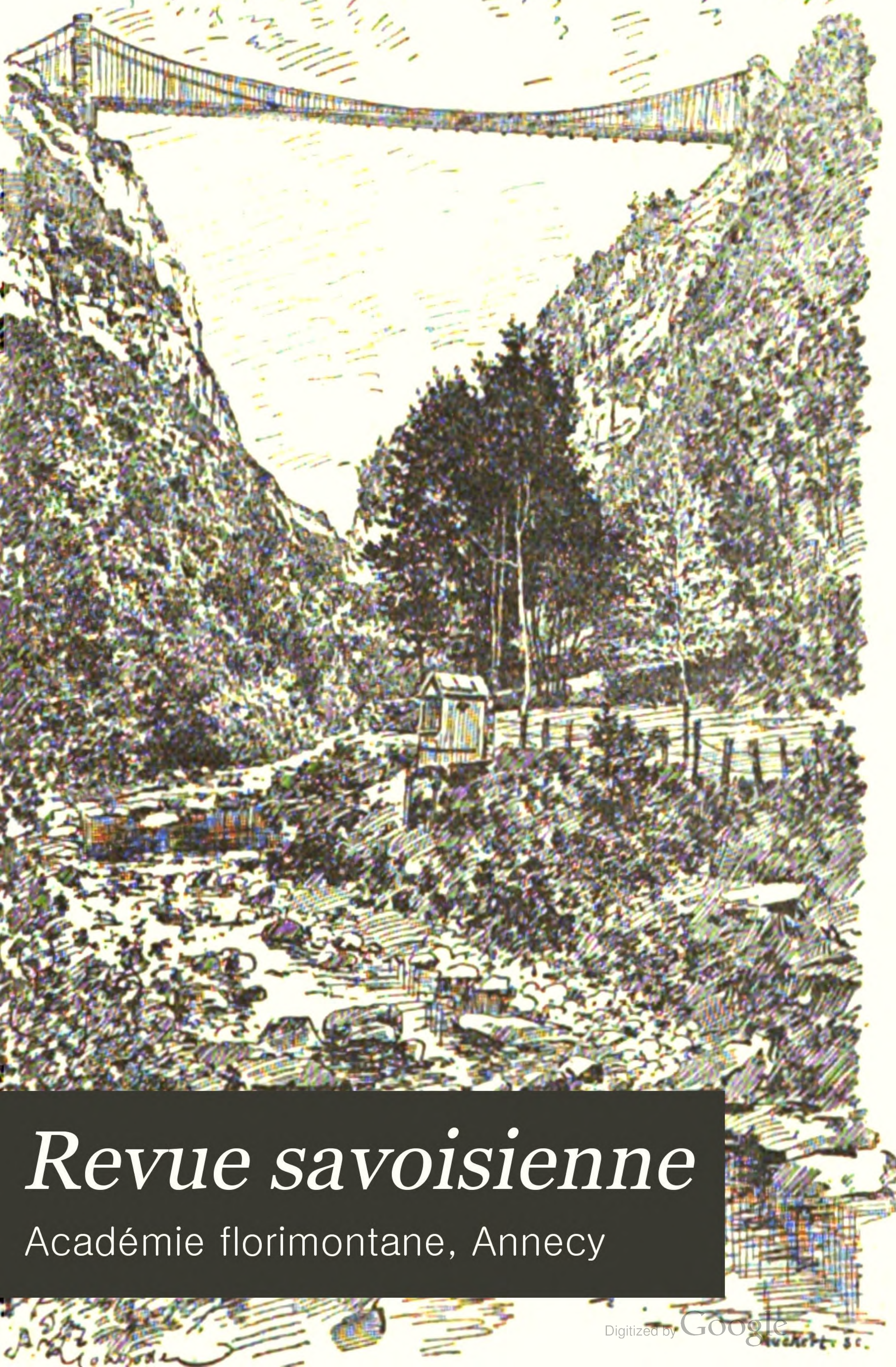
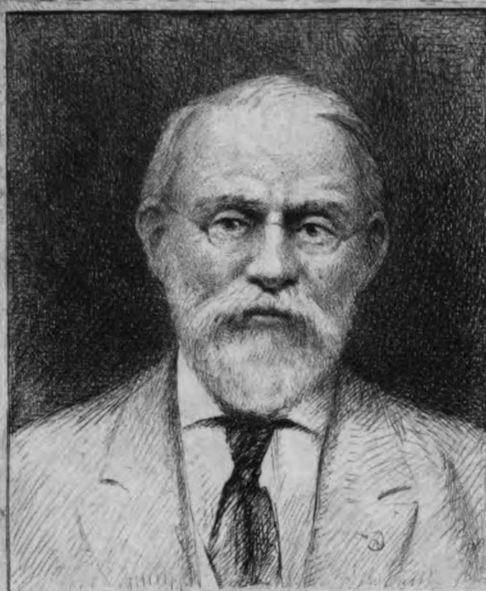


# Revue savoisienne

Académie florimontane, Annecy



# REVUE
# SAVOISIENNE

*La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.*

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)*

# REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1897 — 38me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1897

# DÉCRET

**reconnaissant la Société Florimontane d'Annecy comme établissement d'utilité publique.**

---

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société Florimontane d'Annecy, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue, le 4 décembre 1895, par l'assemblée générale des membres de la Société ;

Vu la situation financière de l'œuvre ;

Vu le procès-verbal de l'enquête *de commodo* et *incommodo* ;

Vu l'avis de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry en date du 16 avril 1894 ;

Vu l'avis de M. le Préfet de la Haute-Savoie en date du 11 mars 1896 ;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

Décrète :

Article premier. — La Société Florimontane d'Annecy, fondée le 11 juin 1851, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Article II. — Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

Article III. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 décembre 1896.

*Signé :* Félix Faure.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

*Signé :* A. Rambaud.

Pour ampliation :

*Le Chef de bureau au Cabinet,*

Leroy.

## SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

# STATUTS

ARTICLE PREMIER. — La Société Florimontane a été fondée à Annecy le 11 juin 1851 pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville en 1606 par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; — de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; — d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; — enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie.

ART. 2. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique ou toute œuvre blessant la morale.

ART. 3. — La Société se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation d'un membre. Ils doivent être majeurs; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. Si l'admission est prononcée en cours d'exercice, la somme à payer sera calculée sur le nombre de mois qui restent à courir.

L'élection des nouveaux membres commence par un scrutin préparatoire qui décide de l'admissibilité du candidat. L'admission définitive est prononcée un mois plus tard et doit réunir les deux tiers des votes exprimés.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président; elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas *l'arrondissement d'Annecy* et qui collaborent à la *Revue*. Ils payent une cotisation de 6 francs.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société. Ils ne paient aucune cotisation.

ART. 4. — La Société tient séance à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf en cas d'empêchement. Tous les membres résidant au chef-lieu sont invités par lettre à y assister.

ART. 5. — Le Conseil d'administration se compose de membres élus pour un an par l'Assemblée générale. Chaque année au mois de janvier, il est procédé à la formation du bureau chargé de l'administration pour l'année courante. Ce bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Archiviste, un Bibliothécaire et un Trésorier.

Tous les membres sont élus pour une année à la majorité des voix. En cas de vacance, il sera procédé à une élection supplémentaire, si le bureau en reconnaît l'utilité.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 6. — Le Président convoque les assemblées à moins qu'il ne préfère déléguer ce droit au Secrétaire. Il recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et signe les correspondances que la Société peut avoir avec les autorités. La police des séances lui appartient. Il prononce l'admission des nouveaux membres ; il donne ou retire la parole ; il a la charge de faire observer strictement les statuts.

ART. 7. — Le Secrétaire ou son adjoint rédige les procès-verbaux des séances, en donne lecture, écrit et signe la correspondance ordinaire et établit le compte-rendu des travaux de l'année.

ART. 8. — Le Trésorier perçoit les cotisations, poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses. Il donne quittance des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture. Il doit présenter chaque année, à la première réunion, les comptes de l'exercice précédent.

ART. 9. — L'Archiviste classe les manuscrits, les correspondances, les registres terminés, les diplômes, gravures et médailles. Il en a la garde et la responsabilité.

ART. 10. — Le Bibliothécaire rédige le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature, il tient un registre de prêt pour constater la date de la sortie des ouvrages, avec les noms des

emprunteurs; il a l'initiative de toutes les dépenses qui lui semblent nécessaires pour assurer le bon entretien du dépôt qui lui est confié.

ART. 11. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 12. — Les délibérations relatives aux aliénations constitutives d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'assemblée générale.

ART. 13. — Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 14. — Toutes les fonctions de la Société sont gratuites.

ART. 15. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 16. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 p. °/₀ sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. 17. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles;

2° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 18. — Comme moyens d'action, la Société Florimontane a organisé, dès le début, des cours publics, elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades botaniques; elle donne des conférences, décerne tous les ans des prix de poésie, d'histoire et de beaux-arts; elle publie un organe paraissant tous les deux mois : la *Revue savoisienne,* que tous les membres actifs reçoivent gratuitement et dont le service est fait à prix réduit aux établissements d'instruction publique.

Elle a pour but, en outre, l'augmentation des collections de toute nature du Musée d'Annecy dont elle est la fondatrice.

Sont admis aux concours organisés par la Société : 1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de la Société; 2° Les membres effectifs démissionnaires, quatre années révolues après l'effet de leur démission; 3° Les étrangers membres effectifs et les membres correspondants de la Société.

Un règlement spécial règle l'organisation et le fonctionnement des concours.

Art. 19. — La Société peut se diviser en différentes commissions annuelles.

Art. 20. — Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Art. 21. — Un Comité de publication, nommé chaque année et rééligible, examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression.

Art. 22. — La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » *(De Officiis,* Lib. I.*)*

Art. 23. — Tous les manuscrits ou imprimés communiqués pour la *Revue savoisienne*, ou pour les concours, deviennent la propriété de la Société et ne sont pas rendus.

Art. 24. — L'assemblée générale des membres de la Société se réunit, au moins, une fois par an.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'intérieur.

Art. 25. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale, à la majorité de deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 26. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice.

La délibération de l'assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 27. — L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 28. — En cas de dissolution de la Société, les livres, gravures, manuscrits et le médaillier deviendront de plein droit et sans formalité la propriété de la ville d'Annecy; la dévolution et l'emploi de l'actif monnayé feront l'objet d'une délibération de l'assemblée générale qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 29. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement. Dans le cas où l'assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

Art. 30. — Les jeux sont interdits.

Art. 31. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues, seront tranchées par le Bureau : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet.

*Le Président,*

C. DUNANT.

Vus et approuvés pour être annexés au décret du 17 décembre 1896.

*Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

*Signé :* A. Rambaud.

Pour copie conforme :

*Le Chef de bureau au Cabinet,*

Leroy.

# LISTE DES MEMBRES
# DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

---

## BUREAU.

*Président :* M. Camille DUNANT ❋ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire.

*1er Vice-Président :* M. le docteur THONION ✪ I, député de la Haute-Savoie.

*2e Vice-Président :* M. Ch. MARTEAUX ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

*Secrétaire :* M. Marc LE ROUX ✪ A, docteur ès sciences, conservateur du Musée.

*Secrétaire-adjoint :* M. Max BRUCHET, archiviste du département.

*Trésorier :* M. Jean RITZ ✠ ✪ I, compositeur de musique.

*Bibliothécaire-Archiviste :* M. Joseph SERAND.

*Comité de rédaction :* MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

*Directeur de la Revue :* M. Marc LE ROUX.

## MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ✪ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

HOLLANDE ✪ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

MORTILLET (Gabriel de) ❋ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien conservateur du Musée d'Annecy.

PAPIER ❋ ✪ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

## MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ✪ A, architecte, maire d'Annecy.
BOIRET, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ✪ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane, à Annecy.
CORCELLE ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ✪ A ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, ancien avoué à Moûtiers.
DUVAL César ✪ A, député de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FITREMAN ✻, proviseur honoraire, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY ✪ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc ✪ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ✻, major au 7me régiment du génie, à Avignon.
MANGÉ Auguste ✪ I, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment tonkinois, à Cao-Bang.
MAYAN, trésorier général de la Haute-Savoie, à Annecy.
MEYER ✿ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ✿ A, ingénieur à Bonneville.
MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ✻ O ✠ ✠ ✿ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ✿ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, ancien directeur des fonderies de Cran, à Lyon.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ✿ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ✿ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ✿ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.
VERNAZ O ★, président de la Société d'agriculture de Thonon.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

DUBOULOZ, autocopiste, à Paris.
FENOUILLET, instituteur à Desingy.
GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
MARTIN (l'abbé), à Foissiat (Ain).
PERRIN, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

## FRANCE.

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BREST. Société académique de Brest.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.

PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
— Annales du Musée Guimet (don du Ministère).
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

## ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputazione di storia patria.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

## JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — L'Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard.

---

Archives de la Mairie d'Annecy.
Archives Départementales.
Inspection Académique.

# SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

## *Séance du 6 janvier 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

**Le Président** prononce l'allocution suivante :

« Vous avez été convoqués, Messieurs, pour recevoir communication d'un acte qui marquera une date importante dans l'existence de votre Compagnie.

« La Société Florimontane a été reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret présidentiel du 17 décembre 1896.

« Un de nos vœux les plus chers se trouve ainsi réalisé.

« Héritière des traditions de l'ancienne Académie dont elle porte le nom, votre Société a travaillé, pendant plus de 40 ans, à répandre dans sa sphère d'action, le goût des études littéraires et scientifiques. Elle a institué avec de faibles ressources des cours publics, fondé une école professionnelle, une bibliothèque savoisienne, une revue où l'on recueille, où l'on élabore les éléments de l'histoire locale qui peuvent être utilisés dans le fonds historique de la France.

« Elle ouvre chaque année des concours de poésie, d'art et d'histoire et contribue à enrichir les collections du Musée du chef-lieu du département.

« Votre Société sollicitait depuis quelque temps, sans aboutir, un acte officiel qui donnât une consécration à ses travaux, et affermît son existence, en vous attribuant la capacité légale de recevoir des donations.

« Du sein de la capitale inondée de lumières, il n'est pas toujours facile de se rendre compte de l'intérêt qui s'attache à un modeste foyer littéraire et scientifique perdu dans un coin des Alpes. Votre vice-président, M. le député Thonion qui participe à vos travaux et s'y intéresse vivement, les a fait valoir auprès des autorités compétentes, en les plaçant sous leur véritable jour.

« Avec cette ardeur patriotique, cette constance qu'il déploie

dans la réalisation des œuvres utiles au pays, il a réussi à obtenir le décret si désiré.

« Je suis heureux de lui dire au nom de tous ses collègues qu'il a bien mérité de la Société Florimontane.

« Vous trouverez, Messieurs, dans la faveur qui vous a été accordée un encouragement pour donner plus de développement à vos recherches, à vos études.

« Les personnes qui prennent intérêt aux institutions destinées à répandre un peu la vie intellectuelle dans leur région éloignée des grands centres, seront plus disposées à favoriser votre Société de leurs libéralités, lorsqu'elles sauront que son utilité a été reconnue par décret. Il y a dans cet acte une source de vitalité pour l'avenir de la Société Florimontane.

« Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant les sentiments de profonde reconnaissance que vous ont inspirés la faveur spéciale avec laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et ses collaborateurs ont accueilli votre demande et la haute sanction que M. le Président de la République a bien voulu lui donner. »

Après ces paroles très applaudies, tous les membres présents se joignent au Président pour adresser le témoignage de leur vive gratitude à M. le député Thonion qui remercie et se montre très touché des sentiments exprimés par M. Dunant et par les membres de l'Assemblée. Il donne alors quelques explications sur les nombreuses démarches qu'il a dû effectuer en vue d'obtenir la signature du décret d'utilité publique. Rendant hommage au bienveillant accueil qu'il a toujours reçu du ministre et des hauts fonctionnaires du département de l'Instruction publique, MM. Charmes et de Saint-Arroman, ainsi qu'au concours dévoué de M. Mouxy de Charrières attaché à ce ministère, M. Thonion rappelle que la mère de M. de Mouxy est une demoiselle de Boringe dont la parenté est directe avec saint François de Sales. Notre compatriote s'est souvenu de l'Académie fondée par son illustre ancêtre. Il n'a pas ménagé son appui à la Société qui, ayant repris l'emblême et le nom de l'ancienne Académie Florimontane, s'efforce dans notre cher pays de Savoie, d'en continuer l'esprit et les traditions en « excitant à tout ce qui est beau, à tout ce qui est bien » et en provoquant dans la mesure de ses forces les recherches et les travaux qui peuvent contribuer à la grandeur de la Patrie. M. Thonion dit aussi la joie qu'il a éprouvée en apprenant que le but poursuivi depuis si longtemps était atteint et qu'une

juste et légitime satisfaction était enfin donnée à une Société aussi méritante et aussi laborieuse que la Florimontane.

**Le Secrétaire** fait ensuite la lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée. Il donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Seguin donne sa démission de membre de la Société.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Dufourny et Lancelot : *Notes sur les anciens Inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine.*
Paul Quesvers : *Gastine en Gatinais.*
Id : *Vieux Marolles et Alsiacum.* (Dons de M. Bruchet.)

**M. Thonion** expose un projet qui pourrait être mis à exécution dans l'avenir si la Société Florimontane venait à bénéficier de libéralités imprévues.

Il s'agirait d'un bâtiment destiné à recueillir les riches collections du Musée, le médaillier, la bibliothèque florimontane et ses précieux manuscrits ainsi que la bibliothèque de la ville. Les locaux actuels sont en effet trop exposés par suite de la multiplicité des appartements occupés par les services municipaux et judiciaires et les pertes, dans le cas d'un sinistre, seraient à peu près irréparables. Un vaste hall avec premier étage voûté dans lequel n'entreraient exclusivement que des matériaux pierre et fer, répondrait à tous les besoins et la sécurité serait absolue.

La Société approuve l'idée de M. Thonion et s'associe entièrement à ses vues.

**Le même** fait don au Musée d'une lampe gallo-romaine en terre cuite provenant de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il s'empresse d'ajouter qu'il ne fait pas un cadeau inappréciable, car cette pièce est fausse. En effet des échantillons de cet ustensile sont couramment fabriqués un peu partout, par centaines pour les besoins des archéologues. Point n'est besoin d'être érudit pour reconnaître que la signature A. V. du fabricant a été grossièrement moulée sur une pièce originale antique et imparfaitement rendue.

**M. Bruchet** fait une communication sur les *Instructions* adressées à ses enfants par Jacques, duc de Genevois-Nemours, en 1582, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. Cette communication sera insérée dans la *Revue*.

**Le même** résume plusieurs récits de voyageurs du XVIII[e] siècle relatifs à la région d'Annecy.

**M. Mugnier** nous écrit que le mobilier de François-Thomas de Loche, énuméré dans la note de M. Max Bruchet, à la page 314 de la *Revue savoisienne* de 1896, n'a pas complètement disparu. On peut voir au château de Loche, chez M. le comte de Mouxy de Loche, à Grésy-sur-Aix, un grand nombre de portraits de famille et celui de saint François de Sales.

M. Mugnier a décrit ce portrait dans ses *Evêques de Genève-Annecy*; et, dans sa splendide édition de l'*Introduction à la vie dévote,* M. Ducloz, l'habile imprimeur-éditeur de Moûtiers, l'a reproduit en phototypie (pl. III), avec une ample description aux pages LIII-LIV.

**M. Ritz** lit le compte-rendu de l'exercice financier pour 1896.

**Compte-rendu financier de l'année 1896.**

RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Encaisse au 1er janvier 1896 | | 443 25 |
| Produit des cotisations et abonnements à la *Revue* | | 1,226 07 |
| Vente de numéros de la *Revue* | | 18 » |
| Vente d'un catalogue | | 2 » |
| Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan | | 450 » |
| TOTAL DES RECETTES | | 2,139 32 |

DÉPENSES.

| | | |
|---|---|---|
| Reliures et cartonnages | 28 » | |
| Facture Abry (*Revue savoisienne* et imprimés) | 1,000 » | |
| Achat de volumes | 10 85 | |
| Concours Andrevetan : trois prix de poésie | 450 » | |
| Envoi des mandats de ce concours | 3 » | |
| Frais de recouvrements et de correspondance | 45 72 | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 1,537 57 | |
| Encaisse au 31 décembre 1896 | 601 75 | |
| TOTAUX ÉGAUX | 2,139 32 | 2,139 32 |

La Société remercie son trésorier du concours si dévoué qu'il apporte à l'administration de ses finances.

**M. Le Roux** présente la candidature de M. FITREMANN, proviseur honoraire.

**M. Buttin** formule quelques observations au sujet d'un inventaire d'armes et d'armures provenant du château d'Annecy et publié autrefois par Eloi Serand. Il se propose d'expliquer dans un article ultérieur certains termes dont il donne la signification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

*Le Secrétaire,* Marc LE ROUX.

## *Séance du 10 février 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

**Le Secrétaire** donne lecture d'une lettre du *Cyclamen* de Paris qui adresse ses félicitations à la Société au sujet de sa reconnaissance d'utilité publique. Bien sincères remercîments à notre confrère.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

*La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889.* (Don de l'Ecole d'Anthropologie.)

J. ORSAT : *La Moralité en Littérature.* (Don de M. Mugnier.)

HOLLANDE : *Les Sources et les Nappes aquifères qui alimentent la ville de Chambéry.* (Don de l'auteur.)

BOIRET : *Géologie de la Haute-Savoie.* (Don de l'auteur.)

V. CURCI : *Nuevo Fermento butyrico.* (Don du Muséum de Montevideo.)

PIELTE : *Les Plantes cultivées de la période de transition au Mas d'Azil.* (Don de l'auteur.)

A. PAPIER : *Etudes sur deux Sarcophages romains de Tipasa.* (Don de l'auteur.)

ID. : *Notice sur J.-F. Doublet.* (Don de l'auteur.)

ID. : *Notice sur les Recherches et Découvertes paléontologiques de Ch. Heinz.* (Don de l'auteur.)

H. FAZY : *La Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise* (1589-1601).

CORCELLE : *Académie Florimontane,* brochure.

J. MAYOR : *L'ancien Genève. L'Art et les Monuments* (1re série). (Don de l'auteur.)

*Rapport sur les services des Beaux-Arts en 1896.* (Don de M. Thonion.)

La Société adresse ses remercîments aux donateurs.

**M. le Roux** fait part des récentes acquisitions du Musée.

1° **Tableau** de Burgat : *En chauffant le four.* (Don de l'Etat.)

2° **Disque en molasse** perforé d'un trou circulaire, diamètre 0m07, trouvé dans les draguages de la station lacustre de l'entrée du port d'Annecy en 1893. (Don de M. J. Ritz.)

3° Une **fibule** en bronze, provenant des Fins à l'endroit où l'on a découvert les substructions circulaires d'un théâtre antique. (Don de M. J. Ritz.)

4° **Inoceramus** du terrain sénonien de Sévrier. (Don de M. L. Ritz.)

5° Un **instrument de musique** à tuyaux accouplés et à anches. Cheng ou orgue chinois provenant de Hanoï. (Don de M. J. Ritz.)

6° Un **petit bronze** de Gallien (Cohen, n° 168), trouvé aux Fins, chez Châtelet.

7° **Contrepoids** en plomb de balance romaine et bouton de bronze provenant des Fins.

8° **Statuette** en bronze représentant un personnage nu debout, les bras allongés et collés le long du corps. De longs cheveux s'étalent en nappe sur le dos. Hauteur 0ᵐ08. Belle patine et assez bon style archaïque. Provenant des Fins.

9° Lame de **couteau de chasse.** Longueur 0ᵐ78. La poignée manque. La lame à tiers de fil est ornée de dessins gravés sur fond doré, à la base un cerf courant, au-dessus deux figures en cariatides entourées de rinceaux. Vers le milieu de la lame, une tête casquée avec l'inscription Pallas. Une devise est inscrite sur un cartouche à la base de la lame. Cette arme peut être attribuée au milieu du XVIIIᵉ siècle et probablement a été fabriquée à Solingen. Sur la soie on relève une marque d'armurier : tête de roi couronné. (Don de M. Saugeon, directeur des Postes.)

10° Un **siège en bois** courbé dit « Savonarole » fabriqué en Maurienne dans le courant du siècle dernier. Imitation italienne. (Don de Mᵐᵉ Félix Deschamps.)

**M. Marteaux** dépose sur le bureau les objets acquis aux Fins et cédés ensuite par lui au Musée. Ce sont : n. cad. nᵒˢ 393 et 361, deux monnaies dont l'une de Licinius, l'autre fruste (?) une navette de bronze pour résille ou filet fin fait d'une tige terminée par deux petites branches recourbées formant pince, un joli stylet pour écrire, avec 2 similaires en fer et un fragment, un fragment de boucle de ceinture, une épingle à cheveux ayant une tête à plaque triangulaire, garnie de deux petits anneaux en pendants ; en outre une petite pince en cuivre et une boucle plus récente, un grain de collier en verre bleu, et un fragment de fibule. Parmi les poteries, il a pu recueillir les marques NOSTER (var.), SEVVO FEC+, SEXTVS (var.), CATVLLVS (var.) pour la noire ; STRATONIS en deux lignes au fond d'une petite tasse rouge ; C·I·R·P/// sur une anse d'amphore ; enfin cinq poids d'argile à graffiti, un objet en terre dit indéterminé (voir *Catalogue gallo-romain)* et une tuile triangulaire. Dans la première parcelle, les fouilles ont exhumé des substructions, séparées par des espaces à gravier, et offrant les mêmes débris, sans qu'on n'ait à signaler qu'un fond d'amphore renfermant de la chaux grasse. Dans la seconde, le champ miné semble coupé transversalement par une allée pavée de menus cailloux roulés, dirigée du N.-O. au S.-E., et bordée de murs dans la partie qui regarde le bourg ; on y a défoncé un puits fait de cailloux roulés qui n'a livré que des pierres, des tuiles et des os de sanglier et de cheval. Au nº 393, ont été trouvés en outre un denier de la République, des bronzes de Claude et d'Hadrien, etc., que le propriétaire a gardés.

**M. Serand** soumet à l'approbation de la Société un projet de règlement intérieur pour la Bibliothèque.

**Un membre** exprime le désir que le Bibliothécaire de la ville soit autorisé à communiquer avec déplacement les ouvrages de la Florimontane.

**M. Bruchet** fait observer que, si l'on admet cette proposition, on s'expose au grave inconvénient de répartir la responsabilité de la Bibliothèque sur deux personnes.

Après discussion de chaque article, la Société approuve le Règlement proposé en modifiant la rédaction de quelques-uns d'entre eux, relatifs au prêt, ainsi qu'il suit :

ART. 2. — Le Bibliothécaire de la Société a seul le droit de communiquer avec déplacement les ouvrages, et à l'exception du Secrétaire, Directeur de la *Revue*, personne ne peut entrer dans la Bibliothèque en son absence.

ART. 3. — Les membres effectifs de la Société peuvent se faire communiquer, pour les consulter sur place, ou les emporter à domicile, les livres, revues ou journaux que possède la Société. — Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port et de correspondance sont à la charge du sociétaire.

ART. 4. — Le Bibliothécaire ne communique de livre avec déplacement que sur la présentation d'un bulletin signé par le demandeur et conforme au modèle adopté.

ART. 7. — Un sociétaire ne peut avoir à la fois en communication plus de 15 volumes, à moins de cas exceptionnels qui seront soumis à l'appréciation du Bureau de la Société. Le même volume ne pourra être gardé plus de deux mois sans une nouvelle inscription : ce délai pourra être réduit à 15 jours lorsque l'ouvrage communiqué sera demandé par un autre sociétaire.

ART. 10. — La Bibliothèque est ouverte le mercredi, de 4 heures 1/2 à 5 heures, sauf pendant les vacances universitaires. Le mercredi, il est répondu à toutes les demandes adressées pendant la semaine, et les ouvrages demandés par des sociétaires qui ne peuvent venir ce jour-là à la Bibliothèque sont mis à leur disposition dans le cabinet du Conservateur de la Bibliothèque municipale, où ils peuvent les faire retirer.

ART. 11. — Les membres qui n'auraient pu se rendre à la Bibliothèque de la Société aux heures fixées par le règlement, auront toujours la ressource de consulter les ouvrages qui les intéressent, en les demandant au Conservateur de la Biblio-

thèque municipale. Mais cette communication ne pourra se faire que dans la salle de lecture de la Bibliothèque de la ville, car le séjour dans le local de la Florimontane leur demeure interdit en l'absence du Bibliothécaire de la Société, conformément à l'article 2. Les ouvrages ainsi communiqués ne pourront être emportés à domicile, à moins que le sociétaire ne se soit conformé à l'article 10 relatif au déplacement.

Une copie du règlement sera affichée dans la salle de la Bibliothèque.

**Le Président** met aux voix la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Fitremann est nommé membre de la Société.

**MM. Serand** et **Le Roux** présentent la candidature de M. A. Vernaz, président de la Société d'agriculture de Thonon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

*Séance du 10 mars 1897.*

Le Président et le vice-président s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion, la séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de **M. Charvier.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance : M. Fitremann remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

M. Charles Balliard, du Metropolitan Museum of Art de New-York, remercie de sa nomination en qualité de membre honoraire de la Société Florimontane et annonce qu'il expédie, pour le Musée d'Annecy, deux caisses contenant environ 200 spécimens d'antiquités américaines.

La Société adresse l'expression de sa vive gratitude au généreux donateur.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages et publications reçus dernièrement :

*Introduction à la Vie dévote,* édition du XVII[e] siècle, sans date. (Don de M. Grivaz.)

P. Dumoulin : *Eléments de Logique françoise,* édition de 1629. (Don du même.)

J. Corcelle : *L'Académie Florimontane.* (Extr. *Rev. bleue,* février 1897.)

**M. Serand** annonce la mort de M. Lecoy de la Marche,

sous-chef de section aux Archives nationales. Archiviste de la Haute-Savoie de 1861 à 1864, M. Lecoy de la Marche fut pendant quelque temps secrétaire-adjoint de la Société Florimontane et depuis est resté membre honoraire. L'Académie des Inscriptions lui décerna le grand prix Gobert pour son ouvrage *Les Comptes de René d'Anjou.*

**M. Buttin** signale la découverte d'un certain nombre de sépultures, toutes orientées vers l'E., au hameau dit chez les Gay, sur une colline près de Rumilly. Ne possédant actuellement que des renseignements très sommaires, il essayera plus tard de les compléter.

**M. Serand,** reprenant la proposition faite dernièrement de souscrire une assurance contre l'incendie au profit de la bibliothèque florimontane, demande à la Société de prendre une décision à ce sujet. Ce projet est mis aux voix et adopté.

**M. Le Roux** fait une communication préliminaire sur quelques points de détail concernant la géologie du Semnoz, qui fut autrefois très bien étudiée par un de ses prédécesseurs, M. G. de Mortillet [1].

Il expose, avec coupes à l'appui, le résultat de ses recherches :

1° Tectonique de l'éperon avancé du Semnoz : le Crêt-du-Maure, depuis les Puisots jusqu'au château d'Annecy, ainsi que du chaînon latéral secondaire de la Croix-des-Dames, détaché par décrochement latéral et qui flanque le synclinal du vallon de Sainte-Catherine où se trouve pincé un lambeau molassique.

Trois failles parallèles en déterminent la structure : celle de l'escarpement de la Jeanne, celle du vallon des Becs, enfin celle de Vovray en face Malaz. Deux autres failles ont disloqué le Crêt-du-Maure. La première orientée N. N. O.-E. S. E. passe au N. de la colline de la Puya entre le château d'Annecy et la nouvelle route en lacets; la deuxième S. S. E. - E. N. E. jalonne le vallon qui débouche au pied des fours à chaux de la Puya. Ces directions soigneusement repérées indiquent deux lignes d'effondrement qui vont se croiser vers la dépression du lac profonde de $80^{m}$ appelée le Boubioz.

2° Le noyau néocomien de l'anticlinal du Semnoz, formé de deux niveaux est visible dans la première partie du tunnel aux Balmettes, les couches plongeant vers le lac parallèlement à celles du calcaire compacte à Requienies (Urgonien des auteurs).

1. G. de Mortillet, *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1855, p. 201.

3° Au point de vue stratigraphique on peut constater la présence d'un lambeau assez étendu d'une formation sidérolitique représentée par l'horizon constant des grès quartzeux et des sables blancs du Salève. Cette nappe qui contient de nombreux nodules de fer hydraté, couvre, sous une puissance indéterminée, tout le plateau compris entre la crête de l'Observatoire et l'abrupt au-dessus de Sevrier à la hauteur des Puisots.

4° Le crétacé supérieur, connu depuis longtemps à Sevrier, s'avance au nord jusque sur la colline de la Puya. On en trouve l'affleurement à l'ouest des bois de châtaigniers dans l'ancien chemin près d'une carrière de rhodanien dont les couches fortement relevées sont polies par une énergique action de glissement. Les nodules de silex caractéristiques du sénonien existent en ce point.

M. Le Roux, par suite du mauvais temps, n'a pu pousser ses courses aussi loin qu'il l'eût désiré. Il reste à établir dans leurs détails les contours du dépôt sidérolitique et du sénonien. Une note accompagnée de coupes paraîtra à ce sujet dans la *Revue* dès que le travail sera complètement achevé.

**M. Bruchet** donne, pour être déposée dans les collections de la Société, la photographie d'une quittance originale d'Antoine Mandrin cadet, signée le 2 mai 1759 et délivrée par ce chef de brigands à l'une de ses victimes, le sieur Rendu, de Lancrens, pièce conservée aux Archives du département (liasse E 97).

**Le Président** met aux voix la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Vernaz est proclamé membre de la Société Florimontane.

**MM. Désormaux** et **Le Roux** présentent la candidature de M. le Dr Geley, d'Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire*, Marc Le Roux.

## CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1897

Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux Arts et à la Poésie. 200 fr. seront affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1897, *terme de rigueur*.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens



CLICHÉ MICHEL. AUTOGRAPHIE DUBOULOZ.

ROBERT DE GENÈVE (CLÉMENT VII)

membres de cette Société dont la démission remonte à quatre années révolues ; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours. Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile. Les manuscrits restent acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture, dessin ou gravure. Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Les concurrents sont invités à les retirer avant le 1er janvier 1898.

Les œuvres seront adressées, soigneusement emballées, au Musée d'Annecy avec la mention « *Concours de 1897* ». Les concurrents devront les faire parvenir *franco de port et d'emballage* par les soins de M. Robert Victor, commissionnaire de la Société Florimontane, qui se chargera, aux frais des intéressés, de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

# ROBERT DE GENÈVE

Le Musée Calvet, à Avignon, possède entre autres merveilles, un remarquable buste qui peut figurer avec honneur dans la série de phototypies archéologiques entreprise par la *Revue savoisienne* : c'est celui de Robert de Genève, plus connu de ceux qui ont étudié l'histoire du Grand Schisme d'Occident sous le nom de Clément VII.

Appartenant par sa naissance à l'une des plus puissantes familles de nos régions, Robert de Genève, né en 1342, fut destiné

au clergé par son père Amé III, comte de Genève : chanoine de Notre-Dame de Paris, puis évêque de Cambrai, il fut appelé rapidement aux plus hautes dignités ecclésiastiques : dès 1371, il était revêtu de la pourpre cardinalice. L'habileté et l'énergie dont il sut faire preuve en diverses circonstances le désignèrent, en 1378, aux suffrages des membres du conclave lorsque ceux-ci, mécontents de l'attitude d'Urbain VI qu'ils venaient d'élire, s'avisèrent de casser l'élection sous prétexte qu'elle avait été faite sous la pression du peuple romain et choisirent, pour le remplacer, Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII.

Cette élection détermina, dans toute la chrétienté, un désordre général : Le pape déposé n'avait point voulu abdiquer, prétendant qu'il avait été légitimement élu et son parti fut soutenu par un grand nombre de princes européens. Son adversaire Clément VII, qui avait été nommé grâce à l'appui des cardinaux français, eut dès le début un puissant protecteur, le roi de France, auprès duquel il alla s'installer, pour résister avec plus de sûreté au pape romain. Il fixa sa résidence dans le domaine pontifical d'Avignon : tel fut le début du Grand Schisme d'occident, cette crise douloureuse qui devait être apaisée quelques années plus tard par le désintéressement d'un autre pape savoyard Félix V, qui avait laissé en Savoie sous le nom d'Amédée VIII le souvenir d'un prince si éclairé que les pères du concile de Bâle l'arrachèrent à sa solitude de Ripaille pour lui confier la direction suprême de la chrétienté.

Le règne de Clément VII (1378-1394) fut pour le clergé de la Savoie une époque de prospérité : le descendant de la Maison de Genève aima à s'entourer de prêtres originaires de ce diocèse : le plus connu est le cardinal de Brogny dont le souvenir à Avignon devait être toujours conservé par la fondation d'un collège qu'il destina à ses compatriotes dont il porte le nom, le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy.

Annecy fut aussi pour Robert de Genève une préoccupation constante. Il songea à y fonder un couvent de Célestins : dans cette intention il fit exécuter luxueusement des manuscrits qu'il destinait à leur Bibliothèque [1] : quelques-uns de ces manuscrits

1. Dans les comptes de Clément VII, à la date du 5 juillet 1393, on trouve mention de 25 florins payés « *Magistro Johani de Tholosa, illuminatori pro solvendo sexdecim scriptoribus et notatoribus qui faciunt libros Celestinorum quos dominus Papa vult mittere apud Anessiacum, Gebennensis diocesis.* » (Labande : *Catalogue des Mss. d'Avignon*. Paris, 1894, in-8°, tome I, page XXII, — et « *Les manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon provenant de la librairie des papes du XIV° siècle* » dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques*, 1894, pages 149 et suiv.)

ont été retrouvés par M. H. Labande, conservateur du Musée Calvet : la description qu'il en donne fait regretter que ces chefs-d'œuvre de calligraphie et d'enluminure nous aient échappé. Le projet de Robert de Genève fut sans doute arrêté par la mort de ce prélat : les richesses qu'il destinait au couvent d'Annecy furent transmises aux Célestins d'Avignon par son exécuteur testamentaire François de Conzié, archevêque de Narbonne, d'une vieille famille du Genevois, dont il avait fait son camérier [1].

Ce fut François de Conzié qui se chargea de faire ériger à la mémoire de Clément VII un monument digne de son puissant protecteur, mort en 1394 : le corps du défunt, déposé provisoirement dans la cathédrale de Notre-Dame des Doms, fut transporté solennellement le 8 septembre 1401 dans l'église des Célestins d'Avignon, et placé dans le tombeau qui avait été élevé en son honneur au-devant du maître autel [2]. A la Révolution ce chef-d'œuvre fut détruit avec la plupart des richesses qui se trouvaient dans ce couvent. Le Musée Calvet [3], put toutefois en sauver un débris qui fait partie de ses collections depuis 1844 : c'est le buste du défunt dont nous donnons la reproduction, l'identité de cette tête énergique, traitée avec une sobriété admirable, n'est pas douteuse : l'élégante décoration des coussins est formée par une alternance d'armoiries représentant soit les clefs pontificales soit les cinq points équipollés, blason de la famille du défunt, cest-à-dire de la Maison de Genève [4].

En terminant je suis heureux de remercier mon aimable confrère M. Labande, qui a bien voulu me communiquer la photographie de ce buste et M. Dubouloz qui a offert gracieusement à la *Revue savoisienne* les reproductions faites sur son autocopiste.

Max Bruchet.

1. Voir sur ce prélat la notice de M. Mugnier dans la *Généalogie des familles de Montfort et de Conzié* (Paris, 1893, in-8°, p. 163-175.)

2. *Idem dominus camerarius monumentum ibidem marmoreum cum cancellis ferreis notabiliter et honorifice construi fecit; necnon occasione hujusmodi multa ipsius domini Clementis bona pro quodam monasterio ordinis nostri, quod idem dominus Clemens, dum viveret, in Anessiaco, Gebennensis diocesis, facere proposuerat, dudum preparata... nobis et monasterio nostro donari procuravit. (Martyrologe des Célestins,* cité par M. Labande dans son *Catalogue*, t. I, p. XXII.)

3. Le Musée Calvet publie en ce moment son *Livre d'or* contenant les pièces les plus remarquables de ses collections. Le buste de Clément VII en fait partie. Cet ouvrage sera tiré à très petit nombre et ne sera pas mis dans le commerce.

4. Voir dans Doûet d'Arcq, *Sceaux des archives nationales*, tome III, n°s 11580 et 11581, la description de sceaux de cette famille du XIV° siècle représentant un écu à 5 points (d'or), équipollés à 4 (d'azur).

## *LES SAVOYARDS AU XIX^e^ SIÈCLE*

# SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

« Enseigne ces choses à tes enfants
et aux enfants de tes enfants. »
(*Deut.*, IV, 9.)

Le courage militaire est une vertu qui n'a jamais été contestée aux Savoyards. Outre le témoignage, si connu, de Bayard, on peut invoquer celui de Bonaparte qui, dans le *Souper de Beaucaire* (29 juillet 1793), s'exprime ainsi sur le compte des *Allobroges* : « Ces soldats que vous appelez brigands sont nos meilleures troupes et nos bataillons les plus disciplinés ; leur réputation est au-dessus de la calomnie. » Il sera édifiant d'appuyer ces dires par des faits.

J'aurais voulu retracer les exploits de tous les hommes de troupe qui, braves entre les plus braves, ont obtenu des armes d'honneur ou la décoration pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Mais les archives de la Légion d'honneur ont été détruites par l'incendie, en 1871, et celles du ministère ne sont pas en situation de fournir les renseignements dont j'aurais eu besoin. Force a été pour moi de m'en tenir à quelques noms, péniblement recueillis avec le concours obligeant de M. le député Duval.

J'ai été plus heureux en ce qui concerne les décorés de l'armée sarde. Il m'a été possible de retrouver la trace d'un grand nombre des titulaires de la médaille instituée, le 26 mai 1833, par Charles-Albert *en faveur de ceux qui ont accompli un fait d'armes individuel sur le champ de bataille.* A l'aide de hautes recommandations, j'ai obtenu communication des motifs officiels des décorations tels qu'ils sont gravés sur les médailles. On en trouvera plus loin la traduction littérale. Quoique ma liste soit incomplète, elle suffira pour expliquer à beaucoup le prestige dont la *Brigade de Savoie* jouissait dans l'armée sarde. Exclusivement recrutée dans notre pays, cette troupe d'élite constituait le 1^er^ et le 2^e^ régiments d'infanterie. Elle fut engagée dans les combats les plus meurtriers des campagnes de 1848 et 1849 : Pastrengo, Santa-Lucia, Goïto, Santa-Giustina, Sona, Somma-Campagna, Custozza, Valeggio, Volta, puis Mortara, La Sforzesca, Novare ! A chaque station de ce san-

glant calvaire elle multiplia les preuves d'un héroïsme, hélas! inutile. Il faut lire, dans *Les dernières Années du Roi Charles-Albert,* le récit de l'assaut de Volta, pour s'en faire une idée. Les drapeaux des deux régiments furent décorés. En 1859, la Brigade acheva brillamment sa carrière en prenant une part glorieuse aux victoires de la Madonna della Scoperta et San Martino. La conduite admirable des Savoyards est constatée par le nombre élevé des récompenses qu'ils ont obtenues. Il y a, dans les faits d'armes que je vais rapporter, de beaux exemples pour nos jeunes gens. Qu'ils y songent! Et quand, sur les champs de bataille de l'avenir, un chef bien inspiré, imitant le marquis Costa de Beauregard à Béthoncourt, leur commandera : *Savoyards! en avant! comme du temps de la Brigade!* ils comprendront ce que cela veut dire.

## ARMÉE FRANÇAISE.

### 1° Soldats « qui ont rendu des services éclatants en combattant pour la République » et qui ont reçu des armes d'honneur, en vertu de l'arrêté des consuls du 4 nivôse an VIII. *(Devenus légionnaires de droit, ils ont été compris dans la promotion du 1er vendémiaire an XII.)*

AVOINE Cathelin, ✱.

Né à Chambéry le 21 octobre 1778; tambour dans les chasseurs à pied de la garde des consuls. « A la bataille de Marengo, pendant toute l'action et au milieu d'un feu de mousqueterie foudroyant, il battit la charge avec une rare intrépidité, et en se précipitant le premier en avant; il reçut des baguettes d'honneur pour ce fait, le 3 thermidor an VIII. Compris dans la 7e cohorte, il mourut sous les drapeaux le 11 thermidor an XII. »

BOGEY Baptiste, ✱.

Né le 14 octobre 1764 à Grésy-sur-Aix; sergent à la 111e demi-brigade, « obtint un fusil d'honneur pour avoir soutenu, avec 17 hommes de sa compagnie, un engagement contre un bataillon ennemi qui voulait pénétrer dans le village dont la garde lui avait été confiée. Retraité à la fin de 1806, il a terminé sa carrière dans ses foyers ».

CARLIN Jean-Nicolas, ✱.

Né à Annecy le 27 décembre 1771; fils d'Etienne et de Marie Guindin. « Reçut, le 3 thermidor an VIII, un fusil d'honneur

pour sa conduite à Marengo. Il était caporal lorsqu'il obtint sa retraite en 1804. »

COUTIN JEAN, ✱.

Né à Saint-Jorioz, le 19 août 1771, fils de Nicolas Coutin et d'Anne Siméon. « Etait attaché à la 7e légion de gendarmerie, lorsqu'en 1800 il arrêta, lui second, cinq conscrits réfractaires, armés, qui s'étaient réfugiés dans un bois. Le sangfroid et l'intelligence qu'il déploya dans cette circonstance lui firent décerner, le 28 messidor an IX, un mousqueton d'honneur. »

DÉTRY JOSEPH, ✱.

Né à Cervens (Haute-Savoie) le 29 mai 1770. Vétéran au 1er régiment. « Le premier Consul lui accorda, le 19 ventôse an XI, un fusil d'honneur pour s'être fait remarquer pendant les guerres de la Révolution, de 1793 à 1800. Dans un combat partiel, il s'élança le premier sur une colonne ennemie et tua, à coups de baïonnette, un officier autrichien. Son exemple, suivi par ses camarades, amena la défaite entière de ce corps. Caporal en 1804. »

DUBOUCHET FRANÇOIS, ✱.

Né à Viry (Léman) le 21 mars 1778; caporal à la 26e demi-brigade de ligne. « Reçut, le 4 pluviôse an XI, un fusil d'honneur pour sa brillante conduite au moment d'un engagement de tirailleurs dans lequel il s'empara d'un obusier et fit deux prisonniers. Promu sergent en 1806 ».

GENEVOIS ANTOINE, ✱.

Né à Chambéry en 1772. Caporal à la 21e demi-brigade d'infanterie légère, « se distingua pendant les guerres de 1794 et se fit remarquer à l'armée d'Italie en 1800, notamment au passage du Mincio. Il reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur. Mort sous les drapeaux en 1806. »

LALLIER PIERRE, ✱.

Né à Ugine, le 24 décembre 1779; fusilier à la 18e demi-brigade de ligne. « Reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur pour s'être signalé pendant les campagnes de l'expédition d'Egypte, de 1798 à 1801, et notamment à l'assaut de Saint-Jean d'Acre. Il passa, en 1802, dans le 2e régiment de vétérans. »

LIVRON FRANÇOIS, ✱.

Né à Saint-Julien-Genevois le 6 novembre 1775; grenadier au 1er bataillon de la 38e demi-brigade de ligne. « A l'affaire

de Mærskirch, le 15 floréal an VIII, voyant son capitaine et son lieutenant poursuivis par quatre cavaliers autrichiens, il abandonna son fusil déchargé, s'empara de celui d'un de ses camarades resté sur le champ de bataille, tua un des quatre cavaliers, tint les trois autres en échec avec sa baïonnette, et parvint par cet acte d'intrépidité à sauver la vie à son capitaine, à son lieutenant et à plusieurs de ses camarades menacés du même péril. Le Gouvernement lui adressa, le 6 vendémiaire an X, un fusil d'honneur. Passé en 1805 dans les grenadiers à pied de la garde impériale. Mort en 1808. »

MALFROY, ✱.

Né dans le département du Mont-Blanc ; tambour-major de la 18e demi-brigade de ligne ; reçut du général Bonaparte, en l'an VI, un sabre d'honneur « pour avoir fait des prodiges de valeur à l'affaire de Rivoli et de Cerea ».

MANANTAZ Jean-Marie, ✱.

Né le 10 juillet 1773 à Saint-Martin de Belleville (Savoie) ; sergent à la 27e demi-brigade d'infanterie légère. « Fit les campagnes de 1799 et 1800 aux armées d'Angleterre et du Rhin. Détaché en tirailleur à Hohenlinden, il attaqua avec neuf hommes de sa compagnie une batterie de quatre pièces de canon et s'en empara après avoir tué ou dispersé les canonniers qui la servaient. Le premier Consul lui décerna, le 10 prairial an XI, un sabre d'honneur. » Devenu sous-lieutenant, il fut naturalisé français le 24 janvier 1815.

PEPIN François-Laurent, ✱.

Né le 6 février 1776, à Morillon. « Fit partie de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie ; se fit surtout remarquer au siège de Saint-Jean d'Acre, où il fut blessé d'un coup de feu à la tête. Sa conduite dans cette occasion lui valut un fusil d'honneur décerné par le premier Consul le 27 frimaire an XI. Pepin, devenu plus tard capitaine, donna sa démission le 31 janvier 1811; il la motiva sur les quatorze campagnes qu'il avait faites avec honneur et sur les six blessures qu'il avait reçues. »

PERRET Charles, ✱.

Né à Daille (?) (Mont-Blanc) en 1768 ; sergent à la 18e demi-brigade de ligne. « Fit avec distinction les guerres de l'armée d'Orient de 1798 à 1801, et se signala particulièrement à la prise de Jaffa et au siège de Saint-Jean d'Acre. Le Gouverne-

ment lui décerna, le 10 prairial an XI, un fusil d'honneur. Mort sous les drapeaux en 1807. »

RACT François, ✱.

Né à Chambéry le 11 mars 1778; fusilier à la 18e demi-brigade de ligne. « Fit les guerres d'Egypte de 1798 à 1801, et se signala au siège de Saint-Jean d'Acre, notamment à l'assaut du 28 ventôse an VII. Il reçut, le 18 germinal an X, un fusil d'honneur. Caporal en 1803, et admis l'année suivante à l'hôtel des Invalides. »

SILVESTRE Jean-Pierre, ✱.

Né le 10 août 1776 aux Villards; caporal à la 106e demi-brigade de ligne. « Il déploya une grande valeur pendant le blocus de Gênes (1800), notamment à l'affaire de Montefacio, où, aidé du caporal Renaud (de Méhoncourt, Meurthe), il fit capituler 68 Autrichiens, dont 7 officiers. Cette action d'éclat lui mérita, le 6 vendémiaire an X, un fusil d'honneur. »

---

**2° Soldats décorés ou médaillés pour actions d'éclat.**

ANCENAY Victor-Henri.

Né dans l'arrondissement de Moûtiers; sergent-major au régiment de tirailleurs sénégalais; inscrit d'office, à la suite de la colonne du Dakol (Soudan), sur la liste de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour la médaille militaire (combat de Sangha : 19 juin 1896); décision du ministre de la marine en date du 11 décembre 1896.

(*Officiel* du 12 décembre 1896.)

BRACHET Antoine-Louis, ✱.

Né à Rumilly le 20 décembre 1779. Admis, le 17 vendémiaire an VII, dans les grenadiers de la Représentation nationale (plus tard garde des Consuls, puis garde impériale), il fit la campagne de l'an VIII, et se distingua à la bataille de Marengo, le 25 prairial, et quitta le service le 22 brumaire an X. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII; mort à Paris en 1810.

BRAND, ✱.

Sergent au régiment de zouaves de l'ex-garde impériale; décoré par décret du 31 mai 1871 pour sa belle conduite au combat de Rezonville (16 août 1870).

BROISIN Joseph-Marie, ✱.

Né à Saint-Jeoire en Faucigny le 7 mai 1851 ; engagé volontaire ; cité à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur en 1871 pour sa belle conduite dans les combats sous les murs de Paris.

BUFFET François-Marie, ✱.

Né à Clermont le 1[er] janvier 1832 ; décoré de la Légion d'honneur, en 1871, pour sa courageuse conduite devant l'ennemi ; retraité comme gendarme, il s'est retiré à Grenoble.

CAFFE Auguste-Charles-François, ✱.

Sergent-major au 2[e] régiment d'infanterie de ligne ; décoré par décret du 22 mars 1872 : cinq ans de services, une campagne, sept blessures.

CARRON Jean-Baptiste.

Né à Vérel-Pragondran (Savoie). Etait soldat depuis huit mois au 92[e] régiment d'infanterie lorsqu'il se distingua d'une façon particulière à la prise de Sfax (Tunisie), le 16 juillet 1881. Lors du débarquement de l'escadre, il s'élança à l'assaut de la Kasbah et fut assez heureux pour enlever, au milieu d'une pluie de balles, un des trois drapeaux kroumirs qui flottaient sur la forteresse. Il porta le drapeau à son capitaine et s'élança de nouveau au feu. Il fut blessé en enfonçant la porte du fort : une balle lui traversa le côté droit et sortit au-dessus de l'épaule. Un décret du 10 août suivant lui conféra la médaille militaire.

(Voir le *Journal officiel* du 12 août 1881 et l'*Industriel savoisien* du 3 septembre 1881.)

COURTOIS Jean, ✱.

Sergent tambour en retraite ; décoré par décret du 28 août 1860 : 15 ans de services, 10 campagnes, une blessure.

CURTAZ-CADET Victor-Marie.

Né à Annecy le 27 août 1852 ; volontaire aux *Francs-Tireurs du Mont-Blanc* en 1870 ; était sous les ordres du général Ricciotti, commandant de la 4[e] brigade de l'armée des Vosges, lorsqu'il prit le drapeau du 61[e] poméranien, au combat de Pouilly, près Dijon, le 23 janvier 1871 : ce glorieux trophée figure au Musée d'artillerie des Invalides, depuis le 30 décembre 1885. Curtaz n'a encore reçu aucune récompense ; mais on ne me pardonnerait pas de l'oublier ici.

(Voir les *Alpes* du 5 novembre 1896.)

DARCHE Louis, ✻.

Né à Faverges en 1772. Entré au service, le 17 mai 1793, dans la 67e demi-brigade, devenue plus tard le 34e régiment d'infanterie. Il fit ses premières armes à l'armée des Côtes de Brest, alla à l'armée du Nord en l'an II, et à celle d'Italie en l'an V. Nommé caporal le 11 nivôse an VII, il fut blessé la même année au passage du Mincio. L'année suivante, il combattit à Marengo, obtint le grade de sergent le 1er floréal an X et la décoration de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. En l'an XIV, il rejoignit la Grande Armée, prit part aux opérations du 5e corps pendant la campagne de 1806, passa au 8e corps en 1807 et se trouva aux batailles d'Eylau et de Friedland. A la paix, il fut envoyé au dépôt de son corps pour l'instruction des conscrits et continua jusqu'à son décès, survenu le 4 janvier 1812.

DHONNEUR Jean-Marie, ✻.

Né à Desingy le 10 février 1836 ; soldat ; décoré de la Légion d'honneur par décret du 8 décembre 1870.

DUCIMETIÈRE François-Anthelme, ✻.

Maréchal des logis au 11e régiment d'artillerie ; décoré par décret du 24 juin 1871.

DUTRET Pierre, ✻.

Né le 15 février 1775, à Chambéry ; entra dans la 27e demi-brigade légère, en qualité de carabinier, le 15 septembre 1793 ; fit toutes les campagnes de la République aux armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie et passa, le 5 ventôse an X, dans les grenadiers de la garde des consuls. A la bataille de Novi (28 thermidor an VII), il reçut trois fois le choc de la cavalerie russe, fut renversé à la troisième charge et eut la poitrine écrasée par les pieds des chevaux. Nommé légionnaire à la promotion du 15 pluviôse an XII, et dirigé sur le dépôt de la garde à Fontainebleau, il y obtint sa retraite le 11 juin 1806. Il est mort à Varzy (Nièvre) le 6 décembre 1807.

FÉJOZ François, ✻.

Né à Saint-Jean d'Arves (Savoie) en 1849. Incorporé, le 8 août 1870, au 114e régiment d'infanterie, il fut cité trois fois à l'ordre du jour et décoré par décret du 18 décembre 1870 (*Officiel* du 20 décembre) pour sa belle conduite à Champigny le 2 décembre précédent. Actuellement camionneur à Saint-Jean de Maurienne.

LOSSERAND JOSEPH. ✵.

Né à Faverges le 21 novembre 1835 ; brigadier au 1er régiment des carabiniers de la garde ; décoré par décret du 12 mars 1871 ; mort à Faverges, facteur des postes, le 3 avril 1885.

MÉGEVAND JOSEPH-MARIE.

Né dans l'arrondissement de Thonon ; soldat au 11e chasseurs alpins, incorporé au 40e bataillon pour l'expédition de Madagascar ; il reçut la médaille militaire pour sa belle conduite dans un combat d'où il rapporta une grave blessure au bras droit. Mort de la fièvre, à l'hôpital de Majunga, peu de temps après.

TAPPONNIER BERNARD-LOUIS, ✵.

Né à Andilly le 23 juin 1845 ; nommé sous-lieutenant et fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Gravelotte (16 août 1870). Mort de ses blessures, à Laon, le 4 septembre 1870.

*(A suivre.)* François MIQUET.

---

## DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

# VIUZ-EN-SALLAZ, CLUSES, GAILLARD ET COLLONGES

Nous sommes heureux d'envoyer à la *Revue Savoisienne* quelques concessions de foires ou de marchés accordées par les ducs de Savoie à diverses localités de leurs Etats ; ces actes complètent les documents de ce genre publiés soit par la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de Genève et la *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* de Chambéry, soit par les auteurs des monographies communales relatives à Cluses et à Viuz-en-Sallaz publiées par l'*Académie Salésienne*. Nous devons la copie de quelques-uns de ces documents, conservés aux Archives d'Etat à Turin, au regretté et savant M. F. Rabut : nous nous faisons un devoir de lui rendre hommage.

L.-E. PICCARD.

VIUZ-EN-SALLAZ.

**1597, 4 octobre.** — *Erection de marché pour les communiers de Viuz en Salaz*. (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie, vol. 33, p. 38.) [1].

Charles Emanuel par la grâce de dieu duc de Sauoye etc... a tous ceux qui ses presentes verront salut scauoir faisons que desirans baillier à noz subiectz tous

1. Le privilège accordé aux habitants de Viuz provoqua les réclamations des habitants de

moyens de commerce et negoce les vngs auec les aultres, et auec leurs voisins pour vivre et s'entretenir en trafficq et marchandises pour leur commoditté et pour le debitement de leurs danrees et marchandises, et moyen d'en auoir des circonuoisins pour leurs necessitez, desirantz aussy les grattifier de tout ce qu'il nous sera possible, et decorer les villes, bourgades et villaiges rière nos estatz et pays de priuilléges et droictz, à ceste cause Inclinantz liberalement à l'humble requeste que nous ont faict noz bien amez et subiectz les manants et habitantz de Thie, auons de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine ayant sur ce participé auec nostre conseil pres nostre personne créé érigé et estably comme par ces presentes creons et establissons au lieu de Vieu en Sala mandement de Thie vng marché vne fois la sepmaine a chascung jour du lundy, et quattre foires franches l'année, Scauoir a la feste S^t Blaise du moys de feburier et aux trois festes de S^t Pierre qui sont au moys d'apuril, juing et aoust auxquels jours de foire voulons et nous plaict que tous venantz en icelles soient Immunes et exemptz d'emprisonnement de leurs personnes ny leurs personnes ny leurs marchandises détenues pour aulcungs debtes civilz et en oultre leur en baillie pouuoir puissance ausd^ts manantz et habitantz de Vieu exiger prendre et percepuoir laide des grains bestail et marchandises qui se vendront et debiteront ausd^ts foires et marchés sur les estrangiers tant seulement Assauoir :

Le companage desd^ts grains qu'est vng pocheron pour sac reuenant à la trentesiziesme partie d'une mesure pour chascung quintal des marchandises qui se passeront.

Deux quartz pour la vente d'vng bœuf vache moge,

De chevaline vng quart.

Comme leur permettons d'exiger et retirer des bochiers et autres vendantz chair scauoir :

Pour chascung bœufs deux sols — pour chascune vache vng solz et pour chasque veau, et moutton deux quartz ensemble.

Sur chasque tonneau de vin qui se vendra et débitera aud^t Vieu en destail sera prins et retiré par lesd^t dud^t Vieu dix solz desquels deniers sera pour lesd^ts de Vieu acquise vne place à laquelle sera édifié et construicte vne halle et bancs commodes pour tenir lesd^ts foires et marché, et sera obserué rière led^t lieu de Vieu les mesurages et poidz accoustumez vser aud^t mandement de Thie a la vente des marchandises. Et en oultre leur auons accordé, et concédé et attribué tous droict de combourgeoisie comme est aussy accoustume d'vser en aultres lieux ou se tiennent semblables foires et marchés, et ce auons faict et faisons de nostre grâce spéciale et afin de les releuer de la pauureté en laquelle ilz'ont esté par le moyen des ravages et ruines par eulx souffertes aux présentes guerres,

Cluses qui réussirent, en évoquant les anciennes franchises stipulant en leur faveur la tenue d'un marché le lundi de chaque semaine, à obtenir du duc de Savoie des lettres patentes en date du 28 novembre 1599 (archives de la Chambre, Turin, patentes de Savoie, vol. 33, p. 40), transférant le marché de Viuz au samedi. — Toutefois, grâce à l'intervention de l'évêque de Genève (alors saint François de Sales), qui regardait à juste titre Viuz comme faisant partie de sa mense épiscopale, le duc de Savoie par lettres du 15 juin 1622 fixa de nouveau au lundi le marché de Viuz, s'appuyant notamment sur cette raison « que ceulx qui fréquentent le marché de Cluses ne peuvent guères estre divertis par celluy desdits de Thié à cause des rivières fort impétueuses et chemins grandement scabreux et fascheux qui sont entre deux. » — Malheureusement la mort de saint François laissa les habitants de Viuz sans défenseur : Cluses fut assez puissante pour obtenir du duc de nouvelles lettres, en date du 30 mars 1623, qui renvoyaient définitivement au samedi le marché précédemment établi le lundi à Viuz. (Patentes de Savoie, vol. 33, p. 39 et 42.)

mesmement en contemplation de nostre cher bien amé et feal Jacques de Bracorans cappitaine d'vne compagnie de gens de pied estantz presentement à nostre suitte et armé sans qu'iceulx exposantz soient tenus baillier aucvne finance pour raison de ce à nostre chambre des comptes ny aillieurs de laquelle en tant que de besoing nous leur en faisons don pur et irreuocable. Si donnons en mandement à noz tres chers bien amez et feaulx conseillers les gentz tenantz noz Senat et Chambre des comptes deça les montz de faire obseruer les présentes a ce quelles sortent leur plain et entier effect et que dicelles lesd[ts] manantz et habitantz dud[t] Thié en puissent jouir et vser plainement et paisiblement........ Données au camp de Barreau le 4[e] octobre 1597.

C. EMANUEL. V[e] ROCHETTE pour M[r] le g[d] chancelier.

Soubsigné ACHIARDI et scellé à grand sceau pendant.

**1630, 16 février.** — *Arret portant établissement d'un banc à sel riere la communauté de Viuz*. (Archives de la Chambre, Turin. Répertoire des arrêts. 1630-31, vol. 52, p. 41.)

Sur la requeste présentée par les scindics de la parroisse de Vieu en faucigny aux fins d'estre estably vn banc à sel rière la dicte parroisse pour la vente du sel de la gabelle et quil soit ordonné au gabellier gen[l] d'y mettre vng commis pour la vente et debitement du dict sel et aultrement comme par la dicte requeste et sur ce leur prouvoir.

Veu la dicte requeste signé Dichat, decret de commission pour informer sur la commodité ou incommodité du dict banc du 30 décembre dernier signé L. de Coysia et J. Benoict, la dicte information faicte par le sieur de la Roche con[r] seiller et des M[rs] auditeurs ceans du 8 janvier 1630 conten[t] la déposition de 16 témoings avec le verbal dud[t] s[r] de la Roche dud[t] jour..... etc...

La chambre, faisant droict sur la dicte requeste ayant esgard au consentement presté par le procureur patrimon[l] a permis et permet aux suppliants l'erection et establissement d'ung banc a sel riere la parroisse de Vieu à la charge qu'ils ballieront vng homme resseant et soluable au gré du gabelier general pour le débitement du sel au dict grenier et duquel ils demeureront responsables. Fait a Chambéry au bureau des comptes le 16 feburier 1630.

L. DE COYSIA. L. DE ROCHEFORT.

## CLUSES.

**1599, 24 janvier.** — *Erection en faveur de la ville de Cluses de deux foires de plus oultre les deux qui y sont desja établies* [1]. (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie. 1612-1615, vol. 26, p. 258.)

*Arret du penultiéme Julliet 1615.*

Charles Emanuel par la grace de dieu Duc de Savoye...

A tous presents et aduenir salut. Receue avons l'humble supplication de noz bien amez et feaulx les scindicz manantz et habitantz de nostre ville de Cluses en foucigny contenant que pour estre icelle ville située en païs fertil et abondant en bestail et aultres choses necessaires et commodes bien construicte et ediffice

1. L'établissement de ces deux nouvelles foires souleva les protestations des habitants de Taninges qui réussirent pendant quelques années à en faire retarder l'exécution. Toutefois Cluses finit par triompher : le duc de Savoie, par des lettres de jussion en date du 21 mars 1615, ordonne l'entérinement de ses lettres patentes du 24 janvier 1599.

dvng bon nombre de maisons habitantz marchands bien aises traficquantz auec leurs voisins et aultres. Parquoy pour leur plus grande commodité et restauration des degatz et foulles et ruines supportes par la d[e] ville durant ces dernières guerres notamment en la fortification dicelle ils desireroient et supplieroent voi lontiers que nostre bon plaisir fut oultre les deux foires franches annuelles qut y sont desia esté establies par noz sereniss[mes] preécesseurs Scauoir l'vne a S[t] Lucas, et laultre a S[t] Andre de quattre de jours chascune de leur en conceder encores deux aultres de plus et sur ce leur octroyer nos lettres convenables Scauoir faisons que, Nous Inclinantz à la supplication et requeste desd[ts] scindicz bourgeois et habitantz de lad[e] ville de Cluses, en consideration des choses susdictes que par la fidélité et promptitude quils ont tousiours monstré ez occasions de nostre service et pour aultres dignes respectz a ce nous mouvantz auons concédé et octroye ainsi que par ces presentes de nostre propre mouvement certaine science aucthorité souveraine et par l'advis de gens de nostre conseil nous leur concedons et octroions, creons, ordonnons, instituons et establissons deux foires franches l'année de quattre jours entiers chacune oultre les deux susdictes que seront quattre en tout pour estre dores en là tenues en la Ville de cluses. Scauoir est la premiere commencera le jour de lannonciation de nostre dame au mois de mars, et l'aultre commencera le jour de l'assumption nostre Dame au mois daoust et dureront chascune quattre jours entiers comme dessus pour estre par cy appres les dictes quattre foires tenues, gardees obseruees et entretenues Veuillantz et ordonnantz que aux dites quattre foires tous marchands y puissent aller venir séiourner trocquer et echanger toutte manière de marchandises licite, et qu'ils jouissent de tous et telz droits privilleges franchises libertez que l'on a accoustume de jouir aux aultres deux foires pourueu toutesfois que a quattre lieues à la ronde de lad[e] ville n'y aye aultres foires auxd[ts] Jours dessusd[ts] ausquelles ces presentes ne puissent nuire n'y préiudicier Si donnons en mandement a noz tres chers bien amez et feaulx conseillers les gens tenantz notre Senat et Chambre des Comptes de Sauoye et tous aultres noz ministres et officiers qu'il appartiendra que de nos presentes concession creation et institution de foires ils facent souffrent et laissent les habitants susd[ts] et tous aultres marchandz allantz venantz frequentantz Icelles foires, jouir vser plainement et perpetuellement les faisant crier et publier es lieux circonvoisins et ailleurs ou et ainsi qu'il appertiendra sans permeitre ny souffrir leur y estre faicte, mis ou donne ores ou pour t'aduenir aucun destourbie ny empechement au contraire Car ainsi nous plaict. Donné au Mondenis le 24[e] janvier 1599.

C. Emanuel
V[e] Milliet *Soubsigne* Borsier scellées en plac[d].

## GAILLARD.

**1658, 12 décembre et 1664, 9 avril.** — *Erection d'un marché hebdomadaire et de 4 foires l'année en faveur de la Communauté de Gaillard.* (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie, 1664-69. Vol., n° 49, p. 297 et 298.)

Charles Emmanuel par la grace de dieu duc de Savoye etc... La terre de gaillard a présent possédée par nostre trés cher bien amé et feal le marquis de Bernex comte de Rossillion gentilhomme de nostre Chambre et Capitaine de la Compagnie des gentilhommes archers de nos gardes estant considerable par son

estendue par la capacité des Maisons et l'abord de plusieurs villages voisins Nous auons bien volontiers condescendu à la suplication que nous a faicte led' marquis de Bernex d'y establir vn marché public vn jour de chaque sepmainne pour donner la commodité aux habitans dudict lieu et a tous les autres circumvoisins d'y vendre et d'y débiter leurs denrées et achepter les choses qui leur manquent de ceux qui concourent aud' marché pour les y débiter. C'est pourquoy par ces présentes... Nous avons estably et establissons vn marché ouuert et public aud' lieu de Gaillard qui se tiendra chaque jour de mardy de chaque sepmaine de l'année auquel il sera permis a toute personne de quelque condition et qualité quelles soient tant de nos subiectz que estrangères de vendre ou faire vendre ou achepter toutes sortes de denrées et marchandises tout ainsi qu'il se pratique aux marchés publictz des autres villes bourgz et terres de nos estatz. Si donnons en mandement à tous nos magistrats...... de faire observer les présentes...... Donné à Chambéri le 12 de décembre 1658.

C. Emanuel. V[a] de Blancheuille, pro dom[s] Cancell[r].

V[a] Cartagney. Reg[a] Chastellain pour le s[r] controt' gen' scellé et contresig. Cauly.

Charles Emanuel par la grâce de dieu duc de Savoye...... A nos trés chers bien ames et feaux conseillers les gens tenans nostre chambre des comptes de Sauoye salut. De la part du marquis de Bernex gentilhomme de nostre chambre et capitaine de la compagnie des gentilhommes Savoisiens archers de nostre garde Nous a esté tres humblement représenté que nous ayant pleu de luy accorder cy deuant la permission de faire tenir vne foire franche dans le lieu de gaillard qui est de sa jurisdiction et qui est dune grande commodité pour la situation proche de la ville de genéue et qui recoit l'abord des prouinces du Geneuois Faucigny Chablais et Beaufort et des enuirons on a veu par experience quelle estoit d'une grande vtilité à nos subiectz bien qu'elle ne se tiennent qu'une fois l'année sur la fin du mois d'aoust et que s'il nous plaisoit de luy accorder la permission de la faire tenir au mesme lieu quatre fois l'année de trois mois en trois mois se seroit vn moyen plus grand de faciliter à nosd[ts] subiectz la vente de leurs denrées et particullierement de leurs bestiaux par le moyen du concours que pourroient auoir lesd[es] foires de plusieurs estrangers puisque led lieu est situé sur la frontière et peu eslogne du pays de gex des suisses et de la franche Comté Nous ayant tres humblement suplié de luy accorder lad' permission et nos lettres patentes sur ce nécessaires a quoy Inclinant tant en considération des mérites dud' supliant des bons et agréables seruices que luy et ses prédécesseurs Nous ont rendu et quil continue de nous rennre a nos entière satisfaction que pour autres dignes respectz et considerations à ce nous mouvantz, par ces présentes...... Nous auons ordonnée instituée et estably ordonnons Instituons et establissons trois autres foires franches audict lieu de Gaillard oultre celle qui est desia establie et qui se tient sur la fin du mois d'aoust lesquelles quatre foires franches seront reparties de trois mois en trois mois pour estre tenues a jour certain et au temps qui seront de : terminés par vous et ensuitte garder et obserués dores en avant perpetuellement pourueu toutefois qu'aux jours qui seront assignes et determines pour lesd[es] foires il n'y en aye point d'autres a trois lieux aux enuirons ne preiudicient pas aux autres et quand ils sen rancontreraient vous assignerez pour celles cy des autres jours plus auancés ou plus reculés selon que vous verres plus à propos auxquelles foires ainsi establies aud' lieu de Galliard pourront venir tous marchands et y séjorner ven-

dre et achepter eschanger toutes sortes de marchandises licites et non deffendus et jouiront et vzeront de tous et telz droictz privileges franchises libertés quon a accoustume de faire autres foires Iranches de nos Estatz Si vous donnons en mandement et à tous officiers..... d'obseruer et faire obseruer..... Donné à turin le 9 auril 1664.

C. EMANUEL. V[a] BUSQUET-GRANERI scellé et contresig. CAULY.

## COLLONGES.

**1582, 1[er] janvier.** — *Erection de trois foires franches et d'un marché, en faveur de Collonges (Ain).* (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie 1582-1584, v. 15, p. 44.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu duc de Sauoye etc. A tous presentz et aduenir scauoir faisons que nous ayant très humblement remonstré et faict entendre nostre tres cher bien amé et feal conseiller d'estat Claude de Pobel Baron de La Pierre qu'au lieu et villaige de Farges rière lad' baronnie auroit lieu cy deuant vng marché duquel entre aultres biens et droictz Il nous rend recognoissance lequel pour l'incommodité du lieu a fautte de logis et hostelleries pour les marchands et aultres occasions seroient peu à peu allé diminuant et finallement auroyt esté et dez long-temps a intermis Et que désirant led' baron pour la commodité et prousfict desd[ts] subictz remettre ledit marché en quelque aultre villaige commode et prope à ce rière lad' baronnie Il auroyt choysi et esleu le villaige de Collonges près la Cluse tant pour l'amitié et bonne voullonté qu'il porte aux habitants d'icelluy que pour estre ledict villaige en lieu de passage, garny de diuerses bonnes hostelleries et de quelques artisantz et eslongné d'aultres marchés. Nous suppliant tres humblement luy voulloir accorder et conceder le transmarchement dudit marché du village de farges en celluy de collonges et en tant que de besoingt le luy octroier et accorder de nouueau pour le jour du mardy, et en oultre luy voulloir accorder aud' lieu et villaige de Collonges trois foyres franches toutes les années aux jours sainct george jour saincte Anne et au lendemain de la toussainctz Et voullant en ce..... gratiffier le d' baron tant en contemplation des bons et aggréables seruices par luy faictz a nostre d' feu seigneur et père de trés heureuse memoire qu'avons et continue nous fere journellement avons de nostre vollonté certaine science...... transmué et transmuons le marché questoit anciennement audict lieu et villaige de farges aud' villaige de Collonges Et en tant que de besoing auons de nouueau constitué estably et érigé constituons establissons et erigeons vng marché aud' lieu et villaige de collonges pres la cluse lad' baronnie de la pierre et c'est à tous les jours de mardy pour y estre tenues toutes les années es jours sainct george, saincte Anne et le jour suyvant la Toussainctz auec tous les honneurs et droictz de layde au prousfict dud' baron et de ses successeurs en lad' baronnie..... a la charge que led' baron et les siens recognoistront led' marché et foires de nous et nos successeurs...... Si donnons en mandement etc....

Données à Turin le premier Jour du mois de janvier 1582.

C. EMANUEL.

V[a] MILLIET — LAVRESTE. Scellées à Cordons pendants.

# HARANGUES EN PATOIS SAVOYARD

## *Imprimées en 1685.*

Les deux discours, dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie et la traduction, m'ont paru intéressants à divers titres : écrits en patois, en 1685, ils sont attribués à un représentant de la ville d'Annecy. L'un est un compliment fait à Madame Royale, femme de Victor-Amédée II, à l'occasion de sa première grossesse ; l'autre, le discours prononcé à son audience de congé par l'ambassadeur de la ville d'Annecy, délégué à Turin pour cette mémorable circonstance.

Imprimés sur deux feuilles in-plano de 42 1/2 sur 30, leur texte est entouré d'un cadre formé de vignettes de deux types différents. Sous les titres sont de larges bandeaux et au bas du texte de l'une est un paraphe et pour l'autre un de ces paniers à fleurs si fréquemment employés, comme culs-de-lampe, par les imprimeurs du XVII^e^ siècle.

A première lecture, si le nom d'Annecy *(Ennensi)* n'eût point figuré dans le texte, la nomenclature des produits variés, offerts dans le but de prévenir les suites d'une envie non satisfaite, eût montré qu'il s'agit ici de la patrie du Vairon. Il figure en tête des poissons énumérés, écrit avec une majuscule, tandis que les autres noms, placés modestement à la fin de cette curieuse nomenclature, par ex. *chamberou* (écrevisses, origine prétendue du nom de Chambéry) commencent tous par une minuscule. Ce premier point acquis, il restait à découvrir le lieu d'impression, l'imprimeur de ces deux placards afin d'en fixer la date et par suite la princesse à qui ils avaient été présentés et le lieu d'origine de leur auteur.

Les filigranes des deux feuilles de papier étaient différents et n'appartenaient pas à des fabriques de Savoie ; l'un d'eux était certainement d'une fabrique de Piémont. Le cadre, identique, qui entoure les textes me parut d'abord composé de vignettes appartenant à une imprimerie de Chambéry, mais les bandeaux et les culs-de-lampe ne se retrouvaient sur aucun ouvrage imprimé dans cette ville. J'attendis du hasard la solution du problème ; il eut la gentillesse de ne point trop me faire attendre. Quinze jours après ma curieuse découverte, j'eus l'occasion d'examiner un fort bel exemplaire de l'*Arbor gen-*

*tilitia* de Ferrero. En revoyant les beaux portraits des princes de Savoie, dus au crayon si fin de l'artiste annécien Lange, je découvris aux pages 3 et 7 du texte les deux bandeaux et à la page 150 le vase de fleurs reproduits dans mes deux placards. J'avais trouvé la solution d'une partie du problème : l'imprimeur, le lieu d'impression et la date approximative : Jean-Baptiste Zappata, imprimeur à Turin. L'ambassade avait eu lieu en 1685, à l'occasion de la première grossesse d'Anne-Marie, fille de Philippe d'Orléans, dont la fille aînée Adélaïde, devenue ensuite duchesse de Bourgogne, naquit le 6 décembre 1685. Aucune des alliances contractées antérieurement entre la Maison de Savoie et la Maison de France ne peut se rapporter aux données du problème. Pour l'auteur, que je supposais de Chambéry, malgré quelques différences de prononciation, il devenait impossible à trouver ; les deux discours pouvaient être l'œuvre de la collaboration de Savoyards de provinces différentes. C'était sûrement un ou plusieurs Savoyards savoyardisant, amis plaisants ou ennemis se riant ou se vengeant par une satire.

Quant au représentant d'Annecy, à l'éloquence si plaisamment persiflée, j'espérais que son nom pourrait se retrouver dans les délibérations du Conseil de la ville d'Annecy de 1685 : M. Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, eut l'obligeance de se livrer à des recherches dont le résultat a été purement négatif.

Les délibérations de la ville d'Annecy ne renferment non plus aucune mention de l'envoi d'un représentant à l'occasion de la grossesse de la duchesse. A l'annonce de son heureux accouchement, il y eut des réjouissances officielles à Annecy, chant du *Te Deum*, etc., la ville écrivit au commandant de la province (15 décembre 1685) pour savoir s'il y avait lieu d'envoyer à Turin une délégation pour la complimenter. La réponse fut sans doute négative, les syndics écrivirent à Madame Royale le 22 décembre et le même jour au comte de Marcenaz le priant de présenter les compliments de la municipalité à la duchesse. Celui-ci répondit le 29 qu'il avait eu le plus grand plaisir à faire leur commission. Il est difficile d'admettre que nos deux *Moqueries* aient été adressées à ce personnage ; les termes mêmes des deux discours font plutôt présumer l'envoi d'un représentant de la ville d'Annecy, lors de l'annonce officielle de la grossesse de la princesse, dont le nom ne nous a pas été conservé.

A. Perrin.

## COMPLEMEN

DE L'AMBASSADIAY DE SAVOI'

*le plie eſtroudenairau*
*fait à M. la D. R. ſu ſa groſſeſe*
*à ſa premire audiença.*

---

Madama come de to ten voutrou pouurou Sauoiar on toior ita de to voutrou ſouiet lou plie fedelou allon arri ita lou plie ſenſibliou à cen que fa la giouai comonna de to voutro-z eta, i voz en on voulu bailli on fe-bliou temougniajou en me manden upre de voutron Arteſe Roiala pe li dire de l'au part que rendon graſe v ſir to lou jor de voutra groſſeſe, demanden à Di que le ſai heireuſa aſſe bin que voutra cuche e pe ce moian que vos nos pouiſſia bailli on brauou Prinſiôu, le ca ſara en eſtat de ſou-lagi pare, & mare ſu lau viau jor ſe vo le dreſi come vo, voutrou educa-ſion per maſiota vo fai etre l'adme-raſion de touta l'Auroupa. Tot vou-trou pay de Savoi, & principalament Ennensi va fare on voutiou v ſir pe que tot reauſſaiſſe à la ſateſſaſion de lau AA. RR. pe le profi de lau Cou-rena, & la giouai du Pupliou, cant a me M. cai ita tau fourtena que d'etre preferia à tot atrou, i m'étai bin diu aien ita de premi à vo vai Madamoiſela en Franſe, Ducheſe en Savoi, & grouſſa en Pimon, ſe to lou plaiſi von tojor en creſcen e ne me manque plie per marma que de vo vai Mare gran, pe pouuai me baga dauai ita canque à trai gene-raſion de mon prinſiou le plie fede-lou, le plie ombliou, & plie priont à vbei à lau coman de lau valet, & ſouiet.

Come on sa chi no M. que le ſene grouſſe ſon ſoujette e zenui-giou, & que marcon ſouuent l'au menia pe eueta on pari malau,

## COMPLIMENT

DE L'AMBASSADEUR DE SAVOIE

*le plus extraordinaire*
*fait à M. la D. R. sur sa grossesse*
*à sa première audience.*

---

Madame, comme de tout temps vos pauvres Savoyards ont toujours été de tous vos sujets les plus fidèles ils ont aussi été les plus sensibles à ce qui fait la joie commune de tous vos états, ils vous en ont voulu don-ner un faible témoignage en m'en-voyant auprès de votre Altesse Royale pour lui dire de leur part qu'ils ren-dent grâce au Ciel tous les jours de votre grosesse demandant à Dieu qu'elle soit heureuse aussi bien que vos couches et par ce moyen que vous nous puissiez donner un beau Prince, lequel sera en état de soula-ger père et mère sur leurs vieux jours si vous l'élevez comme vous, votre éducation par ma foi vous fait être l'admiration de toute l'Europe. Tout votre pays de Savoie et principale-ment Annecy va faire un vœu au Ciel pour que tout réussisse à la sa-tisfaction de leurs Majestés Royales pour le profit de leur couronne et la joie du peuple ; quant à moi, Mada-me, qui ait été si fortuné que d'être préféré à tout autre, cela m'était bien dû ayant été des premiers à vous voir Demoiselle en France, Duchesse en Savoie, et grosse en Piémont, si tous les plaisirs vont toujours en augmentant il ne me manque plus sur mon âme que de vous voir grand'mère, pour pouvoir me vanter d'avoir été jusqu'à trois générations de mes princes le plus fidèle, le plus humble et le plus prompt de leurs valets et sujets à obéir à leurs com-mandements.

Comme on sait chez nous, Mada-me, que les femmes grosses sont su-jettes à des envies qui marquent (lais-sent trace) souvent leurs enfants; pour

i vo mandon de touta ſourta de Tiuſe.

De fruita, de fre, d'ampie, de grefion, de paigourman, d'ambourſale, de quecombrou, de melon, de perou, de poume [pronme ?], de pomme, de perce [1], de grioute, de ſeriſe, & prau d'atra.

De Peſſon de Veiron, de bliajon, d'amaret, de ſachot, de dremelie, de mille canton, & la reſta.

D'Eigio, de poulaille, de cliouſſe auouai lau pugin, de coulon, de paſſera, de raipatin, & permi tot ſou i a de chamberou, de renouillie, et de tot ſen qu'on enuigiou d'ourdenairou le ſene.

## DESCOR DE L'AVDIENCA
### DE CONGIA
### *De l'Ambaſſadiau de Sauoi le ple eſtrordinairau fai à M. la D. R.*

Arteſe Royala pe gran que ſai le pliaiſi que jay aiiu du riant acuai don vos i onora mon embaſſada i ne ſara jamais parie à la delau que ie començou d'auai me veient à la veilla d'etre preua dou caraterou que me bailliue la liberta d'entreteni voutra Augusta Preſena, que ne ſari jou pas pe merita oncor vn honiou ſemblabliou pe caque empliai nouiau, Le Carmentran que pouuieue ſoulet me percoura cet auentajou mode, & je modou auoi louy, que voutra A. R. ne trouuai pas mauai l'equepaio à to le Ca ie venou prendre mon congia, comme ie ſai on Ambaſſadiau de plé eſtroudenairou, je ne me ſai pas reglia ſu la manire de lous atrou, i'ay volu en tot diffe-

éviter un pareil malheur, ils vous envoyent de toutes sortes de choses.

Du fruit, des fraises, des framboises, des bigarreaux, des pois gourmands, des myrtilles, des courges, des melons, des poires, des *prunes* (?), des pommes, des pêches, des griottes, des cerises et beaucoup d'autres choses.

Du poisson, des vairons, des goujons, des lavarets (?), des chabots, des dormilles, des mille-cantons et le reste.

Des oiseaux, des poules, des poules avec leurs poussins, des ramiers, des moineaux, des roitelets et parmi tout cela il y a des écrevisses, des grenouilles et de tout ce dont les femmes ont envie d'ordinaire.

## DISCOURS DE L'AUDIENCE
### DE CONGÉ
### *de l'Ambassadeur de Savoie le plus extraordinaire fait à Madame la Duchesse Royale.*

Altesse Royale, pour grand que soit le plaisir que j'ai eu du riant accueil dont vous avez honoré mon ambassade il ne sera jamais égal à la douleur que je commence à éprouver *en* me voyant à la veille d'être privé du caractère qui me donnait la liberté d'entretenir votre Auguste Personne ; que ne ferais-je pas pour mériter encore un semblable honneur par quelque nouvel emploi. Le Carnaval qui pouvait seul me procurer cet avantage part et je pars avec lui, que votre Altesse Royale ne trouve pas mauvais l'équipement avec lequel je viens prendre mon congé ; comme je suis un ambassadeur des plus extraordinaires, je ne me suis pas réglé sur la façon des autres, j'ai

1. L'*r* du latin *persicum*, pêche, s'est conservée dans le patois de différentes localités de Savoie : *pêrse*, à Aussois, c. de Modane ; *pêrche*, Albertville, Ugines ; *pêrche*. Aime ; *pirche*, Montagny, c. de Bozel ; *pêrſie*, Gruffy, c. d'Alby ; Choisy, Balme-de-Sillingy, c. d'Annecy ; *pêrſe*, Saint-Paul, c. d'Evian.

renſi, j'ai fai fare l'abillemen que vo veide pe montra e jenti de voutra Cor ona faſon de ſe boutta que non pas oncor enuenta de parilie, je ſai venu à fçeuau pe fare vei à V. A. R. que de to ten lou jenti de noutron pai on ita atan adrai que lous atrou, & ſe vo voliua permettre que mou cambrada fiſſon caque tor aſthaura, ieſperon que porrion reauſſi aſſe bin que mai dien l'enuia que nos in to de diuerti V. A. R.

Horendrai que je me ſai aquita de ma negotiaſion i ne me reste qu'a prendre congia de V. A. R. & de louy demanda la continuaſion de ſa proteſion pe noutron pay d'on je l'achurou de la mema fedelita qu'allon tojor aiiu iuſcaſthaura e en mon partecouli je me trouuou bin heirau dauei aiiu ona comiſſion parillie, de li pouuai bailli de marque de mon obeiſſence aſſe bin que de cela de to ſto jenti que m'accompagnon.

voulu me différencier en tout, j'ai fait faire l'habillement que vous voyez pour montrer aux gens de votre cour une manière de se mettre qu'ils n'ont pas encore inventé de pareille, je suis venu à cheval pour montrer à Votre Altesse Royale que de tout temps les gens de notre pays ont été aussi adroits que les autres, et si vous vouliez permettre que mes camarades fissent quelques tours à présent, j'espère qu'ils pourraient réussir aussi bien que moi dans l'envie que nous avons tous de divertir Votre Altesse Royale.

Maintenant que je me suis acquitté de ma négociation, il ne me reste qu'à prendre congé de Votre Altesse Royale et de lui demander la continuation de sa protection pour notre pays où je l'assure de la même fidélité qu'ils ont toujours eue jusqu'à présent et en mon particulier je me trouve bien heureux d'avoir eu une semblable commission de lui pouvoir donner des marques de mon obéissance aussi bien que de celle de tous ces gens qui m'accompagnent.

---

# STATISTIQUE MINÉRALOGIQUE
# DE LA CHAINE DU MONT-BLANC

### Genre HYDROXYDE.

**Glace.** Tous les glaciers de la chaîne du Mont-Blanc.

### Genre SILICE.

**Quartz** avec ses variétés cristallographiques : toute la chaîne.
— avec Rutile bacillaire : aux Mottets, sous le Chapeau et au Nant du Greppon.
— avec Amphibole : base de l'Aiguille du Midi.
— chloriteux : vallée de la Mer de Glace.
— tourmalinifère : Bionnassay.
— avec Oligiste spéculaire : aux Charmoz.
— avec Épidote : glacier d'Argentière.
— avec Fluorine rose : vallée de la Mer de Glace.

**Quartz** avec Titane : Aiguilles Rouges.
— avec Adulaire ou Orthoclase : Aiguille du Goûter.
— birhomboëdre et cruciforme : Mer de Glace.
— à inclusions gazeuses et liquides : aux Mottets.
— noir prismatique tordu : Mer de Glace.
— enfumé : les Courtes, Mer de Glace.
— améthyste : glacier d'Argentière.
— laiteux : Aiguilles Rouges.
— hyalin (conchoïdal) : Entremont, Ferret (d'ap. Tavernier).
— azulin, coloré par l'oxyde de Manganèse : glacier de Triolet.
— enfumé de couleur violacée : toute la chaîne.
— amorphe : Barme-Rousse, Tête-Noire.
— lydien (pierre de touche) : Pormenaz.

**Calcédoine** diaphane : forme la brèche, avec le Jaspe du torrent du Gibeloux, à Saint-Gervais.

**Jaspe** de couleurs très variées : Saint-Gervais.

**Opale** dendritique : sur la route d'Ivrée à Corgnier, à moitié route entre ces deux localités ; Botzé, au-delà du village.

### Genre SILICATE.

**Zircon** : dans la Protogine et le Gneiss des Charmoz et Mer de Glace.

**Allanite** en cristaux microscopiques brun rouge foncé : dans la Protogine du Mont-Blanc (Michel Lévy).

**Cyphoïte** : Aiguille du Goûter et col du Bonhomme.

**Kaolin** : anciennes moraines des Thynes.

#### *Groupe de l'Amphibole.*

**Tremolite** = Grammatite : Moraines des Bossons.

**Asbeste** : Nant de Fouilly et Grands-Mulets.

**Byssolite,** variété verte d'Asbeste : Aiguille du Goûter.

**Actinote** : Nant profond.

**Horn blende** : Moraines des Bossons.

**Amphiboles** fondues par la foudre, diversement vitrifiées : Sommet du dôme du Goûter, aux rochers de la Tourette aux Petits-Mulets, 4,400$^{m}$ et 4,600$^{m}$, les dernières roches visibles à cette altitude.

#### *Groupe du Pyroxène.*

**Diopside** : dans les Eclogites du lac Cornu et dans la Porphyrite des Bonnes.

**Diallage** : dans les Amphibolites et Euphotides des Bonnes.

**Enstatite** : dans les Euphotides des Bonnes.

**Bronzite** : même gisement.

**Hypersthène** : Bonnes et roches qui descendent du col de Miage dans le val Montjoie.

---

**Rhodonite** : à Botzé.

**Gadolinite** : dans la Protogine du Mont-Blanc.

**Talc** (pierre Ollaire) : Aiguilles Rouges, Montanvers, Vaudagne.

**Chrysocole** : Aiguille du Goûter, col du Bonhomme.

— variété **Kupfer blau** : Pormenaz.

**Serpentine** massive, verte ou noirâtre : Hortaz.

**Retinalite** cristallisée, renfermant des cristaux de Pennine : Source de l'Arveyron.

**Picrosmine** en prismes rhombiques ou en masses cristallines bacillaires d'un beau vert foncé : chaîne du Mont-Blanc.

*Groupe des Feldspathides.*

**Orthose** en prismes quadratiques et en lamelles : Aiguille du Goûter.

— adulaire chloriteux, associé au quartz hyalin avec groupements de Ripidolite : Aiguille du Goûter, glacier des Bossons.

**Microcline** en prismes ou en grains : dans les Protogines.

**Albite** compacte, vert pâle ou grisâtre : torrent des Pèlerins.

— en grains et lamelles hémitropes blanches dans les Calciphyres du Bonhomme.

**Oligoclase** blanc grisâtre ou blanc verdâtre : entre dans la composition des Protogines.

**Andésine** : dans les Calciphyres du Bonhomme.

**Labrador** en cristaux hémitropes : entre dans la composition de quelques roches du val Montjoie (Favre) et dans les granites à Amphibole, Diorites, Diabases et Gabbro des moraines des Bossons et de Tacconnaz.

**Anorthite** : dans les Protogines et la plupart des roches cristallines de la chaîne.

**Petrosilex** (Feldspath compact), Sphérolite de couleur variable gris brunâtre ou rougeâtre : aux Rupes, à Valorcine.

*Groupe des Feldspathoïdes.*

**Triphane** = Spodumène : dans la Protogine du Dru.

**Haüyne** : dans le Macigno alpin des Fys (Favre).

**Outremer** = Lazulite : Sommet du glacier de Saleinaz.

*Groupe des Micas.*

**Biotite** (Mica noir) : entre dans la constitution des Protogines du versant méridional de la chaîne.

**Muscovite,** variété Damourite, Mica blanc à lamelles transparentes entre dans la constitution d'un certain nombre de roches des terrains cristallins de la chaîne.

**Lépidolite** : même gisement.

**Séricite** en paillettes très minces, allongées et tordues : dans les mêmes roches de la chaîne.

---

**Cordierite,** variété bleue (saphir d'eau) : dans les Gneiss, Granulites et Protogines (Michel Lévy et Lacroix).

**Pinite** : dans la Pegmatite des Jeurs, sur Tête-Noire.

**Sphène** : dans le quartz, au Chapeau ; entre dans la constitution d'un grand nombre de roches des environs du Mont-Blanc ; en cristaux isolés bien caractérisés dans les fentes de la Protogine et des schistes cristallines de la chaîne ; souvent associé au quartz, en cristaux jaunes ou roses, aplatis et bien tranchants, dans les Protogines du Jardin de la Mer de Glace, au Talèfre, aux Courtes et à la montagne de la Côte.

**Pictite** (Sphène rayonnant en mâcles avec gouttière) ; rarement petits cristaux hyacinthe pâle, rappelant la couleur de l'Axinite : se trouve dans les Protogines du Mont-Blanc et de Pormenaz.

**Tourmaline** : lac Cornu, les Posettes.

— en voie d'altération micacée : le Brévent.

**Axinite** avec l'Idocrase, accompagnant les Granulites et tapissant les cavités des Calcites : Fontaine du Caillet, chemin du Montanvers, glacier des Bossons (en cristaux d'un violet brunâtre).

**Emeraude** = Beryl : Protogine des Charmoz et Aiguille du Moine, près le col du Géant.

*Groupe des Zéolithes.*

**Mesotype** en cristaux bacillaires : dans les moraines des glaciers de Miage et d'Orny.

**Gismondine** : moraines du glacier de Miage et Allée Blanche.

**Stilbite** blanche ou laiteuse, parfois brun rouge, accompagne la Heulandite.

**Heulandite** en cristaux bacillaires aplatis, de couleur blanc jaunâtre, quelquefois rouge et à éclat vitreux : glacier d'Argentière et moraines du glacier de Miage ; Allée Blanche, dans les fentes de la Protogine et des schistes cristallins.

**Scolésite** en petits cristaux nets, implantés dans les cavités de la Stiblite et de la Heulandite, remplissant les fentes d'une Granulite.

**Laumonite** accompagnant Mésotype, Sphène et Fluorine rose : au glacier de Miage (Soret et Favre).

**Prehnite** en cristaux lamellaires rappelant la Coupholite, d'un blanc un peu jaunâtre ; dans les fentes des schistes cristallins métamorphosés par la Protogine : Aiguille du Goûter, col du Bonhomme, moraines des Bossons.

**Brewstérite** en cristaux tubulaires blancs, jaunes ou verdâtres, à éclat vitreux : moraines du glacier d'Argentière et col du Bonhomme (d'ap. Dufresnoy).

**Glauconie** : terre verte des Fys, grés verts du Gault.

*Groupe des Grenats.*

**Almandine** : entre dans la composition des Granulites des Aiguilles Rouges ; moraines des glaciers de Miage et d'Orny.

**Idocrase** = Vesuvianite : sous la fontaine de Caillet, chemin du Montanvers, dans le Gneiss.

---

**Epidote** (Pistazite) : aux Pélerins, roches qui dominent le glacier d'Argentières.

— filonienne, formant des croûtes en buissons dans les fissures de la Protogine du glacier des Bossons, des Petits-Mulets, du dôme du Goûter et de l'Etalaz, sous les Charmoz ; présente plusieurs types : en cristaux aplatis de 2 à 3 cent. de largeur dans une roche quartzeuse ; 2° en cristaux aussi très développés présentant des mâcles sans angles rentrants ; 3° en cristaux minces très aplatis.

**Zoïzite,** de couleur jaune verdâtre, abonde dans les schistes cristallins ; est le produit d'altération des Diorites, Diabases, Gabbros et Amphibolites ; forme des croûtes en buissons dans les fissures des Protogines sous les Charmoz, aux Petits-Mulets, aux Bossons, vallées de la Mer de Glace et du Géant.

**Piémontite** : se rencontre à Botzé, au-dessus du village.

*Groupe de la Chlorite.*

**Ripidolite** tapissant les fentes de la Protogine ou en filonnets dans les mêmes roches.

**Pennine** en cristaux : dans la serpentine de la source d'Arveyron.

### Genre CARBONE.

**Graphite** : Sainte-Marie, vallée de Chamonix.

### Genre CARBONATE.

**Calcaire** (Calcite) : aux Fys, à Bionnassay.
**Chaux carbonatée** métastatique et manganésifère à Pormenaz.
**Aragonite** : à Bionnassay
**Sidérose** : à Salvan (suivant Tavernier) et à Pormenaz.
**Malachite** terreuse : mines de Pormenaz.
— antimoniale : mines de Pormenaz.
— pulvérulente : mines de Pormenaz.

### Genre TITANOXIDE.

**Rutile** en paillettes aciculaires : aux Mottets, sous le glacier des Bois, dans la Pegmatite.
**Anatase** octaédrique : sous la Tête-Noire.
**Brookite** : sous Tête-Noire.

### Genre ARSÉNIURE.

**Nickéline** : galeries de la Loriaz.

### Genre PHOSPHATE.

**Apatite** : Bionnassay, dans le val Montjoy.
**Klaprothine** : sommet du glacier de Saleinaz, vallée de Ferret.
**Wavellite** : Mer de Glace.

### Genre SULFURE.

**Molybdénite** : cîme de l'Aiguille du Midi et à droite en descendant le col du Géant, ainsi que dans les rochers qui avoisinent le col.
**Pyrite** cubique : à Sainte-Marie, aux Houches.
**Sperkise** (Marcassite) : Grand-St-Bernard (suivant Tavernier).
**Magnetkise** : val d'Essert (suivant Tavernier).
**Blende** : Pormenaz.
**Galène** : mines du lac, à Servoz
— argentifère : à Pormenaz.
— en cubo-octaèdres : à Pormenaz.
**Bournonite** : mines de Pormenaz.
**Chalcopyrite** et Pyrite cuivreuse aurifère : Pormenaz.
**Panabase** terreux : Sainte-Marie ; vallée de Chamonix.

### Genre SULFATE.

**Barytine** : mines du lac à Servoz ; Pormenaz.
**Karstenite** : la Griaz.

### Genre FLUORURE.

**Fluorine** rose : vallée de la Mer de Glace, dans la Protogine.

**Fluorine** violette : moraines du glacier d'Argentières.

GENRE ALUMINE.

**Corindon** adamantin : Entremont (suivant Tavernier).

GENRE FERROXYDE.

**Oligiste** spéculaire : Pormenaz et Charmoz.
— lamellaire : Pormenaz et Charmoz.
**Limonite** (fer hydroxidé limoneux) : sources ferrugineuses du Coupeau.
**Magnétite** en cristaux du col de Fenêtre, pointe de Dronaz.
— en masses grenues, sur Pierre-Gaillard, Salvan (suivant Tavernier).

GENRE ARGENT.

**Argent** natif : minerai des Contamines.

GENRE OR.

**Or** en paillettes, charrié autrefois par le torrent d'Arveyron ; existe aussi dans les mines sur Contamines.

Venance PAYOT,
**Naturaliste à Chamonix.**

---

# NOMS DE LIEUX LIGURO-CELTIQUES
## EN HAUTE-SAVOIE

L'onomastique alpine renferme un grand nombre de noms antérieurs à la domination romaine, mais qu'il est difficile d'identifier d'une façon satisfaisante. Nous donnons ici quelques-uns des noms de lieux de la Haute-Savoie qui, dans l'état actuel de la science, peuvent être considérés comme ligures ou celtiques; nous y joignons quelques autres d'origine incertaine. Nous avons utilisé nos sources habituelles [1], c'est-à-dire, pour le raccolement et l'orthographe des noms, les tabelles du cadastre de 1730, la carte de l'Etat-Major, le Dictionnaire des communes publié dans l'*Annuaire de la Haute-Savoie* (Abry, Annecy), les utiles monographies consacrées aux paroisses parues dans les mémoires de l'Académie Salésienne, le Regeste genevois et les chartes originales auxquelles il renvoie ; pour les comparaisons, les Dictionnaires topographiques de France et les Cartulaires régionaux de A. Bernard, J. Marion, C. Guigue, etc. ; enfin, pour la partie linguistique, l'ou-

1. Voir *Revue savoisienne*, 1894 et 1896.

vrage de Whitley Stokes (S), *Urkeltischer Sprachschatz*, traduit par A. Bezzenberger, Gœttingen, 1894 ; et *Les premiers Habitants de l'Europe*, 2e édition, Paris 1894, t. II, par M. d'Arbois de Jubainville (B) ; nous renverrons comme précédemment, s'il y a lieu, à l'ouvrage du même auteur : *Les Origines de la Propriété foncière* (A) [1].

Il est admis aujourd'hui, comme M. de Jubainville l'a prouvé, que la langue des Ligures, c'est-à-dire, par exemple, des populations lacustres de la Savoie qui occupaient le pays avant l'arrivée des Allobroges au IIIe siècle av., est indo-européenne. Il ne peut être encore question d'établir la ligne de démarcation phonétique qui la sépare de la langue celtique ; ce qui est certain, c'est qu'elles ont bien des mots communs et des suffixes identiques. Nous ferons suivre, s'il est nécessaire, ces mots de leur postérité gallo-romaine et médiévale, où le thème ancien s'allonge en des suffixes d'origine diverse.

**Aire** (l') ; *area, aria* désignent souvent en bas-latin un terrain plat non cultivé, propre à bâtir. Une charte de Cluny de 850 parle de *hortis, areis, vineis* ; c'est de là que vient le nom des Aires (Groisy, Thollon). Cette origine ne semble pas convenir à l'Aire, nom de deux ruisseaux de Saint-Julien et dont l'analogue dans la Meuse offre les formes *Ageira* et *Heyra* au Xe s. Il y a évidemment là une racine AR (ou ARR), non latine, de signification obscure. On la retrouve dans :

*Arrium,* XIIIe s., l'Arre, riv. Gard. Cp. les bois dits l'Arroz (Annecy-le-V.) ou l'Arre (H.-Alpes) et l'Arioz, non Larioz (St-Gerv.-les-B.) ; et encore la pointe d'Arreu (Magland).

*Erria,* villa au XIIe s. dans la Meuse et *Hera* ou *Eira,* XIIe s., auj. St-Martin d'Hére (Isère), cp. Hérée, ancien château (Duing).

En Savoie, *Aria* donne Hyère : c'est le nom d'un torrent à Chambéry ; à Doussard, l'influence patoise le transforme en Ire, d'où la combe d'Ire. Au moyen âge, *Ari-acum* ou *Ariacum,* d'où en Savoie Héry, donne un nom de lieu qu'il est difficile de distinguer du dérivé des gentilices Arius ou Arrius (A, p. 375 et 380). — A cette racine appartient peut-être encore le nom de montagnes les Aravis, *Aravi* au XIIIe s.

**Albane** (l'), riv. près de Viuz-en-Sallaz, *aqua dicta Albagny* au XIVe s. [2]. Il existe en latin une racine *alb,* blanc, qui a donné l'adjectif *albus,* d'où le nom de ville Alba, le nom d'homme Albius et des dérivés comme Albula, Albinia, Albunea, ap-

1. Nous avons également eu recours aux travaux de M. Longnon : *La Géographie de la Gaule au VIe s.* et la *Notice* accompagnant l'*Atlas historique* de la France.
2. A.-G., XVIII, n° 20.

pliqués à des sources, probablement à cause des dépôts blanchâtres ou de l'écume de leurs eaux. Cette racine est indo-européenne; on la retrouve en grec dans *alphos*, lèpre blanche, dans le nom du fleuve Alphée et en celtique, vraisemblablement avec le même sens, dans les noms de villes Alba, Album, Albia, Albinnum (Albens) ; de pays, Albion [1] (S, p. 21) ; de cours d'eau, Albis ou Alba, l'Elbe, avec Albula, son affluent, d'où aussi l'Aube, l'Auve, l'Arve, etc., etc., celle-ci caractérisée par son courant blanchâtre (v. ce mot) ; de dieux, Albiorix, Albiorica, Albarinus et Albius qui, associé à Damona comme Bormo, semble être associé aussi à ce dernier sous le nom équivalent de Candidus [2].

On retrouve cette racine au moyen âge dans les noms de torrents :

*Albalona*, XII[e] s., l'Albarine, Ain ; cp. *Albarone culmis* [3].
*Rivus de Albarna*, 971, la Font-Aubarne, Gard; l'Albagne, id.; l'Albanche (Albens), etc.
*Albentum*, 1070, le Ton, Aisne.

Et de localités :

*Albion*, Albon, Drôme (Cart. St-Hugues).
*Albiadi*, 739, pour *Albiati*, Albiez, Savoie (id.); cp. Alby, *Albiacus*, Albiez ou Arbiez (Reg.).
*Albanatum*, 739 (Cart. St-Hugues).
*Albiniacum*, Albigny ; il y a en France une trentaine de communes de ce nom avec des variantes, sans compter les lieux-dits ; l'origine due à un gentilice doit donc être l'exception.
*Albuna*, XI[e] s., Aubonne, Vaud (Reg.).
*Alburno*, 879, Aubord, Gard.
*Albencum*, XV[e] s., l'Albenc, Isère, etc.

Il est difficile de faire ici la part du latin et du celtique ; il est certain toutefois que plusieurs de ces noms désignent des arbres à bois blanc. Ducange cite *alba, albara, albarus*, peuplier blanc, orme, tremble ; *albania*, c'est le bois où domine l'essence de ces arbres (cp., A, p. 377) ; en espagnol, *alborno* = saule ; en provençal, c'est *albar* comme dans le Berry, aubier ; les localités, et les cours d'eau parfois, tireraient donc leur dénomination d'une plantation voisine, le simple *alba* formant des dérivés à suffixes variés, parmi lesquels *alban* et *albin*, également latins et celtiques, seraient à comparer avec les dérivés de **cassos*, chêne, soit *cassano* et *cassino*.

**Alpes** (les), puissantes chaînes de montagnes dont les con-

1. M. DE JUBAINVILLE (cp. B., p. 213) croit le thème *Albo*, ligure, sans signification connue.
2. ALLMER, *Rev. épigr. du Midi*, n[os] 1146 et 1176.
3. GUIGUE, *Cartulaire du Lyonnais, Bresse. etc.*

treforts ou préalpes couvrent presque tout le département : « *Alpes qui gallorum lingua alti montes vocantur* », explique Servius, et de fait, au VI^e s., ce mot recommence à désigner toutes hautes montagnes. L'étymologie est donnée par Festus : « *Alpes a candore nivium dicti sunt qui perpetuis fere nivibus albescunt.* » Bien que la permutation de *b* en *p* soit confuse, *Alpis* se rattacherait donc à une racine ALB commune au latin et au celtique [1], avec le sens de blancheur (S, p. 21). En Suisse et en Savoie, alpe, arpe (Allinge, Thonon) est un nom commun désignant un pâturage dans la montagne ; l'alpage, *alpaticum, alpagium*, était au moyen âge le droit d'inalper ou de faire paître les troupeaux. De *alp* viennent encore les noms de Saint-Jean d'Aulps, *de alpibus,* v. 1140 (Reg.), la montagne l'Alpettaz (Marlens), le torrent l'Arpettaz (les Gets), l'Arpeyron (XVII^e s., Serraval) soit un pré au milieu des rochers, *alpario-nem,* etc.

**Amphion,** moulin situé au bas du Lyaud, sur un torrent appelé sur la carte de l'Etat-M., d'une façon qui paraît singulièrement altérée, le ruisseau de Plamphiot, et village de la commune de Publier, avec un mas avoisinant très étendu. L'orthographe semble venir d'une fausse étymologie rappelant un propriétaire gallo-romain du nom, d'ailleurs connu dans la Viennoise, d'Amphio. Les chartes du XIII^e s. offrent *Ancion* et *Oncion.* Il faut admettre une nasalisation et le changement de *c* + *i* en *fi,* si l'on veut établir un rapprochement avec le nom que les Grecs donnaient anciennement, dit Festus Avienus, au lac Léman [2]. Mais Accion est un nom celtique recueilli par les marchands grecs, dont Festus aurait conservé la tradition. Il y a lieu, du reste, de le comparer à Axona, la Saône dans César, et à Acionna. déesse de la fontaine de l'Etuvée à Orléans [3]. Ax est une racine que l'on retrouve encore dans Axima (Peutinger), Aime.

**Andey,** h. et mont au-dessus de Pontchy. Le thème semble celtique ; on le retrouve dans les noms de peuples, Andes, Andecavi ; d'hommes, Andus, Andius, d'où Andiacum (Angeac), Andilus, Andilius, d'où Andiliacum (Andilly), Andilavus (Andelot) et Andiloha (Andlau) (A, p. 562, et Longnon, *op. cité*), Ando, puis Andecamulos, Andecumborius, Andebrocirix, etc.;

1. Ce mot est cité comme tel par M. Holder dans son ouvrage en cours de publication, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipsig, 1891.

2. *Ora maritima*, v. 672-674 : (Rhodanus) *Inserit semet vastam in paludem quam vetus mos Græciæ vocitavit Accion.*

3. ALLMER, *Rev. épigr.*, n° 1060.

de localités, Andusia, Andematunnum, Anderitum, Andethannale dans les itinéraires ; de déesse, Andarta ; enfin dans les noms de rivières, l'Andelle, l'Andon, l'Andiole, le *mons Andaoni*, 999 (Gard), etc. Pour M. de Jubainville, *ande* est un préfixe augmentatif ; Andecamulos veut dire très Camulos, c'est-à-dire très (semblable au dieu) Camulos ; S, p. 15, explique *ande* ou *ando* par contre, envers. — A cette particule se rattache aussi le nom du mont Anjou (Viuz-en-Sallaz), au XII^e^ s. *Angion*, latinisé *mons Angionis*, sans doute pour *Andionis*, cp. le pic Anjean (Gard).

**Arcine,** commune sur un escarpement du Vuache, au XII^e^ s. *Arcena*, *Arsina*. Son nom, qui n'est pas rare en Dauphiné, paraît reproduire le celtique *arkunion* pour *parkunion*, montagne, car le *p* n'existait pas à l'origine chez les Celtes (B, p. 281 et 372). Adjectif, *Arkunia* s'est transformé chez César en *Hercynia* silva et au moyen âge en *Fergunna* ou *Vircunnia*, auxquels il faut peut-être comparer le nom de la Vergonne, affluent de la Népha. — Argonnex, à l'extrémité de la montagne de St-Martin, est un dérivé *Argunnacum*, Arconay au XIII^e^ s. (Reg.), dont on retrouve le simple dans l'Argonne, nemus *Argunnœ* au XII^e^ s. (Aisne) et peut-être dans Arquion (Nièvre), *Arcun (ci) acus* au VI^e^.

**Arrondine** (l'), torrent près de Flumet [1]. Son nom semble un diminutif de l'Aronde, affluent de l'Oise, *Aronna* en 861 (B, p. 173), où la racine AR serait la même que dans Arar.

**Arve** (l'), torrent qui se jette dans le Rhône en-dessous de Genève. Au XIII^e^ s., les chartes l'appellent flumen *Araris* [2] (Reg.) ; ce nom est aussi celui de l'Aar au moyen âge et de la Saône dans César. M. de Jubainville (B, p. 172) y voit la forme redoublée de la racine AR donnant les noms latinisés de cours d'eau *Arus*, *Ara*, *Arum*, et qui serait apparentée à la racine sanscrite *ar*, aller, d'où *aras*, rapide. Cette dernière signification a dû s'affaiblir de bonne heure en celle plus générale de cours d'eau, car on ne voit pas pourquoi les Ligures l'auraient appliquée à la lente Saône. — Un autre nom de l'Arve, *Arva* au XI^e^ s., reproduirait cette même racine. S, p. 19, l'admet avec doute pour l'Erve, et en effet il y a lieu de remarquer qu'en Savoie et en Dauphiné *l* devant une labiale se change en *r* dès

1. On lit la Norandine sur la carte publiée en 1861 par A. Perrin, Chambéry ; c'est sans doute la transcription de la locution patoise : *en*-Arondine, cette préposition étant fréquemment placée devant des noms de lieux, dont elle a modifié nécessairement l'orthographe.

2. A.-G., XIV, n° 93.

le xi^e s. Le véritable nom ancien de l'Arve serait donc plutôt Alba, plus tard *Arva* et *Alva,* comme il en est pour l'Aube, l'Aubetin et l'Auve (Marne). — D'Arve vient *arvense castrum,* Bonneville, et l'Arveyron, riv., *Albarionem,* à comparer avec *Albarioscus,* 739, des Hautes-Alpes.

*-ascus, -asca.* M. de Jubainville fait tout d'abord reposer sur le suffixe *ascus* l'extension du domaine ligure dans l'Europe occidentale. Il est à noter toutefois que si ce suffixe est fréquent en Italie au moyen âge, c'est que les habitants l'ont accolé par tradition à des thèmes, le plus souvent latins, à sens très divers. La liste pourrait s'en augmenter encore, par exemple, de l'adjectif *Comovianasca* [1], en 810. En Haute-Savoie, nous citerons la pointe Chevache ou Chavache (Montriond), de *cava* + *asca,* soit la Pointe percée, analogue au *mons Cavus* d'une inscription pyrénéenne. Au moyen âge, plusieurs noms présentent les suffixes *-asco, -usco, -osco,* comme le celtique *-isco,* mais avec l'insertion d'un *i,* donnant au nominatif des mots en *-ascius, -uscius, -oscius* et *-iscius.* Ces thèmes dérivatifs en *-io* semblent dus à l'influence latine des noms en *-ius.*

*-ava.* D'après B, p. 129, c'est un thème ligure désignant les cours d'eau ; d'après S, p. 23, ce thème est celtique ; c'est même d'*ava* que certains font dériver le fr. eau ; mais, comme le remarque Littré, *aqua* a pu le donner aussi ; en effet, ce mot, au xiii^e s., devient *awe* ; de plus, en Haute-Savoie, *Aquianum* donne Evian, *Aquaria,* Yvoire et Evire ; *aquariæ,* terrains détrempés, Evières, d'où à Genève la porte d'Yvoire (cp. Reg.), où aquaria est simple adjectif. Cependant *avos, ava,* ligures ou celtiques, peuvent être aussi l'origine de ève, car on le retrouve, comme finale, dans des noms comme *Genava*, embouchure, d'après M. de Jubainville [2]. Maintenant est-ce ava, est-ce aqua qui terminait originairement les noms suivants ?

Allève, *Alevum,* xiii^e s.
Balevaz (Cusy).
Bogève, *Bogeva,* 1153 (A.-G., XIV, p. 29, n° 39).
Eves (le plan des), près de la Giettaz).
Machevaz, pron. *Mach'va.*
Malève, riv. Abondance, *mala aqua.*
Megève, *Megeva,* 1202 (A.-G., VII, p. 292, n° 3), *media aqua.*
Pellève, riv. Alby, peut-être pour Bellève,*bella aqua.*
Salève, mons *Saleva,* xii^e s. (Reg.), etc.

**Balme** (la) ou Barme, anfractuosité dans le rocher plus ou

1. *Miscllan. di Storia ital.,* XXIV, 1885.
2. *Rev. celtique,* 1875, p. 316.

moins profonde. Ducange explique : « *Caverna in rupe excisa, tumba* », plusieurs de ces grottes ayant livré des ossements. Nous avons en Haute-Savoie deux communes de ce nom, la Balme-de-Sillingy et la Balme-de-Thuy et plusieurs lieux-dits, tels que *Balmam rossam,* XII[e] s. (le Reposoir). Diminutifs : *Balmetum, Balmeta,* d'où Balmette, les Balmettes, les Balmottes, etc.

**Bardonèche** ou Bardonenche, h. de Vétraz-Monthoux, cité dès 1279 (Reg.). Les formes modernes supposent d'anciens *Bardonisca* ou *Bardonincum,* le premier cité par Guigue au XIII[e] s. Le thème, Bardo, est un nom propre, celui par exemple d'un archevêque de Mayence au XI[e] s., dérivé hypocoristique de Bardos, le barde, en celtique, d'où Bardomagus, le champ de Bardos (A, p. 167).

**Bloye,** au moyen âge *Blavia* (Reg.), comme Blaye, dans Ausone. En celtique, l'adjectif *blâvos* veut dire jaune (S, p. 188). C'est sans doute de lui, par le bas-lat. *blavum* que le blé tire son nom. Blavia serait la plaine au blé, la terre aux emblavures.

**Borbannaz** (la), source et fontaine à Musiège, *Borbane* en 1308 (Reg.). *Borbana* pour *Borvana* se rattache à la racine celtique *borv,* secondaire de *berv,* d'où *bervo,* je bouillonne, et les noms de dieux Borvo, Borvonia ; de ville, Borbetomagus pour Borveto- (S., p. 172). Borbannaz serait ainsi un équivalent de Bourbonne. Cette racine *borv* a donné encore en français, outre bourbe, les noms de localités Bourbourée (Drôme), *Borborea* en 1228, la Burbanche (Ain), la Bourboule (Puy-de-Dôme), etc. — Il est probable qu'il faut rattacher à la racine *berb* pour *berv* les nombreux noms de hameaux et de ruisseaux comme Barberolle (Drôme), *Barbeyrola,* XV[e] s., Barberon (id. et Hautes-Alpes), la Font-Barbarine (Gard), la Barboure (Meuse), et notre Barberine (Vallorsine), *Barbarina* en 1307 (Reg.), dont le masculin est cité comme nom d'homme au moyen âge et qui est à comparer avec la localité italienne Barbarasco. Il se peut toutefois que la filiation ait eu lieu sous l'influence du lat. barbarus, mais on sait qu'en grec *barbaros* signifie aussi proprement celui qui fait du bruit, qui parle un langage inintelligible. Littré rattache avec raison à cette racine le fr. barboter.

**Borne** (la), **Bourraz** (la), torrents à Entremont et à Passeirier. Dans Ducange, *borra,* XIII[e] s., est défini : *Cavus dumetis plenus ubi stagnat aqua* ; par suite est traduit par cisterna. Y a-t-il un rapport de dérivation entre *borra* et *borna* ? C'est

vraisemblable, puisque ce dernier mot renferme aussi l'idée de cavité ; car dans notre patois borna, bornalu (cp. languedocien borne) signifient creux ; la bornetta, c'est l'abeille des bois faisant son nid dans la terre (Brachet) ; la bornale, c'est la grotte dans le rocher. La topographie offre souvent en France le mot borne appliqué à des bois, des ruisseaux, des étangs, des landes, des hameaux. En Haute-Savoie, nous avons, outre le plateau raviné des Bornes, divers torrents et hameaux comme :

La Borne, riv. *Borna*, XII[e] s., Reg.; cp. la Bourne, Drôme.

Le Bornet, la Bournette (Doussard).

Bourneau, *locus qui vocatur Bornel*, XI[e] s. (St-Jean d'A.). Dans Ducange bornellus = tuyau, canal.

Borny (Moye) cp. Borny, *Burnen*, 960, Moselle, et l'allem. Born, source, Bornand, Bornachon, etc.

**Brévent,** montagne près de Chamonix, est vraisemblablement, avec métathèse de la racine, le celtique *bervant* (S., p. 172): celui qui bouillonne, qui a ses sources.

**Bromine,** hameau au pied de la montagne de Mandallaz, connu par ses eaux minérales. Nous supposons *Bromina* = *Bormina,* rattaché ainsi à la racine ligure *borm* (B, p. 120), d'où les noms de dieux Bormo, celui-ci changé plus tard par les Celtes en Borvo, Bormanus, Bormanicus [1]. On peut comparer à Bromine *fons de la Berminousa*, XII[e] s., près de Meximieux (Ain), d'après Guigue.

**Brevon** (le), ruisseau de Saxel et torrent qui se jette dans la Dranse d'Enfer. La forme étymologique *Bevro* est citée dans une charte de 1138 (Reg. n° 292) ; c'est également au IX[e] s. le nom du Beuvron (Meurthe). Ce mot est un dérivé masculin du celtique *bebros,* bièvre ou castor, dont la forme féminine *Bibronna* se retrouve dans de nombreux mots français tels que Brévanne, Brévenne, etc.

**Bronnaz** (la), lieu dit près de Feigères et de Thiez. Dans plusieurs communes, il désigne un terrain humide, marécageux ou avoisinant une source. Bronnaz, comme l'all. Brunnen, fontaine, remonte au celtique *brenno,* je bouillonne (S, p. 172) cp. *vercheria dicte Brune,* XIII[e] s., dans Guigue, et dans la Marne Bronne, *Borona* au XII[e] s., pour Brona, comme dans la Meuse *Borolium* pour brolium. Dans le même département Brugny et, en Haute-Savoie, Brogny ont le thème suivi d'un faux suffixe *iacum,* si ce thème n'est pas celui d'un gentilice inconnu du reste.

**Chailloux, Chilly.** Il existe une racine CAL non latine, d'où

1. Pour les inscriptions les concernant, v. ALLMER, *Rev. épigr.*, n[os] 1143, 1145, 1146.

Cala, nom d'une villa au VI[e] s., aujourd'hui Chelles, qui entre dans les composés celtiques Calatonnum et Caladunum (B, p. 258). A côté de cela, on trouve Calo et *Calacus* (Peutinger), corrigé par M. Longnon en Caliacus, parce que la forme moderne est Chailly. Aussi M. de Jubainville (A, p. 204, 537) voit-il dans Cala, Caliacus, et même dans *Calaoilum,* Chaillot, des thèmes de noms propres latins Calus, Calius, Callius. Cette origine doit être l'exception, car ces noms sont plutôt rares. Au contraire, il y a en France de nombreuses communes, sans compter les moindres localités comme Chail, Chaille et Chille, Chaillon ou Chillon, Chaillac ou Chillac, Chailly ou Chilly qui ont évidemment une autre origine. En Haute-Savoie, nous avons relevé deux Chilly dont on ne saurait dire s'ils dérivent d'un gentilice ou d'un nom commun suivi du faux suffixe *iacum*, d'après la forme *Chiliacum,* XII s. [1]. On trouve également la racine cal dans des mots désignant des cours d'eau :

*Callus*, 674, la Chée, Meuse, cp. *Calnantum,* Ain.
*Calona*, la duiz de Calonan, *Challonana* au XIII[e] s. (Guigue).

Ou des montagnes :

*Calomontis*, XIII[e] s., Chalamont, Ain.
*Calescii* [2], v. 1224, peut être l'alpe Chailloux ; cp. *Caliscum*, 885, Chalay [3], Rhône, les localités italiennes Calasca et Calusca et, près de Saint-Sigismond, Chalesson, comme dans l'Isère, Chaleyssin, *Calessianum* (Devaux, p. 213), Caly ou Callier (les Gets), Chalune (Mieussy).

Ou des localités diverses :

*Calaoige*, 912 (Reg.), Chalex, Gex.
Chalengo, XII[e] s. (Guigue), Chaleins, Ain, etc.

**Chandouze** (la), torrent à Saint-Cergues dont le nom serait celtique s'il est vrai qu'on en retrouve le radical dans *candosoccus,* marcotte de vigne selon Columelle (5, 5, 16), *Candosino,* XII[e] s. (Reg.), Chandossin en Valromey et *Candiacus,* Changy.

**Chêne, Chessenaz.** M. G. Paris (*Romania*, XIX, p. 626), s'appuyant sur l'a. fr. *chassain* et le prov. *cassan* admet un dérivé *cassanum,* avec un parallèle *cassinum,* d'un thème celtique *caissn* ; on peut le comparer au lat. et grec *castan,* sans pouvoir les identifier complètement. Le latin *quercum,* qui aurait donné *cercum, cercetum,* n'a pas laissé de trace sensible dans la topographie. Il en est tout autrement de *caissn,* dont les dérivés sont nombreux et qui se rattache peut-être lui-

1. A.-G., XIV, p. 378, n° 330.
2. A. Perrin, *Histoire de la vallée de Chamonix*, Chambéry, 1887.
3. *Cart. St-Hugues.*

même à un adjectif *cassos : fort (S, p. 67), cp. robur, chêne, d'où robustus, fort comme un chêne. — *Casnus* est le nom du chêne au moyen âge ; Guigue cite même dans son Cartulaire une femme nommée Casna. De là les localités appelées Chêne, *Chaygna*, *Chaignu*, *Chanu* (Reg.) et, par *casnetum*, Chesnay, Chenay, Cheney, Chenex, Chainex, le Chainet ou Chainaz par *Casnatum*. — Le thème *Cassino* existe dans le nom de localité Cassinomagus (Peutinger) et de Cassinogilum (cp. A, p. 567). On le retrouve probablement dans Chessin (Taninge, Magland) analogue à l'ital. Cassino (cp. B, p. 94) et, par *Cassinatum* ou *Cassinetum*, dans Chessenaz, *Chissinaz* au XIII^e s. (Reg.), Chessenex et Cessenaz (Sevrier), bien qu'il y ait ici les restes d'une châtaigneraie autrefois très productive. Cp. Sassenage (Isère) pour Chassenage, de *Cassanaticum*. — Le dérivé *Cassanum* a donné dans l'Ain de nombreux dérivés comme *Cassanie*, XI, *Chassagneu*, XI^e, *Chassagnion*, XIII^e, et *Chassaignola*, XIII^e (Guigue).

**Chère, Chéran.** M. P. Vidal a donné une liste aussi complète qu'intéressante [1] des noms de lieux du Roussillon renfermant le mot *quer*, rocher, fém. *quera*, avec ses dérivés et leurs diverses graphies. Le primitif semble être *car*, *cara*, qui, n'étant pas latin, est ligure ou celtique. M. de Jubainville a signalé comme pouvant s'y rapporter l'irl. *carric*, le bret. *carrek*, rocher, le v. irl. *cara* : des pierres, et *carn*, un tas de pierres ; mais il ne cite guère comme dérivé, avec Müllenhoff, que Carrare ; au contraire, la racine liguro-celtique KA, qui a donné naissance, dans son thème primaire Ka-ra, Ka-ro, à tant de cours d'eau, exprimerait l'idée de plaire (B, p. 166, 169, 196), telle qu'on la trouve dans les noms propres Carus, Carantus, Caratus, etc. (S, p. 72). Nous sommes, à tort ou à raison, d'un avis différent ; nous pensons que *car*, rocher, a fourni des dérivés analogues à ceux de la racine Ka, et que par suite, entre Carantos, aimant, et Carantonus, la Charente, il n'y a aucune parenté de sens. Pourquoi appeler tant de cours d'eau le cher, la chérie, l'aimant, plutôt que le pierreux, la pierreuse ? C'est supposer une âme bien tendre à nos vieux ancêtres ; et passe encore pour la rivière, mais la montagne, le rocher ? Quoi qu'il en soit de notre supposition, voici les noms que nous avons relevés :

Le Char, monticule, la partie la plus élevée d'un plateau (Brachet) lieux dits sur les Chars.

1. *Bull. hist. et phil. du Cour. des trav. hist.*, 1888, n^os 1-2.

Charousse, ancien château (Passy), *Cherrossa* [1], *Carrossia*, XIII[e] s., cp. Charosse (Isère), Charousse (Drôme), *Rocha rossa* en 1240.

Le grand Carroz, Carraz (Ville-la-Grand), Caraz (Burdignin); la pierre d'Equarroz (Yvoire); lieux-dits aux Carroz, au Carray, indiquant des cailloux roulés, des substructions anciennes, des tuiles gallo-romaines; cp. à Marlens, la Combe carrée, recouverte par un éboulement, maintenant aux Perrus [2].

Le roc de Chère (Talloires), *Cheria* [3], 1051, en patois *Chire* et peut-être Surchère (Rumilly).

Cheravaux (Montriond), *Carevallis*, XIV[e] s.

Charavay, h. près Passy.

Le Chéran, riv. *Cara*, XIII[e] s. (Reg.); ailleurs le Cher, *Caris*, VI[e] s., la Chiers, le Chernis, le Charans, la Charente, etc.

Les monts Cheray (Taninge), Chéry (les Gets), Chérel, etc. Cherantaz, h. Magland, XIV[e] s., et peut-être Charagny, cp. Caranusca, dans la carte de Peutinger.

**Clés** (les), nom d'un village près de Thônes et localités (les Clets) à Bons et à Cusy. Les Clés, aujourd'hui les Clefs, sont appelés *de Cletis* en 1161 (Reg.), en patois *lés Clyés* au lieu de *lés Clyēs* [4]. D'après Ducange, *cleta, cleda, cleia* est une barrière, une grille d'osier ou de branchage, faisant porte ou enclos; on trouve, avec ce dernier sens, *unam cletam vineæ* au XIII[e] s. (Reg.) et au XV[e] s. *Clye : locus cledis septus* (Duc.). Clet vient moins du latin *crates* que du celtique *cleta* (S, p. 101). Dimin.: les Eclaittes.

*(A suivre.)* Ch. MARTEAUX.

---

NOTES ET DOCUMENTS

## SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Voici quelques brèves indications tirées de testaments provenant de la famille de Loche, qui possédait avant la Révolution des domaines importants aux environs de Sallanches. Ces documents sont actuellement aux Archives départementales de la Haute-Savoie et font partie de l'intéressant fonds de cette famille, donné il y a quelques années à cet établissement par l'un des héritiers, M. René Goblet, ancien ministre. M. B.

1531, 30 septembre : Testament de Jean de Loche, fils de Claude de Loche, de la paroisse de Magland; il donne 3 sous à chacun des prêtres qui assisteront à ses funérailles et veut que l'on place 12 cierges, pesant chacun 2 livres, pour le luminaire; il y aura aumône générale pour les pauvres, le jour de son enterrement, suivant la coutume; les nobles des paroisses

1. A.-G., XIV, p. 261, n° 252.
2. DUCRETTET, *Monogr. de Marlens* dans *Acad. Salés.*, VI, 1883.
3. *Soc. Sav.*, V, p. 85.
4. CONSTANTIN, *Rev. sav.*, 1882.

voisines seront convoqués pour un festin plantureux *(ipsis dari ad prandium honorifice)*. (Archives de la Haute-Savoie, E 78, pièce 2.)

1584, 1er juillet : Testament de Jean de Loche, bailli de Faucigny, coseigneur de Servoz, par lequel il désire que le jour de ses funérailles on se serve de cire sans aucune térébenthine ni autre « matière vile », que l'on habille 12 pauvres, de gros drap blanc de pays à condition qu'ils se tiendront auprès du cercueil le jour de l'enterrement une torche à la main ; il fonde dans l'église de Sallanches, une messe en musique pour son anniversaire, « durant laquelle messe seront assistant douze « pauvres de Dieu, tenant chacun d'eux une chandelle de cire « pure, allumée, en leur main, du prix de 1 sol de Savoie cha- « cune, et sera donné à chacun des dits douze pauvres 1 sol « de Savoie » ; il lègue à 4 mendiants, 4 florins ; aux lépreux de la maladière de Sallanches, 5 florins ; aux pauvres de l'hôpital de Sallanches, 5 florins ; à 4 pauvres filles, à chacune d'elles, le jour de ses noces, 100 florins « pour les aider et « soulager à se marier, lesquelles quatre pauvres filles seront « choisies et élevées par Madame de Loche, pourvu qu'elles « soient sages et honnêtes » ; quant à ses fils Claude et Bernard, chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « s'il « advenoit que Dieu veuille qu'ils fussent pris des Turcs ou « ennemis de notre foi, ses héritiers seront tenus de les rache- « ter et mettre hors de captivité » ; parmi les revenus du testateur se trouvent ceux des maisons fortes de Sallanches, Magland et Pormenay, le droit de langues sur les bouchers de Sallanches et celui des souliers sur les cordonniers de la dite ville. (E 78, pièces 3 et 4.)

1744, 5 février : Testament du marquis de Lescheraines ; il lègue à son domestique : « sa nourriture et aliment dans sa « maison, avec une pension annuelle de 80 livres et une cham- « bre ; et au cas qu'on lui fit la moindre difficulté de lui four- « nir le dit aliment, il lui laisse la somme de 366 livres et la « susdite chambre garnie selon son « état ». (E 78, pièce 8.)

1786, 7 décembre : Legs de Marie-Louise de Loche : « à la « baronne de Saint-Martin, six mouchoirs des moins usés et « du coton en fil pour faire des bas ; à la comtesse d'Outre- « chaise, 2 paires de « gants, l'une de soie blanche, l'autre de « soie noire, deux coeffes à dentelles et le plus beau de ses « éventails ; à sa filleule, la meilleure de ses mantilles de taffe- « tas noir, un deshabillé d'indienne en bleu ; à sa nièce, la

« plus jolie de ses robes en soie ; aux deux domestiques de la « maison, à chacun un mouchoir de soie, tel qu'on les porte « par le cou en forme de cravatte ». (E 78, pièce 11.)

Testament de *Englina de Balmis,* veuve de noble Marquet de Thoyre, fait le 13 septembre 1452 : elle veut qu'il y ait 200 prêtres à son enterrement chantant le *requiem* et 13 pauvres qu'elle habille de drap blanc, en souvenir des 13 apôtres : legs aux maladreries de Chêne, Carouge, *de Bogio* (Boëge ?) et de Cluses. (E 84, pièce 8.)

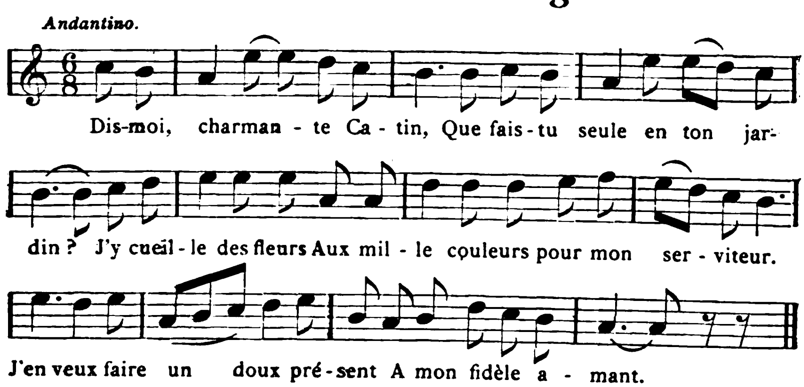
1660, 24 décembre : Dépenses pour les obsèques de Anne-Françoise de Loche à Chambéry : 1 messe au vicaire de Saint-Léger, 6 sous ; pour les pauvres qui ont porté les torches, 4 florins 8 sous ; pour les écussons, 12 florins ; pour celui qui a crié par la ville la défunte pour les confréries, 6 sous ; au total, 241 florins 9 sous. (E 90, pièce 77.)

---

## LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

*(Suite.)*

### La Jardinière et le Seigneur.




1.

Dis-moi, charmante Catin [1],
Que fais-tu seule en ton jardin ?
J'y cueille des fleurs,
Aux mille couleurs,
Pour mon serviteur.
J'en veux faire un doux présent
A mon fidèle amant.

2.

Ah ! dis-moi, rare beauté,
Voudrais-tu bien me les donner ?
Choisissez, Monsieur,
Parmi ces œillets
Si beaux, si bien faits,
La fleur qui vous plaira mieux
Sera pour vos beaux yeux.

1. Diminutif de Catherine. Ce mot n'avait pas alors la signification qu'on lui prête aujourd'hui.

3.

La fleur que je choisirai
N'est ni la rose, ni l'œillet,
C'est tes beaux yeux bleus,
Doux et gracieux,
Dont j' suis amoureux.
Belle, je t'offre mon cœur
Et je veux ton bonheur.

4.

Je crois bien que vous riez
Ou bien, Monsieur, que vous rêvez,
Moi, fille de rien,
Je n'ai pour tout bien,
Que mon entretien ;
Voudriez-vous épouser
La fill' d'un jardinier ?

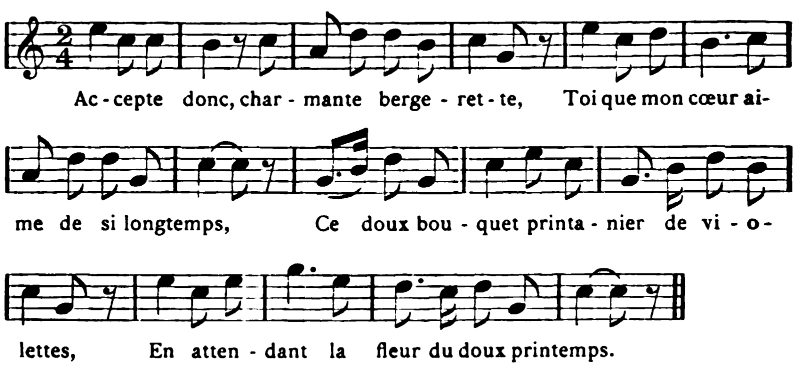
5.

Quoique fill' d'un jardinier,
Belle, tu as su me charmer.
Prends ce diamant,
Coûtant mille francs,
Je t'en fais présent.
Tu seras dame d'honneur
La femm' d'un grand seigneur.

6.

Adieu donc, mon beau jardin,
Adieu rosier, mon beau rosier,
Je pars demain matin,
C'est sûr et certain
Que je vais bien loin.
J' m'en vais voir l'appartement
De mon fidèle amant.

## La Bergère et le Seigneur.




1.

— Accepte donc, charmante bergerette,
Toi que mon cœur aime de si longtemps,
Ce doux bouquet printanier de violettes,
En attendant la fleur du doux printemps.

2.

— Dĕ rĕchĕvrê vò é vôtrĕ violĕtĕ ?
Dĕ rĕchĕvrê la fê d'on gran sényeur ?
Allâ alyeu contâ vôtrĕ florĕtĕ,
Dĕ nĕ sé pâ pĕ r'chêvrĕ tan d'oneu.
*(Je recevrai vous et vos violettes ?*
*Je recevrai la foi d'un grand seigneur ?*
*Allez ailleurs conter vos fleurettes :*
*Je ne suis pas pour recevoir tant d'honneur.)*

3.

— Dis-moi, Nanon, le nom de ton village ?
— Aprenyi-le, Monsu, vô le sari.
*(Apprenez-le, Monsieur, vous le saurez.)*
— Qu'y a-t-il donc dans ton charmant bocage ?
— On grou lourdau, monsu, quan v'z y sari.
*(Un gros lourdaud, Monsieur, quand vous y serez.)*

4.

— Pourquoi, Nanon, es-tu si rigoureuse ?
— E vŏ, monsu, ét' vò tan-t amoêreu ?
*(Et vous, Monsieur, êtes-vous tant amoureux ?)*
— J' suis amoureux pour te rendre amoureuse.
— E mê, monsu, pĕ mĕ moqâ dĕ vò.
*(Et moi, Monsieur, pour me moquer de vous.)*

5.

Dĕ crêye bin qĕ vô-z éte sincére,
Pĕ vô-z âmâ, y ĕ-t impossible à mê ;
E pwé, d'alïeu, votron ran n'mĕ plé guére,
D'âme bin mïò restâ qĕman dĕ sé.
*(Je crois bien que vous êtes sincère,*
*Pour vous aimer, cela m'est impossible,*
*Et puis, d'ailleurs, votre rang ne me plaît guère,*
*J'aime bien mieux rester comme je suis.)*

6.

— Adieu, Nanon, je quitte ton village.
— E mĕ, monsu, d'y vweu tojhor rĕstâ.
*(Et moi, Monsieur, j'y veux toujours rester.)*
— Je me retire en un vieil ermitage.
— E mĕ, monsu, dian mon pastorâ.
*(Et moi, Monsieur, dedans mes pâturages.)*

Communiquée par M. Jacques Sermet, de Sallanches.

## Le Mari malheureux.






1.

Vêtiă la Sin-Jan q'arivĕ,
 Ntron valĕ va modâ,
Fôdra l'ôgmêntâ son gajhŏ
 S'on vu l'férĕ rĕstâ.
Sĕ ntron valĕ vin à modâ
 Nŏ pardin tò :
É fâ mé d'uvrâ dĭên on jhò
 Qĕ mê é vò.
Tra la la la, etc.

*(Voici la Saint-Jean qui arrive,*
*Notre valet va partir,*
*Il faudra lui augmenter son gage.*
*Si on veut le faire rester.*
*Si notre valet vient à partir,*
*Nous perdons tout.*
*Il fait plus d'ouvrage en un jour*
*Que moi et vous.)*

2.

Savi-vŏ qin pan dĕ mĕjhŏ
 Can d'sé dĭên ma mêson ?
Dĕ mĕjhŏ dĕ pan d'avênă,
 É q'al pâ trô bon,
Ya bin d'bon pan dĭên ma mêson,
 Mé n' pâ par mê,
Al ĕ pĕ ma dĭâblă dĕ fĕnă
 E p' son valĕ.
Tra la la la, etc.

*(Savez-vous quel pain je mange,*
*Quand je suis dans ma maison ?*
*Je mange du pain d'avoine,*
*Et qui n'est pas trop bon.*
*Il y a bien de bon pain dans ma maison,*
*Mais il n'est pas pour moi ;*
*Il est pour ma diablesse de femme*
*Et pour son valet.)*

3.

Savi-vĕ qin vin dĕ bêvŏ
 Can d'sé dĭên ma mêson ?
Dĕ bêvŏ dĕ vin dĕ citre,
 E q'al pâ trô bon.
Y a bin d'bon vin dĭên ma mêson,
 Mé n'pâ par mê,
Al ĕ pĕ ma dĭâblă dĕ fĕnă
 É p' son valĕ.
Tra la la la, etc.

*(Savez-vous quel vin je bois,*
*Quand je suis dans ma maison ?*
*Je bois du vin de cidre,*
*Et qui n'est pas trop bon.*
*Il y a bien de bon vin dans ma maison.*
*Mais il n'est pas pour moi.*
*Il est pour ma diablesse de femme*
*Et pour son valet.)*

4.

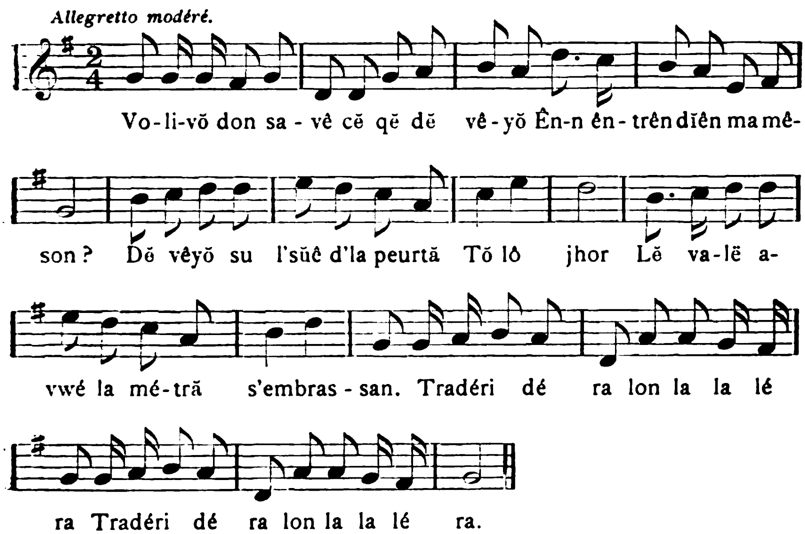
Dĕv'nâ vi yŏu dĕ dromêssŏ
 Can d'sé dĭên ma mêson ?
Dĕ dromêssŏ dĭên la réçhĕ,
 La tétă d'su on bĕnon.
Y a on bon lyê dĭên ma mêson,
 Mé n' pâ par mê,
Al ĕ pĕ ma dĭâblă dĕ fĕnă
 É p' son valĕ.
Tra la la la, etc.

*(Devinez donc où je dors,*
*Quand je suis dans ma maison ?*
*Je dors dans la crèche*
*La tête sur une manne.*
*Il y a bien un bon lit dans ma maison.*
*Mais il n'est pas pour moi.*
*Il est pour ma diablesse de femme*
*Et pour son valet.)*

Variante au premier couplet en patois de Saint-Jeoire, en Faucigny, recueillie par M. Constantin :

Vatïa la San-Dïan q'aproçhe,
Nutron valë s'en va dman.
Savê-t-é batre à la granjhe !
Avê-t-é le cou du van !
Vô ne farïâ pâ d'on-n an
Ce q'é fassîve d'on mê ;
S'é mode qin malor par mé !
*Refrain* : Tromlalali, lalilalêra ;
Troumlalali, laliloulă.

Autre version chantée par M. Jean Terrier, d'Annecy :




1.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ vëyŏ
Ên-n êntrên dïên ma mêson ?
Dĕ vêyŏ su l'sŭê d'la peurtă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valë avwé la métră
S'embrassan.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

*(Voulez-vous donc savoir ce que je vois*
*En entrant dans ma maison ?*
*Je vois sur le seuil de la porte,*
*Tous les jours,*
*Le valet et la maîtresse*
*S'embrassant.)*

2.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ mëdyŏ
Tŏ lĕ lon dĕ la sêson ?
Dĕ mëdyŏ dĕ pan dĕ sêlă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valë avwé la métră
D'bon pan blian.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

*(Voulez-vous donc savoir ce que je mange*
*Tout le long de l'année ?*
*Je mange du pain de seigle,*
*Tous les jours,*
*Le valet et la maîtresse*
*De bon pain blanc.)*

3.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ bêvŏ
Tŏ lĕ lon de la sêson ?
Dĕ bĕvŏ dĕ la piqĕtă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valĕ avwé la métră
D'bon vin blian
Tradéridéra, lon la la léra *(bis).*

*(Voulez-vous donc savoir ce que je bois*
*Tout le long de l'année ?*
*Je bois de la piquette*
*Tous les jours,*
*Le valet et la maîtresse*
*De bon vin blanc.)*

4.

Voli-vŏ don savê su qê dĕ cuçhŏ
Tŏ lĕ lon dĕ la sêson ?
D'cuçhŏ su 'na ponyà d'palyĕ,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valĕ avwé la métră
Bon li blian.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis).*

*(Voulez-vous savoir sur quoi je couche*
*Tout le long de l'année ?*
*Je couche sur une poignée de paille,*
*Tous les jours,*
*Le valet et la maîtresse,*
*Bon lit blanc.)*

5.

Dĕman, é la fêre à Favarjhĕ,
Ntron valĕ va l'y mĕnâ ;
Tĕ gardĕré la baraqă,
Tê q' t'é vĭeu,
Lĕ valĕ avwé la métră
Marçh'ron mĭeu.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis).*

*(Demain, c'est la foire de Faverges,*
*Notre valet va l'y conduire ;*
*Tu garderas la baraque (maisonnette),*
*Toi qui es vieux,*
*Le valet et la maîtresse*
*Marcheront mieux.)*

## Le Mariage ridicule.




1.

Mon père m'y marie,
Verduron, verdurette,
Etê bin 'na croë sêson !
Verdurette, verduron.

*(Mon père me marie,*
*C'était bien une mauvaise saison !)*

2.

E m' balyĕ, ên mariajhŏ,
Verduron, verdurette,
Trê copĕ dĕ croêson.
Verdurette, verduron.

*(Il me donne, en mariage*
*Trois hectolitres de poires sauvages.)*

3.

Mô solâ 'ton dĕ mossă,
Verduron, verdurette,
La palyĕ é p' lô rĕvon,
Verdurette, verduron.
*(Mes souliers étaient de mousse,*
*La paille est par les bords.)*

4.

Mon çhap'lë é d' bobinĕ,
Verduron, verdurette,
Inf'lâ u bë d'on bâton,
Verdurette, verduron.
*(Mon chapelet est en bobines.*
*Enfilées au bout d'un bâton.)*

5.

On m'ménĕ a l'églisĕ,
Verduron, verdurette,
Su on âne d'arcolon,
Verdurette, verduron.
*(On me mène à l'église*
*Sur un âne, à reculons.)*

6.

Can d' fure dĭên l'églisĕ,
Verduron, verdurette,
D' mĕ mĕte a grĕbolion,
Verdurette, verduron.
*(Quand je fus dans l'église,*
*Je m'accroupis.)*

7.

L'êncorâ vin mĕ dirĕ :
Verduron, verdurette,
« Q' fât' itĭe a grĕbolion ? »
Verdurette, verduron.
*(Le curé vient me dire :*
*« Que fais-tu là accroupie ? »)*

8.

E mê, dĕ liu répondŏ :
Verduron, verdurette,
« D' récitŏ m'n orêson. »
Verdurette, verduron.
*(Et moi, je lui réponds :*
*« Je récite mon oraison. »)*

Chantée par M. François Richard, de Sevrier.

*(A suivre.)* Jean Ritz.

## TRAVAUX CONCERNANT LA SAVOIE

MM. Crouva et Houdaille ont exposé le résultat de leurs recherches sur les courbes diurnes de l'intensité calorifique de la radiation solaire au Mont-Blanc. Ils ont spécialement étudié ce que devient à diverses hauteurs la dépression de midi qui se produit dans des conditions très nettes au mont Ventoux. (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences,* 30 novembre 1896.) Les observations faites du 19 au 23 août de cette année ont déterminé les conclusions suivantes : 1° La radiation est plus intense aux Grands-Mulets (1 calorie 497) qu'à Chamonix (1 cal. 242) ; 2° la dépression de midi est manifeste à Chamonix et aux Grands-Mulets : la courbe diurne paraît se déprimer dès que le soleil plonge dans les vallées et se relève l'après-midi pour suivre ensuite une marche assez régulière. Ces phénomènes s'expliquent par la migration diurne de la vapeur d'eau du fond des vallées, sa condensation contre les sommets plus froids, puis sa dissolution dès que l'air ascendant est devenu plus sec.

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

## *Un portrait de saint François de Sales.*

Les *Annales salésiennes* [1] publient, dans leur n° du 20 décembre 1896, une jolie héliogravure d'un tableau attribué à Philippe de Champaigne et appelé SOMMEIL DU JUSTE. Ce tableau qui se trouve à l'église de Saint-Leu de Paris, serait non le portrait, mais la représentation de saint François de Sales sur son lit de mort à Lyon (28 décembre 1622).

« La peinture, dit l'auteur de l'article des *Annales*, Mr P. D., mesure environ un mètre de long sur une hauteur de soixante-quinze centimètres. Une draperie d'un rouge clair, bordée d'une crépine d'or, garnit la partie supérieure de la composition et retombe en larges plis sur l'un des côtés. La tête du saint légèrement surélevée, repose sur un coussin de velours rouge orné d'une large broderie d'or avec glands aux angles. Le corps en partie couvert par le drap du lit, et dont la partie supérieure du buste est seule visible, est habillé d'un vêtement blanc. Le collet en est garni par une sorte de collerette garnie d'une large dentelle dont l'artiste a su rendre avec une délicatesse admirable et pour ainsi dire point par point toute la transparence. Des manchettes finement plissées et ornées elles aussi d'une garniture de dentelle terminent les manches.

« Ce portrait est un peu différent d'un autre que Philippe de Champaigne composa sur les indications de Madame de Chantal.

« Notre intention, ajoute l'auteur de l'article, n'est pas de donner ce portrait comme une copie parfaite et authentique des traits du saint Docteur, mais simplement comme une représentation fort curieuse et jusqu'ici entièrement inédite. » L'auteur aurait pu rappeler aussi que l'évêque de Genève ne portait pas de chemises ornées de dentelles. Il était bien trop pauvre et trop modeste. La « logette » du jardinier de la Visitation de Lyon, où il mourut, n'avait non plus ni draperies ni coussins de velours.

Le tableau, d'après une inscription placée au dos de la toile, a été donné en 1816 à l'église de Saint-Leu par M. Giguet.

1. Petite revue mensuelle des *Oblats de saint François de Sales*, 79, rue de Vaugirard Paris.

Avant la Révolution, il se trouvait dans l'église, actuellement détruite, de Saint-Jean de Grève, et alors déjà, il était attribué à Philippe de Champaigne, bien que le jeune peintre, âgé de vingt ans en 1622, ne fût arrivé à Paris que depuis peu de temps.

La notice des *Annales salésiennes* contient encore divers renseignements intéressants sur saint François de Sales. Il nous a paru utile de la signaler au passage.

F. MUGNIER.

* * *

Alfred COVELLE, docteur en droit. — *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève,* publié d'après les registres officiels. Genève, librairie Jullien, 1897, XVI-563 pages.

Un acte du 11 novembre 1191 est le premier qui donne les noms de quelques bourgeois de Genève. A cette époque sans doute, déjà, on devait avoir quelque chose comme un rôle des bourgeois ; mais ces antiques documents ont disparu de temps immémorial.

Quand M. Covelle a voulu reconstituer la liste des réceptions à la bourgeoisie de Genève, il n'a rien trouvé qui remontât au XII^e^ siècle ou au XIII^e^, et pour la première moitié du XIV^e^, il n'a trouvé qu'un nom à citer : celui d'un tailleur, Hugonod de Jussy, dont on a conservé par hasard la lettre de bourgeoisie, datée du 15 novembre 1339.

A partir de 1364 et jusqu'à 1436, en s'aidant de quelques livres de compte et des registres du Conseil, M. Covelle a pu recueillir les noms de plus de quatre cents individus qui ont payé les droits de bourgeoisie à Genève. Mais les listes qu'il a établies ainsi ne sont évidemment que des débris.

Depuis 1442, deux registres conservés aux archives de Genève, et dont les renseignements, sans être complets, peuvent en somme être considérés comme satisfaisants, ont aidé M. Covelle à établir la liste des réceptions à la bourgeoisie de Genève, pendant les 350 ans qui se sont écoulés jusqu'à l'édit du 12 décembre 1792, qui donna d'un seul coup le droit de cité à tous ceux qui étaient établis dans la ville et dans le territoire de Genève.

Le travail de M. Covelle a été fait avec beaucoup de conscience et de soin. En l'examinant de près, on y trouvera des

détails à corriger; dans l'ensemble, cet ouvrage inspire une juste confiance, et fait honneur à celui qui s'est chargé et qui s'est bien acquitté d'une tâche difficile et longue.

Ce livre des bourgeois de Genève, comme l'histoire de Genève elle-même, se divise en deux parties, que séparent la rupture avec la Savoie, et la Réformation. La réception de *maître Guillaume Farel, de Gap, prescheur de la Sainte-Escripture*, qui est du 14 février 1537, fut l'avant-coureur d'une série de réceptions de réfugiés français.

Dans un petit mémoire que j'ai présenté en 1890 au congrès des Sociétés savantes de Savoie, à Chambéry, sur *les Familles genevoises d'origine savoyarde*, on trouvera quelques vues sur les périodes successives du recrutement de la population de Genève [1]. Le livre de M. Covelle facilitera les recherches qu'on pourra faire à ce sujet. Il serait intéressant de rechercher, pour chaque localité de Savoie, la trace de ceux de ses enfants qui sont allés autrefois s'établir à Genève. Si beaucoup de ces familles sont éteintes aujourd'hui dans cette ville, leur postérité subsiste par des descendances féminines.

Dans son beau livre : *Le Refuge italien de Genève*, pages 18 et 97, M. John Galiffe a fait de justes et piquantes remarques sur l'énorme prépondérance que l'affluence des réfugiés protestants avait temporairement donnée à la population masculine dans la ville de Genève : « L'élément assimilateur par « excellence, dit-il, a été, pour tous nos Refuges, la Femme de « l'ancienne Genève, puisque sans les Genevoises, veuves ou « filles encore disponibles, les deux tiers des réfugiés seraient « restés célibataires. »

Quand on cherche, en établissant des tableaux de quartiers, à déterminer dans l'ascendance de tel individu notable qui est né à Genève : Jean-Jacques Rousseau, par exemple, Sismondi, Töpffer, Madame de Gasparin, Amiel — la part de l'élément étranger et celle de l'élément local, le résultat varie naturellement à chaque nouveau cas qu'on examine. Mais quand on cherche à établir une moyenne, on arrive à trouver qu'en somme la part de l'élément local oscille autour de la moitié.

Dans ces recherches, on avait souvent à prendre en mains les manuscrits des archives dont M. Covelle s'est servi pour composer son livre : celui-ci les remplacera désormais avec avantage.

1. Il faut citer aussi de judicieuses remarques de M. Louis Dufour-Vernes, dans le septième volume des *Notices généalogiques* de Galiffe, pages 92 et suivantes.

Depuis la mort d'Edouard Mallet, en 1856, en fait de travaux publiés par les érudits genevois sur l'histoire des temps qui ont chez nous précédé la Réforme, on ne trouve guères à côté de ceux que son initiative avait préparés : le Régeste genevois (1866) et le tome XVIII des Mémoires de notre Société d'histoire (1872) — que le livre de M. Frédéric Borel sur *Les Foires de Genève*. Les 200 premières pages du livre de M. Covelle se rapportent à cette époque, et sont très précieuses à cet égard.

Dans cet ordre d'études, on attend aujourd'hui la prochaine publication du premier volume de l'*Histoire de Genève*, de Gautier († 1729) qui sera annoté par MM. Edouard Favre et Victor van Berghem, et qui comprendra les temps antérieurs à 1499. Mais les archives de Turin et de Rome conservent sans doute bien des documents qui éclaireraient d'une lumière nouvelle cette période intéressante. Nous appelons de nos vœux l'historien qui ira les chercher et qui les mettra au jour.

Eugène Ritter.

* * *

J. Mayor. — *L'ancienne Genève, l'Art et les Monuments*. (1re série). Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1896, 32 pages in-4° avec 8 figures dans le texte et 6 phototypies hors texte.

H. Fazy. — *La Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise (1589-1601)*. — Genève, Georg et Cie, 1897, 416 pages in-8° avec 1 carte et 3 planches. (Publication de l'Institut national Genevois).

L. Dufour-Vernes. — *Analyses de Notaires*, publiées dans le volume de la 13e session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Aiguebelle. Chambéry, 1895, in-8°.

Si l'on excepte la remarquable église de Saint-Pierre et certaines maisons des vieux quartiers qui ont grandi sous son ombre, et qui sont déjà menacées par la pioche du démolisseur, Genève compte peu de monuments anciens. L'œuvre entreprise par M. J. Mayor, conservateur du Musée Fol, sur l'art et les monuments de l'*Ancienne Genève* sera surtout une restitution : les divers travaux publiés par cet archéologue sur les antiquités de cette ville lui donnent l'autorité nécessaire pour mener à bonne fin ce difficile labeur.

Avant de plonger le lecteur dans l'étude détaillée de la vieille cité, M. Mayor lui permet de jeter un coup d'œil d'ensemble sur son développement en publiant plusieurs vues ou plans représentant Genève à diverses époques. L'une des plus intéressantes est empruntée à la si précieuse *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster (1548) : c'était la Genève telle qu'elle existait au moment où elle venait de secouer le joug de la Maison de Savoie : depuis cette ère de liberté, elle grandira et ses accroissements successifs peuvent se suivre grâce aux vues du XVII[e] et du XVIII[e] siècle publiées avec celle de Sébastien Munster.

Cet esprit d'indépendance qui poussa les Genevois à s'affranchir de la tutelle des princes savoyards a son origine dans les anciens privilèges de la cité, codifiés en 1387 par l'évêque Adhemar Fabri, confirmés en 1444 par le pape Félix V, traduits et imprimés en 1507. M. Mayor publie une reproduction phototypique de cet important document d'après l'original conservé aux Archives cantonales en l'accompagnant d'un commentaire historique et d'une traduction. Cette monographie, forme avec les planches et le texte du *Genève à travers les âges* la 1[re] série de la publication luxeuse que vient d'éditer la maison Ch. Eggimann.

Le soin avec lequel les planches phototypiques ont été exécutées font de cet ouvrage un précieux « livre d'images » selon l'expression trop modeste de l'auteur : le choix intelligent des planches, la clarté du commentaire dont la sobriété laisse deviner une érudition très sûre, l'élégance de la forme et la solidité du fonds méritent tous les suffrages des amateurs et des érudits.

*
* *

Genève, après avoir chassé, en 1534, les princes de Savoie eut toujours à redouter leurs entreprises. L'un d'eux surtout, Charles-Emmanuel I[er] fut hanté par l'idée de reconquérir la fière cité, devenue indispensable à ses chimériques projets d'agrandissements territoriaux. M. Henry Fazy, en retraçant les péripéties de la *Guerre du Pays de Gex et de l'Occupation genevoise (1589-1601)*, a apporté une nouvelle contribution à l'étude d'un de nos ducs les plus ambitieux. Ses recherches faites d'après les documents conservés aux riches archives de Genève, dont il est le Directeur (et les étrangers n'auraient garde d'oublier la bienveillance de son accueil), complètent

heureusement celles que M. Manfroni a publiées naguères d'après les sources piémontaises [1].

En 1585, allant à Sarragosse épouser l'infante Catherine Michel, Charles Emmanuel s'écrie « qu'il bruslera plustost ses « bottes que de n'avoir pas Genève à son retour ». Deux ans plus tard, à la nouvelle de l'exécution de Marie Stuart, il déclare qu'il rasera Genève en représailles : L'année suivante, il songe à mettre son projet à exécution soit en cherchant par d'habiles négociations à isoler les Genevois de toute alliance, soit en garnissant de soldats les localités frontières de leur République.

Les Genevois fort émus de tous ces préparatifs résolurent de prendre l'offensive pensant tirer quelques succès de cette audacieuse tactique : les esprits étaient très surexcités : le peuple, las de souffrir, voulait vivre et non pas languir : la guerre fut décidée dès le mois de novembre 1588. Mais avant de s'engager dans les vicissitudes d'une lutte inégale, les prudents magistrats de Genève songèrent à se concilier quelques alliés. Six mois de négociations ne réussirent pas à triompher de la mauvaise volonté de la République de Berne, et de l'inertie de la France qui avait cependant un affront sanglant à venger, l'affaire du marquisat de Saluces dont le duc de Savoie venait de s'emparer au mépris des droits du Roi Très Chrétien. Une seule sympathie vraiment sérieuse leur était acquise : celle de l'ennemi juré de Charles-Emmanuel, Lesdiguières, qui pouvait faire d'utiles diversions en inquiétant le duc de Savoie sur les frontières du Dauphiné.

Ainsi isolée, la petite République de Genève ne craignit point de se mesurer avec un prince allié aux plus puissantes maisons d'Europe, qui avait osé braver avec succès le roi de France. L'inégalité des deux adversaires donne à la lutte un intérêt poignant : M. Fazy a su faire revivre les diverses péripéties de ce duel avec une émotion communicative.

Au début des hostilités, la République n'avait même pas d'argent : elle avait été obligée de faire appel à la générosité des citoyens : les magistrats donnèrent eux-mêmes l'exemple du dévouement en prêtant des sommes importantes ou des bijoux et des marchandises de valeur. Dès que la guerre fut décidée par le Conseil des Deux Cents, dans la séance du 2 avril 1589, une troupe se dirigea sur le Faucigny, détruisit le pont d'Etrem-

1. *Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I. (Miscellanea di storia italiana,* tome XXXI. Turin, 1894.)

bières et s'empara dans la nuit du château de Monthoux, et le lendemain occupa avec le même succès ceux de Bonne et Saint-Jeoire. Dans le bailliage de Gex, les efforts des Genevois furent aussi efficaces : tout le pays fut conquis : les deux places les plus importantes tombèrent même en leur pouvoir : Gex capitula le 20 janvier 1590 et le fort de l'Ecluse, réputé imprenable, subit la même fortune le 21 avril suivant.

La rapidité de ces succès s'explique assez facilement. Les populations étaient hostiles au duc de Savoie « pour les grandes et insupportables exactions qu'il tire de ses sujets » : témoignage précieux corroborant ceux des ambassadeurs vénitiens qui nous ont laissé des tableaux si lamentables de la situation des basses classes sous Charles-Emmanuel Ier. Dans une déclaration des magistrats de Genève, les sympathies des habitants sont clairement exprimées : « Les sujets de Savoie, disent-ils, tendent la main pour estre deschargés en tant de fascheries qu'ils supportent [1]. »

Les Genevois profitèrent de leurs succès pour raser la plupart des châteaux qu'ils occupèrent, même ceux des gentilhommes amis : triste nécessité de la guerre qui a rendu notre pays si pauvre aujourd'hui en richesses archéologiques : dans les seuls bailliages de Ternier et Gaillard, les châteaux suivants subirent ce malheureux sort : Corsinge, Compesières, Laconay, Beaumont, La Grave, Villards, La Perrière, Châtelard, Ogny, Confignon et Saconay.

Le Fort de l'Ecluse, dont la possession garantissait toutes les conquêtes des Genevois, ne resta pas longtemps entre leurs mains. Le duc de Savoie y envoya des troupes nombreuses qui réussirent à s'en emparer le 11 mai, moins d'un mois après son occupation. Dès cette époque le fort fut la résidence d'une bande d'avides pillards qui mirent en coupe réglée le pays. Les Espagnols, qui formaient la majeure partie de la garnison, appelaient la terre de Gex la *terre déserte* et en effet ils en faisaient un véritable désert : « Le 31 juillet, dit un con-« temporain, toute la terre déserte a esté en fumée et en flamme « presque depuis un des bouts jusques à l'autre. » Le pays fut si bien ravagé que les ennemis ne purent plus y subsister et qu'ils allèrent camper, vers le mois de juillet, dans une région qui n'avait pas encore souffert des horreurs de la guerre, celle de Seyssel. « Jamais le bailliage de Gex, depuis qu'il est habité, ne fut plus dénué de gens, de vivres et d'habitants qu'il a esté ce

1. Fazy, page 53.

jourd'huy, ne s'y étant pas trouvé ni bestes ni hommes depuis le départ des ennemis, et tout y est fourragé et bruslé. »

Pour échapper à toutes ces calamités, les habitants du pays de Gex réussirent en avril 1592 à obtenir un pardon du duc, moyennant la forte somme : l'année suivante, il y eut une trève entre la République de Genève et le duc de Savoie grâce à l'intervention de Lesdiguières et de Henri IV. La période douloureuse était terminée. Désormais les Genevois continueront l'occupation du bailliage de Gex, non sans protestations de la part du duc, mais sans incident grave : cette situation prit fin en 1601 par la cession du bailliage de Genève stipulée dans le traité de Lyon, au profit du roi de France en échange de ses droits sur le marquisat de Saluces.

L'ouvrage de M. Fazy renferme le récit très intéressant des diverses négociations entreprises par la République de Genève avec la France ou avec la République de Berne souvent détruites par les intrigues adroites du duc de Savoie. L'auteur a consacré deux chapitres remarquables à l'administration des pays conquis par les Genevois et au développement du culte protestant. Son livre est très vivant et d'une lecture attachante, d'une érudition solide et aimable, et d'une haute impartialité.

*
* *

Le nom de M. Fazy éveille, pour tous ceux qui ont fréquenté les archives de Genève, le souvenir de son collaborateur M. l'archiviste Dufour-Vernes. Dans un mémoire, malheureusement trop court, cet érudit si consciencieux cite quelques actes caractéristiques empruntés aux minutes notariales relatives à la Savoie, conservées dans ce dépôt.

Les anciennes minutes des notaires de Genève, au lieu d'être, comme en France disséminées dans les diverses études de ces officiers ministériels sont centralisées à Genève aux archives cantonales. Des répertoires, contenant une brève analyse des actes et une table alphabétique des noms, ont été dressés pour la période qui va de 1535 à la fin du XVIIIe siècle. M. Dufour-Vernes s'occupe de compléter ce travail si utile en dépouillant les registres antérieurs à la Réforme : la collection de ces répertoires compte déjà 16 ou 17 volumes grand in-8°.

Beaucoup de ces minutes notariales concernent la Savoie : M. Dufour-Vernes a cité dans son mémoire quelques traits fort curieux qui doivent donner à tous ceux qui s'occupent soit de la monographie de nos diverses localités soit de travaux

plus généraux sur les mœurs et la situation économique de nos régions, le désir de puiser à cette source précieuse.

On trouvera des mentions curieuses notamment sur Annemasse, Veigy, Lyaud, Pontchy, Etrembières, La Roche, etc. La notice de M. Dufour-Vernes est facile à consulter : elle a été publiée dans un recueil qui contribue si heureusement à maintenir de bonnes relations entre les travailleurs de notre pays et nos amis de Genève, du pays de Vaud et du Valais, le *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*. Max BRUCHET.

*
* *

## *Marc-Claude de Buttet,* poète savoisien (XVIe siècle), par F. MUGNIER. — Paris, Champion, 1896.

M. F. Mugnier vient d'adresser à la Société Florimontane un exemplaire de son intéressante étude sur Marc-Claude de Buttet. Ce disciple de Ronsard est le premier poète savoisien vraiment digne de remarque. Ses écrits sont nombreux et fort divers : sonnets, odes, élégies, épithalames, etc. ; Buttet a abordé la plupart des genres en honneur à l'époque de la Pléiade. Ses poésies ont été plusieurs fois rééditées, notamment par le bibliophile Jacob et par M. Philibert Soupé. Aussi souhaitons-nous vivement que la Bibliothèque de la Société Florimontane, ou à son défaut la Bibliothèque de la ville d'Annecy, puisse bientôt offrir au lecteur une édition des œuvres de Buttet, car elles n'intéressent pas seulement les bibliophiles, mais tous les curieux de la littérature savoisienne.

Après de nouvelles recherches biographiques, M. Mugnier analyse et apprécie fort justement les poésies de Buttet [1]. Mais la partie la plus attrayante de son livre est consacrée à l'*Apologie de la Savoie contre Barthélemy Aneau*. Le professeur lyonnais [2], principal du Collège de la Trinité, provisoirement en 1540, et définitivement en 1558, avait eu la malheureuse idée d'écrire que les mœurs des Savoyards manquaient de politesse, et que leur langage était rude et barbare. Ces aménités et autres analogues servaient de préface au « *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice, abbréviation des procès*

1. Notons en passant que l'auteur de l'*Amalthée* est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*, car dès 1868 M. F. Rabut examinait « de quelle couleur étaient les yeux de la dame de C. de Buttet ».

2. Lire sur cet écrivain qui eut une fin si malheureuse, la notice de M. Demogeot sur le *Collège de la Trinité*, les très intéressants chapitres de la thèse de M. F. Buisson sur *Sébastien Castellion* (tome I, chapitres 2, 3 : Lyon sous François Ier ; de l'Humanisme à la Réforme sqq.), les *Archives historiques du Rhône*, tome XI, etc.

***et modération des fraiz d'iceulx,*** dressé par la Court du Parlement de Savoye », publié à Lyon en 1553.

Parmi les nombreux recueils de libelles du XVI^e^ siècle que renferme la Bibliothèque de la ville de Lyon, nous avions lu par hasard le factum d'Aneau, ainsi que la virulente réponse du poète savoisien, publiée à Lyon en 1554, chez Angelin Benoist (Cf n° 20464, 63 ; in Rec., tome XXII, in-12.) Nous regrettions alors que cette polémique fût si peu connue. En réimprimant cet opuscule très rare et très intéressant, M. Mugnier a rendu un réel service à tous ceux qui s'occupent du mouvement littéraire au XVI^e^ siècle.

Dans son Collège de la Trinité, Aneau avait élevé un petit théâtre : les élèves y récitaient les vers de leur principal, et les Lyonnais ne se faisaient pas faute d'applaudir le jugement de Dame Vérité qui décernait la palme à « Lyon marchant », placé bien au-dessus de Paris, Rouen, ou Orléans. Ces discussions sur la prééminence de telle ville ou de telle région sont fréquentes au XVI^e^ siècle.

> Il n'y eut lieu en France égal
> Au grand Lyon que l'on renomme,

dit un poète de cette époque. Clément Marot n'avait-il pas écrit, dans un joli dizain, où il célèbre la belle Jeanne Gaillarde :

> Qui ne voit la ville de Lyon,
> Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye ?

Lyon est alors une vraie métropole commerciale et industrielle, un centre littéraire dont l'attraction est si puissante, que des poètes parisiens, comme Charles Fontaine, séjournent plus de dix ans dans la « ville longue assise sur Saône ». Tous se plaisent à répéter qu'on ne saurait trouver une cité

> . . . . . . . ayant tel bruit
> En changes, foires, marchandise,
> Pas même Anvers ni Venise....

« Lyon fut fait devant Paris », les Romains y ont bâti « des édifices excellents », et la double ville, gauloise et latine, est aussi renommée « pour son trafic que pour son état scientifique », comme le remarque Charles Fontaine, dans ses odes peu connues en l'honneur de Lyon.

Mais était-ce une raison pour qu'un modeste pédagogue, fût-il même l'auteur de la *Picta Pœsis,* « plus illustrée d'images que de bons vers », du *Chant natal,* ou du *Quintil Horatian* (attribué pendant longtemps à Ch. Fontaine), s'arrogeât et droit de critiquer « la férité des mœurs » des gens de Savoie,

et la barbarie de leur langage? Buttet ne le pensa pas, et sa réponse fut plus vive que l'attaque. Il se plut à défendre le dialecte de ses compatriotes, et son apologie ressemble fort à la *Défense et Illustration de la Langue française,* le fougueux manifeste de son ami Joachim du Bellay. Sa critique est d'un homme du XVI$^{e}$ siècle ; aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure, en lisant les épithètes dont Buttet gratifie son adversaire : Aneau est non seulement un « rymailleur, un grimaud, mais un badaud et connard, un âne qui mérite d'être accoutré en chien courtaut, un sot Vulcain, boiteux fait en dépit du ciel ». Comment ce pédant, ce maître d'école, ce Bartholemy le veau, ce Bartholemy fessecul (!), est-il si sot que de produire des vers si lourds, rudes et impropres ? Ces vers boiteux sont l'œuvre d'un boiteux d'esprit encore plus que de corps, etc. On peut juger par là de l'aménité de nos doctes controversistes. Pauvre Aneau ! « tu as trouvé les Muses savoisiennes qui te pelauderont », concluait victorieusement le poète de Chambéry ; et le régent lyonnais n'eut pas à se féliciter « d'avoir voulu, s'armant d'une éloquence pédagogique, abatardir et déprimer l'honneur de la Savoye ».

Cette façon d'entendre la critique littéraire semble de nos jours parfaitement grotesque ; on ne retrouve guère ces procédés que dans les polémiques de certains journalistes qui ne se piquent pas « d'atticiser ». Mais au XVI$^{e}$ siècle les savants en *us* ou en *ès* se donnaient libre carrière. Ils sont érudits avant d'être d' « honnêtes gens », comme on dira à l'époque de La Bruyère, et leur goût est plus souvent en défaut que leur savoir. L'hôtel de Rambouillet et les salons se chargeront plus tard d'épurer le langage de la conversation, mais ils ne réussiront qu'imparfaitement à bannir de la critique les épithètes chères à Trissotin et à Vadius. A la belle époque même du siècle de Louis XIV, plus d'un pédant mêlera à la discussion des injures souvent grossières. Qu'on lise les œuvres de Saumaise, et l'on verra que « ce prince des doctes, ce phénix des critiques, ce Varron du siècle », comme on l'appelait alors, est aussi peu courtois et délicat que la plupart des contemporains de Scaliger ou d'Aneau.

A la suite de l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoye,* M. Mugnier reproduit intégralement le testament et codicille du poète. Puis il donne de nouveaux renseignements très exacts sur les amis de Buttet, tels que Daurat, Belleau, du Bellay, J. Pelletier, et particulièrement sur ses amis de Savoie,

Alardet, Battendier, les Lambert, les Piochet, Emmanuel-Philibert de Pingon, etc. Le livre se termine par une notice sur les habitants de Chambéry en 1551, et par diverses pièces justificatives dont l'une est relative au procès survenu entre Louis de La Ravoire et les frères Marc-Claude et Jean-Louis de Buttet.

Cette nouvelle étude de l'infatigable Président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie est l'œuvre d'un érudit et d'un lettré qui aime fort la terre de Savoie, et avec elle les nombreux écrivains qui l'ont illustrée. L'érudition de M. Mugnier est rarement en défaut ; à peine pourrait-on signaler quelques variantes orthographiques, que nous avons relevées en comparant l'Apologie avec le texte copié sur l'original de Lyon, détails qui n'ont pas d'importance. L'auteur a mis à profit les plus récentes études publiées sur le poète savoisien ; il a su tirer parti des lettres jusque-là inédites de Jean de Boysonné dont notre collègue et ami, M. Joseph Buche, continue la publication dans la *Revue des Langues Romanes*. (Dernière série parue, fascicule de décembre 1896.)

A propos du *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice* dressé par la Cour du Parlement de Savoie, et publié à Lyon, le 27 juillet 1553, par Pierre de Portonaris, M. Mugnier nous apprend que les archives et la bibliothèque de Chambéry ne possèdent aucun exemplaire de cet important recueil, « d'ordonnances royales, tant anciennes que nouvelles ». C'est sur un exemplaire de la bibliothèque publique de Grenoble, acheté par Expilly en 1600, que M. Mugnier a relevé la préface d'Aneau, dont il a fidèlement reproduit l'orthographe.

La bibliothèque de la Société Florimontane possède elle aussi un exemplaire de ce *Règlement*, don de M. L. Chaumontel. Il porte le numéro 62, 608 Dh, dans le Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, publié par MM. Marteaux et Bruchet. La préface de l'écrivain lyonnais manque : ce fait confirmerait l'allégation de Buttet prétendant que les magistrats du Parlement de Chambéry ont fait supprimer cette préface. La suppression était facile, car il suffisait d'enlever le second et le troisième feuillet.

L'exemplaire de la Société Florimontane contient l'épitre en hexamètres latins adressée « *ad eximium virum, D. Philippum Montelonium, in Camberiana Allobrogum Basilica Consiliarium* ». Cette épître se termine par ce vers où Aneau se fait connaître :

*Sic tuus ex animo tibi ne Anulus excidat unquam.*

Le texte qu'en a donné M. Mugnier comprend un vers qui n'a point de sens, parce qu'il a été mal reproduit :

*Consiliarus* (sic) *eis tôn andrôn dodecaë sôtôn* (sic).

Dans notre édition ces mots sont en caractères grecs ; M. Mugnier les transcrivant en caractères ordinaires, se demande ce que peut signifier « un des douze hommes sauveurs ». Le texte rectifié est :

*Consiliarius eis tôn andrôn dôdeca prôtôn.*

L'allusion aux douze membres du Parlement de Savoie est ainsi plus transparente.

A la fin des Ordonnances (folio 95), on trouve la marque suivante :

A LYON
PAR JEAN PIDIE, PRES NOSTRE
DAME DE CONFORT
1553.

Or nous savons que la publication eut lieu à Lyon par les soins de Pierre de Portonaris. En effet, au recto du titre suit la teneur du privilège extrait des registres du Parlement, privilège accordé sur la requête de Pierre de Portonaris, auquel il est permis d'imprimer le *Stile* « en beau volume, belle marge et bonne lettre correcte », avec défense à tous imprimeurs, libraires et marchands du ressort, d'imprimer et vendre durant cinq ans ledit volume. Qu'était-ce donc que Jean Pidie ? M. Mugnier nous permettra à ce sujet, d'ajouter, d'après le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par Breghot du Lut et Péricaut aîné, quelques renseignements aux lignes qu'il a consacrées (page 98) à Portonaris et à Jean Pidie.

Vincent de Portonaris, ou Portunariis, naquit à Tridino, dans le Montferrat, et vint s'installer à Lyon, rue Mercière, comme imprimeur, dès 1507. Sa marque était l'image de l'ange Gabriel. Il est sans doute, comme l'observe M. Mugnier, le père de Pierre de Portonaris qui lui succéda. (Voir pour plus de détails PANZER, *Annales Typog.*, XI, 610.) Portonaris est souvent cité parmi les grands imprimeurs lyonnais du XVI^e siècle.

Quant à Jean Pidie, ce n'était pas, ainsi que le pense M. Mugnier, un simple artisan, comme le furent, je crois, Jean Cleyn, Jean Moylin et autres ouvriers qu'employait V. de Portonaris pour l'impression de ses éditions. M. Mugnier n'a pas trouvé son nom dans l'*Inventaire des marques d'Imprimeurs*

*de Lyon,* ni dans Brunet. Pidie est cependant loin d'être inconnu. Jean Pidie ou Pidier, lisons-nous dans le Catalogue cité, fut imprimeur à Lyon, vers le milieu du XVI[e] siècle. Quelques-uns de ses livres portent le nom de Diepi, anagramme de Pidie. (Voir BRUNET, supplément I, 108, et l'article Guillaume des Autelz, dans la *Biographie Universelle.*)

Il est donc vraisemblable que les deux imprimeurs Portonaris et Pidie se sont associés pour publier le *Stile* du Parlement de Chambéry[1]. Peut-être l'*Histoire de l'Imprimerie à Lyon,* par M. A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville, ouvrage que je n'ai pu consulter, confirmerait-elle cette assertion, en donnant de nouveaux détails sur les imprimeurs dont nous venons de parler.

Nous souhaitons vivement que M. Mugnier continue ses recherches sur le XVI[e] siècle, et qu'il nous envoie bientôt un nouveau volume aussi intéressant que la notice consacrée à la vie et aux œuvres de Marc-Claude de Buttet.

JOSEPH DÉSORMAUX.

* * *

## *Quelques mots sur Sébastien Castellion.*

« Je laisse les illustres personnes de maintenant en si grand nombre et plus que jamais : soit en guerre, soit en temps de paix, soit en scavoir et cognoissance de toute bonne discipline : comme Louys Allardet, abbé de Feilli, imbeu à la perfection de tous arts, lequel je nomme pour cause d'honneur et ornement de notre ville, Sébastien Castallion très excellent poète..... » Ces paroles sont tirées de l'*Apologie pour la Savoie,* de Buttet, dont nous avons parlé dans un autre article. Il n'est pas d'érudit ou de lettré s'intéressant à l'époque si attrayante de la Renaissance qui n'ait lu avec le plus grand profit la thèse remarquable de M. Buisson sur Castellion. Celui-ci n'est pour Buttet qu'un « très excellent poète » ; pour Michelet, c'est « un pauvre prote d'imprimerie, qui posa pour tout l'avenir la grande loi de la tolérance ». M. Buisson a presque tout dit sur la vie et l'œuvre de Castellion, à propos duquel il examine les origines du protestantisme libéral français ; il ne reste, semble-t-il, qu'à glaner çà et là quelques épis oubliés Nous ajouterons cependant quelques détails au chapitre

1. Ces associations étaient fréquentes. Citons Jean de Tournes et Jacques Franconis, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, etc. Peut-être Pidie fut-il l'imprimeur et Portonaris seulement l'éditeur. Les publications étaient faites à frais communs, et le privilège portait : « Il est permis d'imprimer ou de faire imprimer ».

que M. Buisson a consacré aux *Oracles Sibyllins* (tome I, p. 278 sqq.).

En étudiant un volume rare et fort curieux de Jacques Gohory, j'ai remarqué quelques pages où il est longuement question de Castellion. Ce livre imprimé à Paris, chez Vincent Sertenas, en 1550 [1], a pour titre :

IAC. GOHORII, DE VSU ET MYSTERIIS NOTARUM LIBER
*in quo vetusta literarum & numerorum ac divinorum ex Sibylla nominum ratio explicatur.*

Après avoir traité dans une première partie « *de usu notarum* », l'auteur consacre une longue étude à ce qu'il appelle « *notarum mysteria* ». Il rappelle que les anciens Egyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Latins ont laissé des monuments « *sacrosanctæ vetustatis* », qui renferment une multitude de mystères occultes. Pour les comprendre, il est besoin d'un esprit pénétrant : Fables, énigmes, paraboles, tels étaient les moyens propres aux premiers philosophes pour dissimuler l'antique sagesse à la multitude profane. Ceux-là seuls pouvaient pénétrer dans le sanctuaire qui avaient longtemps cultivé leur intelligence ; grâce à la méditation, ils étaient dignes d'être initiés. La plupart de ceux qui lisent ces livres n'en saisissent que le sens littéral. Pour en comprendre le sens intime et caché, il faut, comme disait Rabelais, briser l'os médullaire et en tirer la substantifique moelle, ou, comme l'avait dit Plaute, briser la coquille, pour manger la noix.

Cette recherche a tenté Castellion, comme elle avait tenté Pic de la Mirandole, dont Gohory déplore la mort en termes émus. Ici nous nous bornerons à citer les propres paroles de l'auteur : « *Cui tandem mortalium non est Sibyllæ nomen auditum*?..... *Sit saltem princeps Cumana Vergilio, Erythrea Constantino, cujus dicuntur hodie extare et a Sebastiano Castellione revocati tanquam ab inferis libri.* » Voici comment, dans ces livres, Dieu s'adresse à Noé (Suivent 6 vers grecs, dont Gohory donne la traduction latine, due à Castellion, en redressant les vers qui étaient « *paulum claudicantes* ») :

*Sunt elementa novem mihi, sum tetrasyllabus : en me*
*Percipe quæque trium primarum syllaba constat*
*Duntaxat binis elementis : cætera restant*
*In reliquis : quorum sunt non vocalia quinque.*
*Totius numeri bis sunt hecatontades octo,*

1. Cette date est remarquable ; elle montre avec quelle rapidité s'étaient répandues les idées de Castellion.

*Et ter treis decades cum septem, si scieris me,*
*Ignarus sophiæ non potes esse meæ.*

Ces vers promettent la sagesse à qui en découvrira le sens caché. Dès lors, ajoute Gohory, quel homme véritablement intelligent ne délaisserait pas toute autre étude pour rechercher de toutes ses forces « ce nom divin » ? Cependant nombreux sont ceux qui ont vainement essayé de découvrir le mot de l'énigme, et Castellion ne se fait pas scrupule d'avouer sur ce point son ignorance. *(Castellione ignorantiam suam ingenue confesso.)*

Gohory remarque ensuite que les Muses sont au nombre de neuf ; or ce nombre a quelque chose de mystérieux, car c'est le triple de la triade sacrée. Un autre nom fort intéressant est celui du Messie, dont l'explication par les nombres a coûté tant d'efforts aux Juifs. Voici comment Castellion a traduit certains vers grecs dont l'auteur a soulevé, paraît-il, les voiles du mystère :

*Tunc ad mortales veniet mortalibus ipsis*
*In terris similis, natus patris omnipotentis.*
*Corpore vestitus, vocales quatuor autem,*
*Fert non vocales duas binum geniorum.*
*Sed quæ sit numeri totius summa docebo :*
*Namque octo monadas, totidem decadas super ista*
*Atque Hecatontadas infidis significabit*
*Humanis nomen.*

Nul n'en doute aujourd'hui, ajoute Gohory, c'est du nom de Iesous qu'il s'agit ici, mot formé de quatre voyelles et de deux consonnes, qui en grec donnent le nombre 888. On doit admirer le mystère surprenant qui est caché en ces trois chiffres « *quæ tres cum sint, una est tamen 8 unius ternique dei index* ». Suivent des considérations sur le nom du Christ, avec des citations de Cicéron, de Plaute, de Suidas, d'Aulu Gelle, de Suétone, etc.

On voit par ces quelques lignes combien au XVI^e siècle les plus libres esprits étaient encore imbus d'idées bizarres ; certains attachent la plus grande importance aux « *Sortes Virgilianæ* », ou expliquent les attributs de Dieu par les nombres qui correspondent aux lettres de tel ou tel mot d'un rébus à peine déchiffrable. Mais peut-être les controversistes et les érudits de cette époque ne cherchaient-ils (le fait est certain pour Gohory et je crois fort qu'il en fut ainsi pour Castellion), dans cet emploi des nombres et des énigmes, qu'une façon de cacher leur pensée à des regards indiscrets. A son tour, Galilée, dit-on,

aura recours à cet usage, et exprimera d'importantes découvertes au moyen de chiffres dont il fut seul pendant longtemps à connaître la clé.

J. D.

* * *

(DONS ET ÉCHANGES)

**Le Globe,** bulletin n° 2, février-avril 1896. — *Note préliminaire sur les grottes du mont Salève.* M. E. PITARD commence l'étude systématique des grottes de cette montagne. Après avoir entrepris le relevé topographique qui fournit des renseignements sur la forme et la direction des grottes, l'auteur en recherche l'origine — les unes sont dues à l'érosion, les autres résultent de cassures — puis il effectue des opérations thermométriques. La faune se compose de chéiroptères, d'insectes, d'arachnides et de crustacés. La végétation est très restreinte ; quelques lichens tapissent les parois, des champignons et moisissures recouvrent le sol. En ce qui concerne la partie préhistorique, il est démontré que les hommes ont habité ces grottes à l'époque magdalenienne ; de nombreux ossements d'animaux y ont aussi été recueillis.

**Revue Suisse de Numismatique,** tome VI, 1re livraison. M. le Dr LADÉ apporte une importante contribution à la numismatique des ducs de Savoie, en étudiant des monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées, qui se rapportent à Amédée VIII, Louis, Amédée IX, Philibert I et Charles I.

## GLANES

Dans sa belle édition des Œuvres de Villon (Paris, librairie Lemerre, 1892), à propos du vers 1174 du *Grand Testament* :

> Quoy que maistre Iehan de Poullieu
> En voulsist dire,. . . . . . . .

M. Longnon identifie Jehan de Poullieu avec Jean *de Poliaco,* docteur en théologie de l'Université de Paris, fameux prédicateur, dont les propositions furent condamnées en 1321 par le pape Jean XXII. (BOULAY, *Historia Universitatis parisiensis,* tome IV, page 187.)

« Le surnom de ce personnage a été, dit M. Longnon, ordinairement traduit par *de Pouilly* ; mais le texte de Villon semble indiquer qu'il se terminait en *ieu* : — dans le huitain CVIII, dont le premier vers est plus haut cité, Pouillieu rime avec *lieu, Mathieu, Dieu* ; — et dans ce cas, il faudrait peut-être considérer le village de Pollieu, *Poliacus,* en Bugey, entre Culoz et Belley, comme lieu de naissance du célèbre docteur. »

On sait que Pollieu faisait partie de l'ancien diocèse de Genève.

E. RITTER.

Dans le numéro de décembre 1896, de la *Revue des Langues romanes,* M. F. Gabotto a publié un « document inédit sur l'histoire de Provence à la fin du XIVe siècle », qui intéresse également l'histoire de la Maison de Savoie.

*Le Directeur-Gérant :* Marc LE ROUX.

3520. — Annecy. Imprimerie ABRY.

# SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

## *Séance du 7 avril 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

**M. Dunant,** se faisant l'interprète des profonds regrets que la perte de M. Lecoy de La Marche inspire à la Société Florimontane, s'exprime ainsi :

« Quelque temps après l'annexion de la Savoie à la France, un jeune élève de l'école des Chartes, M. Lecoy de la Marche, qui avait soutenu avec un certain retentissement une thèse originale sur *L'Autorité historique de Grégoire de Tours*, reçut la mission d'organiser les Archives de la Haute-Savoie.

« Doué d'un caractère aimable, toujours souriant, très laborieux, très érudit, il avait conquis toutes les sympathies des membres de la Société Florimontane. Il devint bientôt leur collègue et fut nommé le secrétaire-adjoint de notre compagnie.

« Au milieu du travail considérable que lui imposaient ses fonctions, spécialement la réintégration des documents historiques qui devaient compléter les archives du département, il trouva le moyen de publier dans la *Revue savoisienne* divers articles très appréciés sur le fonds historique de nos annales.

« Il écrivit pour cette *Revue* une étude sur les franchises d'Alby-sur-Chéran, ancienne capitale de l'Albanais. Dans une *Notice* remarquable sur *Ripaille en Chablais d'après des documents inédits,* il détruisit la légende accréditée par Voltaire, qui représentait Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V, comme menant dans cette solitude, un train de vie qui n'avait rien de monastique, en compagnie de joyeux compagnons.

« Par contre, il a fait revivre plusieurs légendes savoisiennes, en les contant avec beaucoup de grâce et d'entrain, et en décrivant avec amour les gracieux paysages où elles sont écloses.

« Après trois années de séjour parmi nous, notre collègue fut appelé par l'éclat de son mérite aux archives de l'empire.

Placé sur un plus grand théâtre il put y développer ses merveilleuses aptitudes pour des recherches nouvelles, des conceptions originales dans le domaine de l'histoire et de la critique.

« Ses profondes convictions religieuses le portaient naturellement à étudier la vie des personnages historiques qui s'étaient illustrés, par leur pieux dévouement au soulagement des souffrances humaines.

« Nous citerons au point de vue de notre histoire locale, la publication du *Mystère inédit de saint Bernard de Menthon*, qu'il a encadré, comme un précieux reliquaire, dans des notes historiques très intéressantes sur la vie du Saint au x[e] siècle, sur les mœurs du temps, sur les mystères au xv[e] siècle, sur la langue en usage à cette époque dans notre région.

« Dans la *Vie de Saint Martin*, écrite avec une verve entraînante et une grande érudition, M. Lecoy de la Marche embrasse l'histoire de la substitution du christianisme à l'idolâtrie dans la région qui est aujourd'hui la France.

« M. Lecoy a publié plusieurs volumes sur les *Sceaux*, sur les *Manuscrits* et la *Miniature*, la *Peinture religieuse*, qui dénotent de profondes études et une saine interprétation des documents relatifs à l'histoire des arts en France. Il a acquis une grande notoriété comme historien par la publication de deux ouvrages très documentés, très complets, d'une grande valeur : *L'Histoire de la Chaire française au Moyen Age, Le roi René*. Le premier a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; le second a obtenu la plus haute récompense qu'elle puisse accorder : le grand prix Gobert.

« La mort impitoyable est venue briser avant l'heure, le cours de la laborieuse existence de notre collègue, et l'enlever à ses travaux, à ses nombreux amis, à sa famille éplorée.

« Après les premières atteintes d'une cruelle maladie qu'il supportait avec une résignation toute chrétienne, il disait souvent à un de ses amis : « J'aurais dû mourir après ma première attaque ; j'étais si bien préparé ; j'ai manqué le coche. »

« Tous ceux qui ont pu apprécier comme nous la bonté de notre collègue, sa haute intelligence, sa vaste érudition, garderont une profonde estime pour sa mémoire, un douloureux et sympathique souvenir pour sa personne. »

On procède ensuite au vote sur l'admission de M. le D[r] Geley qui est reçu à l'unanimité des suffrages.

**MM. Le Roux et Bruchet** présentent la candidature de M. Raillon, architecte du département.

**MM. J. Serand** et **Le Roux** présentent la candidature de M. Francis Crolard, secrétaire général du Syndicat d'Initiative de l'arrondissement d'Annecy.

**M. Bruchet** donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée le 6 avril dernier par M. Pingard, chef du secrétariat de l'Institut de France, pour annoncer le don à la bibliothèque Florimontane de chacun des volumes publiés par l'Académie des Inscriptions et belles lettres dont celle-ci peut encore disposer, savoir :

*Mémoires de l'Académie,* du tome XIV au tome XXXV (le dernier paru).

*Mémoires des Savants étrangers,* 1re série du tome III au tome X ; 2e série du tome III au tome VI.

*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* du tome II au tome XXXV (le dernier paru), sauf le tome XVI et les premières parties des tomes XVII et XVIII.

*Recueil des historiens des Croisades,* Historiens occidentaux : tomes I à V ; Historiens orientaux arabes : tomes I à III ; Historiens orientaux arméniens : tome I ; Historiens orientaux grecs : tomes I et II.

M. Bruchet fait savoir qu'il a pu obtenir cette collection grâce à l'obligeante intervention d'un de ses anciens professeurs à l'école des Chartes, M. Giry, récemment élu membre de l'Académie des Inscriptions.

La Société Florimontane charge son président d'exprimer à l'Académie des Inscriptions ses sentiments de vive gratitude et vote à l'unanimité l'envoi de la collection complète de ses publications depuis 1860 en priant l'Académie d'agréer ce faible témoignage de sa reconnaissance.

**M. Bruchet** donne lecture d'une notice qui lui a été adressée par un de ses confrères, M. Labande, conservateur du Musée Calvet à Avignon, relative au buste de Robert de Genève, connu par les historiens du *Grand Schisme d'Occident* sous le nom de l'antipape Clément VII et qui complète très heureusement les détails déjà donnés dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne*. M. Labande est arrivé à dégager avec une grande sagacité, en se servant des miniatures ornant les remarquables missels enluminés luxueusement sur l'ordre de ce souverain pontife, cette importante conclusion que le buste de Robert de Genève est un véritable portrait. Cette communication sera insérée dans la *Revue*.

**Le Secrétaire-adjoint** fait part à la Société des nouvelles acquisitions du Musée, notamment de l'envoi d'antiquités égyptiennes et arabes fait au Musée par M. le docteur Fouquet, du Caire :

N° 1. Fragment d'une **étoffe de lin** provenant de la momie de Sésostris (Rhamsès II). Découverte à Deïr-el-Bahari, en 1881, ouverte au Caire en 1886 (au Musée de Boulak).

N° 2. **Etoffe** trouvée dans le sarcophage inviolé d'une prêtresse d'Hathor de la XI° dynastie. Cette momie, découverte par M. Grébant, en 1891, à Thèbes, n° 115 du Musée de Ghizeh, fut développée par le D' Fouquet en présence de MM. Daressy et Bazil, en 1892.

N° 3. Fragment de **bandelette de la momie** d'un prêtre d'Ammon, de la XXI° dynastie. Trouvaille de M. Grébaut à Deïr-el-Bahari, 1891.

N° 4. **Toile** venant d'une autre momie de la même trouvaille.

N° 5. **Toile** venant d'une autre momie, toile très fine, même trouvaille.

N° 6. **Bandelette** de toile forte, même trouvaille.

N° 7. Large bande en toile forte, **bordure d'un drap,** même trouvaille.

N° 8. **Toile** venant de la même trouvaille de Deïr-el-Bahari. Elle se trouvait près du corps et conserve encore une forte odeur des substances aromatiques employées pour l'embaumement.

N° 9. Grand fragment d'une **fine tunique de lin** venant de la momie d'une jeune prêtresse d'Ammon (même série), n° 29674 du Musée de Ghizeh.

N° 10. **Bandelette** de forte toile venant d'une momie romaine du II° siècle après J.-C. (Fayoum).

N° 11. **Brocatelle de soie** d'époque byzantine (vient de la nécropole d'Akhmûn, Haute-Egypte). (Une pièce analogue, sinon identique, se trouve au Musée de Cluny, à Paris.)

N° 12. Fragments de **cuir** teint en rouge pâle. Vient d'une bretelle des prêtres d'Ammon de la XXI° dynastie.

N° 13. **Cheveux** de la jeune prêtresse d'Ammon, n° 29674.

N° 14. **Flacon,** verre arabe, trouvé au vieux Caire (Fostat). Pièce taillée à la meule, irisée par suite de son séjour prolongé dans la terre salpêtrée, hauteur 0m047, intacte.

N° 15. **Flacon quadrangulaire,** verre blanc, taillé à la meule, incomplet, doit être de fabrication antérieure au IX° siècle de l'ère chrétienne, hauteur 0m055.

N° 16. **Flacon quadrangulaire**, verre, vert émeraude, hauteur 0m062. Le col manque. Ces objets sont encore peu connus en Europe, on en voit au Louvre d'analogues dans la collection de Sarzec et trouvés en Mésopotamie. Ces deux objets ont été sûrement fabriqués en Egypte, du Ier au IV° siècle de l'Hégire.

N° 17. Petit **vase à parfums,** arabe, Fostat, antérieur au XV° siècle, hauteur 0m032.

N° 18. **Flacon** en verre, aplati, hauteur 0m041, même provenance que le précédent.

N° 19. **Flacon tubulaire,** arabe, verre irisé, même provenance que 17 et 18, hauteur 0m045.

N° 20. **Poids de viande,** inscription peu lisible, un fragment manque. Les poids de ce genre sont rares. C'est le spécimen qui se rapproche des poids en terre cuite gallo-romains [1].

N° 21. **Lampe chrétienne,** en terre cuite, trouvée dans les ruines de Fostat, longueur 0m10.

1. Voir : *Catalogue du Musée gallo-romain d'Annecy*, signification des poids.

N° 22. **Sceau en terre cuite** servant à imprimer les hosties coptes. L'hostie copte est un pain un peu plus grand que le sceau et ayant la forme d'une galette ronde un peu bombée, diamètre 0m,075.

N° 23. **Capsule en bronze** munie d'une poignée, d'un bec et de deux oreilles. Trouvée au vieux Caire (Fostat). Est-ce un instrument destiné à verser un corps en fusion ? La grande analogie qui existe entre cet objet et ceux que le Musée Guimet attribue au culte brahmanique fait hésiter sur la destination. Longueur 0m085, largeur 0m055.

N° 24. **Poterie vernissée** sur engobe, de l'époque des Sultans Mamelouks, fragment. Longueur 0m090, largeur 0m070. Ce fragment, ainsi que toutes les faïences qui suivent, vient du vieux Caire.

N° 25. Fond de **coupe armoriée**, même époque, etc. Fleur de lys.

N° 26. Fragment de **bol** d'un beau style, faïence émaillée en blanc sur pâte blanche. Les dessins ont une grande analogie avec ceux des faïences dites siculo-arabes.

N° 27. Fragment de **faïence** analogue au précédent, moins bon style.

N° 28. **Faïence arabe** de fabrication cairote, probablement du XVII[e] siècle (Fostat).

N° 29. Fragment, bord de **bol**, même fabrication que le n° 28.

N° 30. Fragment de **bol**, probablement antérieur aux deux précédents n°s.

N° 31. **Faïence émaillée**, imitant le céladon chinois et fabriquée au Caire.

N° 32. **Faïence**, pâte rouge grossière, émaillée en vert sur engobe, inscription en blanc verdâtre sous couvert. Fabrication au Caire. Produit de décadence, probablement de la fin du XVIII[e] siècle.

N° 33. **Amulette magique**, pâte de verre blanc, inscription en caractères jusqu'à présent indéchiffrables.

N° 34. **Estampille**, échantillons de la première série décrite par Casanova. Inscription mal venue.

N°s 35 et 36. **Amulettes religieuses.**

La Société adresse ses remercîments à M. le docteur Fouquet pour cette libéralité qui vient compléter heureusement les vitrines des antiquités égyptiennes.

**M. Serand** offre pour l'album de la Société une photographie représentant Lecoy de La Marche en 1863, à l'époque où il était archiviste du département de la Haute-Savoie.

**Le même** propose de reprendre les anciennes traditions de la Société en organisant des excursions archéologiques ou scientifiques dont le regretté Jacques Replat nous a laissé un souvenir si humoristique dans son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* précédé d'une *Ascension au Semnoz*. Il exprime le désir que l'on fasse paraître dans la *Revue* le compte-rendu de la promenade faite l'année dernière aux grottes de Saint-Sylvestre, sous la direction de notre collègue M. Buttin.

**M. Bruchet** place sous les yeux des membres de la Société

une intéressante carte des états Sardes faite en 1772, réédition de la carte de Borgonio. Il fait observer à ce sujet que les nombreuses routes qui sillonnent cette carte étaient loin d'être praticables. Il cite notamment la route de Chamonix : d'après ce document la route passait par Sallanches, Servoz, Chamonix, Vallorcine et allait rejoindre le Valais par le val d'Illiers. Or un voyageur contemporain, de la Roque, en 1775, fait observer que « le chemin de Sallanche à Chamouny est impraticable avec des voitures, il faut nécessairement le quitter et s'y rendre à cheval. On repasse au travers du village de Saint-Martin et l'on continue à remonter vers les sources de l'Arve plusieurs fois sur des ponts de bois d'une construction hardie et singulièrement ingénieuse et légère. »

**M. Dunant,** de la part de M. Dubuisson, donne deux fragments de clefs qui paraissent être du moyen âge, trouvés dans la propriété de ce dernier à Vignières, près Annecy-le-Vieux.

**Le Secrétaire-adjoint** donne lecture de deux demandes de souscription adressées, l'une par la Société de secours des amis des sciences résidant à Paris, l'autre par le comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'égyptiologue F. Chabas, à Chalon-sur-Saône. La Florimontane exprime le regret de ne pouvoir que former des vœux pour le succès de ces deux entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire-adjoint,* Max Bruchet.

---

## *Séance du 5 mai 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

---

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Le Président** met aux voix les candidatures proposées dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. F. Crolard et Raillon sont proclamés membres résidents de la Société Florimontane.

**Le Secrétaire** donne lecture de la correspondance.

M. Rassat, instituteur à Gruffy, qui a déjà enrichi les collections du musée d'Annecy d'intéressantes pièces archéologiques, nous écrit :

« En défonçant un terrain, lieu dit au Cobliet, qui n'est

séparé que par un chemin du cimetière actuel et de l'emplacement de l'ancien temple romain, un propriétaire a mis au jour un tombeau et un grand nombre de squelettes disséminés dans ce champ. Le fond du tombeau était en béton, les côtés en maçonnerie, et il était recouvert par des dalles non ouvrées, composées de pierres ardoisées et de larges tuiles à rebord gallo-romaines. J'ai recueilli six crânes que je tiens à la disposition du Musée d'Annecy, ainsi que les débris du tombeau.

« Il a été constaté que tous les corps reposaient sur le ventre, les pieds tournés au levant, soit du côté du Semnoz.

« Je tiens également pour la même destination trois manuscrits :

« 1° Une note autographe de l'ex-vicaire de Gruffy, Philibert Simond, député et commissaire de la Convention, à la municipalité de cette commune.

« 2° La note minute des dépenses faites par Nicod de Menthon pour être allé chercher à Constantinople les Pères de l'Eglise grecque et les amener à Bâle. — Cette pièce a déjà été communiquée à M. Mugnier, qui en a fait usage pour son histoire de cette expédition.

« 3° Bans et publications accoutumé de faire de la part de illustre seigneur Jean Baptiste de Menthon la Balme baron de Gruffy. 1717. »

La Société adresse tous ses remercîments au généreux donateur. **MM. Marteaux** et **Le Roux** se rendront à Gruffy pour étudier la trouvaille mentionnée par M. Rassat.

**M. Bruchet** fait remarquer que le papier de Nicod de Menthon porte son origine dans la pâte, car on peut y discerner un filigrane : la grappe de raisin, marque d'une fabrique de papier savoyarde.

**Le Président** annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre compatriote, M. Dubouloz. Le décret du 16 avril 1897 énumère les états de service suivants :

« Dubouloz (Joseph-Antoine), fabricant d'appareils et de produits photographiques à Paris. Auteur d'applications nouvelles de la photographie. Président de la chambre syndicale des négociants et fabricants de la photographie. Médaille d'or à l'exposition d'Anvers. Grands prix aux expositions de Lyon et d'Atlanta. Membre du jury des expositions d'Amsterdam et de Bordeaux. Membre du comité de l'exposition d'Innsbruck. Président d'un jury de classe à l'exposition de Rouen. »

Félicitations bien cordiales au nouveau chevalier.

**M. Le Roux** appelle l'attention sur le don considérable qui vient d'être adressé au Musée d'Annecy par M. Charles Balliard de New-York, l'un des bienfaiteurs de notre collection publique.

Dans cet envoi qui ne comprend pas moins de 280 pièces d'ethnographie ancienne et moderne on remarque :

Nombreux *outils* (industrie des peuplades américaines). *Racloir* à peaux, en ivoire, *celts, haches, ciseaux, grattoirs, pilons* cylindriques, *masses de guerre* à rainure, *marteaux* en pierre polie provenant du Connecticut et de l'Ohio.

*Ciseaux, haches* en pierre dure, *statuettes* en terre cuite provenant de Chiriqui et de Davids, Etats-Unis de Colombie.

*Aiguilles* en bois élégamment sculptées, *trousse* avec coton, *plat, outils, poignards* et *idoles* en bois, *vases* en terre cuite décorés de figures, *fusaioles.* (Antiquités péruviennes provenant d'Ancon près de Lima.)

*Terres cuites* de l'ancien Mexique. *Poignard* en os, *sifflets* à figures grotesques, *grelots* en bronze. *Divinités aztèques,* dont l'une en argent ayant la tête surmontée d'un cerf debout. *Statuettes* diverses en terre cuite. L'une d'elles très instructive et fort curieuse représente une femme occupée à pétrir le crâne de son enfant [1]. *Masques* astèques.

Objets d'ethnographie des indiens du Nord-Amérique. *Colliers* en graines et en coquilles marines, *pipes, idoles, armes* en obsidienne (lances, pointes de flèches, nucléus), *celt* en hématite, *pierres* à brunir en agate. *Vase grec* avec figures rouges sur fond noir. *Bronze* représentant un sanglier couché. *Statuette* ciselée dans un bloc de pagodite de Chine. Diverses antiquités égyptiennes, *scarabées, œils* symboliques, *amulettes, bronze, lampes,* etc.

**M. Gonthier** donne lecture d'une communication qui paraîtra dans la *Revue,* sur la généalogie de la famille de Compey.

**M. Bruchet** annonce que les papiers archéologiques et numismatiques de Tochon d'Annecy viennent d'entrer à la Bibliothèque nationale (fonds des nouvelles acquisitions françaises.)

**Le Même** soumet à la Société la question de la réimpression des documents très rares qui peuvent intéresser la Savoie. Il est décidé, qu'en principe, la *Revue savoisienne* pourra, le cas échéant, publier sans pagination spéciale les pièces que le Comité de rédaction estimera devoir apporter une contribution sérieuse aux recherches historiques ayant trait à notre pays.

**M. Desormaux** demande si la *Revue,* sans se consacrer uniquement aux études régionales, ne pourrait insérer des productions littéraires ou scientifiques d'un intérêt général. Après

1. On sait que la déformation crânienne artificielle, pratiquée encore de nos jours dans quelques pays, était une coutume fréquente chez les peuples américains. Le Musée d'Annecy possède dans sa collection anthropologique le moulage d'un crâne exhumé des tombes des îles Sacrificios et celui d'un crâne d'indien aimara de Caranguas qui offrent des déformations avec aplatissements latéraux et antéro-postérieurs donnant à la boîte osseuse une forme tétraëdrique.

une longue discussion, la Société estime qu'en adoptant sans réserves une telle proposition, la *Revue* sortirait de son cadre et de ses traditions et ne remplirait pas le but en vue duquel elle a été fondée, à savoir : réunir des documents et publier tous les travaux concernant la Savoie. Toutefois, le comité de rédaction pourra, dans certains cas, décider de l'impression des manuscrits qui seront soumis à son examen.

Un des desiderata les plus ardents de la Bibliothèque Florimontane est la possession de l'*Armorial* de M. de Foras. Sur la proposition de M. Bruchet qui plaide chaleureusement en vue de l'achat de ce très important ouvrage, le trésorier consulté, pense que nos ressources ne nous permettent pas, en ce moment, de disposer d'une somme aussi considérable que celle qui est demandée en librairie. Il faudrait attendre une bonne occasion ou une libéralité très problématique. La Société en est réduite à regretter son impuissance financière et renvoie à l'année prochaine l'examen de ce projet.

**M. Marteaux** mentionne la trouvaille de deux haches en pierre polie; l'une longue de $0^m10$ environ appartient à M. Moene à Filly ; elle a été trouvé à $2^m$ de profondeur par des ouvriers qui extrayaient de l'argile à proximité de la tuilerie de Saint-Jorioz ; l'autre de $0^m05$ seulement a été ramassée par lui-même dans un champ à fleur de terre, sur le territoire de la commune de Seynod aux confins des mas du Brézy et de la Brunaz.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire,* Marc Le Roux.

---

## *Séance du 16 juin 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**M. Despine** propose la candidature de M. Maurice Sautier-Thyrion.

**Le Secrétaire** donne lecture de la correspondance.

M. Baud, secrétaire de la Société philanthropique « Les Savoyards de Tunis » annonce que nos compatriotes habitant la régence, viennent de fonder sous la présidence de M. Curtelin une société qui a pour but : 1° De fournir des renseignements

et de tâcher d'attirer vers la Tunisie les familles désireuses d'émigrer aux colonies; 2° de faire connaître aux touristes africains les Alpes de Savoie et leur indiquer les endroits de villégiature.

Le Comité se propose de créer une union étroite et fraternelle entre les Savoyards habitant la Tunisie et leurs compatriotes restés dans la mère patrie et aussi de venir en aide aux membres nécessiteux de cette association philanthropique.

La Société Florimontane envoie toutes ses sympathies à cette intéressante initiative et transmet aux Savoyards de Tunis ses vœux de prospérité.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

G. de Mortillet : *L'Origine de la Nation française.*
J. Mayor : *L'ancienne Genève,* 3ᵉ livraison.
Révil et Vivien : *Sur la tectonique de la chaîne Nivollet-Revard.*

**M. Allart** offre au Musée la photographie panoramique du lac d'Annecy prise des hauteurs d'Annecy-le-Vieux et fait la communication suivante :

« Voulant photographier, du chef-lieu d'Annecy-le-Vieux, le panorama des montagnes entourant le lac, je constatais à maintes reprises la difficulté d'obtenir les lointains; en employant des plaques ordinaires, ils étaient toujours brûlés. Je voulus alors essayer l'emploi du verre jaune et des plaques orthochromatiques, et pour me rendre mieux compte des résultats que peut fournir cette association, je fis des essais comparatifs sur plaques au gelatino-bromure ordinaires et sur plaques orthochromatiques avec verre jaune, dans des conditions identiques de pose, de développement.

« Tout d'abord j'ai dirigé l'objectif sur un cercle Chevreul; je remarquai que sur plaque ordinaire la région du bleu-violet est plus impressionnée que les autres; tandis que sur plaque orthochromatique la différence est peu sensible. J'en concluai que le verre jaune éteint le bleu. Or, si l'on remarque que la brume est bleuâtre lorsque le temps est beau, il y avait lieu d'espérer que l'emploi du verre jaune atténuerait son effet désastreux; ce que je constatais sur deux clichés comparatifs représentant le massif de la Sambuy.

« Le panorama que je présente aujourd'hui à la Société est la preuve de ce que j'avance et je conclus en conseillant l'emploi d'un verre jaune augmentant de 1/2 à 1 fois la pose avec plaques orthochromatiques pour la photographie instantanée des lointains tout en choisissant un jour où l'atmosphère est pure.

**MM. Le Roux** et **Marteaux** rendent compte de leur excursion à Gruffy. Elle a été fructueuse grâce à l'intelligente générosité de MM. Rassat et Adolphe Travers. M. Rassat, l'instituteur instruit et dévoué, est depuis longtemps avantageusement connu de la Société pour les dons aussi nombreux qu'intéressants qu'il a faits au Musée. Il a recueilli bien des objets trouvés sur le territoire de sa commune qui, sans lui, se seraient perdus sans retour. Cette fois encore il a bien voulu se dessaisir en faveur de nos collections publiques des trois pièces manuscrites dont il a déjà été question, et d'un lot d'antiquités consistant : 1° en trois haches en pierre polie trouvées l'une, en diorite, longue de $0^{m}1$, au mas des Châtelets, près de la voie romaine ; l'autre, en chlorito-schiste, au Buisson, et la troisième, en serpentine, aux Chênes ; leurs dimensions sont : de $0^{m}05$ et $0^{m}8$ ; 2° en objets de bronze tels que fibules avec bossettes à cercles concentriques, jolie fibule, boucle, qui appartiennent à l'ensemble des trouvailles faites au Mollard et dont la majeure partie est en la possession de notre dévoué vice-président, M. Thonion ; 3° deux objets en bronze : une agrafe à deux pointes et une plaque rectangulaire gravée de lignes en creux ; 4° en crânes et fémurs provenant des fouilles faites dans la propriété de M. Guévin, maire, au lieu dit au Cobliet. Un de ces crânes très caractérisque appartenait à un grand squelette étendu dans un tombeau maçonné formé de dalles schisteuses, de tuiles à rebord et de cubes de tuf.

M. Ad. Travers, de son côté, a donné une hache en diorite, d'une longueur de $0^{m}08$, trouvé au crêt des Chambillons et quelques objets exhumés de la cour de l'ancienne cure, côté nord, près du cimetière actuel ; ce sont des fragments de fioles à parfums en verre d'un travail original, une pointe de javelot en fer, un couvercle de vase en pierre ollaire, un large bouton en bronze. Ajoutons que l'oncle de M. Travers a trouvé également dans le jardin de sa maison, entre autres débris, un triens mérovingien en cuivre plaqué d'or, malheureusement très mal conservé, qu'il cèderait peut-être au Musée.

Etude craniométrique. — Sur les sept crânes qui nous ont été remis par M. Rassat, six ont pu être rangés en série. Ce sont les n^os^ 2, 3, 4, 5, 6, 7. — Le n° 1 ne fait pas partie de la trouvaille récente ; il a été exhumé, il y a quelques années, de la cour de l'ancien presbytère de Gruffy. — L'état de conservation des pièces n'a pas permis d'effectuer toutes les mensurations désirables : quelques unes de celles-ci, cependant, les

plus importantes au point de vue anthropologique, ont été relevées.

N° 1. Homme. — Jeunesse. — Crâne globuleux, cryptozyge. — Bosses frontales très marquées. — Suture métopique. — Indice céphalique : 89°13. — Angle occipital de Broca : 8°. — Indice nasal : 48°20 (mésorhinien).

Tous les caractères réunis accusent nettement le type savoyard pur avec forte brachycéphalie.

N° 3. (Trouvé dans le tombeau). — Homme. — Adulte. — Inion très développé (n° 3 notation de Broca). — Arcs sourciliers énormes.

Les autres crânes (3 hommes, 1 femme, 1 sexe incertain) ne présentent pas de particularités intéressantes à noter.

Le calcul des moyennes nous a donné :

| | |
|---|---|
| Indice céphalique . . . . . . . . | 76,48 |
| Diamètre frontal minimum . . . . . | 98,20 |
| Indice orbitaire . . . . . . . . . | 86,53 |
| — nasal . . . . . . . . . . | 45,41 |

L'indice céphalique correspond bien (quelques dixièmes d'écart) à celui des crânes burgundes [1]. Les indices orbitaire et nasal rentrent également dans le type. Seul le diamètre frontal minimum s'élève de 3 unités au-dessus de la moyenne de la race.

Les crânes de Gruffy ont donc été, suivant toutes probabilités, exhumés d'un ancien cimetière burgunde du v$^{e}$ au viii$^{e}$ siècles de notre ère. La trouvaille faite, non loin de cet endroit, des deux objets en bronze signalés plus haut tend à confirmer cette hypothèse. L'agrafe à crochets, dite agrafe de linceul, a été en effet très fréquemment rencontrée dans les sépultures burgundes et l'examen des dessins gravés semble devoir assigner la même origine à la plaque rectangulaire en bronze.

**M. Le Roux** fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° **Pierre carrée** en schiste argileux gravée sur les deux faces de dessins en creux ; probablement matrice spéciale analogue aux fers des relieurs, ayant servi peut-être à estamper le cuir, xvi° ou xvii° siècle, trouvée dans les fondations du lycée de jeunes filles. (Don de M. Favre, jardinier.)

2° **Tête osseuse** du chevreuil qui a été conservé en captivité pendant deux ans près de la maison forestière du Crêt-du-Maure. (Don de M. Guinier, inspecteur des forêts.)

3° **Meule gallo-romaine** trouvée dans les fondations du Lycée de jeunes filles. (Don de M. Mangé.)

4° **Œuf d'Emeu** (casoar d'Australie) monté sur un support en argent. (Don de M. Ach. Allart.)

5° Empreinte du **sceau de saint François de Sales.** (Don de M. le comte de Roussy de Sales.)

1. A. Hovelacque, *Le Crâne des Burgondes du moyen âge*, in *Rev. anthrop.*, 2° série, t. II. — de Mortillet, *Bullet. de la Soc. d'Anthrop.*, 1873. — Topinard, *L'Anthropologie.*

6° **Statuette d'Osiris** en bronze et **double** funéraire égyptien en terre émaillée. (Don de M. Desormaux.)

7° Fragment de **Stuc** avec oves, provenant de la frise de la cella du temple de Jupiter à Pompéï. (Don de M. Ch. Coppier.)

8° **Lare,** statuette en bronze hauteur $0^m08$. Le petit dieu familier est vêtu de la tunique courte flottant au vent. Il est chaussé de sandales montantes et tient de la main droite une patère, la gauche levée devait tenir un rhyton. Assez bon travail, patine verte, provenant d'Italie. (Achat.)

Deux **statuettes indoues** en bois rougeâtre, h. $0^m25$. (Don de M. l'abbé Gonthier.)

**M. Gonthier** fait une communication sur trois prévôts de la cathédrale d'Annecy en 1206. Cette note sera insérée dans la *Revue*.

**M. Marteaux** dépose sur le bureau quelques menus objets gallo-romains qu'il a acquis pour le Musée. Ce sont, provenant des Fins, cad. n° 393 : un poids d'argile, série B, marqué sous la base d'une étoile à cinq rayons en graffito ; un fragment de tasse rouge avec un cartouche incomplet //CILIM et un graffito à l'extérieur de la panse, JVLIANVS AFR, très lisible ; un fond de petit vase mince avec la marque POPE ou IOIF et un graffito sous le fond CII ; trois fonds de vases noirs aux noms d'Agenor (var.) de Martinus (2), un autre ayant comme marque un cercle en relief; parmi les objets en bronze, un outil de chirurgien (tige s'arrondissant à une extrémité en un globule ovoïde et à l'autre en une spatule allongée et étroite, le tout long de $0^m15$), une petite bague d'enfant, une clavette, un fragment à déterminer, un as d'Auguste, au revers S. C. Providentia et un autel; enfin deux petits couteaux en fer ; — cad. n° 411, des fragments divers parmi lesquels des débris de cols de vases à liseré supérieur brun ou blanc et à panse rayée de lignes droites ou obliques noires sur fond blanc ou brun, trois fragments de poterie rouge aux marques CRVCVRI, IN et //VI, etc., fragment d'hématite ou ocre rouge.

M. Marteaux y joint un morceau de dallage indiquant qu'une habitation romaine existait sur l'emplacement de la tuilerie d'Epagny, près Metz, un poids d'argile série D, marqué de dix-huit étoiles à huit rayons, exhumé dans le jardin Jacquet, au Plot, à $1^m40$ de profondeur avec d'autres objets similaires transportés au musée scolaire de Groisy, dirigé par M. Rosset ; la couche qui les recouvrait renfermait des clefs et un éperon en fer du dernier siècle ; enfin un coude de conduite d'eau en plomb trouvé dans les substructions d'une maison romaine, à Villaz.

A la suite de la proposition de **M. J. Serand** adoptée dans la séance du 7 avril dernier, quelques membres de la Société ont fait les promenades suivantes :

*11 avril.* — Course à Manigod, ayant pour but l'examen de la coulée de lave boueuse qui a comblé le thalweg d'un des affluents torrentiels du Fier.

*9 mai.* — Excursion à la Combe-d'Ire. M. Cartier, maire de Doussard, s'est mis obligeamment à la disposition des membres de la Société pour les guider. Examen de la source chaude du Martinet. Des vapeurs décèlent, seulement en hiver, la présence du cours d'eau souterrain qui passe sous les éboulis du flysch et se jette dans le torrent.

*16 mai.* — Ascension de la montagne de Veyrier, ayant pour but l'étude de sentiers commodes destinés à faciliter l'accès du point culminant de cette montagne trop peu fréquentée, d'où l'on jouit d'un très beau panorama sur les Bauges et le Mont-Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

## LA POINTE D'ARCALOD

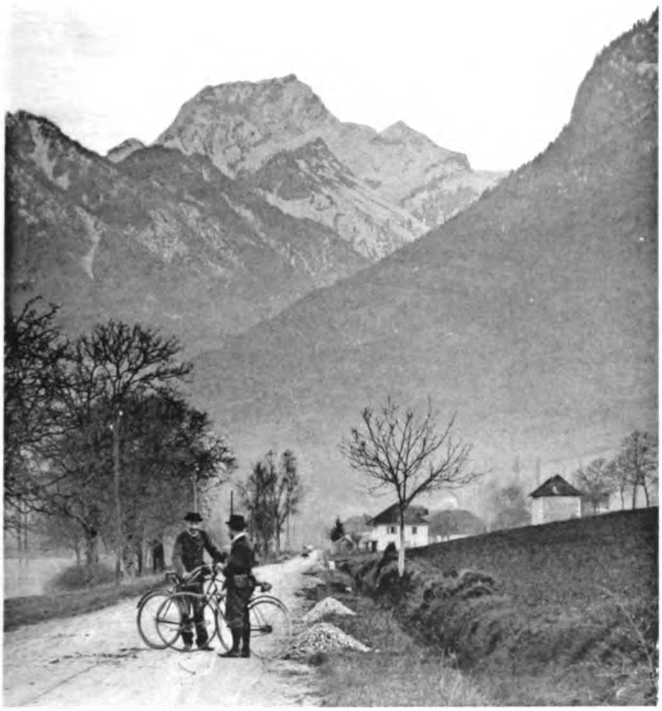
(2223 mèt.)

De toutes les montagnes qui, semblables à des vagues gigantesques, encadrent l'extrémité sud-ouest du lac d'Annecy, la Pointe d'Arcalod est assurément la plus majestueuse et la moins connue.

Située sur la limite des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, elle élève son arête élancée aux confins du massif des Bauges entre les cols de Chérel et d'Orgeval, en face de la Sambuy et du Trélod.

Malgré sa situation relativement rapprochée, nous ne connaissions cette montagne que par sa réputation de pointe peu fréquentée et difficile à escalader, lorsqu'un alpiniste convaincu, notre ami, M. Louis Grivaz, nous ayant proposé d'en tenter l'ascension, nous partions le soir même, en compagnie de MM. Francisque Grivaz et François Serand qui voulurent bien se joindre à nous.

Conduits par le guide Laperrière Germain, nous quittons Doussard à 10 heures 30 pour suivre la route qui traverse le



*Revue savoisienne* (1897, n° 2). Autocopiste Duboulox (cliché Allart)

LA POINTE D'ARCALOD

VUE DU BOUT DU LAC D'ANNECY

village d'Arnand, laisse Chevaline à droite et s'enfonce dans la Combe d'Ire.

Couverte d'immenses forêts de sapins, traversée par l'Ire, torrent impétueux qui roule ses eaux dans un lit encombré de blocs de rochers énormes, la *Combe Noire,* comme on la désigne encore, a gardé jusqu'à ces dernières années de mystérieuses solitudes souvent visitées par les ours [1].

Un étroit et mauvais sentier tracé sur la rive droite du torrent était autrefois le seul passage frayé à travers ces hautes futaies. Depuis 1856, époque à laquelle fut vendue la première coupe franche, une route d'exploitation a été construite le long de l'Ire, du village d'Arnand au lieu dit le Martinet [2].

Nous suivons cette dernière en nous enfonçant sous les bois, seuls vestiges de cette forêt séculaire où l'on voyait encore, il y a quelques années, des sapins dont le tronc mesurait plus de 3 mètres de circonférence [3].

A 11 heures 45, après avoir traversé plusieurs fois le torrent sur des ponts rustiques, nous faisons une première halte aux granges du Martinet, non loin des ruines d'une ancienne fonderie.

A partir de ce point, la route cesse ; à droite un chemin conduit au Charbon et au Trélod par les chalets du Planay, et à gauche, un sentier rejoint l'ancien chemin du col Chérel. C'est celui que nous prenons après avoir monté vers l'est. Nous marchons maintenant au milieu d'une obscurité presque complète et c'est à peine si parfois nous voyons scintiller une étoile à travers les sapins dont les silhouettes se détachent sur le fond noir du ciel.

Au bruit assourdissant du torrent dont nous nous éloignons peu à peu, a succédé le silence ; la forêt entière est endormie et le grand calme de la nuit n'est troublé que par les sons lointains d'un violon et le bruit rhythmé de danses montagnardes

1. On compte 9 de ces animaux tués dans la forêt de Doussard, pendant la période de 1867 à 1893. Le dernier, qui pesait 153 kilos, fut abattu par M. de Boigne et les gardes forestiers, le 19 décembre 1893.

2. La première coupe franche des forêts dites *forêts vierges* de Doussard, de la contenance de plus de 250 hectares, possédés en indivision par les communes de Doussard, Chevaline, Lathuile et Entreverne, fut adjugée, le 30 juillet 1856, à M^me Schmidt, veuve Perravex, pour la somme de 276,000 fr., avec l'obligation de construire une route d'exploitation évaluée à 24,000 fr. A l'occasion du commencement de cette entreprise, un grand banquet eut lieu au milieu de la forêt et là, en présence des syndics des communes voisines et d'une foule de personnes, au bruit des détonations des salves d'artillerie, M^me Perravex, munie d'une hachette d'argent, porta le premier coup à l'antique forêt.

3. Le musée d'Annecy possède une rondelle découpée dans un tronc de sapin provenant de cette forêt : elle a 3 mètres 90 de circonférence et 1 mètre 35 dans son plus grand diamètre ; on y a compté 274 couches annuelles.

que nous apporte par moments la brise fraîche du soir. Il y a fête, paraît-il, au Planay ; c'est du reste une coutume dans nos montagnes de prolonger la veillée du samedi. Ce jour-là, bergers et bergères se réunissent dans un chalet convenu où l'on danse jusqu'au matin.

Ces veillées sont les seules distractions des habitants de la montagne ; aussi n'est-il pas rare de rencontrer quelquefois de jeunes chalezans venant de très loin pour se rendre à ces réunions auxquelles ils n'auraient garde de manquer.

Tout en écoutant cette musique bizarre, nous attteignons les prés, puis les chalets du Plan-du-Tour [1], où nous décidons de prendre quelque repos.

Il est 1 heure 45, nous avons marché pendant 3 heures 1/4 depuis Doussard. Grâce à un feu de brindilles, nous nous réchauffons un instant avant de prendre nos dispositions pour dormir. Malheureusement nous ne tardons pas à constater qu'il n'y a céans ni foin, ni paille. Tandis que l'un s'étend bravement sur une sorte de table, un autre sur un coffre, le reste de la caravane s'endort prosaïquement sur le sol. Ce sommeil est de courte durée, car nous avons compté sans le froid qui ne tarde pas à nous assaillir si bien qu'au bout d'un moment, la situation devenant intenable, engourdis, gelés, nous devons renoncer au repos.

Dès 3 heures 1/2 du matin, nous sommes sur pied, et 30 minutes plus tard nous quittons le chalet pour reprendre notre marche à travers les prés. Le ciel est complètement pur et tout présage une belle journée. Aussi oublions-nous bien vite les fatigues d'une nuit sans sommeil pour goûter le plaisir de cette marche matinale dans l'herbe couverte de rosée.

Arrivés près de quelques granges, blotties d'une façon très pittoresque sous d'énormes rochers couronnés de sapins moussus, nous traversons le sentier qui conduit aux chalets de l'Eau Froide par le Plan de France [2] et nous montons, en suivant de nombreux lacets, le long d'un ravin.

A mesure que nous nous élevons, la vue s'étend de plus en plus ; nous dominons maintenant toute la combe et son immense forêt au-dessus de laquelle flottent de légers brouillards.

1. Dénomination assez fréquente en Bauges et qui doit désigner d'anciens emplacements d'ateliers de tourneurs sur bois, dont l'industrie est très répandue dans toute la région.

2. Petit plateau élevé, situé entre l'Arcalod et la Pointe de Velan, et d'où la vue s'étend jusqu'aux sommets lointains du Jura, ce qui, à notre avis, explique l'étymologie de cette ancienne dénomination antérieure à l'annexion de 1860, « Plateau d'où l'on voyait la France ».

Au lointain, un bout de lac apparaît dans une demi-obscurité, tandis qu'en face de nous le Trélod élève sa cime imposante que viennent dorer les premiers rayons du soleil levant.

Nous contournons le Banc de la Croix, sorte de contrefort de 1800 mètres d'altitude, qui forme avec la cime de l'Arcalod un vaste cirque de rochers au centre duquel se trouve le chalet du Curtillet, où nous ne tardons pas à arriver.

Après un léger déjeuner tiré des sacs, notre caravane reprend sa marche, augmentée du fils du chalezan, le jeune Roux, qui a fait plusieurs fois l'ascension du sommet et dont la connaissance des cheminées nous sera d'une grande utilité.

Au sortir du Curtillet, nous tournons à gauche pour monter dans la direction du Banc de la Croix, à travers un dédale de blocs de rochers épars et d'éboulis au milieu desquels s'épanouissent une quantité de pavots blancs *(papaver alpinum),* assez rares dans nos montagnes.

Le sentier monte presque directement par de maigres gazons à un petit col situé entre le Banc de la Croix et les premiers rochers de l'Arcalod, pour descendre ensuite sur les chalets de Bonvardan et le val de Saint-Ruph. Nous devons donc l'abandonner pour nous engager à gauche et attaquer le rocher au Pas du Loup, passage étroit qui nous permet de traverser le commencement de l'arête pour cotoyer sa face orientale, la seule accessible. La pointe extrême de l'Arcalod est formée d'une arête présentant grossièrement l'aspect d'une pyramide tronquée dont le sommet s'élève insensiblement du nord au sud. Tandis que la face ouest est taillée à pic au-dessus du cirque du Curtillet, la face est s'incline d'abord légèrement pour se terminer ensuite également par un à-pic qui domine les éboulis du col d'Orgeval.

Au point de vue géologique, le sommet d'Arcalod est formé par deux plis de calcaire urgonien, l'un synclinal et l'autre anticlinal. Aussi de la rencontre de ces deux couches différentes, il résulte un bouleversement général qui explique les difficultés de l'ascension [1].

Nous traversons d'abord quelques éboulis, puis commence l'escalade dans de nombreuses cheminées, où nous devons tout mettre en œuvre pour nous hisser de rochers en rochers, et atteindre d'étroites corniches qui surplombent au-dessus du vide.

1. Hollande, *Stratigraphie de la vallée de Bellevaux*, massif des Bauges, *Rev. sav*, 1882, page 57.

La pente est de plus en plus inclinée et les aspérités sont souvent glissantes. Aussi devons-nous redoubler d'attention pour franchir de grands bancs de roche nue, avant d'arriver au premier sommet où nous prenons quelques instants de repos.

Çà et là dans les moindres anfractuosités, des touffes d'edelweiss étalent leurs étoiles veloutées à côté des silènes acaulis dont les petites fleurs sont autant de taches rouges sur les rochers aux tons argentés.

Cependant comme nous désirons parvenir au point culminant situé plus au sud, nous reprenons bientôt notre marche en inclinant légèrement à droite pour atteindre une sorte d'échancrure sur une étroite corniche de la face ouest.

C'est le passage le plus difficile ; nous devons nous glisser accroupis sous un roc arc-bouté au-dessus d'un abîme vertigineux au fond duquel nous apercevons briller au soleil le chalet de Curtillet, puis, revenant du côté d'Orgeval, nous atteignons en quelques minutes le point culminant, couronné d'un cairn élevé l'année précédente par MM. Chappet et Rodet de la section lyonnaise du Club Alpin. Il est 10 heures 30 ; l'ascension de la cime proprement dite a donc duré près de 4 heures, mais en revanche, le panorama que nous avons devant les yeux en fait heureusement bien vite oublier les fatigues.

Comme ses voisines plus connues, la Pointe d'Arcalod est un admirable belvédère d'où la vue embrasse toute la chaîne du Mont-Blanc, les massifs de la Tarentaise, de la Maurienne et du Dauphiné. Tandis que tout près de nous se profilent les rochers déchiquetés de la Sambuy qui dominent Chaurionde [1], le dôme herbeux du Pécloz, l'arête calcaire du Banc-Plat et la masse imposante du Trélod, plus loin le regard plonge dans les vallées verdoyantes du massif des Bauges ou sur les eaux bleues du lac d'Annecy.

Partout des villages, des chalets animent ce paysage alpestre que termine un horizon de glaciers et de pics neigeux tout resplendissants au radieux soleil de midi.

Ce panorama est vraiment remarquable, et c'est bien à regrets que nous devons renoncer à le contempler pour songer à la descente.

1. La carte de l'Etat major et celle du Ministère de l'Intérieur attribuent à la Pointe de Chaurionde une altitude supérieure à celle de la Sambuy. C'est une erreur que l'on remarque très bien du sommet d'Arcalod, d'où il est facile de voir que la Sambuy domine sa voisine de toute la hauteur de ses rochers. Du reste, M. Bartoli, dans son intéressant travail sur les Bauges (*Ann. C. A. F.*, 1892) a déjà signalé cette erreur et estime que la cote de Chaurionde doit être fixée à 2175 mètres et non pas à 2291 comme l'indiquent les cartes.

Des chasseurs prétendent qu'un étroit passage, le passage des chamois [1], suivant leur dénomination, permet de regagner le Curtillet par la face ouest en se dirigeant légèrement vers le sud pour atteindre les éboulis du bas de l'arête. Cette voie nous paraissant peu praticable et certainement hérissée de nombreuses difficultés, nous préférons opérer le retour par les passages de la montée.

A quelques pas du sommet commence la descente dans les cheminées, les couloirs, sur les corniches et les rochers glissants. Par instants, engagés dans d'étroites fissures, le dos collé contre la paroi, nous nous glissons lentement en nous retenant à toutes les aspérités du roc, luttant contre l'attraction du vide qui s'ouvre sous nos pieds. Cependant, malgré l'absence d'une corde qui serait très utile et faciliterait la descente, nous atteignons sans encombre le Pas du Loup, puis les prés ; et à 2 heures nous sommes de retour au Curtillet.

Dans les montagnes, la température varie très souvent pendant la même journée ; c'est ainsi qu'au froid vif du matin a succédé une chaleur accablante, un soleil de plomb darde maintenant ses rayons sur la vallée ; aussi tout sommeille au chalet, bêtes et gens font la sieste, et notre soudaine arrivée est le signal d'un réveil général.

Sans plus tarder nous remplissons le vide de notre estomac par un repas réconfortant que chacun apprécie, et mis en gaîté par la complète réussite de notre ascension, nous dévalons, à 3 heures de l'après midi, dans les prés où s'épanouissent, semblables à des étoiles d'argent, quantité de carlines *(carlina acaulis)* au milieu des gentianes et des orchis.

Nous traversons de nouveau la Combe d'Ire, toute bourdonnante d'insectes, et à 6 heures nous arrivons à Doussard au moment où l'Angelus du soir égrène lentement ses notes claires dans la tranquillité de la campagne assoupie.

* * *

En résumé, la Pointe d'Arcalod, encore très peu connue, mérite cependant d'attirer l'attention. Bien que son altitude soit relativement peu élevée, elle a déjà le caractère d'une haute cime, et son ascension très intéressante est une excellente école d'escalade de rochers. Elle demande toutefois une certaine habitude de la montagne et ne doit être entreprise que par des

1. Il n'est pas rare de rencontrer, en hiver, des troupes de chamois sur les hauteurs du col Chérel et les pâturages d'Orgeval.

personnes ne craignant pas le vertige. Ajoutons qu'une corde peut être d'une grande utilité pour la descente et qu'il convient de prendre un guide pour éviter des hésitations et des pertes de temps. Nous indiquons, à titre de renseignement, Laperrière Germain, qui nous a conduit lors de notre ascension et dont nous avons apprécié les bons services. Il habite au hameau du Bout du Lac, à 5 minutes du port.

En terminant, voici, à notre avis, l'itinéraire qui nous paraît le plus pratique pour gravir la pointe d'Arcalod dans de bonnes conditions. C'est du reste celui que nous nous étions tracé et qu'il ne nous a pas été possible de suivre exactement par suite de circonstances tout à fait imprévues.

Partir d'Annecy par un bateau de l'après-midi ; au bout du lac, prendre la voiture de Faverges jusqu'au bureau de poste de Doussard. De ce point on se rendra au Plan-du-Tour ou mieux encore au chalet du Curtillet pour y passer la nuit. Le lendemain matin, après un déjeûner substantiel, indispensable pour être bien disposé et éviter les causes de vertige, on partira dès le point du jour afin d'arriver au sommet vers 8 ou 9 heures au plus tard. De cette façon, on pourra redescendre assez tôt à Doussard pour prendre le dernier bateau et rentrer à Annecy dans la soirée. Ajoutons que l'ascension peut également se faire du Châtelard, en passant par Jarsy, Précherel, le col Cherel et de là par le chalet de Curtillet, et de Faverges en remontant le val de Saint-Ruph pour aboutir au Pas du Loup, au-dessus des chalets de Bonvardan.

INDEX *(sans haltes).*

| | | |
|---|---|---|
| **Ascension** | De Doussard (chef-lieu) au Martinet | 1 h. 15 |
| | Du Martinet au chalet du Plan-du-Tour | 2 h. » |
| | Du Plan-du-Tour au chalet du Curtillet | 1 h. 30 |
| | Du chalet du Curtillet au sommet | 4 h. 15 |
| **Descente** | Du sommet au chalet de Curtillet | 3 h. » |
| | Du Curtillet au Plan-du-Tour | » 45 |
| | Du Plan-du-Tour au Martinet | 1 h. 15 |
| | Du Martinet à Doussard | 1 h. » |

J[h] Serand.

*
* *

*Nous adressons nos sincères remerciments à notre dévoué collègue et ami, M. Achille Allart, qui a bien voulu exécuter spécialement pour cette notice le cliché de la Pointe d'Arcalod.*

# LE TOMBEAU DE CLÉMENT VII

## (ROBERT DE GENÈVE)

Nous avons reçu trop tardivement la notice de M. Labande pour l'insérer avec la phototypie du tombeau de Clément VII qui a été publiée dans le premier fascicule de la *Revue savoisienne* de cette année. En remerciant notre aimable confrère de son intéressante communication, nous exprimons le désir qu'il veuille bien nous continuer sa précieuse collaboration. M. B.

Le 16 septembre 1394 [1], Robert de Genève mourait presque subitement à Avignon d'une attaque d'apoplexie. Quelques heures après, son corps revêtu des habits pontificaux était exposé, dans la grande chapelle du palais apostolique, à la vue de tout le peuple, qui pouvait remarquer combien son visage avait conservé une expression calme et naturelle [2].

Le vendredi suivant, c'est-à-dire le 18 septembre, eurent lieu les obsèques solennelles en l'église cathédrale de Notre-Dame des Doms. Après l'office célébré en présence du sacré collège clémentin, après l'oraison funèbre dite par le cardinal Léonard de Giffon, la dépouille mortelle du pape avignonais fut mise en dépôt dans une chapelle de cette même église, dans celle où, en 1334, avait été inhumé Jean XXII, où, en 1370, le corps d'Urbain V avait attendu son transfert à Saint-Victor de Marseille.

Clément VII avait en effet témoigné de son vivant le désir de reposer dans le couvent des Célestins, qui grâce à lui étaient venus s'établir dans la ville d'Avignon, et auxquels il avait toujours témoigné une affection particulière. On sait que ce monastère s'éleva sur l'emplacement du cimetière de Saint-Michel ou des pauvres gens, en la paroisse de Saint-Didier. Le cardinal Pierre de Luxembourg (décédé le 2 juillet 1387) ayant

1. Sur ce tombeau de Clément VII, quelques pages ont été écrites par M. L. Duhamel, dans son article : *Les Œuvres d'art du monastère des Célestins d'Avignon* (*Bulletin monumental*, 1888, p. 109 et 217); seulement le texte qu'il publie comme donnant la description de ce monument s'applique en réalité à tout autre chose. — Voici la nomenclature des documents qui le concernent et l'indication des principaux auteurs qui ont vu le tombeau : Martyrologe des Célestins d'Avignon (1er tiers du xve siècle), ms. 1753 de la Bibl. d'Avignon, fol. 11 ; délibération capitulaire des Célestins du 12 octobre 1658, publiée par L. Duhamel, *ibidem*, p. 114; P. Nicolas Malet, *Histoire des Célestins d'Avignon*, ms. 2885 de la Bibl. d'Avignon, fol. 46 v° 49; marquis de Cambis-Velleron, *Annales de la ville d'Avignon*, ms. 2778 de la même Bibl., fol. 167 v°; chanoine de Véras, *Recueil des épitaphes des églises et chapelles d'Avignon*, ms. 1738 de la même Bibl., fol. 132.

2. « *Visus est dormire et talis semper apparuit in vultu duobus diebus in palatio, omnibus visus.* » P. Nicolas Malet, *op. cit.*

demandé par humilité à être enseveli dans cet endroit, et des événements prodigieux ou miraculeux s'étant produits sur sa tombe, Marie de Bretagne, reine de Sicile, y avait d'abord fait construire un oratoire ou chapelle en bois. Immédiatement les pèlerins s'y dirigèrent en foule pressée et leur piété laissa de nombreuses et riches offrandes. Ce fut à un tel point que, le 24 septembre 1392, Clément VII adressa des bulles aux cardinaux Jean de Neufchâtel, Jean Allarmet de Brogny et Amé de Saluces, exécuteurs testamentaires de Pierre de Luxembourg, et leur donna mission de faire construire un couvent de religieux en ce cimetière. Le 22 février de l'année suivante, les Célestins furent invités officiellement à venir prendre possession des terrains et des offrandes que le pape leur concédait ; ils furent reçus à Avignon le 31 mars 1393, et le 15 juin de l'année 1395 la première pierre de leur église fut posée par le cardinal de Neufchâtel en présence des ducs Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et Louis d'Orléans [1]. Les libéralités du pape avaient soutenu l'œuvre naissante et en avaient favorisé le développement ; malheureusement sa mort subite avait interrompu ses bienfaits.

D'autre part, Robert de Genève avait eu, pendant sa vie, le dessein bien arrêté de fonder encore un autre monastère du même ordre à Annecy : depuis l'année 1393, au moins, il faisait écrire et enluminer des livres d'offices et d'autres manuscrits qu'il lui destinait [2] ; il réunissait aussi dans ce but de magnifiques et précieux ornements d'église : « *Casulam unam de veluto intextam auro cum ymaginibus aurifregii de perlis ante et retro, ac unum calicem pulcherrimum de argento deauratum cum sua patena, necnon alia multa ornamenta, paramenta ac vestimenta sacerdotalia pulcra* », dit le rédacteur du Martyrologe des Célestins d'Avignon.

Sa bienveillance envers ces mêmes religieux, les désirs qu'il avait exprimés de vive voix, la volonté de son camérier François de Conzié, archevêque de Narbonne, étaient des raisons plus que suffisantes pour la détermination du lieu de sépulture de Clément VII. La construction de l'église des Célestins d'Avignon fut donc très activement poussée : en 1401, malgré les grandes proportions qui lui furent données, une partie assez importante avait pu en être achevée pour être livrée au culte. On songea aussitôt à y opérer la translation du corps du pape.

1. Cf. Martyrologe des Célestins d'Avignon, *loc. cit.*
2. P. Ehrle, *Historia biblioth. Romanor. pontificum*, t. I, p. 171.

Cette cérémonie eut lieu le 8 septembre 1401 [1] : « Il y avait au convoi, dit un des annalistes les plus dignes de foi de la ville d'Avignon, quatre cents torches de cire, sçavoir cent de la ville, cent du comté Venaissin et deux cents des héritiers du pontife défunt. Les archevêques de Narbonne, de Rheims [2] et de Rouen [3], et les évêques de Maguelonne [4], d'Avignon [5], de Valence [6], d'Orange [7], et Guillaume de Pesserac, évêque de Vaison [8] y assistèrent. Le cardinal d'Albane [9] fit l'oraison funèbre et célébra la messe, après laquelle on mit le corps de Clément VII dans un tombeau de marbre blanc [10]. » Parmi les largesses qui furent prodiguées aux moines en cette occasion, il y a lieu de signaler celles de François de Conzié, aux soins duquel on devait cette translation et qui remit aux Célestins, entre autres choses, les livres et ornements sacrés que Robert de Genève avait préparés pour le couvent projeté à Annecy. Parmi ces livres est le fameux missel aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Avignon sous le n° 136 de ses manuscrits, dont il sera encore question ci-après.

Le caveau, au-dessus duquel s'élevait le sépulcre qu'ont vu jusqu'à l'époque de la Révolution tous ceux qui visitèrent l'é glise des Célestins, avait été creusé juste devant les degrés du grand autel. D'après les quelques renseignements que l'on possède, on peut très bien se figurer le monument qui le surmontait. Il affectait la forme d'un bloc cubique [11] ; sur les parois étaient des petites niches, dans lesquelles le sculpteur avait placé les statuettes de la Vierge et des Apôtres [12]. Sur la dalle supérieure était couchée la statue du pape, d'une taille plus grande que Clément VII n'avait été effectivement ; celui-ci était figuré coiffé de la tiare et revêtu de ses ornements pontificaux.

1. Et non le 18 janvier 1401, comme l'a dit par erreur le marquis de Cambis-Velleron, *op. cit.*

2. Gui de Roye, archevêque de Reims de 1390 à 1409.

3. Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen de 1388 à 1407.

4. Antoine de Lovier, évêque de Maguelone de 1389 à 1405.

5. Le fameux canoniste Gilles de Bellamera, évêque d'Avignon de 1390 (?) à 1406.

6. Jean de Poitiers, évêque de Valence de 1390 à 1448.

7. Pierre « *Didaci de Mahania* », évêque d'Orange de 1389 à 1413.

8. Évêque de Vaison de 1401 à 1410.

9. Nicolas de Brancacci, cardinal évêque d'Albano de 1391 à 1412.

10. Cambis-Velleron, *op. cit.*

11. Selon François Duchesne, *Histoire de tous les cardinaux françois*, t. I, p. 654, et t. II, p. 485, qui s'appuie sur l'autorité des mémoires manuscrits du R. P. de Goussancourt, le sépulcre aurait été en marbre noir ; seule la statue de Clément VII aurait été en marbre blanc. Cette affirmation est contraire à celle du marquis de Cambis-Velleron, qui vivait et écrivait à Avignon, et déclare que le tombeau était tout entier en marbre blanc.

12. « *In cujus rei memoriam super tumbam ejus effigiem praeferentem in habitu pontificali, circonseptam effigiebus beatae Mariae Virginis et Apostolorum, construi curavit.* » P. Nicolas Malet, fol. 48 v°.

Sa tête reposait sur un coussin, dont les motifs de décoration étaient les clefs, signe distinctif de la papauté, et les armoiries des comtes de Genève : *d'or à quatre points équipolés d'azur.* Enfin, tout autour du tombeau on avait gravé l'inscription suivante, dont le texte a été conservé par différents auteurs [1] : « *Hic requiescit dominus Clemens, papa VII, primus hujus cenobii fundator* [2], *ex patre Amedeo, comite Gebennensi, matre vero Matilda de Bolonia* [3] *genitus, qui fuit prothonotarius* [4], *Morinensis et Cameracensis episcopus, deinde cardinalis, demum ad papatum Fundis* [5] *assumptus, et curia huc incolume* [6] *reducta, dominum Petrum, cardinalem de Lucembourcho* [7], *miraculis coruscantem, in hoc cemeterio* [8] *sepultum, ad cardinalatum assumpsit, et in fine anni decimi sexti* [9] *sui pontificatus migravit ad Christum, die decima sexta septembris, anno Domini MCCCXCIIII* [10]. *Cujus anima requiescat in pace* [11]. *Amen.* »

Le monument tout entier, exécuté d'après les ordres et sous la direction de François de Conzié, était entouré d'une grille de fer : c'est du moins ce qu'il faut comprendre de ce que rapporte l'auteur du Martyrologe des Célestins d'Avignon. L'archevêque de Narbonne, dit-il, « *monumentum marmoreum cum cancellis ferreis notabiliter et honorifice construi fecit.* »

La situation de ce tombeau, placé juste devant et au pied du grand autel était plus ou moins heureuse. Les Célestins en furent gênés dans leurs mouvements soit pour s'approcher de cet autel, soit pour accéder à la chapelle du bienheureux Pierre de Luxembourg ; cependant ils furent plus de deux siècles et demi avant d'y porter la main, tellement ils avaient conservé en vénération la mémoire du pontife avignonais, dont ils cé-

1. Martyrologe des Célestins déjà cité, fol. 5 (addition du XVII[e] siècle) ; P. Nicolas MALET, fol. 49 ; CAMBIS-VELLERON, ms. 2778, fol. 168 ; DE VÉRAS, ms. 1738, fol. 132. — Elle a été publiée très incorrectement par François DUCHESNE, *op. cit.*, t. II, p. 485, et par M. L. DUHAMEL, *loc. cit.*, p. 128. — J'ai cru devoir remplacer dans le texte les *ae* ou *oe* par *e* : c'était très certainement là l'orthographe du lapidaire.

2. Martyrologe : « *Fondator* ».

3. CAMBIS-VELLERON : « *Mathilda de Bononia* ». — DE VÉRAS : « *Bononid* ».

4. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Protonotarius* ».

5. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Invitus* ». — Il faut évidemment « *Fundis* », Robert de Genève ayant été élu pape à Fondi ; d'ailleurs c'est ce qui explique les mots : « *et curia huc incolume reducta* ». Clément VII réussit à ramener de Fondi à Avignon la cour pontificale. — F. Duchesne a imprimé « *invitus* » et a tiré des conclusions de la présence de ce mot. Il a imprimé aussi : « *curia tunc incolumi relicta* ».

6. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Incolumi* ».

7. CAMBIS-VELLERON : « *Luxemburgo* ». — DE VÉRAS : « *Lucemburgo* ».

8. Martyrologe : « *Coemiterio* ».

9. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Decimi septimi* ».

10. Les mêmes : « *Die 17 septembris 1394* ».

11. Les mêmes intervertissent l'ordre de ces trois derniers mots.

lébraient l'anniversaire. Ce ne fut qu'en 1658 et le 22 octobre que le prieur Bonaventure Bauduy, après avoir pris l'avis de son chapitre, se décida à reculer le monument et à le faire transporter au milieu du chœur; mais il laissa là où ils reposaient les restes du corps de Clément VII, qui n'eurent pas à subir de nouvelle translation.

Il n'y eut plus aucun changement jusqu'à l'époque de la Révolution. Alors commença pour le couvent des Célestins une ère de vandalisme, qui n'est pas encore près de se clore. Leur église, remplie des œuvres d'art les plus merveilleuses, tant en peinture qu'en sculpture et en architecture, fut honteusement saccagée : à peine a-t-on pu sauver quelques pièces intéressantes, dont la vue ne fait qu'aviver les regrets de tant de belles choses disparues. L'église paroissiale de Saint-Didier en a recueilli le fameux *Portement de Croix* que le roi René avait commandé à Francesco Laurana et le grand autel de marbre que les religieux s'étaient fait faire au XVIII^e siècle. Le Musée de la ville d'Avignon conserve aussi plusieurs morceaux sculptés par des artistes du moyen âge, qui en proviennent : parmi eux et non des moins importants est le buste de la statue qui était couchée sur le tombeau de Clément VII. Par malheur, elle a subi des mutilations : des coups de hache ont, malgré la dureté du marbre, brisé le nez, coupé les lèvres à gauche, éraflé le menton. Mais cependant telle qu'elle est, la tête a encore un très grand caractère et mérite d'attirer l'attention.

Une question se pose : les traits qu'on y voit sont-ils bien ceux de Robert de Genève, autrement dit, le sculpteur a-t-il reproduit le portrait exact du pape avignonais? Je n'hésite pas à répondre par une affirmation catégorique. C'est qu'en effet il existe un moyen de contrôle, avec le missel que Clément VII avait fait écrire par Guillaume le Bouteiller et enluminer par Jean de Toulouse, pour le futur couvent des Célestins d'Annecy. L'histoire de ce précieux volume, conservé, comme je l'ai dit, à la Bibliothèque d'Avignon, est parfaitement connue [1] et je n'ai pas à la rappeler ici, sinon pour appuyer mes conclusions et faire remarquer qu'il a été fait du vivant de notre pape et sur son ordre. Qu'on l'ouvre aux folios 278, 319 et 321, on y verra en

1. Cf. l'article que j'ai publié dans le *Bulletin historique et philologique* de 1894 : *Les Manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon provenant de la librairie des Papes du XIV^e siècle* (le tirage à part contient quelques notes concernant ce missel qui ne sont pas dans le *Bulletin*); et mon introduction au t. I du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon* (t. XXVII de la nouvelle série du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*), p. XXII.

tête d'oraisons pour les messes « *in vigilia omnium santorum* », « *pro papa* » et « *pro omni gradu ecclesie* », trois miniatures à peu près semblables : c'est un même portrait de souverain pontife. Il y a cette différence seulement que le pape est représenté dans la première vu de trois quarts et dans les deux autres presque de face avec la tête un peu inclinée sur l'épaule gauche. En dehors de cela, tout est semblable, aussi bien les traits de la physionomie que les détails du costume et même les gestes du personnage.

Une simple observation suffira à prouver que Jean de Toulouse a voulu dans ces miniatures figurer Robert de Genève lui-même. En effet, au commencement des commémoraisons, il a peint les uns après les autres les saints invoqués; en tête des messes particulières, il a reproduit quand il y avait lieu le saint ou la sainte à intercéder plus spécialement, ou bien il a représenté en une petite scène le malheur qu'on veut écarter, le bienfait qu'on désire obtenir. Pourquoi, lors des oraisons dites pour le pape *vivant* se serait-il écarté de cette règle et n'aurait-il pas donné les traits du souverain pontife *actuel*, surtout quand celui-ci lui avait commandé et lui payait son œuvre?

Or, si l'on rapproche ces miniatures de la tête de marbre, qui a été ici reproduite en phototypie, on ne peut que constater leur ressemblance frappante : mêmes yeux enfoncés, mêmes plis autour des lèvres, mêmes pommettes saillantes, même mâchoire inférieure carrée, etc. Il n'y a donc pas après cela d'hésitation possible à conserver [1].

Il serait intéressant de connaître le nom de l'artiste auquel François de Conzié avait confié le soin de reproduire les traits de Robert de Genève et d'édifier son tombeau : les recherches des érudits n'ont pas encore abouti sur ce point. Qui sait même si elles réussiront jamais à le découvrir? A établir des points de comparaison entre la facture du buste de Clément VII seul conservé et d'autres œuvres sculptées à la même époque, on risquerait fort de se tromper : il est donc préférable de se tenir sur une prudente réserve et d'attendre la certitude d'un document authentique.

L.-H. LABANDE.

1. Il est vrai que ni les miniatures ni le buste en marbre ne reproduisent la même figure que le portrait gravé par Fr. Duchesne, dans son *Histoire de tous les cardinaux françois*, t. I, p. 651, d'après « une médaille conservée dans le cabinet de M. de Liergues » ; mais aussi quelle confiance doit-on apporter aux différentes représentations de cardinaux qu'il a données? Elles semblent bien à peu près toutes exécutées d'une façon fantaisiste.

# PRÉVOTS DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE

Une liste de ces dignitaires a paru dans les *Mémoires* de Besson ; une autre, plus complète, dans le *Chapitre d'Annecy* de M. le chanoine Mercier (p. 185 et 313). Comme il s'est glissé dans cette dernière plus d'une erreur typographique, et que nous avons quelques noms à y ajouter, nous jugeons utile de donner une liste nouvelle.

1052 (avant). AMALDRIC. (Reg. Gen., n° 204.)

1078 (après). AIMON. (Ibid., n°s 223-258.)

1091-1113. BOSON, qui était en même temps évêque d'Aoste [1].

1113-1124. GÉRARD DE FAUCIGNY, évêque de Lausanne de 1103 à 1128 environ.

1134. AIMON. (R. G., n°s 283-284.)

1140 (vers). Saint ANTHELME, ensuite évêque de Belley.

1168. HENRI DE FAUCIGNY.

1181-1185. NANTELME, ensuite évêque de Genève (†1206).

1205-1206. AMÉDÉE. Le 10 janvier 1206, indiction IX°, Nantelme, évêque de Genève, ayant confirmé la donation de l'église de Présilly au monastère de Pômiers, faite par l'évêque Arducius, les chanoines de la cathédrale, assemblés capitulairement, approuvent cette donation. Voici le nom des quinze chanoines présents : Amédée, prévôt; Landry, grand chantre; Frenard de Jussy, maître Gubert, Albert de Grésy, P. Bocani, Falco d Nangy, Girod Benoît, Pierre Delarive, maître Anselme, Amédée d'Hauteville, Turumbert d'Annecy, Anselme de Saint-Victor, Pierre Sapiens et maître Gaufred, chanoines [2]. On trouvera plus loin cet acte en entier.

1215-1223. REYMOND.

1229. PIERRE DE SAVOIE.

1246-1256. GÉROLD, fils d'Albert DE COMPEYS. Le 3 des nones d'octobre 1256, Gérold fonde son anniversaire dans l'église de Genève dont il est prévôt, et donne au chapitre, dans ce but, Vullielme et Gérold de Presinges dits Chevaliers, et Etienne du Crest du dit lieu, avec leurs ténements et postérité, du franc alleu du prévôt. Il charge le chapitre de livrer aux moniales de Bellerive 20 sols genevois annuels, savoir 13 qu'il leur donne en aumône et 7 que le dit couvent avait obtenus sur les biens, situés à Presinge, de Marguerite de Compeys, jadis moniale au dit monastère. (FORAS, *Armorial et Nobiliaire*, art. Compeys.)

1263. AIMON. (R. G., n° 961.)

1290-1297, etc. FRANÇOIS DE LUCINGE (†1301), auparavant doyen de Sallanches (1275).

1303-1305. PIERRE DE VOSERIER.

1. Dans l'*Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps*, dont nous possédons une copie, on voit figurer, en 1213, un Benoît, prévôt de Genève. Nous pensons que c'est le même que Boson.

2. C'est évidemment le maître Gaufred ou Geoffroy, chanoine de Genève, homme de sainte vie et mœurs, qui fut assassiné par les sicaires albigeois, et dont le meurtre est mentionné dans le 20° canon du concile tenu à Avignon l'an 1209.

1309-1311. Pierre de Faucigny, ensuite évêque de Genève (†1342).
1312-1343. Jacques de Faucigny, frère du précédent.
1345 environ. Perceval de Barbania. (*M. D. Gen.*, XXI, 116.)
1355-57. Jacques Alamand. (Voir *M. D. G.*, XXI, 82.)
1359. Guillaume de Chatillon.
1360-1362. Jean de Quintaz.
1363-1375. Nicod de Bignin, nommé évêque de Belley le 26 novembre 1375, †29 avril 1394. (*Gallia Christiana.*)
1377†1383. Guillaume du Lac.
1387-1412. Jacques de Monthoux.
1424-1430. Guy d'Alby.
1450-1472. François de Fitignieu.
1482-1514. Guillaume de Fitignieu.
1518†1529. Guillaume de Grammont.
1534. Helain Ranguis.
15..-1548. François Marron, déjà chanoine en 1502.
1548†1551. Jean de Montfalcon, déjà chanoine en 1513.
1551†1563. Jean de Charansonnay, dernier prévôt nommé par le chapitre.
1563†1572, 13 juin. Janus de Regard, nommé par le pape.
1574†1592, 14 octobre. François Empereur.
1593-1602. François de Sales (saint), ensuite évêque de Genève.
1602-1625. Louis de Sales, cousin du saint.
1625†1630. Gaspard Perrucard de Ballon.
13 février 1631-1634. Charles-Auguste de Sales, plus tard évêque de Genève.
1635†1675, janvier. Adrien d'Oncieu.
11 février 1675†1675, 3 mars. Jacques-G^d de Montfort de Loblaz [1].
20 juin 1675-1676. Jean-Antoine Viollon de la Pesse. Nommé par Clément X le 20 juin 1675, J.-A. Viollon ne prit possession que le 4 janvier suivant, et il ne tarda pas à démissionner pour laisser la place libre à M. de Monthoux, que patronnait Madame Royale [2].
9 févriei 1677†1686. Claude-F^ois de Monthoux de Queige.
10 juillet 1686†1722, 1^er juillet. Charles-François de Sales, nommé à l'âge de 31 ans, « *conditione et scientia conspicuus, Sanctissimæ Sœdi addictissimus, tenuissimæ valetudinis* ».
1723†1732, 11 mai. Philippe de Richard, prieur de Douvaine.
1732†1770. J^h-Auguste de Vidonne de Saint-Ange, mort âgé de 89 ans.
1771-1793. J^h-Marie Paget, plus tard évêque de Genève, †1810.

## DOCUMENT.

### Donation de l'église de Présilly à la chartreuse de Pômiers
*(10 janvier 1206).*

In nomine sancte et individue Trinitatis Nantelmus divina miseratione Gebennensis ecclesie minister humilis universis ad quos presens scriptum

1. A la mort du prévôt de Loblaz, le pape Clément X nomma, pour lui succéder, le chanoine Joseph-Etienne de Lucey de Mareste, qui était originaire du diocèse de Belley. Mais ce dernier mourut le 8 août 1675, avant l'expédition de ses lettres ; il doit donc être rayé de la liste des prévôts.

2. Dans ses mémoires manuscrits, M^gr d'Arenthon parlant de ce prévôt, dit qu'il donna sa démission « probablement par crainte de se commettre, lui et sa parenté, avec Madame Royale (Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours), laquelle patronnait M. de Queige ». Le prélat avoue du reste que M. de Queige était « notoirement plus digne de la prévôté ».

devenerit æternæ salutis gaudia promereri. Quia rerum gestarum memoria certa manat ad posteros litterarum caracthere, per presentem paginam declaramus presentibus et futuris quod predecessor noster Arducius bone memorie olim Gebennarum episcopus concilio et assensu totius capituli Geb. domui de pomier et fratribus ibidem servientibus dedit et concessit legitime et libere et absolute ecclesiam de presiliaco cum omnibus appendiciis suis a jam dicta domo pomerii perenniter possidendam. Dictam autem donationem nos quoque fecimus confirmavimus et approbavimus. sed super eam postmodum Frenardus Iussiaci canonicus Gebennarum factus decanus de ulima ? [1] movit calumniam allegans dictam ecclesiam suam esse gratia decanatus. sed postmodum resipiscens et cognoscens quod injuste vexaverat domum pomerii resignavit sue calumnie et ab Huguone tunc priore et ab aliis fratribus ejusdem domus veniam postulavit ad dictam donationem jam secundo confirmatam et approbatam a nobis et ab universo capitulo gebennensi. Idem Frenardus confirmavit et approbavit. Si quis autem super donationem dictam jam pluries domum Pomerii inquietare presumpserit aucthoritate Patris et Filii et Spiritus sancti et omnium sanctorum Dei et nostra ipsum cum adjutoribus? et coadjutoribus et consentientibus excommunicamus. Facta fuit a nobis hec ultima donatio et confirmatio in capitulo Gebennensi millesimo ducentesimo quinto [2] anno Dominice Incarnationis indictione nona quarto idus januarii. Testes Amedeus prepositus gebennensis, Landricus precentor. Frenardus Jussiaci. magister Gubertus. Albertus Greysiaci. Petrus Bocani. Fulco Nangiaci Vultinaci. Giroudus Benedictus. Petrus de Ripa. Magister Anselmus. Amedeus de Altavilla. Trumbertus Annessiaci. Anselmus Sancti Victoris. Petrus Sapiens. Magister Gaufredus, omnes canonici Gebennenses et preterea Ricardus de ruffin vidomnus Gebennarum, Vu. de nemore vicedomnus Terniaci milites testes fuerunt.

Collationatum super proprio originali quod remansit apud dictos R^dos^ priorem et religiosos Cartusianos Pomerii. Cl.-A. Diaconis.

Le parchemin contenant cette confirmation fut présenté par les Chartreux à Mgr d'Arenthon, lorsque ce prélat se présenta à la porte du monastère, le 19 novembre 1667, et par ses ordres, le texte en fut joint au procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Presilly.

J.-F. Gonthier.

---

# LES *VIES* DE SAINT BERNARD DE MENTHON

La vie de saint Bernard de Menthon, le fondateur des deux célèbres hospices alpins qui portent son nom, a donné lieu, à diverses époques, à des controverses. On s'est demandé notamment à quel siècle il a réellement appartenu.

1. De Avullionay.
2. Soit l'an 1206, d'après le nouveau style.

A s'en tenir à cette dernière question, on pourrait, peut-être, la résoudre par un examen de ses biographies, en y ajoutant un aperçu sur les lieux et les temps dans lesquels il aurait vécu.

Quelques-unes des *Vies* de saint Bernard de Menthon ont été reproduites intégralement par les Bollandistes. D'autres ont été brièvement analysées, en 1894, par Mgr Duc, évêque d'Aoste, dans les *Miscellanea di Storia italiana*.

Dans la collection des Bollandistes, on trouve — à la date du 15 juin [1] — trois biographies différentes d'origine, et, par suite, de très inégale valeur.

La plus ancienne est due à Richard de la Valdisère, des seigneurs de Séez, dans la haute Tarentaise. Lié d'amitié avec Bernard de Menthon, il lui succéda en la dignité d'archidiacre d'Aoste. Dans sa notice, il s'inspira de ses souvenirs personnels, et, ajoute-t-il en terminant, de renseignements puisés dans le pays et les diocèses voisins.

Dans un manuscrit cité par le chanoine Ducis [2], il omet toutefois cette indication, et, pour de plus amples détails, il renvoie à une biographie que devait écrire un certain Azolinus, proche parent, dit-il, de saint Bernard. Si cet ouvrage a été composé, on n'en connaît pas d'exemplaire.

La notice de Richard de la Valdisère se divise en deux chapitres.

Dans le premier, on apprend que saint Bernard naquit, en 923, au château de Menthon en Genevois, sur la rive droite du lac d'Annecy. Son père s'appelait Richard, sa mère Bernoline de Duyn. Il fut tenu sur les fonds du baptême par son oncle paternel, Bernard, qui lui donna son nom.

Le biographe parle ensuite de l'éducation de son héros. Au milieu de ses études, il aurait voué un culte particulier à saint Nicolas, évêque de Myre, le destructeur des idoles. Il se serait surtout adonné à la théologie, penchant qui détermina, sans doute, — comme, plus tard, chez saint François de Sales — sa vocation pour la carrière ecclésiastique.

Sa famille ne l'entendait pas ainsi. Fiancé à une noble jeune fille de la maison de Miolan, il s'échappait, une nuit, à la veille même de son mariage, du château de Menthon, et, par des chemins détournés, se rendait à Aoste. Il y recevait les ordres sacrés, et, en 966, à la mort de l'archidiacre Pierre, il lui était substitué, par « l'élection de tout le clergé, du peuple et des nobles », — comme il était d'usage encore au xe siècle.

1. *Acta sanctorum*; junii, t. II, p. 1070.
2. *Revue savoisienne*, 1890, p. 164.

Dans le second chapitre sont consignés les faits qui ont consacré à jamais sa mémoire. Sur les exhortations de saint Nicolas, qui lui apparaît en songe, et avec son appui, il chasse les démons qui, non loin d'Aoste, occupaient les défilés du Mont-Jou et de la Colonne-Jou. Il aurait mis en pièces, sur l'un, la statue de Jupiter et, sur l'autre, la colonne dédiée à ce dieu. Sur ces sommets stériles et glacés, il établissait deux hospices pour abriter les voyageurs, et instituait des chanoines réguliers pour les desservir.

Ses derniers jours s'écoulaient dans la pratique des devoirs de son état. Il mourait en 1008 (la date du jour présente une altération dans les manuscrits) pendant un voyage, au couvent de Saint-Laurent, près de Novare. Il y était inhumé.

A qui l'examine sans opinion préconcue, cette biographie — telle qu'elle est rapportée par les Bollandistes — offre, en dépit de remaniements manifestes et d'interpolations incontestables, un caractère frappant d'unité et de sincérité. Les faits les plus saillants de la vie de Bernard de Menthon y sont rappelés, et ils ne pouvaient être bien nombreux dans une carrière d'ecclésiastique, en un obscur repli des Alpes. Sa naissance en 923, sa fuite du manoir paternel, son élection à l'archidiaconat d'Aoste en 966, l'occupation du Mont-Jou, la fondation de ses deux hospices, enfin sa mort en 1008, telles en sont les étapes. Trois dates inscrites par le biographe marquent, en quelque sorte, les points culminants de cette existence, sans que, dans les actes attribués personnellement à Bernard de Menthon, il y ait d'anachronisme.

Mais, à ce monde du moyen âge tout épris du merveilleux, un récit exact et sobre ne suffisait pas. Il fallait que le fondateur des deux grands hospices alpins se montrât entouré de cet appareil de surnaturel et de fausse érudition que les Bollandistes ont élagué en le rejetant en partie dans des notes. Comme ces écoliers du XIII^e^ siècle — auquel appartenait probablement un des auteurs de ces suppléments parasites — Bernard de Menthon conquérait son grade de docteur à Paris. C'est là qu'il se prenait d'enthousiasme pour saint Nicolas de Myre, son auxiliaire futur, lors de sa fuite, de l'attaque du Mont-Jou, et aussi aux approches de la mort.

De même que les poèmes homériques se transformaient en passant de chanteurs en chanteurs, de même l'opuscule de Richard de la Valdisère s'est modifié de copistes en copistes. Le cadre, — heureusement pour nous — a, du moins, été respecté.

L'occupation des deux défilés du Mont-Jou et de la Colonne-Jou, a été, selon toute vraisemblance, la portion la plus altérée. Si nous consultons l'histoire, on y voyait, au milieu du xe siècle, des Sarrasins venus des bords de la Méditerranée, en escaladant les contre-forts des Alpes occidentales. En 972, un célèbre abbé de Cluny, saint Mayeul, descendait le versant septentrional du Mont-Jou pour tomber entre leurs mains, au village d'Orsières, sur la Dranse, affluent du haut Rhône. Il ne recouvrait la liberté, au bout d'un mois, qu'au prix d'une énorme rançon.

Ce fut donc à des païens, à des « fils de Satan », que Bernard de Menthon eut à enlever les deux défilés. Il n'y avait pas loin à métamorphoserles bandits musulmans en démons, et ce pas, la légende le franchit, en les donnant, par un retour inattendu à l'antiquité, pour satellites à Jupiter. Aussi, ils ne succomberont pas devant une puissance matérielle : ils ne cèderont qu'à une force morale. En 965, Izarn, évêque de Grenoble, expulsait, par les armes, les Sarrasins de sa ville épiscopale. Après lui, Bernard de Menthon n'aura besoin que de son étole pour renverser la statue de Jupiter et sa colonne, et précipiter les démons au fond des abymes.

Notons ici que la légende n'a pas la précision de détails qui, sans nul doute, ne faisait pas défaut à l'œuvre primitive de Richard de la Valdisère. Pour la légende, la statue et la colonne de Jupiter sont abattues, pour ainsi dire, du même coup. Or, les Bollandistes remarquent qu'il y eut nécessairement deux expéditions, puisque les deux idoles se dressaient en des lieux relativement éloignés. Au surplus, cette colonne qu'on nous représente mise en pièces par le saint archidiacre, elle subsiste encore aujourd'hui, sur le plateau du Petit-Saint-Bernard, indestructible monument, non d'une puissance diabolique, mais des races antiques du pays.

La narration de Richard de la Valdisère a donc été un cadre dans lequel l'imagination des légendaires s'est exercée, en tirant parti, selon toute apparence, des croyances populaires. Une partie du récit a été défigurée, et ce que l'on n'a pas défiguré, on l'a embelli. Si les trois dates qui nous servent de points de repère, ont persisté, c'est qu'il n'y avait, pour personne, intérêt à les supprimer ou à les modifier.

Ecrite par un ami et dans la cité qui fut témoin des mérites du vénéré archidiacre, cette biographie fut reproduite par les Bollandistes, d'après un manuscrit alors conservé à

Saint-Jean de Maurienne, c'est-à-dire dans la région même des Alpes.

Il en a été autrement des deux autres notices qui figurent dans leur recueil. Elles leur sont venues d'Allemagne, et rien ne prouve qu'elles n'y ont pas été composées. On s'explique ainsi que leurs rédacteurs — tous deux sont anonymes — se soient bornés à quelques traits généraux. Pas un mot n'indique chez eux qu'ils aient vécu dans les lieux habités par Bernard de Menthon.

La seconde *Vie* a été extraite d'un manuscrit naguère gardé chez les chanoines réguliers de Bodiken ou Bodechen, au diocèse de Paderborn. Immédiatement, on s'aperçoit qu'elle n'est point l'œuvre d'un contemporain. A deux reprises, l'auteur use de cette formule : « On lit sur ce saint personnage », *legitur de sancto viro*. Aussi bien, il se hâte d'avertir qu'il songe moins à louer les morts qu'à édifier les vivants. On ne doit donc pas attendre de lui une page d'histoire, mais un fragment d'une sorte de *Morale en actions*.

Son récit se partage aussi en deux chapitres.

Dans le premier, il parle de l'origine noble de Bernard de Menthon, mais il ne dit rien de ses parents, de sa patrie, de la date de sa naissance, et de sa fuite du manoir paternel. Devenu archidiacre d'Aoste, Bernard parcourt les contrées voisines prêchant et se livrant tout à la fois aux macérations. C'est après une apparition de saint Nicolas et sur ses conseils, — seul rapport qu'il y ait entre cette biographie et la précédente — qu'il va bâtir la maison hospitalière du Mont-Jou : mais, ici, il n'a à combattre que les éléments naturels, la neige, le froid, la stérilité du sol et les brouillards des hauts sommets. Nul écho, même affaibli, de la lutte contre les Sarrasins n'est arrivé à ce légendaire d'outre-Rhin. Il ne servirait donc pas à prouver leur présence dans les Alpes.

Il ne mentionne pas davantage la Colonne-Jou.

En revanche, il signale les indulgences et les privilèges dont les souverains pontifes ont comblé l'hospice du Mont-Jou, autre indice de l'époque tardive à laquelle il a écrit.

Vient ensuite l'indication de divers miracles opérés par Bernard de Menthon, soit après sa mort, soit de son vivant : vue rendue à un enfant, pays délivré des sauterelles, châtiment d'un usurier, etc.

L'auteur de la seconde *Vie* le montre enfin à Pavie, se rencontrant — comme naguère le pape saint Léon Ier devant

Attila — avec l'ennemi de Grégoire VII, l'empereur allemand Henri IV. Ne parvenant pas à le détourner de sa marche sur Rome, il s'écriait : « Tu peux y aller, mais tu ne feras point ce que tu veux, et dommage arrivera à nombre des tiens. » Nous sommes ainsi transportés, soixante-treize ans après la date assignée par Richard de la Valdisère à la mort de son prédécesseur et ami. On a démontré, en effet, qu'une pareille entrevue n'aurait pu avoir lieu qu'en 1081. L'hagiographe de seconde ou de troisième main que nous étudions, eut donc été bien inspiré en nous apprenant à quelle source il avait puisé ce fait dont, certes, il n'était pas contemporain. Il est vrai qu'en sa qualité de moraliste, il n'avait pas les soucis d'un historien de profession. Les Bollandistes ont cherché à suppléer à son silence, en supposant que l'archidiacre avait apparu en songe à Henri IV (saint Nicolas de Myre apparaissait bien à Bernard de Menthon), ou bien il s'agissait d'un Bernard autre que le « Menthoniste ».

Quant à la prédiction — si, sur la foi d'un auteur innommé et sans autorité par lui-même, on en admet l'existence, — elle se serait accomplie en 1081, et encore en 1082, mais non en 1083, où Henri IV s'emparait, à Rome, de la cité Léonine, ni en 1084, où il installait son antipape, Clément III, au palais de Latran.

Comme le premier, le second chapitre du manuscrit de Bodechen a été composé pour « l'édification » des âmes. Venu de Pavie à Novare, le pieux archidiacre y tombe malade, au monastère de Saint-Laurent. Pendant six semaines, de ses paroles et de ses exemples, il exhorte la foule accourue pour le visiter, se confessant et communiant tous les jours. Même quand il a expiré, il se refuse à entrer dans un cercueil apporté par un usurier, race détestée de lui, et apparemment aussi de son second légendaire qui insiste volontiers sur ce point de son récit. Suivent encore d'autres miracles qu'il est inutile d'énumérer.

Du sommaire aperçu qui précède, il ressort bien, ce semble, que l'on ne saurait accorder à la seconde *Vie* une valeur historique à laquelle elle ne vise point.

Les Bollandistes lui ont annexé une « séquence » ou prose qui se chantait à la fête solennelle du saint. Ils l'avaient rencontrée à Bodechen et dans un autre prieuré de chanoines réguliers, à Corsendonk, près de Turnhout, à 42 kilomètres N.-E. d'Anvers. Elle paraît s'être inspirée de la seconde biographie

de Bernard de Menthon, et non, comme le pensaient les savants religieux, avoir servi à la composer.

La troisième biographie a été reléguée par les Bollandistes dans une note, comme n'ayant aucune importance. Elle provenait d'un manuscrit de la Chartreuse de Cologne. Elle a été écrite, au plus tôt, dans la première moitié du xv^e^ siècle, alors que la Maison de Savoie venait d'être investie de la dignité ducale.

Dans cette légende, Bernard est fils unique d'un duc de Savoie, et non plus d'un seigneur de Menthon. Renonçant à l'hoirie paternelle, il devient « pauvre de Jésus-Christ ». Après trente ans passés dans la solitude, il lui est prescrit par un ange de bâtir, sur le Mont-Jou, un hospice et un monastère. Les travaux à peine commencés, le diable suscite contre lui un Guillaume que l'élection avait fait duc de Savoie et non sa naissance, remarque le légendaire qui, évidemment, est un légitimiste.

Ce Guillaume — dont nul catalogue officiel ou privé ne fit jamais mention — s'imagine que Bernard construit une forteresse pour le supplanter. Il accourt avec une armée. Mais alors Dieu prend la défense de son serviteur. Il frappe le peuple de Savoie de quatre plaies terribles, analogues à celles qui éprouvèrent l'Egypte de Pharaon. Le duc s'humilie enfin, et demande grâce. Comblant le monastère de ses dons, il s'y retire et y termine sa vie. Bernard y passera lui-même dix-neuf ans encore. Puis, averti que sa mort arrivera dans trois jours, il obtient de Dieu, pour ceux qui l'invoqueront, d'être exempts des quatre fléaux dont l'armée de Guillaume avait été victime : trépas subits, obsessions du démon, épilepsies et paralysies. Cette faveur s'étendra même aux animaux, à toute créature vivant de chair et de sang.

De l'examen des trois biographies recueillies par les Bollandistes, il résulte donc que l'œuvre de Richard de la Valdisère — réserve faite des interpolations — possède seule une valeur historique. Seule, elle présente un récit vraiment continu, à la différence de la seconde *Vie,* compilation sans critique, et de la troisième, un pur roman. A travers les variantes des manuscrits, un fonds commun subsiste, se rattachant aux trois dates de la naissance du « Menthoniste », de son archidiaconat, et de sa mort auxquelles le moyen âge n'a point touché.

C'est d'elle que s'est inspiré le mystère de *Saint Bernard de Menthon,* composition du xv^e^ siècle publiée, en 1888, par la

*Société des anciens Textes français*. Il fut probablement représenté sous le duc Louis, époque où dominait la puissante famille de Compey qui y est citée. Suivant pas à pas le récit de Richard de la Valdisère (avec ses interpolations, il est vrai), elle lui doit, sans doute, une part de son originalité.

La conclusion à laquelle nous sommes parvenu, ne nous semble pas devoir être infirmée par les biographies passées en revue dans les *Miscellanea di Storia italiana*. Mgr Duc les partage en deux séries.

Dans l'une se place Richard de la Valdisère, (et, conséquemment, les écrivains qui l'ont suivi). Nous n'avons pas à nous y arrêter de nouveau.

Dans l'autre, que l'érudit prélat met au premier plan — car elle lui agrée davantage — figurent tous les documents qui ont pour trait commun de relater une entrevue de l'empereur Henri IV et du saint, à Pavie. A leur égard, la critique devient difficile, soit qu'on ne puisse les juger sur une succincte analyse, soit surtout parce que la plupart d'entre eux demeurent aujourd'hui introuvables. C'est ainsi, par exemple, que l'existence de trois de ces biographies ou réputées telles, n'est attestée que par un témoin depuis longtemps disparu, un honorable chanoine de Sion en Vallais, Anne-Joseph de Rivaz, mort en 1836. Sans mettre en doute la loyauté de personne, on aimerait pourtant à voir ces manuscrits, à les manier, en un mot, à en contrôler directement la valeur historique.

En définitive, les écrits de cette série se réduisent, pour nous, à la seconde *Vie* insérée au recueil des Bollandistes et à la « séquence » qui l'accompagne, compositions dont, plus haut, on a marqué le caractère.

Sans doute, le récit de l'entrevue de Pavie — bien que non dénué de merveilleux, puisqu'on y fait prophétiser le « Menthoniste », — n'est pas entouré des invraisemblances et des interpolations dont on a défiguré l'œuvre de Richard de la Valdisère. On conviendra néanmoins que l'absence de tout élément incohérent ou insolite ne constitue point, pour un fait quelconque, une garantie d'authenticité. Toujours, il se rencontrera des gens pointilleux qui se refuseront à tenir pour articles de foi les assertions aventurées de compilateurs avérés, d'une époque incertaine, faisant métier de moralistes ou de panégyristes, mais non d'historiens. Avant de croire à la réalité de l'entrevue de Pavie, ils réclameront qu'on apporte à l'appui tout autre document ayant autorité et crédit.

De là une différence capitale entre les deux séries de biographie établies par l'éminent évêque d'Aoste.

Tandis que l'écrit de Richard de la Valdisère, dégagé de tout alliage impur, se suffit à lui-même, les partisans de la série opposée sont amenés, s'ils veulent donner à leur œuvre une sorte de contexture, à lui faire des emprunts que parfois on estimera bien arbitraires. Dès que l'on conteste au « Menthoniste » sa naissance en 923, son archidiaconat en 966, et sa mort en 1008, de quel droit lui attribuerait-on un archidiaconat de quarante-deux ans, et une longue carrière de quatre-vingt-cinq ans?

Large aussi serait la voie des conjectures et des interprétations de textes, si l'on entendait tirer parti de quelques données de l'histoire générale.

Jetons un coup d'œil sur la fin du xe siècle et le commencement du xie.

On a parlé plus loin de l'établissement des musulmans dans le bassin du Rhône, de leurs déprédations et de leurs violences. Sur bien des points, cependant, on s'était insurgé contre eux, mais le coup le plus terrible leur fut porté par le comte Guillaume de Provence. En 975, ce seigneur leur enlevait, près du littoral méditerranéen, leur forteresse de Fraxinet qui les maintenait en rapports constants avec leurs frères d'Espagne ou d'Afrique.

Incapables désormais de se recruter au dehors, les Sarrasins du Mont-Jou et de la Colonne-Jou, durent être expulsés par le vaillant archidiacre d'Aoste, entre les années 975 et 985. C'est à partir de cette période aussi que purent être jetés les premiers fondements des deux hospices qui, du nom de leur fondateur, ont valu à ces deux passages des Alpes, les appellations de Grand-Saint-Bernard et de Petit-Saint-Bernard.

Dès lors, en effet, on voit de hauts personnages se hasarder dans ces régions naguère si redoutées.

Le 19 mars 985, on signale, à Saint-Maurice d'Agaune, abbaye naguère incendiée par les musulmans, la présence de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et en même temps celle de l'évêque de Sion, Amison, qui assiste à la concession d'une terre sise, à Nendaz, non loin de sa ville épiscopale [1].

Après 988, l'évêque de Genève, Hugues, relève de ses ruines l'église de Bourg-Saint-Pierre située, à cinq heures de marche du faîte du Mont-Jou [2].

1. *Mémoire de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, t. XXIX, p. 47.
2. *Ibid.*, p. 48.

En 996, dans les Alpes Grées, le diocèse de Tarentaise est conféré, à titre de comté, à son archevêque, Amison, par le roi bourguignon, Rodolphe III. Dans cet acte, encore rédigé à Saint-Maurice d'Agaune, on constate à la fois que le pays a été dépeuplé par les Sarrasins et aussi, semble-t-il, qu'il en est délivré [1].

Il en était de même dans le Val d'Aoste, où l'évêque Anselme III (988-1025) réédifiait sa cathédrale et s'efforçait de rendre des bras à la culture du sol.

Au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, rien non plus n'indique l'existence d'une colonie musulmane indépendante, dans les parages du Mont-Jou [2].

En 1001, Bernard, évêque de Hildesheim, arrive d'Italie à Martigny, puis à Saint-Maurice d'Agaune, non sans fatigue, mais il ne s'en prend point à des infidèles [3].

Il en fut de même d'un successeur de saint Mayeul, Odilon, abbé de Cluny (994-1049) qui eut bien des fois à franchir le Mont-Jou, soit en allant à Rome, soit en revenant en France [4].

Vers l'an 1020, il est vrai, des Normands qui se rendaient dans l'Italie méridionale, étaient sommés, sur le versant septentrional de la montagne, de payer une taxe de passage. Indignés, il brisaient les barrières qui fermaient le chemin, et en tuaient les gardiens. Mais le moine Raoul Glaber qui rapporte ce fait, attribue la tentative d'extorsion, non à des Sarrasins, mais aux « seigneurs du pays », *praepotentes in regione* [5].

Or, le chroniqueur dont il s'agit, connaissait par lui-même la chaîne des Alpes, ayant eu — selon son propre récit — à la franchir pour assisterà Suze, à l'inauguration des reliques d'un prétendu saint Just. Il n'ignorait certes pas le nom des Sarrasins et leurs brigandages : c'est en partie par lui que nous savons la captivité de saint Mayeul et la chute de Fraxinet qui, à ses yeux, équivaut à la ruine totale des musulmans dans le bassin du Rhône.

Les barrières fiscales, brisées par les Normands, s'étaient naturellement relevées après leur départ, et Canut le Grand s'en plaignit vivement, en 1027. En promettant d'exempter de tout péage les sujets de ce prince, danois et anglais, qui iraient en pèlerinage à Rome, Rodolphe III eut pris, à coup sûr, un enga-

1. BESSON, *Mémoires ecclésiastiques*, p. 331.
2. *Bulletin de la Soc. académiq. d'Aoste*, 1894, p. 44.
3. *Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, p. 53.
4. DUC, *Miscellanea di Storia italiana*, t. XXXI, p. 352.
5. RAOUL GLABER, *Chroniq.*, livre II, chap. 1.

gement téméraire, si les défilés alpins fussent restés aux mains des Sarrasins [1].

On ne comprendrait pas davantage que le principal conseiller du roi bourguignon, le célèbre Humbert-aux-Blanches-Mains, se fût résigné à demeurer le tributaire des infidèles. Possesseur de terres en Val d'Aoste, dans le Vallais, comme dans le bassin de l'Isère, il aurait dû, en allant de l'un de ses domaines à l'autre, acquitter à tout moment une taxe de passage. Il est à peu près certain qu'il s'en fût affranchi, les armes à la main, bien avant 1034, année où, à travers le Mont-Jou, il amenait, sur le Léman, à l'empereur allemand Conrad une formidable armée d'Italiens.

S'il n'eut point cette tâche à entreprendre, c'est qu'elle avait été accomplie avant lui.

Concluons donc encore, d'après les données de l'histoire générale, que de toutes les *Vies* de saint Bernard de Menthon, la seule acceptable est celle qui nous est venue sous le nom du tarin Richard de la Valdisère. Par ses actes les plus mémorables, ce héros de la charité appartient bien au x<sup>e</sup> siècle, selon la tradition générale et constante de ses fils, les religieux du Grand-Saint-Bernard.

E. Pascalein.

# NOMS DE LIEUX LIGURO-CELTIQUES
## EN HAUTE-SAVOIE

*(Suite et fin.)*

**Combe** (la), la Combaz, nom commun employé fréquemment en Savoie pour désigner une petite vallée étroite, à fond concave, et par suite le hameau qui s'y est construit. C'est le celtique *kumba*, qui a le même sens et dont la racine offre l'idée générale de courbe. Diminutifs : le Combet, les Combettes. — Composés : Combachenex (Massingy), la Combe au Chêne, Combafol (la Côte-d'Arbroz, *Cumbafollis*, xiv[e] s.), Combasseran (Habère-Lullin).

*Condate*, station romaine entre Yenne et Genève, que l'on admet avoir existé au confluent du Rhône et du Fier. Son nom celtique se décompose en un préfixe *com, con*, avec, un radical verbal *da*, qui exprime l'idée de placer, être situé, et un suffixe locatif *ate* ; il signifie : là où il y a un confluent. Congeon, sur le plateau, est peut-être un ancien Condatomagus.

1. Baronius, *Annales*, t. XVI, p. 560.

**Coucy, Cossy, Cusy.** Grégoire de Tours mentionne au VI^e s. une *Cotia silva,* forêt de Coise lès Compiègne. Cotia est aussi le nom ancien de Coise (Maurienne), de la Coise, *Cosia aqua* [1] au X^e s., et des communes Cuse, Coise, Cuise, etc. Ces noms représentent-ils des gentilices Cotius ou Cosius (A, p. 459) ou ceux-ci viennent-ils plutôt d'un nom commun? Ce qui le ferait supposer, c'est que la racine cos apparaît, suivie du suffixe celtique *-antia,* dans des noms de rivières telles que *Cosantia* (Ain, Meuse), la Cousance, à comparer avec Cosantia, Cosenza (Calabre) et les noms de communes Cousance, Cosance et Cuisance. Au moyen âge, elle est suivie du faux suffixe *iacus* dans *Cosiacus* ou *Cotiacus* [2], d'où les nombreux Coisiat, Coisy, Cuisia, Cuisy, Cusey, Cusy, Cuzy, Cuzac et Cuy, dont l'appellation semble venir du nom d'une forêt voisine plutôt que d'un gentilice peu connu (A, p. 227). Deux thèmes secondaires dérivés de la racine *cos,* c'est *Cosano* et *Cusino,* + *iacus* ou *incus* dans Cosagny (St-Félix); cp. Courangy ou Cosangy, dans la Nièvre, et dans Cuisinens (St-Germain; *Cosinincus*?). D'autres dérivés donnent Couson ou Couzon, Couzan, Cuiseaux, et peut-être Cuseret (Yvoire, *Cusaretum*?). — *Cot* ou *cos* s'allonge en *cott* ou *coss*, sans que l'orthographe soit bien précise, car *Cotiacum* s'écrit *Cocciacum* dans la même charte. Y a-t-il là un dérivé des gentilices Coccius, Cottius ou Cocceius? (A, p. 221.) Ce ne doit être le cas que pour quelques-uns des Cossé, Cossy (Chilly), Coussay, Coussac, Coussy, Coucy, Cussac, Cussy, Cussy (Regnier), Cuissy, etc. de France. Comme dérivés, citons Cusson (Nancy-s-C.) et Cossengy, ancien château près de la Balme-de-S. *Cosongiei* [3] en 1160; cp. Cussangy (Aube). — Dans la Meuse, Cousance aux Bois est *Cussiliacum* en 709. — La signification de la racine *cos* ou *cus, cot, coss,* est inconnue.

**Don,** nom d'un château à Bassy et de deux localités, Sur Don et Vers Don, placées l'une au pied, l'autre au sommet de la montagne qui domine Mieussy. C'est le celtique *dunon,* forteresse (S, p. 154), latinisé *dunum* (B, p. 257). Comme au moyen âge *dunum* semble inséparable de l'idée de hauteur, il faut bien que ce dernier sens ait fini par prévaloir. — Composés : Salvadon (Sixt, *Silva-dunum*?) Trédon (la Frasse, *transdunum*) et peut-être Graidon ou Grédon, appelé aussi roc d'Enfer (Essert-

1. *Cart. de Savigny,* Index.
2. *Cart. St-Hugues,* p. 11.
3. A.-G., XIV, p. 378, n° 330

Romand). — Près de Saint-Jorioz coule un petit torrent, le Laudon ; il est appelé nant de *Hoon* [1] au XIIIe s., *aqua de Hoons* au XVe, *l'Aiguedon* au XVIIe ; l'eau Don traduirait donc *aqua de duno*. Ce dernier sens s'étant perdu, Hon s'est pris dès le XIVe s. pour le ruisseau même, d'où l'étymologie probable du hameau Entredozon, c'est-à-dire *entre deux hons*.

**Douvres**, hameau de la commune de Desingy, sur la pente d'un petit plateau raviné par plusieurs ruisseaux, dont l'un a sa source dans une cavité du rocher. Son nom vient du celtique *dubron*, eau, latinisé *dubrum*, et sans doute par le datif-ablatif *dubris* (B, p. 279) ; il est écrit *Doures* au XIIIe s. (Reg.).

**Dranse** (la), torrent du Chablais formé de trois affluents du même nom : la Dranse d'Abondance, la Dranse du Biot et celle de Bellevaux ou Brevon. Dans les chartes, elle est appelée *Drancia* [2], 1015, *Dranciola* (Reg.), et au XVIe s. Durance. Comme sa congénère de Provence, *Druentia*, la Dranse est d'origine ligure (B, p. 152) ou celtique (S, p. 157), la racine DRU, courir, étant indo-européenne.

**Eloise**, près du Vuache, *Ehelusia* en 1110 (Reg., p. 69). Une localité qu'on peut lui comparer au point de vue phonétique, c'est Solaise, francisé pour Seloise (Devaux, n° 176), *Celosia*, 946, *Celusia*, XIe s., et *Celoisi* au XIIIe s. La forme ancienne d'Eloise est donc Elosia ou mieux Elusia. Le suffixe se retrouve dans le nom du Cheruis (Isère), *Carusius* en 709 et la racine, qui est ligure ou celtique, dans *Elusa* et *Elusio* des Itinéraires. — Dimin. : l'Eluiset (Viry).

**Englannaz**, localité près de Giez, pour *en*-glannaz, la préposition étant due à l'influence patoise. Le substantif paraît celtique ; comme Gland (Vaud), *villa Glannis* au XIe s. (Reg.) et Glennes (Aisne), *Glanna* au IXe s., il représente les mots *glennos* ou *glanna*, vallée (S, p. 120). On doit peut-être y rattacher aussi Magland, *Maglans*, *Maglens* [3], XIVe s., analogue à Voglans (Isère), où apparaît le préfixe *vo* : sous. S (p. 119) cite aussi un adjectif *glanos*, pur, brillant, d'où pourrait venir, avec d'autres cours d'eau, le nom de la Glane (Fribourg). — Un nom similaire, c'est celui d'Anglenaz, nant de Saint-Sigismond.

**Fier** (le), affluent du Rhône, au XIIIe s. *Cyers* et *Gyer* (Reg.)

1. LAVANCHY, *Monog. de la paroisse de Saint-Jorioz*, 1887. — Nous ne savons s'il faut rattacher à cette étymologie *Hons*, ancien nom d'un hameau de Lugrin, plus tard *Verhons*, aujourd'hui Véron. Ce renseignement nous a été obligeamment fourni, ainsi que plusieurs autres, par M. l'abbé Gonthier.

2. *Cart. St-Hugues*, p. 174.

3. A.-G., IX, p. 244.

avant le changement de $c + i$ en *fi*. Analogue au Sierroz, de Grésy-sur-Aix, il est à comparer aussi avec l'italien Serio, au VII^e^ s. *Sarius*. Le thème, *Sara*, a donné les noms de la Sarre, la Serre, etc. La racine serait ligure (B, p. 150); on la retrouve dans *Samina*, la Saime.

**Gers** (lac de), près de Tête-Pelouse. Son nom paraît dériver. comme celui de la Garonne et des torrents le Gers, le Giers, le Guiers, de la racine indo-européenne GAR, qui signifie faire du bruit, gronder, murmurer (B, p. 183), d'où le celtique *garo*, je parle (S, p. 106). Dans l'Ain, Guigue cite *aqua de Garon* au XII^e^ s.

**Grons** *(montem de)* apparaît en 1329 dans un inventaire des chartes de Mélan, près Taninge; c'est vraisemblablement le celtique *gromna*, marais, latinisé *gronna* (S, p. 119) et défini par Ducange : locus bituminosus, uliginosus, palus, soit loca humentia.

**Jalouvre** (le), montagne au-dessus du Petit-Bornand, semble reproduire dans sa terminaison le substantif celtique *dubrum* ou *briga* accolé à un thème *galo* ou *calo* difficile à expliquer. La forme pré-romaine serait donc *Galobriga* ou *Galodubrum*.

**Jambaz** (montagne de) avec le col du même nom, citée sous la forme *Gembam* dans une charte relative au prieuré de Bellevaux au XII^e^ s. C'est le même mot que jambe [1] = *gamba* = *camba*, féminin de *cambos*, courbe, qui reparaît au moyen âge avec un sens détourné, dans camba, brasserie, cambaria, cambium, cambiare, etc. On peut lui rattacher les noms suivants : Chambéroz (Serraval, Quintal), le ruisseau de Chamburaz (Douvaine), Camburce (les Clefs, Et. M. Gomburce), et peut-être Cambin (Beaumont) qui, en patois, signifie aussi boiteux.

**Lauzenette,** h. de Margencel, *in loco qui dicitur Lausanneta,* XI^e^ s. (Reg.). Cette localité reproduit, avec le suffixe *-eta,* le nom de la ville de Lausanne, *Lousonna* d'après le lac *Lausonio* ou *Losonne* des Itinéraires et l'ethnique Lousonnenses.

**Léman** (lac), *Lemannus* dans César, paraît (B, p. 200) devoir se rattacher à la racine ligure *lem,* d'où *lemos* : orme, en celtique *leima* (S, p. 242), de même que Lemenc près de Chambéry, *Lemincum* (Itin. d'Antonin) et Leyment (Ain), *Leimen* au XII^e^ s. Cependant la situation fluviale des localités mentionnées par M. de Jubainville, celle de Lemençon (Aveyron), *Lymencionis* en 937, le nom de la Limagne, vallée dépourvue de bois et sujette aux inondations [2] », *Lemano, Limane,* d'où *Li-*

1. Il est à noter que dans notre patois jambe se dit *çhamba*.
2. A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e^ s.*, p. 500.

*mania* et *Lemanicus,* font penser à une autre racine épanouie dans *leimôn* et *limus* : boue, alluvions.

**Mélan,** nom d'une chartreuse édifiée dans une grande plaine entre Taninge et le Giffre au XIII^e s. (Reg.). Comme ses nombreux congénères Meylan, Miolan, (Mont)mélian, il tient lieu d'un ancien Mediolanum, de *medios* : qui est au milieu, et de *(p)lanon* : la plaine (S, p. 236).

**Morge** (la), riv. près Clermont. Ce nom n'est pas rare dans nos régions ; il est porté en Suisse et en Dauphiné par deux villas appelées *Morgae* au IX^e s. De *Morga* dérive celui du col de Morgin, au S.-E. du Chablais, qui reproduit le celtique Morginnum, station de la Narbonnaise (Peutinger). M. de Jubainville (B, p. 162) rapporte ces mots à une racine indo-européenne MERG, essuyer, laver, qui ne s'appliquerait dès lors qu'à des cours d'eau.

**Nant** (le), nom commun sous lequel on désigne en Savoie les petits ruisseaux et les torrents, et qui s'est ensuite appliqué aux localités environnantes. Répandu autrefois dans toute la Gaule, puisque Nantus est le nom d'un lieu du Cotentin au VI^e s. [1], il a été généralement supplanté par le latin *rivus*. Il vient du celtique *nantos,* vallée. Parmi les dérivés anciens on peut citer *Nantoacum* au VII^e s., aujourd'hui Nantua (Ain, *Nantuas* [2], XIII^e) et *Nantiacum* au VI^e, d'où Nancy, en Lorraine, qui s'élevait alors près d'un ruisseau menant à la Meurthe les eaux de l'étang St-Jean, et Nancy-sur-Cluses, *Nansiacum* [3] en 1205. Il y a là un emploi du faux suffixe *iacum,* car le gentilice Nantius est inconnu. Le surnom Nantinus est au contraire cité dans Grégoire de Tours, et *Nantinacum,* au lieu de *Nantiniacum,* au VI^e s., serait la vraie forme latine de Nannay (Nièvre). — Il existe aussi, au bord du Fier, près de Nâves, un hameau appelé Nanay ; mais c'est sans doute une appellation patoise un peu méprisante, à moins qu'elle ne soit due à un petit ruisseau voisin qualifié *nant nê,* soit nant noir. — Nant entre en juxtaposition avec de nombreux qualificatifs ; tels sont les noms de torrents : Bonnant, Bruinant, Clernant, Clénant, Fornant, Malnant et Manant, comme aussi le Nantbellet (St-Ferréol, *nantus bellus,* XV^e s.), le Nantbruyant, *brugiens,* le Nantcruy, Nantcrues (les Gets, *nant cruz,* XIV^e s.), Nantdadon, l'insignifiant, Nantegay, Nant-Sec, etc. Trainant pour Trénant (*Tresnant,*

1. A. LONGNON, *Géogr. de la Gaule.*
2. GUIGUE, *Cartul. Lyonnais.*
3. PERRIN, *Cartul. de Chamonix.*

Reg. 1188), hameau d'Arcine, vient probablement de *trans-nantum*. Nantaux (la pointe de) est peut-être un ancien *nantellus* correspondant au dérivé plus moderne nantet. — Restent à expliquer les noms de lieux ou de cours d'eau dans lesquels nant semble entrer en composition : Crenant ou Grenant (les Ollières), Nambride (Sixt), Nantassens (les Villards), Nanterne (Habère-Lullin), Nantgizel (Thorens), Nantgollier (Manigod), Parnant (Eloise), etc.

**Rhône** (le), dont le nom a été connu des Grecs de Marseille sans doute dès le VI^e siècle av. Selon W. Stokes (S. p. 141), il dériverait d'un primitif celtique *danos* précédé du préfixe augmentatif *ro* = *pro* : le grand batteur. M. d'A. de Jubainville (B, p. 125) suppose avec plus de raison *Rodanos* = *Rotanos*, mot ligure dont la racine indo-europ. est *rot*, exprimant une idée de courir. Le même auteur rappelle qu'il y a en Europe plusieurs autres cours d'eau du même nom.

**Saime** (la) ou la Seime, affluent de l'Arve, *Sayma* au XIII^e s. (Reg.) ne peut être que *fluvius Samina* [1] d'une charte vaudoise de 1079; la racine SA est ligure d'après B (p. 150).

**Soman,** Somens, montagne près d'Onnion, sans doute l'alpe *Somènes* du XII^e siècle (Reg.). On peut comparer à ce nom ceux de la commune de Sumène (Gard) et du fleuve de la Somme, *Sumena* au XII^e. Celle-ci est appelée *Sumina* au VI^e, et M. de Jubainville (B, p. 181) voit dans ce nom deux éléments ligures, une racine SU et un suffixe féminin *mina*. Il est à noter toutefois que la forme ancienne de notre lieu-dit paraît avoir été plutôt *Sumana,* comme la *Roca-Sumana* du Gard, appelée aussi *Malus Passus* au XV^e s.

**Ussillon,** village de la commune de Thorens, semble un diminutif médiéval en *-io* de l'adjectif celtique *uxellos,* élevé (S, p. 267).

**Valentine** (la), affluent du Giffre, *Valentina* en 1209, porte le même nom qu'un ruisseau du Gard. C'est un dérivé latin de l'adjectif *valens,* d'où dérive aussi Valentia, qualificatif appliqué à plusieurs oppida d'Italie, de Gaule et d'Espagne. Mais *valos,* puissant, fort, est celtique, et le suffixe *-entia,* qui se retrouve dans Druentia, l'est également.

**Vance,** Vens, localité de la commune de Seyssel, au confluent du Rhône et du Fier, sur un plateau riche en débris gallo-romains. Son nom ancien a dû être Vintium, comme Vence (Alpes-Maritimes). Au masculin Vintius est le nom du

1. *Mém. Suisse Romande*, t. VII.

génie divinisé du lieu. Connu à Hauteville, il a été identifié à Pollux, à Condate même [1]. C'est aussi un gentilice qu'on écrit parfois Vencius. B (p. 158 et 177) explique le ligure Vi-ntium par la racine VI, aller vers, appliquée, suivant les cas, à un oiseau, à la flèche et à la rivière. Ce n'est peut-être aussi qu'un dérivé du substantif celtique *ventos*, vent (S, p. 263), dont on retrouverait le radical dans le *deo Venturi* du mont Ventoux.

**Vernaz**, la Verna, *locus qui dicitur Verna* (Reg., XIe s.), forme féminine dont le masculin *vernos* signifie en celtique l'aune. De là Entrevernes, qui est situé au milieu des aunes, et les dérivés, par *vernetum*, Vernet, Vernay et Verney ou Varney, par *vernatum*, Vernod, puis Vernand, Vernanche (Reg. 1279), Vernessy, **Vern-ic-iacum*, etc.

**Versonnex**, commune près de Rumilly, est l'équivalent de l'ital. Verzenasco et de Verzenay (Marne), *Vercenaium* au XIIIe s., mais *Virdunacus* au IXe, cp. dans le Gard *Vedenobrium* qui donne Vezénobre. Virdunacus est un dérivé médiéval du gaulois Virodunum (B, p. 261) dont le premier terme **viros* = vert.

**Vesonne**, *potestas Vesona* (Reg. 1016 env.), aujourd'hui hameau de la commune de Doussard. Son nom est à peu près le même que Vesunna, capitale des Petrocorii, et on le retrouve encore dans Vesunianehae, localité ancienne de la Prusse rhénane. Le thème est *vesu*, bon, qualificatif qui s'applique sans nul doute aux eaux du nant de Montmin, que les habitants utilisent encore dans un but industriel. Vesonne est donc l'équivalent de Bonnefontaine, Eaux-Bonnes, etc.; c'est aussi le nom d'une rivière de l'Isère.

**Viraz** (nant de), Langin. Il existe en Savoie plusieurs torrents qui portent un nom analogue, comme le Viroz (Ballaison, St-Didier), le Viran (St-Martin), etc. On peut leur comparer, dans le Gard, la Virenque, *fluvius Virs*, XIIIe s., et le nom de commune, tiré d'un ruisseau *Viro-secco, in valle quae vocant Virenca* au XIe s. *Virus* n'est que le celtique *viros*, latinisé au moyen âge, et qui signifie penché, qui va de travers (S, p. 270).

**Yvre**, h. de Reignier, reproduit *eburos*, nom celtique de l'if, comme *Eburiacus* donne Ivry (A, p. 168; B, p. 199). Un dérivé au moyen âge, c'est *eburetum, ebureta*, d'où Evoray (Mieussy) et l'alpe *Evoreia* au XIIe s., auj. Avoriaz (Morzine).

Ch. MARTEAUX.

1. ALLMER, *Insc. de Vienne*, 3, 243.

*LES SAVOYARDS AU XIX$^{e}$ SIÈCLE*

## SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

**(*Suite.*)**

### ARMÉE SARDE

AILLOUD Jean.

Né le 7 novembre 1830, à Grésy-sur-Aix ; soldat pointeur dans la 12$^{e}$ batterie d'artillerie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour avoir montré, en dirigeant ses pièces, autant d'énergie que de sang-froid (Madonna della Scoperta, 24 juin 1859) ».

ANDRÉ Antoine.

Né à Montgellafrey ; sergent dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 28 octobre 1848, « pour s'être distingué à Santa-Lucia (6 mai 1848) et à Goïto (30 mai) ».

APPLAGNAT Frédéric.

Né le 16 septembre 1833 à Villard (?) ; soldat au 9$^{e}$ bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 19 juin 1859 : « bien que blessé grièvement, il continua de se battre, en excitant ses compagnons (fait d'armes de Confienza) ».

ARBET Gaspard.

Né le 11 janvier 1833 aux Marches ; soldat au 2$^{e}$ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

ARPIN Paul.

Né le 2 avril 1833, à Bourg-Saint-Maurice ; soldat au 6$^{e}$ bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 19 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre ».

BALSAT Jean-Auguste.

Né le 11 février 1832, à Lully ; soldat au 2$^{e}$ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé à la main droite par un coup de baïonnette, et se trouvant entouré par trois Autrichiens, il en tua un, désarma le second et mit le troisième en fuite ; malgré ses blessures, il ne quitta pas le feu (Madonna della Scoperta) ».

BARRAL Isidore.

Né le 19 février 1835, aux Allues ; sergent des sapeurs du génie ; décoré par décret du 26 novembre 1860 : « pour le courage et la constance dont il donna la preuve en menant à bonne fin l'exécution des plus périlleux travaux des tranchées sous Peschiera et sur les hauteurs de Ponti, enflammant par sa parole et son exemple ses subordonnés et ses compagnons (travaux devant Peschiera (juin 1859) et services rendus pendant la campagne) ».

BASTARD Jean.

Né le 10 mai 1837, à Mégevette ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être toujours valeureusement battu, quoique blessé, et ne s'être retiré qu'à la fin du combat (Madonna della Scoperta) ».

BAUDIN Joseph.

Né le 19 octobre 1828, à Saint-Michel ; bersaglier ; décoré par décret du 25 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre (passage de la Sesia) ».

BEL Joseph.

Né le 11 juin 1833, à Faucigny ; soldat au 9e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « quoique blessé, il continue de se battre et reste dans les rangs de la compagnie jusqu'à la fin du combat (San-Martino) ».

BELLEVILLE François.

Né le 5 mai 1827, à Chavanod ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir toujours courageusement combattu, quoique blessé, et pour ne s'être retiré qu'à la fin de l'action (Madonna della Scoperta) ».

BERTHET Humbert.

Né le 21 décembre 1831, à Sillingy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

BESSON François.

Né le 16 juillet 1837, au Bourget ; soldat dans la 8e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être louablement comporté ; blessé grièvement à l'épaule droite par un boulet de canon (San-Martino) ».

BLAIN Antoine.

Né à Doussard le 4 décembre 1822 ; chasseur ; décoré par

décret du 5 novembre 1849 : « Après avoir tué quatre Autrichiens, il se voit poursuivi par un officier ; il lui répond par un coup de fusil dans la poitrine et l'étend roide mort (Sona, 23 juillet 1848) ».

BLANC Ambroise.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour le courage et l'impétuosité dont il a fait preuve dans l'attaque à la baïonnette (Madonna della Scoperta) ».

BOCQUET Pierre.

Né à Annecy le 11 octobre 1837 ; soldat à la 4e batterie d'artillerie de campagne ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour la valeur et le courage dont il fit preuve au combat de San-Martino : le second servant de droite étant mort, il en retira le cadavre et redoubla de zèle auprès de ses compagnons pour accélérer le service de la pièce ».

BOISSAT Ambroise.

Né le 15 janvier 1828, à Albertville ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

BONGAIN (de) François.

Né le 13 mai 1834, à Pallud ; soldat au 1er bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour l'intrépidité et le courage exemplaires avec lesquels, dans une attaque à la baïonnette, il tua plusieurs Autrichiens près la cassine de San-Martino ; dès le début, se trouvant aux prises avec un officier, il l'avait terrassé et mis à mort (San Martino) ».

BOSSON Blaise.

Né le 14 juin 1834, à Seyssel (Haute-Savoie) ; soldat au corps des bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « quoique blessé, il reste à son poste en continuant le feu (Porte Valenza) ».

BURGEOD Georges.

Né le 8 décembre 1833, à Giez ; soldat tambour au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à une jambe, il ne cessa pas de marcher et de battre la charge pendant toute la durée de l'action, à la tête de la compagnie (Madonna della Scoperta) ».

CHAMOUX François.

Né le 6 juin 1832, à Méry ; soldat au 2e régiment d'infanterie :

décoré par décret du 12 juillet 1859, « parce qu'étant blessé il continua de combattre jusqu'à ce qu'une seconde blessure, reçue à la jambe gauche, le mît dans l'obligation de se retirer (Madonna della Scoperta) ».

CHAMOUX Pierre.

Né le 8 février 1829 à Drumettaz ; soldat au 1er bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de se battre (San-Martino) ».

CHAMPVILLARD Louis..

Né le 18 septembre 1837, à Saint-Offenge ; soldat dans la 8e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être louablement comporté ; blessé grièvement à la cuisse gauche par une balle (San-Martino) ».

CHAPELLE Pierre.

Né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) ; sergent dans les chasseurs des Alpes ; décoré par décret du 16 juin 1859 « pour la part glorieuse par lui prise au fait d'armes de Côme, où il tua un officier, un soldat, et mit en fuite les autres assaillants ».

CHAPPAZ Claude-Marie.

Né à Thorens, le 20 février 1834 ; soldat au 6e bataillon de bersagliers. Décoré par décret du 17 mai 1859 ; pour le rare courage avec lequel, après avoir traversé de nuit le Pô à la nage, au péril de sa vie, il parvint à incendier et détruire le matériel d'un pont que l'ennemi avait préparé sur la rive opposée (Castelnuovo-Scrivia). « Dans une reconnaissance faite par nos troupes, pendant la nuit du 8 mai 1859, à Frassinetto, on résolut d'incendier sur la rive gauche le matériel du pont qui devait servir à l'ennemi pour traverser le fleuve. C'était une entreprise difficile et hardie : on demanda quatre hommes de bonne volonté. Le bersaglier Chappaz se présenta, et fut de suite désigné. Avec ses trois camarades, il se jette à l'eau, traverse le Pô à la nage et arrive, lui le premier, sur la rive gauche. Un seul des trois avait pu le suivre ; des deux autres, l'un s'était noyé, le deuxième avait été rejeté à moitié mort sur le rivage. Nos deux braves avaient emporté sur eux le phosphore incendiaire, et parvinrent, non sans peine. à appliquer le feu aux bateaux et aux madriers, dont ils jetèrent à l'eau les chaînes, les avirons et autres engins. Cela fait, Chappaz et son compagnon Perotti Jean se remirent à la nage. Malgré l'impétuosité du courant et malgré leur fatigue, ils eurent le bonheur d'aborder sur la rive

droite, où les attendaient avec anxiété les applaudissements de leur bataillon et une gratification de leur colonel. »

(*Unione*, reproduite par la *Gazette de Savoie* du 19 mai 1859.)

CHAVASSE, dit GUILLAUME, CLAUDE.

Né le 13 mars 1831 à Saint-Pierre-de-Genébroz ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta ».

CHEDAL-BORNU PAUL.

Né le 2 avril 1829, à La Perrière ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

CLAPPIER JOSEPH-FRANÇOIS.

Né le 30 juin 1835, à Modane ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 « quoique blessé au bras droit, il resta au feu, encourageant ses compagnons par la voix et par l'exemple ; et blessé une seconde fois au bras gauche, il n'abandonna le champ de bataille qu'étant à bout de forces (Madonna della Scoperta) ».

COTTAREL CLAUDE.

Né à Chambéry ; soldat au 1ᵉʳ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué dans plusieurs faits d'armes, à la Sforzesca (21 mars 1849) et à Novare (23 mars).

COTTAREL PIERRE.

Né le 30 mars 1830, à Traize ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être, quoique blessé, battu courageusement (Madonna della Scoperta) ».

COTTET FRANÇOIS.

Né le 19 août 1833, à Vétraz-Monthoux ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique grièvement blessé aux jambes, il reste à son poste pour exciter ses compagnons au combat ».

DEBEAUGE PIERRE.

Né le 18 août 1832, à Belmont-Tramonet ; soldat au 2ᵉ régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

DELÉGLISE JEAN-FRANÇOIS.

Né le 10 novembre 1829, à Villarembert ; soldat au 2ᵉ régi-

ment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir fait l'admiration de ses supérieurs et avoir eu une jambe traversée par une balle en s'élançant le premier à la charge à la baïonnette (Madonna della Scoperta) ».

DENAZ, dit MALAZARD, JOSEPH.

Né le 7 mai 1831, à Saint-Thibaud de Couz ; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

DEREMBLE FRANÇOIS.

Né le 29 octobre 1835, à Habère-Poche ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 juillet 1860, « pour s'être distingué au fait d'armes de la Madonna della Scoperta, quoique blessé à la main droite ».

DRUZ JEAN-FRANÇOIS.

Né le 10 août 1837, à Chavanod ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à un pied par une balle, il n'abandonna pas les rangs pour aller à l'ambulance, tant que le combat ne fut pas terminé (Madonna della Scoperta) ».

DUFOURNET JOSEPH.

Né le 13 juin 1837, à Dingy-Saint-Clair ; soldat dans la 6e compagnie du génie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour l'intelligence et la valeur dont il fit preuve au plus haut point dans les travaux sous Peschiera (campagne de 1859) ».

DUMONT LUCIEN.

Né à Saint-Jean-de-Tholome, le 25 décembre 1823 ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

DUPERIL ANTOINE.

Né à Veyrier ; artilleur ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de Mortara (21 mars 1849) ».

DURET PHILIBERT.

Né à Francin ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à la cuisse gauche, il fut durant la campagne un modèle d'exactitude et de discipline et se fit remarquer, dans les derniers combats, par son entrain, qu'il communiquait à ses compagnons (Ma-

donna della Scoperta). Il dut rester plus de quatre mois à l'hôpital. Père de famille. »

DUTIL Pierre, ✿ I.

Né à Machilly le 15 avril 1821 ; caporal dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 19 juillet 1849, « pour s'être distingué au combat de Santa-Lucia (6 mai 1848) ». Devenu instituteur dans sa commune, il y resta de longues années et prit sa retraite en 1885 ; il est mort le 26 avril 1890.

EMERY Joseph.

Né à Chambéry, le 21 avril 1833 ; soldat au 10e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « se montra constamment parmi les premiers à l'assaut et, quoique blessé, continua de combattre jusqu'à la fin de l'action (San Martino) ».

EMERY Louis.

Né le 31 décembre 1834, à Chambéry ; caporal tambour au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour le courage et le sang-froid qu'il a montrés en exécutant ponctuellement, pendant toute la durée du combat, les divers signaux qui lui ont été commandés (Madonna della Scoperta) ».

EMPEREUR-BISSON Ambroise.

Né le 3 juin 1830, à Sainte-Foy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir combattu avec courage et énergie jusqu'au moment où grièvement blessé à la main gauche, il dut renoncer à la lutte (Madonna della Scoperta) ».

ETIÉVENT Isidore.

Né le 13 octobre 1835, aux Allues ; caporal au 6e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être trouvé toujours le premier à charger l'ennemi, tout en excitant ses compagnons à le suivre (San Martino) ».

FALCOZ Etienne-Joseph.

Né le 11 avril 1825 à Saint-Jean de Maurienne ; artilleur ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

FAVRE Pierre.

Né le 22 mai 1825, à Viry ; soldat au 5e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 29 septembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

*(A suivre.)* François Miquet.

## QUELQUES INDUSTRIES EN SAVOIE

# PAPETERIE DE CRAN

Par le canal du Thioux, le lac d'Annecy se déverse dans le Fier, et la configuration est telle que le niveau des eaux du lac étant.......................................... 446m,520

Le niveau des eaux du Fier sous le pont du Tasset, à Cran, étant ................................ 415m,230

On a une hauteur de chute de................ 31m,290

répartie sur toute la longueur du canal du Thioux.

D'un autre côté, dans le rapport du très regretté Sadi Carnot, qui a servi de point de départ à l'établissement des ouvrages régulateurs de la retenue du lac, on trouve 10,000 litres comme débit moyen du Thioux.

Il résulte de ces chiffres que le lac d'Annecy emmagasine une force hydraulique de 4,000 chevaux de 75 kgm., chiffres ronds. Or, la puissance hydraulique étant la force industrielle économique par excellence, le canal du Thioux est devenu un centre industriel et nous y voyons, à Annecy même, une manufacture de coton ; puis, dans la commune de Cran-Gevrier, une fabrique de pâte et carton de bois, une scierie, une fabrique de galoches, une annexe de la manufacture de coton, la papeterie Aussedat, dont je parlerai aujourd'hui, et enfin, au confluent même du Thioux et du Fier, les Fonderies et Forges de Cran.

La papeterie fut fondée, en 1738, par Gabriel Vélasque, de Saint-Gingolph. En 1773, elle appartenait à une veuve Torillon. Suivant un rapport fait à l'intendant général de la province de Genevois, elle était dans un état de ruine presque complet : elle n'avait qu'une seule cuve et deux roues hydrauliques ; 300 kil. de chiffons suffisaient à sa consommation.

En 1800, elle passa entre les mains de M. Alexis Aussedat, qui la releva ; et en 1813 sa consommation annuelle s'élevait à 90,000 kilog. de chiffons, et la production était de 2,350 rames de papier de 16 qualités [1].

A sa mort, ses trois fils lui succédèrent, et en 1846 Jean-Marie resta seul. En 1842, la fabrication du papier à la main

1. *La Savoie industrielle*, par Barbier.

avait cessé ; une première machine à papier continu avait été installée ; une deuxième fut montée en 1845.

Jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France (1860), les produits de l'usine s'écoulèrent exclusivement en Piémont, et leur réputation était si bien établie que, durant quatre années encore, et malgré les droits de douane italiens, ils étaient recherchés de l'autre côté des Alpes. En 1864, la papeterie de Cran, qui transformait et améliorait constamment son outillage, établit son principal débouché à Paris ; le marché reconnut la supériorité de sa fabrication, lui accorda de suite sa faveur et la lui continue.

Depuis 1867, la papeterie appartient à M^me^ veuve J.-M. Aussedat ; elle est secondée dans sa gestion par son fils, M. J.-M. Aussedat, et son gendre, M. A. Crolard, ingénieur des arts et manufactures.

Les genres de papier fabriqués à Cran sont très variés, ainsi qu'on peut le voir par la nomenclature suivante :

Papiers pour registres et imprimés administratifs ;

Papiers parcheminés pour titres, mandats et polices d'assurances ;

Papiers pour impressions en *taille douce*, chromolithographie, *phototypie* ;

Papiers d'alfa, papiers à dessin, papiers à calquer ;

Papiers à lettres (nacrés, parcheminés anglais) ;

Papiers parchemins et bulles pour dossiers ;

Première fabrication des chines à longues fibres.

Comme spécialités, nous trouvons :

Peau d'âne pour diplômes, imitation de parchemins anciens ;

Véritable papier Japon pour édition de luxe, cartes géographiques, gravures, etc.

C'est une création de la maison, qui se procure la fibre vraie employée au Japon, c'est-à-dire la fibre du *Broussonetia papyrifera*, en japonais *Koshio*.

Le Japon de Cran possède cet encollage spécial, auquel il doit le brillant métallique et le velouté qui le caractérisent. Il peut être tordu, froissé ; il prend alors la souplesse de l'étoffe ; sa solidité n'est presque pas compromise ; à poids égal, il possède la résistance de l'acier. C'est sur ce papier Japon qu'est imprimée la carte au 1/100,000^e^ du Ministère de l'Intérieur.

Enfin depuis cette année (1897), la papeterie de Cran possède un atelier spécial pour la préparation des papiers couchés pour similigravure, papiers gélatinés pour archives, lettres, etc.

Les lecteurs de la *Revue* ont tous entre les mains le *Guide* du Syndicat d'initiative d'Annecy ; ils ont remarqué certainement l'énorme différence que présente l'impression des deux éditions 1896 et 1897, surtout dans les gravures ; et pour n'en citer qu'une, comparons la planche des Gorges du Fier dans ces deux éditions. Nous avons là un exemple frappant de l'influence de la qualité du papier dans l'impression de la similigravure en demi-teinte. C'est un progrès dû aux Américains, qui emploient beaucoup ces genres de papier couché pour illustrer leurs revues, comme le *Munsey's Magazine* et l'*Outing*, éditées à New-York. Et d'ailleurs, au point de vue de la perfection dans les travaux d'imprimerie, il y a lieu d'établir la classification suivante : 1° Américains ; 2° Allemands ; 3° Français ; 4° Anglais.

Grâce donc à la papeterie de Cran, nous pouvons dès à présent laisser aux Américains leurs papiers couchés.

Faisons maintenant une visite rapide de l'usine.

Tout d'abord nous trouvons les appareils de filtration mécanique de l'eau qui sera employée dans la fabrication même du papier.

Tout à côté sont les ateliers de mécanique, menuiserie et charpente pour l'entretien de l'usine et de son matériel.

Nous parcourons ensuite les ateliers de triage des chiffons. Arrivés en ballots, ils sont tout d'abord débarrassés des boutons, agrafes, ourlets, etc.; puis rangés en deux grandes classes, chiffons neufs et chiffons vieux, et ensuite suivant : 1° la nature de la fibre (chanvre, lin, coton) ; 2° la grosseur du tissu ; 3° son état d'usure ; 4° enfin suivant qu'il est teint ou non.

Tout ce travail est fait à la main et confié à des femmes.

Les chiffons sont alors blutés pour les débarrasser de leur poussière et passent dans une coupeuse mécanique.

Nous arrivons ensuite à l'atelier de lessivage ; nous y trouvons une grande lessiveuse fixe pour les chiffons blancs, traitant 2,000 kilos par opération et deux lessiveurs rotatifs pour les chiffons gris ou teints.

Viennent les *piles* laveuses qui débarrassent les chiffons de leur lessive ; puis les piles défileuses ou effilocheuses, opération purement mécanique qui continue le lavage et amène le chiffon à l'état de charpie, ou mieux de bouillie.

Nous voyons ensuite l'égouttage de cette bouillie, puis le blanchiment au chlore, suivi d'un nouvel égouttage et d'un lavage abondant.

Alors interviennent dans la fabrication les succédanés du chiffon. La papeterie de Cran emploie les pâtes de sapin, de paille, d'alfa, de tremble. Ces matières arrivent à l'usine sous forme de feuilles en rouleaux et toutes blanchies. Il faut alors leur faire subir un broyage sous des meules en pierre pour les ramener à l'état de bouillie et pouvoir les mélanger à la pâte de chiffons.

Ce mélange s'effectue dans les piles raffineuses en même temps que l'encolage et la coloration de la pâte.

Il faut encore achever d'épurer cette pâte pour la débarrasser aussi complètement que possible de tous corps étrangers aux fibres textiles. Dans ce but, la pâte à papier circule dans la rivière artificielle ; c'est une auge en ciment, à pente sensible, munie de chicanes en bois et inclinées ; on obtient ainsi une sorte de décantation et toutes les particules constituant les impuretés se déposent au fond contre les chicanes.

Ensuite la pâte est pour ainsi dire calibrée en passant au travers de cribles en bronze dont les ouvertures présentent des intervalles de 3/10 à 6/10 de millimètre.

Nous voyons enfin la pâte arriver à la machine à papier continu qui à l'une de ses extrémités reçoit une bouillie claire et à l'autre donne des rouleaux de papier.

Pour terminer cette visite, nous mentionnerons les salles de satinage, découpage, empaquetage et expédition et aussi pour mémoire, l'atelier des papiers couchés et gélatinés dont j'ai parlé plus haut.

L'usine de Cran occupe 130 ouvriers, moitié hommes, moitié femmes, produit 3,500 kilos de papier par jour, emploie 20 turbines de différents systèmes qui fournissent une force totale de 500 chevaux. Comme machines spéciales de papeterie, nous y avons vu 22 piles tant laveuses que défileuses et raffineuses, 2 machines à papier continu, 2 machines à satiner, 2 machines à découper; un générateur de $50^{m}$ de surface de chauffe fournit la vapeur nécessaire aux lessiveurs et aux sécheurs des machines à papier.

Depuis 1882, l'usine est éclairée à l'électricité, système Edison.

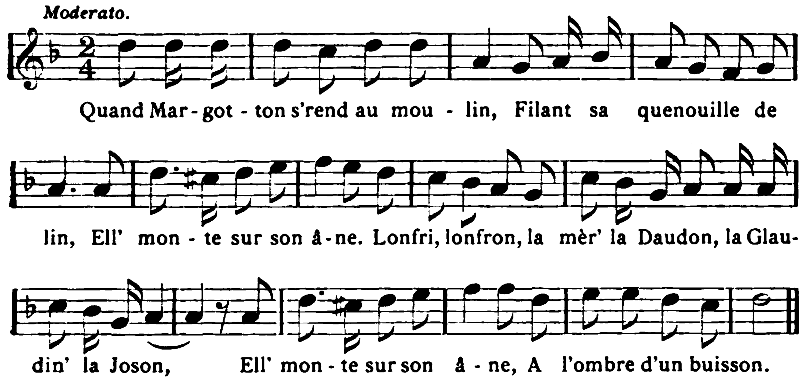
Le musée d'Annecy, dans la salle de l'Industrie, possède toute une série d'échantillons, produits, spécimens relatifs à la fabrication du papier et provenant de l'usine que nous venons de visiter.

A. Allart, *Ingénieur E. C. P.*

# LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

*(Suite.)*

## Margotton et son Ane.




1.

Quand Margotton s'rend au moulin,
Filant sa quenouille de lin,
  Ell' monte sur son âne :
Lonfri, lonfron, la mèr' la Daudon,
  La Glaudin', la Joson,
  Ell' monte sur son âne,
  A l'ombre d'un buisson.

2.

Quand le meunier la voit venir,
De rire il ne peut se tenir :
  « Attache là ton âne :
Lonfri, lonfron, etc. [1]

3.

Pendant que le moulin tournait,
Qu'le meunier la bell' embrassait,
  Le loup a mangé l'âne,
Lonfri, lonfron, etc.

4.

Le meunier la voyant pleurer,
Ne peut s'empêcher d' lui donner
  De quoi rach'ter un âne.
Lonfri, lonfron, etc.

5.

Son mari, la voyant r'venir,
De pleurer ne peut se tenir :
  « Cên n'é pâ lĕ nutr' ânŏ ! »
  *(Ceci n'est pas notre âne !)*
Lonfri, lonfron, etc.

6.

Ntron ân' avê lô qat' pi blan,
É lĕ mosô à l'avënyan,
  Lĕ bĕ d'la cavă nêră.
Lonfri, lonfron, etc.
*(Notre âne avait les quatre pieds blancs*
*Et le museau à l'avenant,*
  *Le bout de la queue noire.)*

7.

N' savi-vŏ pâ q'u mê dĕ mé,
Totĕ lé bétiĕ çhanjhon d'pé ?
  É dins' q'a fé ntron ânŏ.
Lonfri, lonfron, etc.
*(Ne savez-vous pas qu'au mois de mai*
*Toutes les bêtes changent de peau ?*
*C'est ainsi qu'a fait notre âne.)*

1. Reprendre au refrain le 3e vers de chaque couplet.

## Il y avait, une fois, une fille.




1.

Y avê on vïajh na fĕlïĕ, } *(bis)*
Q'avê mâ à r-on dê.
Q'avê mâ, mistinguĕtă,
Q'avê mâ, la brunĕtă,
Q'avê mâ à r-on dê.
*(Il y avait, une fois, une fille*
*Qui avait mal à un doigt.*
*Qui avait mal, mistinguette,*
*Qui avait mal, la brunette,*
*Qui avait mal à un doigt.)*

2.

Francê 'tê dïên la réçhĕ } *(bis)*
Q'écotâvĕ c' q'on dzê.
Q'écotâvĕ, mistinguĕta,
Q'écotâvĕ, la brunĕta,
Q'écotâvĕ c' q'on dzê.
*(François était dans la crèche*
*Qui écoutait ce que l'on disait.)*

3.

Q'mĕ baré-tŏ, ma fĕlïĕ, } *(bis)*
D'irê trérĕ par tê,
D'irê trérĕ, etc.
*(Que me donneras-tu, ma fille,*
*J'irai traire pour toi.)*

4.

Dĕ tĕ barê ma bagă, } *(bis)*
Ma bĕlă bag' ên-n ô.
Ma bĕlă, etc.
*(Je te donnerai ma bague,*
*Ma belle bague en or.)*

5.

Va-t'ên m'çharçhi la sĕlă } *(bis)*
É lĕ pò du lafé,
É lĕ pò, etc.
*(Va me chercher la chaise*
*Et le pot du lait.)*

6.

'Lin, tourt' ichĕ, grilïĕtă, } *(bis)*
D'wê avê ton lafé.
D'wê avê, etc.
*(Allons, viens ici, grillette,*
*Je veux avoir ton lait.)*

7.

La grilïĕt' a 'tâ léstă } *(bis)*
L'a jhingâ du jharĕ.
L'a jhingâ, etc.
*(La grillette a été leste,*
*Elle a joué du jarret.)*

8.

L'a mtâ Francê p' lé beusĕ } *(bis)*
Jusq'à sé düĕ-z orlïĕ,
Jusq'à sé, etc.
*(Elle a mis François dans la fiente*
*Jusqu'à ses deux oreilles.)*

9.

Jamé d'ma vïà dĕ rteurnŏ } *(bis)*
Trérĕ d' lafé p' lé flyĕ.
Trérĕ d' la, mistinguĕtă, etc.
*(Jamais de ma vie, je ne retourne*
*Traire du lait pour les filles.*

# Chanson de Mensonges.

*Allegretto.*




1.

D'mĕ sé lĕvâ dĕ gran matin
Pĕ-r alâ à la fêrâ.
Dĕ crĕyou d'êtrĕ l'promi,
D'é vĭu q'lô-z âtr' ên vnïivon, la la,
Tra la la la la la léra,
Tra la léra la la.
*(Je me suis levé de grand matin,*
*Pour aller à la foire,*
*Je croyais être le premier,*
*J'ai vu que les autres en venaient.)*

2.

Dĕ crĕyou d'étrĕ l'promi,
D'é vĭu q'lô-z âtr' ên vnïivŏn.
Dĕ alâvŏ p'açhtâ dĕ bu,
É s'é trovâ dĕ vaçhĕ, la la,
Trala la, etc.
*(Je croyais être le premier,*
*J'ai vu que les autres en venaient.*
*J'y allais pour acheter des bœufs,*
*Il s'est trouvé des vaches.)*

3 [1].

D'é passâ dzò on pomi
Q'étê çhardïâ dĕ râvĕ, la la, etc.
*(J'ai passé sous un pommier*
*Qui était chargé de raves.)*

4.

D'é çhampâ mon parïò dsù,
É tonbâv' d'êngorsalyĕ, la la, etc.
*(J'ai jeté mon curoir [2] dessus,*
*Il tombait des groseilles.)*

5.

D' sé alâ lé ramassâ,
É s'é trovâ d' çhâtanïĕ, la la, etc.
*(Je suis allé les ramasser,*
*Il s'est trouvé des châtaignes.)*

6.

D'é prè lé vaçhĕ su mon cou,
La çharwi su ma tétă, la la, etc.
*(J'ai pris les vaches sur mon cou,*
*La charrue sur ma tête.)*

7.

D'mĕ sé rêntornâ çhi nò,
Com' onnă fotwâ bétïĕ, la la, etc.
*Je me suis rentourné chez nous*
*Comme une fichue bête.)*

8.

Tot' lé mûçhĕ du plançhi
Sĕ fondivŏn dĕ rirĕ, la la, etc.
*(Toutes les mouches du plancher*
*Se fondaient (pâmaient) de rire.)*

9.

La pĕ groussă é tombâ,
E s'é cassâ la cwéssĕ, la la, etc.
*(La plus grosse est tombée*
*Et s'est cassé la cuisse.)*

10.

D'sé alâ cri lĕ rabilïeu,
Lĕ rabilïeu dé muçhe, la la, etc.
*(Je suis allé chercher le rebouteur*
*Le rebouteur des mouches.)*

Chantée par M. François Tissot, d'Annecy.

1. On reprend toujours les deux derniers vers du couplet précédent.
2. Bâton qui sert à enlever la terre du soc de la charrue.

La même (autre air et autre forme de couplets), chantée par M. François Richard, de Sevrier.




1.

Dĕ crĕyou m' lĕvá [1] matin,
L' sĕlüê sĕ cuçhivĕ.
Tin-t'i, belle, à l'ombre d'un bois,
Tin-t'i, belle, à l'ombre.
*(Je croyais me lever matin,*
*Le soleil se couchait.*
*Tiens-t'y, belle, à l'ombre d'un bois,*
*Tiens-t'y, belle, à l'ombre.)*

2.

D'aláv' à la fêră,
Lô-z átrŏ n-ê vnĭivŏn.
Tin-t'i, belle, etc.
*(J'allais à la foire,*
*Les autres en venaient.)*

3.

D' crĕyou d'açhta on bû,
É s' trovă 'na mulă.
Tin-t'i belle, etc.
*(Je croyais acheter un bœuf,*
*Il s'est trouvé une mule.)*

4.

D'é passá dzò on pomi,
Q'tê çhardĭà dĕ rávĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
*(J'ai passé sous un pommier*
*Qui était chargé de raves.)*

5.

D'sé alá lé ramassá,
S'é trovă d'çhátanĭĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
*(Je suis allé les ramasser,*
*Il s'est trouvé des châtaignes.)*

6.

D'é prê la mûl' à mon cou.
Ma çharwi su ma tétă.
Tin-t'i, belle, etc.
*(J'ai pris la mule à mon cou,*
*La charrue sur ma tête.)*

7.

D'mĕ sé rêtorná çhi nò,
Com' onnă fotwà bétĭĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
*(Je me suis rentourné chez nous*
*Comme une fichue bête.)*

8.

Tot' lé mûchĕ du plançhi
Sĕ fondivŏn dĕ rirĕ,
Tint'i, belle, etc.
*(Toutes les mouches du plancher*
*Se fondaient (pâmaient) de rire.)*

9.

La pĕ groussă é tonbá,
L' s'é cassá la cwéssĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
*(La plus grosse est tombée,*
*Elle s'est cassé la cuisse.)*

10.

Alá çharçhi l' mĕdĕcin,
L' mĕdĕcin dé muçhĕ.
Tin-t'i, belle, à l'ombre d'un bois,
Tin-t'i, belle, à l'ombre.
*(Allez chercher le médecin,*
*Le médecin des mouches.*
*Tiens-t'y, belle, à l'ombre d'un bois,*
*Tiens-t'y, belle, à l'ombre.)*

1. *á* surmonté de l'accent aigu a un son qui se rapproche de *ó*.

## Les trois Commères.




1.

No-z étin düë, trê comârë *(bis),*
Tot' lé trê d'on bon volê.
Tiră lon, tira lê, tiră lon ton tê,
Tot' lé trê d'on bon volê.
***(Nous étions deux, trois commères***
***Toutes les trois d'un bon vouloir.)***

2.

Nŏ së dirŏn l'òn' à l'âtră *(bis)*
Yòu lë bon vin së tënïê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Yòu lë bon vin së tënïê.
***(Nous nous dîmes l'une à l'autre***
***Où le bon vin se tenait.)***

3.

Mê, dë passërê p'la fnétră *(bis),*
Passin-z-i tòtë lé trê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Passin-z-i tòtë lé trê.
***(Moi, je passerai par la fenêtre,***
***Passons-y toutes les trois.)***

4.

Can-t é fûrŏn tòt' trê sûlë *(bis),*
S'acapirŏn pë lô pê,
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
S'accapirŏn pë lô pê.
***(Quand elles furent toutes trois saoûles,***
***Elles se prirent par les cheveux.)***

5.

Yën' étê dari la peurtă *(bis),*
Lé-z âtrë cont' la parê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Lé-z âtrë cont' la parê.
***(L'une était derrière la porte,***
***Les autres, contre la paroi.)***

*(A suivre.)* Jean Ritz.

---

## GLANES

Dans le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain, publié en 1706, on rencontre le nom de saint Aquilon, confesseur, honoré à Genève le 19 octobre. On lit à ce propos, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. au tome VIII d'octobre, page 381 : « *S. Aquilonius, confessor, cujus apud solum Castellanum hac die mentionem reperio ; qui et ipse aliud non habuit quod diceret, nisi olim cultum fuisse apud Genevenses.* »

A cette même date du 19 octobre, l'Eglise honore saint Aquilin, évêque d'Evreux, qui vivait à la fin du VII$^{e}$ siècle, et sur lequel on peut lire une notice aux pages 489-510 du tome VIII précité ; il n'est pas inconnu dans

nos contrées, puisqu'il est patron de la paroisse de Frangy. Il semble probable que son nom a été mal prononcé ou mal lu, en sorte que saint Aquilon serait le même que saint Aquilin.

Quoiqu'il en soit, il serait intéressant de savoir à quel texte, à quel document genevois se rapporte la mention de saint Aquilon. qui figure dans le *Martyrologe universel* de Chastelain. Eugène RITTER.

# HARMONIA

*Harmonie, et c'est toi la Vierge secourable...*
A. SAMAIN.

*A Monsieur Jean Ritz.*

Quand belle, d'un profil pur de déesse antique,
Elle glissa sur moi la flamme de ses yeux,
Je crus sur mon chemin voir l'étoile mystique
Dont la douce clarté me guidait vers les cieux.

Depuis, à l'instant morne où le destin se venge
Du bonheur sur nos deuils à regret répandu,
Près de moi tendrement ouvrant ses ailes d'ange,
Rêves, sourire, amour, elle m'a tout rendu.

Aussi je vis par elle et ces heures bénies,
Répits à ma pauvre âme en souffrance laissés,
Ne sont que voluptés et langueurs infinies.
Dirais-je qu'elle est brune ou blonde ? Je ne sais.

Sa voix a la douceur d'une musique aimée,
Chant d'extase perlé d'indicibles lointains.
Quand au bleu des coussins ma chair vibre pâmée,
Vainement au cartel les sons fuient indistincts.

Aux torchères flamboient des âmes violettes.
Chut ! C'est elle qui pleure en larmes de cristal.
Comme l'encens se mêle au feu des cassolettes,
A sa plainte s'unit un accord magistral.

L'art qui l'oppresse éclate à sa gorge divine ;
L'Idéal flotte aux plis de l'air énamouré.
Immortelle splendeur du Beau dont s'illumine,
Comme d'un rayon d'or, mon cœur décoloré.

Son chant finit trop tôt pour ma béatitude !...
Oh ! Si jamais hors toi tout en moi s'oublia,
Puissé-je sur ma chair sentir de gratitude
Ton souffle frissonner sans fin, Harmonia !

Puissé-je, quand sevrés des longues agonies,
Nous jouissons enfin du bonheur tant rêvé,
Ouïr dans le concert troublant des symphonies
Le plaisir éternel de ton chant retrouvé !

Charles MARTEAUX.

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

J. Mayor. — *L'ancienne Genève, L'Art et les Monuments*, Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeur, (3e livraison).

Le troisième fascicule de cette belle et importante publication vient de paraître, il contient la suite et la fin de l'étude sur *Les franchises de l'évêque Adhémar Fabri*, étude terminée par une ample bibliographie; une notice sur le beau gobelet d'argent donné en 1703 par des négociants d'Augsbourg à André Falquet, un Genevois qui joua un rôle honorable pendant la guerre de la succession d'Espagne et obtint du maréchal de Villars — dont on trouvera là deux lettres inédites — la restitution d'un convoi de marchandises appartenant aux donateurs de cette belle pièce d'orfèvrerie; le commencement d'une monographie de l'*Eglise d'Hermance*, l'une des très rares du canton de Genève qui ait conservé quelques parties anciennes. Quatre planches hors texte accompagnent cette livraison, deux représentent le gobelet Falquet sous deux faces, les autres l'ancienne chapelle d'Hermance. Dans le texte nous trouvons différentes vignettes, entr'autres les armoiries en couleurs de la famille Falquet, une vue intérieure de la susdite chapelle et les chapiteaux de son portail.

*
* *

*L'Origine de la Nation française*, par Gabriel de Mortillet. (1 vol. in-8° de la Bibliothèque scientifique internationale avec 153 gravures et 18 cartes dans le texte, cart. à l'anglaise, 6 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Sous ce titre, M. G. de Mortillet vient de publier un livre d'une lecture prodigieusement attachante, où des idées neuves et originales surgissent au tournant de chaque page, et qui, nous en sommes persuadés, sera bien accueilli, autant par le monde savant que par ceux qui désirent acquérir des notions précises sur les origines et l'évolution de la nation française.

Ces origines sont étudiées dans toutes les Histoires de France, mais cette étude pêche toujours par son point de départ; une trop grande place y est donnée à la légende et à l'imagination,

l'histoire naturelle de l'homme et la palethnologie y sont trop négligées. M. de Mortillet n'a pas suivi la méthode de ses devanciers ; il n'a tenu compte que de l'observation directe et ne s'est appuyé que sur une discussion impartiale et précise des textes et des faits.

Son livre est divisé en quatre parties : 1° *Textes*. Critique chronologique des anciens textes. Populations sédentaires et populations mobiles. Gaulois et Germains formant un seul et même type. 2° *Linguistique*. Langues parlées. Evolution de l'Ecriture en France. 3° *Anthropologie*. Précurseur de l'homme. Naissance et développement de l'industrie et de la civilisation. Absence de culte. Invasion et révolution sociologique. Protohistorique et métallurgie. 4° *Anthropologie*. Races humaines primitives de la France. Dolichocéphales et brachycéphales. Origine et variations des cultes. Les premiers habitants apparaissent il y a 230 à 240 mille ans. Races françaises pures pendant la période paléolithique. Mélange des races autochtones avec les races envahissantes. Formation de la population française.

Plusieurs chapitres intéresseront vivement les lecteurs savoyards, car ils exposent le résultat des études entreprises par M. de Mortillet au temps où la ville d'Annecy lui avait confié la direction de son musée.

A citer : la discussion des nombreuses dissertations faites sur le passage des Alpes par Annibal, la reproduction de la pierre à cupules d'Annemasse, la similitude étymologique des noms Doire, Doron et Foron, ainsi que la différence des mots Doire et Loire, enfin la démonstration bien plus importante de l'antiquité prodigieuse de l'apparition de l'homme basée sur l'étude des glaciers des Alpes et sur les érosions calcaires d'Aix-les-Bains.

Ce livre très documenté est pour ainsi dire la profession de foi scientifique du savant dont le nom est inséparable de tout ce qui relève de la préhistoire. C'est le résumé des recherches poursuivies sans relâche au cours d'une longue et laborieuse carrière. Il condense en un mot l'enseignement magistral professé aujourd'hui dans la chaire occupée par M. de Mortillet à l'Ecole d'anthropologie de Paris.

---

*Le Directeur-Gérant :* Marc Le Roux.

3685. — Annecy. Imprimerie ABRY.

# SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

## *Séance du 7 juillet 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

**Le Secrétaire** donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

D$^{r}$ A. CHABERT : *Sur la Disparition de quelques Plantes en Savoie.*
ID. : *Des Plantes comestibles de la Savoie.*
J. CORCELLE : *Géographie gastronomique du département de l'Ain.*
ID. : *Grottes du Jura méridional* (autour de Culoz).

**M. Le Roux** fait part des récentes acquisitions du Musée :

**Ecorce de bouleau** découpée au canif, représentant des rosaces et des guirlandes. Travail russe des environs d'Astrakan. (Don de M$^{me}$ F. Juget, d'Annecy.)

**Hache polie** à talon biseauté, en serpentine. Arme des Canaques de la Nouvelle-Calédonie. (Don de M. le capitaine A. Dufresne.)

Une **Rhynchonella irregularis,** provenant de l'Urgonien, au-dessus de Sevrier. (Bel exemplaire donné par M. L. Ritz.)

Une **série de pièces de monnaie** actuellement en usage en Egypte : 5 en argent, 3 en nickel, 2 en bronze. (Don de M. Edouard Auclair, professeur à l'Ecole polytechnique khédivale du Caire.)

**65 pièces de monnaie** dont quelques-unes en argent relatives notamment à la Russie, la Finlande, la Prusse. (Don de M. A. Constantin.)

**Collection d'histoire naturelle** donnée par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix, qui a été installée, suivant le désir du donateur, dans une salle spéciale du Musée. Cette collection, presque complètement régionale, comprend : un bouquetin (*Capra ibex* L.) ; 70 échantillons de lichens provenant des environs de Chamonix ; nombreuses roches provenant du massif du Mont-Blanc ; fossiles des grès verts du Platé et des Fys et des terrains nummulitiques de l'Aiguille de Varens et du Traversant blanc ; un très beau groupe de cristaux (quartz noirs) de la Mer de Glace et 3 gros échantillons de quartz hyalin de la même provenance ; 6 boîtes vitrées contenant des coléoptères, des lépidoptères, des diptères et des arachnides.

**M. Marteaux** étudie l'étymologie des noms de Féterne et de Scientrier. La forme la plus ancienne de Féterne est *Fisterna* qui apparaît vers 1300 dans Besson avec la variante *Fisternu* (*A. G.,* IX, p. 224). Si l'on admet que l'aire d'extension

de $c+i=fi$ a atteint, peut-être par émigration, le Chablais et que ce phénomène phonétique a pu aussi bien affecter la vallée de la Dranse que les vallées de l'Arve et du Giffre, nous aurons le mot latin *Cisterna* comme origine très probable de Féterne. Au moyen âge, ce mot s'employait pour désigner, non pas une citerne, mais un souterrain, un lieu profond et humide où l'eau séjourne, dénomination qui pourrait s'appliquer aux grottes qui dominent Féterne et dont l'une renferme une succession de petits bassins circulaires recueillant les eaux de la voûte. Comme à cette dernière se rattache une légende de trois fées, un érudit a expliqué plaisamment Féterne par *fadae ternae,* étymologie qui a eu le plus brillant avenir. Il y a du reste en France des communes appelées Citerne et Cisterne.

Scientrier s'écrivait en 1228 *Sintrié*; la diphtongaison qui affecte le radical paraît donc relativement moderne. La forme médiévale latine est *Sinteriacum* au x^e^ s. d'où Sœtrich (Moselle), Chaintrix (Marne) et sans doute Ceintrey (Vosges). On reconnaît là un dérivé en *-acus* de *senterius,* sentier, autrefois *semitarius,* de *semita,* sente (v. *Cart. d'Ainay,* n° 189). La situation topographique de Scientrier, à l'écart de la route de Bonneville à Reignier, confirme cette origine.

**Le Président** fait procéder au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. SAUTHIER-THYRION est proclamé membre de la Société Florimontane.

**M. Max Bruchet** annonce qu'il espère pouvoir enrichir le dépôt des Archives départementales d'assez nombreux documents relatifs aux Biens des Emigrés et à ceux des Etablissements religieux supprimés pendant la Révolution. Ces documents sont assez nombreux dans quelques bureaux de l'Enregistrement du département. Il a pu, notamment à Thônes, à Thonon, à Annecy, prendre communication d'intéressants documents que l'Administration des Domaines a bien voulu promettre de déposer aux Archives départementales l'an prochain. Il est heureux d'exprimer des remerciements à MM. Delalonde et Vuillet, directeur et inspecteur de l'Enregistrement à Annecy, qui lui ont facilité l'accès de ces diverses recettes et il espère pouvoir continuer fructueusement son voyage d'exploration dans les autres bureaux.

**Le même** signale un autre dépôt de M. Phulpin, notaire à Annecy, fait aux Archives départementales et qui consistera en 154 registres et 3 cahiers des minutes des notaires Richard,

Mauris, Berger, Philippe, Quétand, Buttin, Novel et Marion, qui exercèrent à Annecy de 1675 à 1795, et ceux des notaires Puthod, à Saint-Jorioz (1692 à 1696) et Paris, à Allonzier (1754 à 1770).

La Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses séances qui seront suspendues, comme d'habitude, pendant la durée des vacances universitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

# PETITS TRAITÉS APOCRYPHES
# DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

## *LEUR AUTEUR*

### I.

En 1866, « un directeur de séminaire » publiait à Avignon [1] six lettres inédites de saint François de Sales. La première, datée de Nessy, 12 février 1604, était adressée « a tres honoré *Monsieur Thomas,* à Paris ». C'était bien moins une lettre qu'un court traité sur l'Eucharistie, ou le Sacrifice de la Messe.
« Ce traité, disait l'éditeur, venait très heureusement combler
« une lacune qu'on remarquait dans les œuvres théologiques
« de l'évêque de Genève. A peine était-on parvenu à recueillir,
« sur cette importante matière, trois ébauches de sermons
« dont les brèves et pâles analyses d'Auguste de Sales, son ne-
« veu, ne reproduisent que très imparfaitement la substance. »

L'heureux possesseur du manuscrit, écrit, pensait-il, tout entier de la main du Saint, éprouva bientôt une vive déception en voyant paraître au tome IX, colonne 1397, des *Œuvres complètes de saint François de Sales,* publiées par Migne, la lettre sur le *Saint-Sacrifice* dont il avait cru jusque-là avoir seul le texte complet et inédit.

La lettre publiée par Migne, datée du 20 décembre 1603, est adressée à M^me^ de la Fléchère [2]. Elle débute ainsi :

1. Chez Amédée Chaillot; petit in-8°, 1866.
2. Madeleine d'Avully, fille d'Antoine de Saint-Michel d'Avully, baron d'Hermance. Cette dame habitait Rumilly et y possédait une maison et des terrains sur lesquels fut construit, en 1625, un monastère de la Visitation. (A. de Foras, *Armorial,* II, p. 391.)

Madame, pour repondre à la question que vous me posez touchant le sainct sacrifice de la messe, je dois vous dire que l'on ne pourroit oncques assez priser le lot *(los)* et merite de la mort douloureuse de nostre adorable redempteur.....

Le commencement de la *lettre à M. Thomas* est celui-ci :

Pour reprendre le fil de l'entretien que nous eusmes ensemble sur le tres sainct sacrifice de la messe, lorsqu'après avoir prins congé de Sa Majesté tres chrestienne Henri IV et de Son Altesse le duc de Savoye nostre Souverain, nous eusmes, Monsieur, mon premier vicaire et moy, l'honneur et dilection de faire votre cognoissance, ie dois vous dire que l'on ne pourroit oncques assez priser le los et les merites de nostre adorable Sauveur Jesus-Christ pour nostre redemption parce qu'ils sont infinis.

Or qu'est-ce que la Redemption ?

L'éditeur écrit, en note, que saint François a voulu parler ici du voyage qu'il avait fait à Paris en 1602 « et qui lui permit de se mettre en rapport avec les personnages les plus éminents en science et en vertu que possédait alors la capitale de la France ».

François de Sales, alors coadjuteur de Mgr de Granier, se rendit en effet à Paris en 1602 ; il y vit Henri IV et plusieurs personnages importants, mais non le duc de Savoie, et il n'avait alors ni « premier » ni second vicaire. Il était accompagné du chanoine Rogex et voyageait avec Antoine Favre, président du Conseil de Genevois, et le fils aîné de celui-ci, René Favre de la Valbonne. Claude de Granier étant mort, le 17 octobre, François fut consacré évêque de Genève [1] le 8 décembre suivant. Charles-Emmanuel était en ce moment en Savoie pour surveiller l'entreprise sur Genève et en profiter, si « l'Escalade » du 22 décembre [2] avait réussi. Il est fort vraisemblable que le nouvel évêque eut avec lui une ou plusieurs entrevues ; toutefois, ce fut seulement, le 1er mai 1603, à Mondovi, qu'il prêta serment de fidélité au duc de Savoie [3].

Ces inexactitudes de la lettre « à Monsieur Thomas » auraient dû faire suspecter son authenticité, malgré le soin qu'on avait eu d'écrire sur les gardes du manuscrit les noms de ses possesseurs successifs, comme pour en établir l'existence au cours du temps, au dix-septième comme au dix-huitième siècle : — *Estienne Vautier,* avec un élégant parafe, — *Jehan Vignolles,* estudiant à Saint-Claude, 1698, — *Jérôme de Morzier,* à Begnins, 1793.

1. A la résidence d'Annecy.
2. Du 12 décembre, suivant le style genevois (vieux style).
3. Abbé Gonthier, *Journal de saint François de Sales.*

Le petit volume d'Avignon contient en second lieu (p. 47-61), d'abord un traité de la *Sanctification par les Œuvres* qui aurait été (p. 5) adressé à « une dame récemment convertie du protestantisme », daté de Nessy, vigile de Saint-Nicolas, 1603, et portant sur l'une des gardes le nom de Sylvestre Paccard, puis une lettre *a tres Reverende Sœur Loyse au couvent des Ursulines à Estavayer.*

On savait bien dans nos pays qu'il existait un grand nombre de pièces apocryphes attribuées à saint François de Sales. Le bibliophile chambérien, M. Jean Faga, décédé il y a deux ans, possédait un autre traité de la *Sanctification par les Œuvres,* adressé à « Maistre Vincent Michel, *docteur en droit de Grenoble* », dont il ne cachait pas la fausseté [1]. Mais tout le monde n'imitait pas la sincérité de M. Faga, car chaque possesseur d'une nouvelle pièce « autographe et inédite » a de la peine à la considérer comme fausse et à en faire le pénible aveu.

Les choses en étaient là lorsque, il y a quelques mois, un honorable ecclésiastique, prédicateur goûté et sage écrivain [2], rencontra chez un bouquiniste de Lyon et acquit, à un prix modéré, un superbe manuscrit de 26 feuillets signé *Franc. e. de Geneue.* Il traitait de l'*Eucharistie* et était daté d' « Annecy iour d assumption 1603 ». Il le joignit à un manuscrit du même genre qu'il possédait aussi sur la *Sanctification par les Œuvres,* véritable frère jumeau des précédents, car il est du même format, du même papier et recouvert d'un parchemin pareil.

Ayant pu examiner ces manuscrits, nous avons cru utile d'en établir le caractère apocryphe et de donner en même temps quelques renseignements sur leur auteur.

## II.

Matériellement le traité de l'*Eucharistie* est fort beau. Il a, ainsi que les deux autres, 225 millimètres de haut sur 222 de large. Il contient 51 pages, de 18 lignes chacune, très régulière-

1. Sa bibliothèque a été vendue en mai 1897, à Lyon, par les soins du savant libraire, M. Louis Brun. Le manuscrit apocryphe a été acheté par un amateur d'autographes, M. L. Levesque, d'Angers, qui nous l'a envoyé en communication avec la meilleure bonne grâce. A la vente Faga se sont dispersés bien des livres, des manuscrits et des gravures intéressant la Savoie.

2. M. le chanoine Toupin, aumônier du monastère de la Visitation de Romans, auteur de l'*Histoire de la Vénérée Mère du Vivier, fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe,* d'une *Histoire de sainte Hélène,* de savantes *Recherches sur la vie de Pie VI en France,* etc.

ment écrites. L'écriture, un peu grosse, imite certaines calligraphies du commencement du XVII^e siècle. A première vue, elle offre une grande ressemblance générale avec la belle écriture de saint François de Sales dans sa lettre à Philippe de Quoëx du 13 octobre 1599 [1]; mais un examen attentif fait bientôt apercevoir des différences essentielles. Ainsi, dans les lettres authentiques, le signe d'abréviation du mot *por* (pour) est toujours placé, régulièrement, au-dessus de l'*o*; dans le manuscrit, on le voit toujours dans la queue du *p*, ce qui est irrégulier car le signe placé ainsi indique *pro*. La majuscule M et les *r* du traité diffèrent tout à fait de ceux que l'évêque employait. Il écrivait encore la lettre *f* avec une queue se terminant toujours par un trait horizontal lancé de gauche à droite; au contraire, dans le traité, la minuscule *f* finit nettement et sans trait de plume au bas.

On peut donc, sans pousser plus loin cette expertise en écritures, affirmer que le nouveau manuscrit n'a pas été écrit de la main de saint François de Sales.

Mais, ne l'aurait-il pas été, sous sa dictée, par un secrétaire; ou, du moins, n'aurait-il pas été rédigé d'après un projet plus ou moins achevé? S'il en avait été ainsi, on comprendrait facilement les différences de rédaction que l'on constate, d'abord entre les deux versions déjà connues, et encore entre elles et la troisième. Cela expliquerait aussi la différence des préambules.

Dans la lettre à « Monsieur Thomas » et dans celle à M^me de la Fléchère l'évêque s'adresse à des catholiques fervents qu'il s'agit moins de convaincre que d'édifier. Le manuscrit est envoyé « A TRES NOBLE ET TRES ILLUSTRE MONSIEUR DE BUDE EN BELLERIVE ». Ici le destinataire serait un protestant de Genève, homme influent, récemment converti au catholicisme, que les objections de MM. de Bèze et Briand pourraient ébranler encore; il faut le persuader. Dès lors le préambule doit être plus développé; et en effet il prend les proportions d'une véritable préface.

Comme dans les autres manuscrits, la lettre est la suite d'une conversation que l'évêque est censé poursuivre avec son correspondant afin de lui fournir des armes pour « éconduire les hérétiques, suppôts de l'antechrist »; il lui recommande de communiquer ce traité à ses anciens amis parce que sa lecture doit les convaincre de leur erreur. Et, à propos de cette héré-

1. MUGNIER, *Saint François de Sales, docteur en droit, avocat*, p. 53 et planche I.

sie, qui a ravi à l'évêché de Genève son siège même, François de Sales se laisse aller à l'espoir de le recouvrer, comme il l'a fait de ses ouailles du Chablais. Déjà, comme le père a reçu l'enfant prodigue, il presse sur son cœur ses brebis égarées qui lui reviennent. Il prie Dieu de se hâter..., mais il s'en remet à sa providence. Ces lignes chaudes et émues sont dignes d'attention.

Revenant à son interlocuteur, l'évêque le supplie de persévérer, de ne pas craindre les tribulations qui pour le néophyte sont un gage de la félicité future. Qu'il déjoue l'astuce des ennemis de la foi, qu'il déteste l'hérésie en aimant toutefois les hérétiques ; il aura ainsi combattu le bon combat et mérité la vie éternelle.

Voici, à titre de spécimen de ce qu'il est possible de faire de plus habile dans l'art de tromper, cette préface où l'onction, la grâce et la force sont adroitement mélangées et où les idées exprimées sont bien celles que l'évêque aurait développées s'il avait écrit à un des magnats de Genève nouvellement converti par lui au catholicisme :

+

*A tres noble et tres illustre Monsieur de Bude en Bellerive.*

Monsieur,

Ainsi que ie vous lavoye promis la derniere fois que ieus laduantage de vos voir a Geneve, ie vos envoye un brief resume de nos convictions et cuydance sus ladorable sacrifice de lautel q̄ nos nommons messe. Le tout appuye fermement sur le canon de la saincte Escripture, par laquelle pouvons nous vos preuver que cestuy sacrifice quotidian est du tout legitime et raisonnable. item que le nous enseignent la tradition et les escripts des peres de leglise. Si treuverez en cestuy opuscule des armes propres a guerroyer et desconfire lennemy, scavoir : lheresie, ceste zizanie qui vous investi de toutes parts, et qui menaceroit quasi de vous envahir, et si vos faire perdre ceste marguerite de grand prix que vous avez eu le bonheur de treuver par une grace toute singuliere : scavoir la verite. Or ie desire que vous soyez arme de toutes flesches pour esconduire le lion rugissant que vaut a dire antechrist. duquel ces heresiarques modernes nen sont que les agents et desquels deves vous vous *(sic)* choyer [1] comme dun serpent. Ie voudroye de tout mon coeur que vos fassiez part de ce traicte a vos anciens amis ces pauvres freres separes, ces ouailles errantes de la cite de Geneve ou illecques sevit lheresie dune facon sy felone et lamentable, et surtout a M" de Besze et Briand. ils en tireront la consequence quils voudront. ains nonobstant ce ie prie N. S. que cestuy mien petit traicte leur soit pourfitable. et si contribue a les convaincre de leur erreur.

Las, mon Dieu, sy le scais ie bien, chose aucune ne vos est impossible. Peut estre, avecque vostre ayde pourroye ie (a l'exemple de la moisson de

1. Choyer = garder.

ces bonnes ames du Chablaix) ramener ces miennes ouailles errantes [1] dont ie suis le pasteur legitime dans mon bercail soubz ma houlette, adonc ma liesse seroit parfaicte, et pareille a celle du Pere du fils prodigue. Et item pourroye ie leur dire en les pressant sur mon giron : mes enfans vos estiez perdus, et ie vous ay retreuves, ie vous cuydoie morts, ains vos estes en vie, doncques a bon escient sy pareil bonheur pouvoit madvenir ne pourroye ie pas dire du fond de mon ame, item que de la voix : *Gloria Patri, etc.* Me voicy Seigneur ensemble ceux que vos mavez donnez. Oui Seigneur si cest vostre volunte de me faire recouvrer encore ceste partie de ces mesmes ouailles, hastez vous de le faire, en ce faisant et voulant ma ioye sera sans bornes et sy ne cesseray oncque de priser et magnifier vostre nom adorable. Toutes fois seigneur, non ce que je veuil, ains ce que vos voulez, ie me remets aux sages decrets de vostre providence. Amen.

Maintenant Monsieur ie vos coniure au nom du Seigneur et pour vostre benefice eternel de ne vos desvoyer ny a dextre ni a senestre de la bonne voye que vos aves choisie et en laquelle vos voisez (*sic,* marchez). Car voyrement estes vous en la vraye route de N. S. et en la suivant strictement vos adviendrez a coup seur a lhuis estroit qui donne entree en vie eternelle. Or ainsy que le scavez, nos sommes en ceste vallee de larmes pour estre espreuvez par la tribulation, et surtout pour le nom de N. S. et un neophyte tel que vous doibt voyrement en tirer grand proufit, par tant que dit saincte escripture quune legere tribulation en cestuy monde donne un poids infini de felicite pour la vie future. Et item que vous debvez le scavoir. Un gendarme ne remporte point de laurier sans avoir moult combattu. Eh bien M', ou pour desvyser (parler) selon mon cœur Mon tres ame fils, ie vos en coniure encor au nom de N. S. et pour vostre bien espirituel de porter avecque patience son ioug et sa croix, et si de vous choyer (garder) tousiours plus des infidelles qui ne demanderoyent pas mieux que vos faire perdre le prix de vostre course et de vostre labeur, de ne point vos laisser prendre par la cautelle et astuces de ces agents du maling, et sy garder tousiours songneusement ceste verité que vos avez le bonheur de posseder, et estre tousiours prest a rendre raison de vostre foy a quiconque vos en demandera conte en esconduisant tousiours avec force leur heresie, ains nonobstant ce les aymer comme de pauvres freres errants sans pasteurs legitimes et sy leur faire voyrement tout le bien qui dependra de vous car iceulx sont plus a plaindre qua tancer et comme debvez le scavoir : ce n'est pas lheretique que nous debvons hayr et blasmer mais son heresie.

Bref mon tres cher fils portez tousiours avec liesse la croix de N. S. et si combattez tousiours vaillamment pour son nom adorable, a celle fin que puissiez vos escrier comme un bon gendarme de J. C. avecque S. Paul en vostre derniere heure : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.* Iay bien bataille. Iay acheve ma course, iay garde la foy.

C'est ce que nous devons trestous desirer de tout nostre cœur, afin de pouvoir arriver a bon port en la hierusalem celeste ou illecque descoule la source de grace et de vie qui nous a este ouverte par l'effusion du sang precieux de Nostre adorable redempteur, laquelle iaillit pour son Eglise en vie éternelle. Dieu nous octroye pareille grace en nostre heure derniere par l'intercession de sa saincte mere N. D. et de tous les sai͞ns de la cour de Paradis a celle fin que trespassant en grace, nous puissions nous abreuver en

1. C'est-à-dire qui se trompent.

ycelle source es siecles des siecles et si estre hebergiez dans les bras de Iesus. Amen.

DEO GRATIAS.

Vive Iesus au tres saint Sacrement de l'autel.

*In nomine patris et fili et spir. scti. Amen.*

Après cet exorde l'auteur aborde son sujet, en demandant, comme dans les autres manuscrits : « Pourroit-on iamais assez priser le los et les merites de la mort dolloureuse de nostre adorable Sauveur I. C. ? » Il termine par cette formule : « en ceste esperance ie demeure tousiours en N. S. — Monsieur — vostre plus humble et affectionne servit. — franc[s] e de Geneve ».

A madame de la Fléchère, il dit : « ie demeure en lui (N.S.) ma tres chere fille, — vostre tres humble et obeissant serviteur ». Enfin à « Monsieur Thomas » : « ie demeure invariablement en luy (N. S.) mon tres cher fils — vostre plus humble serviteur et frere ».

Bien que le plus ancien de date, notre manuscrit semble plus complet que les deux autres. Tous les mots en sont lisibles. Il pourrait donc être imprimé sans lacunes ; — ce qui n'a pas eu lieu dans *Migne,* où un certain nombre de courts passages ont été omis, parce que, dit l'éditeur, ils étaient « illisibles ». On peut croire que quelques-uns n'ont été qualifiés ainsi que parce que le sens n'en était pas compris. C'est certainement ce qui a eu lieu pour les lignes où l'évêque compare « le sacrifice adorable du Calvaire à iceluy globe terrien lequel se treuve enclos en cestuy firmament si comme le grumeau d'une allongne en sa coquille ». Migne, qui ignore ce que c'est qu'une allongne, écrit : « se treuve au milieu d'iceluy comme le ... allongé dans sa coquille ». L'éditeur d'Avignon (p. 20-21) le reprend : « leçon évidemment défectueuse, dit-il, et qui ne présente aucun sens raisonnable à l'esprit ». Il ajoute : « ce nom si étrangement défiguré dans le texte de M. Migne, nous paraît être le nom populaire d'un insecte. Nous retrouvons en plusieurs autres endroits des ouvrages du Saint la même comparaison ».

L'explication n'est pas meilleure que la faute. *Allongne* ou *allougne* et *allogne* est tout simplement le nom de la noisette, en patois savoisien, et le traité veut dire que : comme l'air enveloppe la terre, de même le sacrifice du Calvaire enclot notre globe à la façon de la coquille entourant le grumeau ou noyau de la noisette.

L'éditeur d'Avignon dit encore, pour expliquer les variations des deux textes qu'il connaissait, que « le Saint savait améliorer son travail en le reproduisant ».

Nous n'avons aucune compétence pour décider s'il en a été ainsi au point de vue de la doctrine catholique, qui sans doute est toujours orthodoxe, puisque rien n'y a été relevé de contraire par les savants ecclésiastiques qui ont étudié les manuscrits. Mais, en général, les modifications ne semblent dues qu'à la différence de la situation sociale des destinataires et au désir de ne pas présenter un texte semblable à celui déjà écrit, afin de justifier la pluralité des manuscrits sur un même sujet.

Malgré cette orthodoxie, malgré la certitude, affirmée par des personnes compétentes, qu'on se trouvait en présence de pièces écrites de la main même de l'évêque de Genève, on avait encore à Avignon quelques soupçons. Ils furent dissipés par un certificat constatant que les trois lettres provenaient des derniers descendants du Président Favre (p. 9). C'est l'un d'eux « qui les a cédées au libraire de qui le Grand-Séminaire d'Avignon et M. l'abbé Marrel, aumônier du couvent de la Visitation (en 1864) qui les possèdent aujourd'hui, en ont fait l'acquisition. Une déclaration authentique signée de Louis-Etienne Favre et légalisée par le juge de paix de Morges, le 16 mai 1864, atteste à la fois et la parfaite légitimité de cette transmission et l'intime persuasion où avaient toujours été les derniers possesseurs de ces lettres qu'elles étaient toutes sorties de la plume même de François de Sales ». Dans son certificat, M. Favre (de Morges) déclare « avoir vendu à M. David Henri, citoyen de Bade (Suisse) un bloc de tableaux anciens, de livres rares, de manuscrits et autographes de saint François de Sales qui avaient été *achetés de rencontre* » (p. 10). M. Favre n'y dit nullement qu'il soit un descendant du Premier Président Favre (ce qui ne serait pas vrai), ni même que les manuscrits proviennent de la famille du magistrat chambérien. La joie de posséder de précieux autographes avait fait mal apprécier le certificat. Il aurait fallu pousser plus loin les recherches ; c'est ce que nous allons faire.

Nous n'avons pas sous les yeux les manuscrits d'Avignon, mais leurs congénères. Nous remarquons d'abord, quant aux nôtres, que le parchemin dont ils sont recouverts est de fabrication moderne, que le papier a un aspect relativement jeune, malgré sa teinte jaunâtre, qui est due à un procédé et non à

l'ancienneté. Les 31 feuillets du traité sur l'*Eucharistie*, les 15 du traité sur la *Justification par les Œuvres*, les 17 du ms. *Faga-Levesque* sont complètement dépourvus de filigrane, faute par l'écrivain d'avoir pu se procurer du papier qui portât le signe des fabriques de Savoie, de Suisse ou de France de l'époque. Comme sur le MS. d'Avignon, on a voulu prouver leur longue existence par l'indication de leurs possesseurs successifs. On lit en effet sur la garde du premier traité : *Jehan Estienne de Bude 1603*, — et, plus bas, *Vincent Gauard, estudiant en théologie, 1634*; et encore, sur la garde de gauche, en écriture d'écolière, *se livre et ta moy mapele Marie Durieux le 27 mai 1782*.

Le traité de la *Justification par les Œuvres*, qui est adressé « A TRES HONORE MONSIEUR DORIVAL EN AMIENS », et qui est daté d'*A Nessy ce 3 juing 1612*, porte sur la garde ces noms : *Pierre Dorival a Bordeaux 1613*, — *Jacques Emery 1628*, — *Jean Gabriel Bautier*, et, d'une écriture informe d'enfant, *jecdie goy 1704*. Le traité Faga porte sur la seconde garde, à moitié déchirée : *Pierre...-Jehan..., Jeanne-Marie Emery à...*, et sur le deuxième feuillet : *Vincent Michel a Grenoble 1604, advt* (advocat). Cette indication de possesseurs successifs, répétée ainsi sur tous les manuscrits, aurait pu persuader le propriétaire d'une seule pièce ; mais elle se retourne contre son but dès que l'on en a plusieurs sous les yeux. Il est évident que c'est un *truc*.

A Avignon, l'on n'avait rien pu découvrir de certain sur le « tres honoré M. Thomas, a Paris », ni sur *F. Thomas*, d'Avignon, dont le nom se lit sur la garde, mais l'on avait identifié ce dernier avec « le célèbre P. Thomas, de l'Ordre des Frères Mineurs, originaire d'Avignon » (p. 17). Le manuscrit Toupin portant des indications un peu plus précises, nous avons fait quelques recherches sur *Jehan-Estienne de Bude*, 1603, et *Vincent Gavard*, étudiant en théologie, 1634.

Quant à ce dernier nom nous n'avons pu en retrouver aucune trace, à Genève et à Annecy, ni dans nos nombreuses notes sur les étudiants et les docteurs en théologie de l'époque. Pour Jean-Etienne de Budé nous pensons être arrivé à démontrer qu'il est un personnage imaginaire.

Les archives de la famille de Budé [1] sont riches et là, pas plus que dans les Archives d'Etat à Genève, on n'a pu trouver

1. Ce nom écrit, selon l'usage, sans accent sur l'*e*, se prononçait *Budé*. Dans le contrat de mariage de Jean, le notaire l'a écrit *Budey*.

de Budé portant le prénom d'*Etienne*. Il y avait bien à Genève un *Jean de Budé,* seigneur de Verace, qui fut syndic de la ville, en 1603 précisément, mais il n'avait pas le second prénom d'*Etienne,* ainsi que nous l'avons vérifié dans son contrat de mariage [1]. Il était fils d'un autre Jean de Budé et avait été lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes français à la bataille de Pontcharra gagnée le 18 septembre 1591 par Lesdiguières sur les Espagnols et les Savoisiens. Dans son contrat de mariage du 25 avril (3 mai, style grégorien) 1602, il est qualifié de gentilhomme de la Maison du roi (de France). Dès 1587, il était membre du Conseil des CC (Deux Cents) à Genève. Nous ne savons s'il habitait « en Bellerive » sur la rive gauche du lac Léman, mais, sûrement, il n'était pas « néophyte catholique » ou nouveau converti. L'année précédente il avait épousé au château du Colombier, dans le pays de Vaud, Esther d'Allinges de Coudrée, de la branche protestante de cette grande famille savoisienne. Ils eurent un fils, Bernard, protestant aussi, qui, le 19 octobre 1631, épousa Marie-Jérémie Turrettini. Jean de Budé mourut le 4 juin 1610, à l'âge de 54 ans [2]. La famille des Budé est fort connue ; si elle avait eu parmi ses membres un *Jean-Etienne,* il aurait été retrouvé.

Parmi les hérétiques genevois auxquels saint François prie M. de Budé de communiquer le traité sur le sacrifice de la messe, il cite Théodore de Bèze et Briand. Le premier vivait encore en 1603 ; mais *Briand* est absolument inconnu. Certainement il n'était pas au nombre des pasteurs ou ministres du Saint Evangile, et on ne le trouve pas davantage parmi les laïques pieux et militants de Genève au commencement du dix-septième siècle. Bien plus tard, il y eut en France des pasteurs et des étudiants en théologie de ce nom.

Ces erreurs certaines que l'évêque de Genève ou ses secrétaires n'auraient évidemment pas pu commettre, démontrent, péremptoirement, la fausseté de la pièce.

Pas plus que M. de Budé, Madame de la Fléchère ne nous semble une destinatrice réelle, bien qu'elle ait été en correspondance avec saint François de Sales. Elle habitait ordinairement Rumilly, à quatre lieues d'Annecy où elle se rendait fréquemment ; l'évêque la visitait parfois chez elle ; il y a donc

1. Il nous a gracieusement été communiqué par le représentant actuel de cette grande famille, M. E. de Budé, à Petit-Sacconex, et on pourra le lire dans le bulletin du tome XXXVI (1897) des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

2. Galiffe, *Notices généalogiques genevoises,* III, p. 83 ; — A. de Foras, *Armorial de Savoie,* I, p. 286.

peu de probabilité qu'il ait cru devoir, durant la première année de son épiscopat, composer pour elle un traité d'un sacrement dont elle connaissait certainement les caractères essentiels. On doit retenir cependant que fille de M. d'Avully, l'un des premiers convertis de marque dans le Chablais et ayant été élevée dans le protestantisme qu'elle avait sans doute abjuré dans le même temps que son frère [1], elle eût pu demander à l'évêque une démonstration écrite de la doctrine qu'il lui avait alors enseignée.

La quatrième pièce publiée à Avignon (p. 76) est une simple lettre adressée, le 15 octobre 1607, à « Monsieur de Villette, conseiller d'estat et maistre d'hostel de S. A. », que l'évêque qualifie de « Monsieur mon oncle ». L'écrivain a voulu désigner ici Amédée de Chevron ou Chivron-Villette, créé baron en 1604, marié en 1579 à Marguerite de Pingon, mort en juillet 1521 (*Armorial de Savoie*, II, p. 25). Il était oncle par alliance de Louis de Sales, frère de François, époux de Claudine-Philiberte de Pingon, nièce de la dame de Villette. Il n'en aurait pas fallu davantage pour que François l'appelât son oncle. Rien donc à reprendre dans l'adresse de cette lettre. Nous n'avons pas vérifié s'il y avait en 1612 à Estavayé un couvent d'Ursulines au nombre desquelles aurait été la « tres reverende sœur Loyse » ; mais il suffit que la lettre à son adresse, ainsi que celle à M. de Villette aient la même provenance que les deux traités pour que leur fausseté soit certaine.

Une dernière remarque. Toutes les lettres ou traités dont nous venons de parler sont datés de *Nessy* ou *Necy*, suivant la manière adoptée par saint François de Sales et le Président Favre. Seul, le nouveau manuscrit du traité sur l'Eucharistie est daté d'*Annecy*, conformément à l'orthographe actuelle. On ne doit pas, pourtant, trouver là un nouvel élément de fausseté, car on écrivait alors souvent *Annessy* et parfois *Annecy*. On rencontre en effet ce nom sous cette dernière forme dans les *Epistres morales* d'Honoré d'Urfé ; Paris, Micard, 1608.

## III.

Disons quelques mots des traités sur la *Sanctification ou Justification par les Œuvres*.

1. Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, se convertit au catholicisme vers le milieu de l'année 1596 et reçut du pape Clément VIII un bref de félicitation daté du 20 septembre. Son fils Gabriel se convertit à son tour le 4 octobre suivant (1596).

Ils sont exactement de la même forme et sur le même papier que le MS. de l'*Eucharistie.* L'écriture, beaucoup plus rapide, plus nerveuse, est bien moins lisible ; il y a plus de ratures, quelques renvois, en marge des citations latines, indiquent l'évangile d'où elles sont tirées. L'exemplaire de M. Toupin consiste en un cahier de 15 feuillets avec 24 pages de texte. Il commence ainsi :

A TRES HONORE MONSIEUR DORIVAL EN AMIENS.

Monsieur, Pour respondre a la question que vous me posez touchant la foy et les bonnes œuures pour le salut je dois vous dire que sans la sanctification, nul ne verra le Seigneur et que par consequent les bonnes œuures nous sont indispensables pour luy plaire et pour avoir part au salut. Nenny pour le faire parce qu'il est faict, qu'il existe, etc. (fol. 1). M. de Besze (ce perdu cest ennemy de l Eglise de N. S.) prosnoit encor ces temps (malgré son grand aage :) que fut le Brigand [1] sauvé par la foy sans aucune sienne œuure. Vray est. Mais sur ce pouvons nous luy respondre que ceste grace particulière ne faict point une regle generale pour un chascun, etc. (fol. 5).

M. de Besze nous obiectoit encor l'autre iour [2] que fut le patriarche (*en renvoi* Abraham) sauve pōr sa foy sans ses œuures. Sy que luy fut icelle imputee a justice. — Sur ce nous pourions encor luy respondre que ce fust en cest endroit une grace toute particuliere et assez mysterieuse, etc. (fol. 6).

Bref. Voicy en resume ma conviction que nos œuures vis a vis de la grace c'est l homme qui plante et qui seme, et Dieu benit son labeur en donnant accroissement a nature par son soleil et ses pluyes. — Le soleil est pour la terre comme la grace est pour nos œuures. Or sans le soleil que seroit la terre ? elle seroit tout inculte et sans vegetation. Que seroit la besongne du laboureur ? Du tout folle et vaine. Et finalement quel fruit pourroit elle produire ? Aucun..., etc. (fol. 10 v° et 11).

Le MS. Levesque contient 28 pages de texte. L'écriture en est mauvaise, tourmentée et parfois difficile à lire. Il ne mérite pas le nom de « chef-d'œuvre d'un faussaire » que le catalogue de la vente Faga lui donnait. Au premier coup d'œil on reconnaît qu'il n'est pas de l'écriture de saint François de Sales. En voici le commencement :

*A tres honore maistre Vincent Michel docteur en droit [3] en Grenoble.*

Monsieur

En response a la theze que vous me posastes touchant l'important subiect de la foy et des bonnes œuvres pour avoir part a salut lorsquen passant en vre ville ensemble mon premier vicaire nous eusmes illec l honneur et dilection de faire vre aimable congnoissance a laquelle theze ie ne [pus] pas respondre aussi promptement que ne lauroye voulu a cause du trespas de ce mien compere. (son ame repose en paix), item pour quelques

1. Le bon larron.
2. Une inexactitude est échappée ici à l'*écrivain*. Le traité est daté de 1612 et Bèze était mort en 1605.
3. En 1604, on n'aurait pas manqué d'écrire docteur *es droits* ou *es droicts*.

choses pressantes de mon diocese qui occasionnerent soudenement mon depart...

Ici l'invective contre Bèze est tout à fait violente :

Monsieur de Besze ensemble aucuns ennemis de l'eglise scavoir : Borel, de Pourtales, Guinand, nous obiecterent l'an passe a la dispute religieuse d'Evian; a laquelle furent ils semonds et y purent defendre leur herezie tout a leur ayze : que fut le Brigand *(le bon larron)* sauve par la foy sans aucune sienne œuvre, etc. (fol. 5 v° et 6).

Maistre de Pourtales (quoique un petit plus raisonnable que de Besze cestuy vieil Radoteur, cestuy grand heresiarque, cestuy agent d antechrist, cestuy pr... (?), cestuy instrument du maling, cestuy semeur de zizanie, cestuy entesté qui maulgre son aage advance ne veut rien comprendre ne entendre et qu en cuydant de le convaincre derreur sur cestuy endroit important lon perd son savoir comme cil qui savonneroit le chief d'un asne) nous obiectat aussy que fut le patriache Abraham sauve par foy sans aucune sienne œuvre (fol. 7).

Pesez meurement ces miennes paroles, bravez cestuy mauldict respect humain en rentrant soubs la houlette du pasteur legitime que N. S. a commis sus nos ames et a lexemple de vos braves freres du Chablais..., etc. (fol. 14) ...pour vous endormir heureusement apres votre pelerinage terrien en vie eternelle. N. S. octroye a trestous pareille grace en n^re heure derniere. Amen. En ceste esperance ie demeure toujours invariablement en luy — Monsieur, — v^re plus h^ble et obeis^t servit. — Franc., *e de Geneve.* A Nessy 5° janvier 1603.

## IV.

### L'AUTEUR.

Si nous n'avions pas les renseignements particuliers [1] dont nous allons parler, si nous nous trouvions dans la situation des premiers possesseurs des manuscrits, nous n'aurions peut-être pas comparé ces nouvelles pièces « à l'œuvre d'Apelles dont un coup de pinceau sur la première toile venue suffisait pour faire reconnaître le maître ». Nous n'aurions pas osé dire : « Parmi les tableaux que saint François de Sales a laissés si le plus grand nombre est déjà connu, plusieurs se produisent aujourd'hui pour la première fois. Aveugle serait celui qui, après les avoir vus et comparés ne reconnaîtrait en tous la main de l'artiste et ne s'écrierait à son tour : c'est l'œuvre du maître [2]. » Un doute plus persistant nous aurait saisi à la seule inspection de l'écriture, du papier et du parchemin employés. Passant à l'examen du style, nous aurions constaté qu'il est d'un archaïsme affecté. Saint François de Sales, il est vrai,

1. Ils sont dus à l'obligeance de M. le Vicaire général de Genève et de M. le Syndic de Villars-sur-Yens.

2. *Lettres inédites d'Avignon*, p. 8.

bien que plus jeune que le Président Favre avait, volontairement peut-être, conservé plus que lui l'usage des vieux mots, des locutions anciennes ; mais on ne les rencontre pas, dans ses écrits authentiques, accumulés comme dans les manuscrits, et cette recherche exagérée d'exactitude se retourne encore contre l'auteur. Souvent aussi la discussion manque de cohérence.

L'emploi de noms tels que ceux de Budé, Gavard, Durieux, Paccard, Vautier, assez communs en Savoie et en Suisse, celui des localités de Bellerive, Saint-Claude, Begnins, Morges, Estavayé indique un Savoisien ou un Suisse romand. Mais quel est au juste le but poursuivi ?

La première idée qui se présente à l'esprit est que le falsificateur a travaillé pour gagner de l'argent ; qu'il a spéculé sur la crédulité des amateurs d'autographes, et sur l'intérêt particulier des personnes dont les noms seraient indiqués comme ceux de correspondants du Saint [1]. Mais encore a-t-il fallu pour cela acquérir d'abord la connaissance et la pratique manuelle des écritures de la fin du XVI^e^ siècle de façon à s'en servir sans une seule défaillance dans des écrits fort étendus, puis étudier à fond le style à imiter, connaître assez les ouvrages de l'évêque de Genève pour arriver à composer de vrais traités dogmatiques pouvant faire illusion. Le tout pour un gain fort hypothétique et qui ne devait jamais rémunérer la somme de temps et de travail, physique et intellectuel, nécessaire à la réussite de l'entreprise. Il aurait donc fallu croire plutôt à quelque théologien de Savoie ou de Fribourg possédant des loisirs et ardent à la controverse. Se trompant sur la moralité de ses actes pour n'en voir que le résultat, c'est-à-dire l'édification des catholiques et la confusion des protestants, il n'aurait pas craint de se livrer à d'odieuses falsifications. Heureusement il n'en a pas été ainsi ; l'auteur des pièces que nous venons d'examiner est simplement un famélique qui, abusant d'un don funeste, a cherché dans une coupable industrie des ressources qu'en définitive il n'y a pas trouvées.

Il s'appelait FAVRE Henri-David, et était né à Villars-sur-Yens, canton de Morges, au pays de Vaud, le 28 juillet 1829. C'est le nom de son père *Louis-Etienne Favre* qui figure au certificat de vente du 16 mai 1864, légalisé par le juge de paix

1. Il paraît en avoir été ainsi pour un M. de Beaumont dont un ancêtre est nommé dans la correspondance de saint François de Sales.

de Morges [1] et le prétendu acheteur « de tableaux anciens et de manuscrits autographes de saint François de Sales », David Henri, n'était autre, sans doute, que David-Henri Favre. Le juge de paix de Morges ne s'appelait pas *Guenot-Gonnet,* mais *Cuénod-Gonet,* ce qui ferait croire que le certificat même était faux.

David-Henri Favre, fils d'un pauvre colporteur sans instruction et sans fortune, était doué d'une vive intelligence. Ayant, en voyageant avec son père, rencontré peut-être quelques vieux parchemins, quelques débris d'antiques manuscrits des minutaires de Suisse, sa curiosité s'éveilla, et, à force d'application, à défaut de l'instruction première qui lui manquait, il parvint à les lire et à les comprendre. Il en arriva à reproduire exactement des parchemins du XIII^e et du XIV^e siècle, avec le signet du notaire, les trous, les plis, de telle sorte que des personnes habiles s'y trompèrent. Né protestant il se fit catholique à Lyon et se mit à fabriquer des eucologes et autres livres religieux. Ses acheteurs ordinaires étaient des antiquaires juifs qui lui payaient à peine son temps et ses déboursés. Le filon des chartes et vieux livres étant épuisé il pensa trouver un emploi lucratif de ses talents en exploitant l'attrait qu'exercent les Œuvres de saint François de Sales. Toujours dans les bibliothèques, lorsqu'il ne *travaillait* pas dans l'isolement de sa chambre, il avait étudié à fond les livres de l'évêque et sans avoir jamais suivi de cours de théologie, il en arriva à composer, sous le nom du Saint, des lettres acceptables et de petits traités religieux, ces étonnants pastiches que nous avons signalés, et bien d'autres encore. Le nombre en est si grand [2], que Favre avouait à l'ancien vicaire général de Genève, le chanoine Fleury, qu'il y en avait tant qu'il ne pouvait plus en indiquer le chiffre et les différents titres. Il avait ainsi, crut-on, fait retrouver le *Traité sur le Saint-Sacrifice* signalé par Charles-Auguste de Sales et dont on déplorait la perte. Son œuvre avait résisté à l'examen sérieux d'un directeur de séminaire et d'un théologien occupant actuellement un siège élevé dans l'Eglise ! De tels succès flattaient son orgueil d'habile écrivain, dans les deux acceptions du mot, mais ne l'enrichissaient pas. Une pièce longue et bien réussie lui rapportait soixante, cent francs, et de telles aubaines étaient rares. L'an-

1. *Lettres d'Avignon,* p. 10.
2. La liste des mystifiés serait longue à établir. Il suffira de rappeler la mésaventure du célèbre géomètre Michel Chasles, avec de prétendues lettres de Pascal et de Newton.

tiquaire juif ne paye pas cher; s'il sait duper, il n'est pas dupe lui-même. Aussi, quand sa main fut devenue défaillante, ou quand l'abondance de la marchandise l'eut complètement dépréciée, Favre alla s'humilier et demander pardon, peu repentant sans doute, mais bien aise à coup sûr de recevoir de l'évêque-cardinal Mermillod, de M. Fleury et d'ecclésiastiques encore vivants aujourd'hui, des secours qu'ils ne lui refusèrent pas. Tombé dans la dernière détresse, il retourna dans son pays et revint au protestantisme.

En pratiquant ainsi l'escroquerie, en se moquant de sentiments respectables, Favre a-t-il jamais bien compris l'ignominie de ses actes? C'est fort douteux. Ayant étudié tout seul et vivant isolé, le plaisir d'admirer une pièce bien venue, la joie mauvaise du mystificateur devant la crédulité de sa victime, et, aussi, l'innocuité apparente de ses falsifications ont pu lui faire illusion; et, le 1er novembre 1891, en mourant à l'hôpital cantonal de Morges, il a dû dire à son tour : ***un grand artiste s'en va.***

François MUGNIER.

# LE CHATEAU DE LA CHAPELLE-MARIN
## ET LA FAMILLE DE COMPEYS

La famille de Compeys, l'une des plus illustres du Genevois, a eu la bonne fortune d'avoir pour historiens M. Léon de Costa et le comte Amédée de Foras [1]. Après ces deux maîtres, il ne reste pas grand'chose à dire : tout ce que l'on peut espérer, c'est de glaner par-ci par-là quelque détail inédit, ou de jeter un peu plus de lumière sur certains faits isolés. C'est ce que nous allons essayer de faire en causant un instant du château et de la maison-forte de la Chapelle.

Le voyageur, qui se rend de Thonon à Evian, aperçoit, dominant l'entrée orientale du pont de la Dranse, un castel dont les blanches murailles se détachent sur le ton vert des grands arbres qui l'entourent. Ce castel, habité par les descendants de l'illustre famille de Blonay, est de construction moderne : il a été bâti, dans la première moitié de ce siècle, sur les ruines d'un antique château dit de la *Chapelle*, ou de la Chapelle-Marin, ou encore de la chapelle lès Thonon, parce que, dans son voi-

1. Voir *Les Seigneurs de Compeys* de M. de Costa et l'*Armorial-Nobiliaire* de M. Amédée de Foras.

sinage, s'élève une chapelle d'apparence modeste, il est vrai, mais vénérable tant par son antiquité que pour avoir abrité sous son toit le saint Apôtre du Chablais [1].

Commandant le gué de Vongy, et le pont jeté sur la Dranse en amont de Tully, ce château surveillait les communications entre le bas Chablais et le pays de Gavot ou le Vallais.

C'était un carré long de 69 pieds de roi sur 54. Le côté nord-ouest était protégé par la déclivité du terrain et par des murailles de 6 pieds de large flanquées de deux tours carrées ; le côté sud, plus accessible était défendu par un fossé profond, deux tours rondes et une muraille de dix pieds d'épaisseur [2].

Ayant vu détruire leur château, à une époque inconnue mais reculée, les seigneurs de la Chapelle bâtirent, à 3 ou 400 mètres plus au sud-ouest, une maison forte dont il reste encore une tour ronde et le four. Cette seigneurie semble avoir tout d'abord appartenu à une famille noble du nom de la Chapelle. On voit en effet, le 17 juillet 1279, un noble Girod de la Chapelle, ratifiant une donation faite par R$^{d}$ Hugues d'Allinge, chanoine de Genève, accorder à l'abbaye d'Aulps le droit de prendre l'eau de la Bezière du battoir qui est sous la Chapelle et de la conduire sur les terres dudit N$^{e}$ Girod et de ses frères, jusqu'à la grange de la Genevreaz. (Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, n° 932.)

Mais à la fin du siècle, la Chapelle-Marin était devenue la propriété du comte de Savoie, Amédée V, qui l'échangea en 1306 contre la seigneurie d'Yvoire.

Par son château, ses murs d'enceinte et ses franchises, par sa position à l'extrémité du promontoire qui sépare le petit et le grand lac, Yvoire avait alors une certaine importance, car de son port les galères pouvaient facilement guetter et chasser les embarcations qui auraient essayé de franchir la passe.

C'est pourquoi le comte Amédée V, en guerre avec le Dauphin qui possédait le port d'Hermance, jugea que la possession d'Yvoire lui serait d'une plus grande utilité que celle de la Chapelle-Marin.

Si l'on en croit le *Sommaire des Fiefs,* la seigneurie de la Chapelle fut, en 1306, cédée par le comte de Savoie, Amédée V. en échange du château d'Yvoire, à nobles François, Richard et Isabelle, enfants mineurs de défunt noble Anthelme d'Yvoire. Cependant, quelques années plus tard, soit dès 1327, nous

1. Cette chapelle, dédiée à saint Etienne, fut jadis le siège d'une paroisse filleule soit annexe de celle de Publier. C'est pour venir dire la messe dans cette chapelle que saint François de Sales traversa plusieurs fois la Dranse sur une simple poutre couverte de glace.

2. Notes de M. Mudry, curé de Publier, en 1835.

voyons cette maison-forte entre les mains de nobles François et Richard de Compeys, dits aussi de la Chapelle, dont les descendants la possédèrent jusqu'en 1518 [1].

Ces renseignements, basés sur des documents authentiques, soulèvent plusieurs problèmes :

**1.** La seigneurie d'Yvoire appartenait, en 1264 et 1293, à N^e^ Anselme ou Nantelme ou Nantelin de Compeys, qui se qualifie « *dominus de Aquaria* [2] » et qui avait épousé en premières noces une Marguerite de Theys, en deuxièmes noces une Uranie de Pontverre. Comment cette seigneurie a-t-elle passé dès lors dans la famille d'Yvoire ? 1^er^ problème.

**2.** Comment la maison-forte de la Chapelle, cédée par Amédée V, en 1306, à N^es^ François et Richard, enfants de N^e^ Anthelme d'Yvoire, est-elle devenue, en 1327, la propriété de N^es^ François et Richard de Compeys ?

**3.** De qui descendent ces François et Richard de Compeys, autrement nommés de la Chapelle, *de Capellâ* ? — M. de Costa les dit fils de N^e^ Henri de Compeys ; ce que M. de Foras nie, sans toutefois établir autrement leur filiation.

**4.** Dans l'acte de 1306, on voit intervenir un R^d^ Henri de Compeys en qualité de tuteur des pupilles d'Yvoire, avec N^es^ Richard et Guillaume de Pontverre qualifiés d'oncles maternels, *avunculis,* des contractants. Comment expliquer cette parenté ?

De tous ces problèmes, en apparence insolubles à l'aide des documents publiés jusqu'à ce jour, nous croyons avoir trouvé la solution. Supposons en effet que l'Antelme de Compeys, *dominus de Aquariâ* en 1288, et l'Antelme d'Yvoire dont les enfants font échange avec Amédée V en 1306, sont un seul et même personnage. Alors toutes les difficultés s'évanouissent comme par enchantement ; tout s'explique avec une facilité merveilleuse. — François et Richard de Compeys, qui possédaient Yvoire du chef de leur père, le cédèrent au comte de Savoie, et reçurent en échange la maison-forte de la Chapelle, dont ils prirent habituellement le nom. Ces deux seigneurs étant fils de N^e^ Antelme de Compeys et d'Uranie de Pontverre, se trouvaient naturellement représentés par leurs oncles de Pontverre et de Compeys.

1. Voir les deux auteurs cités plus haut, ou encore les *Mém. de l'Acad. chablaisienne*, I, p. 41-42.

2. En latin, Yvoire s'appelait *Aquaria* tout court, ou encore *Aquaria prope lacum*, pour le distinguer d'Evires. Celui-ci était généralement désigné par les mots : *Aquaria in bornis.*

Or, rien de sérieux, que nous sachions, ne s'oppose à l'admission de cette hypothèse que tout semble au contraire étayer.

Suivant M. de Gingins, Antelme de Compeys eut d'Uranie de Pontverre un fils nommé François qui fut châtelain de Martigny, gouverneur de Montreux (1333), major de Viège (1339-48), et dont la veuve, Isabelle de Blandrate, fut tuée avec son fils Antoine par les patriotes vallaisans, le 3 novembre 1365.

C'est, selon nous, ce François qui figure dans l'échange de 1306 avec son frère Richard et sa sœur Isabelle.

Nous avons trouvé dans les archives du château de la Chapelle, que M^me^ de Blonay a eu l'amabilité de nous ouvrir, la copie d'un vidimus de cet échange. Cette copie n'est pas authentique ; elle renferme de plus une ou deux fautes grossières ; mais les détails circonstanciés, qu'elle nous donne, méritent d'être rapportés.

Le comte de Savoie, considérant que la possession de la ville et de la maison-forte d'Yvoire, que les enfants de N^e^ Antelme (de Compeys) tenaient de lui en fief, lui était plus utile et plus nécessaire qu'aux dits pupilles, s'aboucha avec leur tuteur, V^e^ Henri de Compeys, leurs oncles maternels Richard et Guillaume de Pontverre, et plusieurs autres de leurs parents, et proposa de leur donner, en échange d'Yvoire, des biens d'un revenu supérieur.

Après de longs pouparlers, Amédée V convint de céder :

La maison-forte de la Chapelle ;

La mestralie de Thonon ;

66 hommes taillables de Marin et des environs avec leurs tènements ;

Diverses censes en argent ou en nature, savoir : entre autres, un muid d'avoine dû par le Chapitre de Montjoux sur la dîme de Larringe, 26 sols dus par Pierre d'Anthier, etc.; enfin la juridiction omnimode avec tous les droits qu'il pouvait avoir entre le ruisseau de la Châtaigneraie autrement dit de la Ruinaz du levant, le chemin d'Amphion au gué de Vongy de bise, la Dranse du couchant, et du midi, une ligne allant dès le pont de la Dranse, en amont de Tully, au nant de la Ruinaz par Chullins, le ruisseau de Maravant, la pierre Curseille et la Bezière des moulins de Darbon [1]. Le comte ne se réservant dans ces confins que les hommes de Pont, Thomas de Champange

1. Le territoire cédé comprenait donc les villages suivants : La Chapelle, Sussinge, le Pont (aujourd'hui disparu). Chulins, Champange, Marin, Marinel, Moeruel, Murat, Rovachaux, Avonex, Bissinge, Publier et Amphion.

damoiseau et ses frères, Jacquet de Champange, damoiseau, et deux autres tenanciers.

L'acte d'échange fut passé au Bourget, près Chambéry, le 29 août 1306, en présence de Hugues de Choudens, chevalier, de Julien Pruceys de Saint-Maurice d'Agaune, jurisconsulte, de P. Curband de Villeneuve, etc.

Des nouveaux seigneurs de la Chapelle, l'un, *François*, mourut dans les guerres du Vallais, et sa veuve, Isabelle de Blandrate, fut elle-même, comme nous l'avons dit plus haut, tuée par les patriotes vallaisans avec son fils, Antoine, le 3 novembre 1365.

L'autre, Richard, forma la branche des Compeys-Gruffy-la Chapelle. Son petit-fils, Jean de Compeys (†1457), conseiller intime du célèbre Amédée VIII, duc de Savoie, laissa de nombreux enfants, dont quatre furent d'Eglise ; le cinquième, Amédée-Bon, eut Gruffy et Prangins ; le sixième, Philibert, eut la Chapelle (1459-1481) avec Draillant.

Dans la lutte des nobles savoyards contre les favoris d'Anne de Chypre, Philibert suivit le parti de Philippe-Monsieur et fut l'un des principaux acteurs du drame sanglant qui se passa dans le château de Thonon, les premiers jours de juillet 1462.

Les nobles conjurés, ayant résolu la mort des deux principaux favoris (le maréchal de Saint-Sorlin et le chancelier de Valpergue), se réunissent dans la maison-forte de la Chapelle, au nombre de 80 à 100 chevaux renforcés par 30 archers amenés de Genève.

A la tombée de la nuit, Philibert de Compeys et son cousin Antoine de la Pallud, dit Varembon, seigneur d'Escorens, descendent à Thonon afin d'étudier le terrain, et reviennent dire que le chancelier et Saint-Sorlin sont couchés au château. Comprenant qu'avant d'arriver à leurs victimes, il faudra violer la demeure du souverain, plusieurs conjurés montrent de l'hésitation. Mais Philippe-Monsieur par ses larmes et ses instances les entraîne.

Vers les 4 heures du matin, on part de la Chapelle et l'on arrive bientôt à la porte du château ducal. D'Escorens heurte, criant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur. » A ces mots, le portier ouvre la grande porte. Les conjurés entrent, et conduits par le bâtard de Rochechouart, ils pénètrent jusqu'à la chambre du maréchal de Seyssel où le chancelier, son fils et Saint-Sorlin entendaient la messe. Trouvant l'huis fermé, d'Escorens heurte

de nouveau, disant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur. » — « M'assurez-vous », crie Seyssel de l'intérieur. — « Oui, vous », répond Philippe. La porte s'ouvrant aussitôt, les conjurés se précipitent dans la chambre. Le bâtard de Rochechouart saisit Saint-Sorlin pendant que d'Escorens et Pierre de Chissé enfoncent la porte d'un retrait où le chancelier et son fils s'étaient jetés, et les remettent tous deux à Pierre de la Frasse qui les emmène hors du château. A ce moment, le bailli de Vaud venant dire à Philippe-Monsieur que son père le demandait, Philippe, avant de quitter la chambre, dit au bâtard de *dépêcher* Saint-Sorlin, c'est-à-dire de le poignarder, ce qui fut fait. Quant au chancelier, conduit à Morges et jugé par un tribunal choisi par le prince rebelle, il se vit condamné à être noyé dans le lac.

Le seigneur de la Chapelle continua de partager la fortune de Philippe-Monsieur. Arrêté en même temps que celui-ci par les archers de Louis XI, il demeura pendant trois années enfermé dans la forteresse de Chinon, devint plus tard gouverneur de Nice (1478) et mourut sans postérité.

Amédée-Bon, son frère et son héritier, eut de son épouse, Guigone de Montbel [1], deux filles et deux fils. L'aîné, Sébastien, laissa également deux fils : Georges, prieur de Megève, et François.

Ces derniers, ainsi que leur mère, Françoise de Montchenu, paraissent s'être conduits en véritables enfants prodigues. Aussi voit-on François vendre successivement toutes ses seigneuries, savoir : Prangins (1505) ; Draillant, acheté par le seigneur de Lullin (1519) ; Gruffy, vendu aux frères Mareschal (1522), et la Chapelle, qu'il vendit pour 1,800 florins d'or à N^es^ Charles, Jean et François de Saint-Jeoire (7 avril 1518) [2].

La seigneurie de la Chapelle demeura dans la famille des nouveaux acquéreurs près de trois quarts de siècle. Pendant ce

1. Les deux époux étant parents au 4e degré obtinrent dispense le 20 décembre 1468. (Archives de l'évêché d'Annecy.)

2. Non content de dévorer sa fortune, le seigneur de la Chapelle paraît s'être mésallié. Nous voyons en effet, vers cette époque, un noble François de Compois, seigneur de la Chapelle, épouser « honeste Pernette Pernot », de Vy, près Nyon, qui lui donna deux fils, Jacques et Nicolas, morts tous deux avant leur mère. Celle-ci, convolant en secondes noces, eut de son mari, J. Bellossat, de Boëge, une fille Etienna, qui, par acte du 15 mai 1597, passé devant l'église de Douvaine, vendit à N° Ant. de Saint-Michel, seigneur d'Avully, « tous les fiefs, hommes, hommages... et tous aultres biens qui à la dite Etienna, comme héritière prédite des dits nobles de Compois peuvent competer et appartenir rière la seigneurie et juridiction de la Chapelle en quel lieu ils soient..., tout ainsy que par cy devant le dit feu noble François de Compois et par conséquent les dits nobles Jacques et Nicolas, ses enfants, l'ont tenus, jouy et possédé ». Etienna était alors mariée à N° Jacques Mestral dit de Cotins. Jacques de Compois, frère utérin d'Etienna, avait épousé une Claudine Dubouloz, dont il n'eut pas d'enfants. Par sentence du 4 décembre 1589, les seigneurs de Berne, comme baillis de Nyon, adjugèrent son hoirie à Pernette, sa mère, sous charge de pension à sa veuve.

temps, le pays de Gavot fut occupé par les Vallaisans (1536-1569) et ravagé par les Berno-Genevois (1589-1591). Dans l'une de ces expéditions, ceux-ci démantelèrent la maison-forte de la Chapelle qui appartenait à François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance et gouverneur des Allinges pour S. A. Charles-Emmanuel [1].

Mourant peu après (1595) sans postérité, le baron d'Hermance laissa son hoirie à N^e^ Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully et mari de sa sœur Jeanne-Andréanne.

François-Melchior de Saint-Michel, fils ce dernier, reconnut, le 23 janvier 1605, tenir en fief noble de S. A. : « sa maison-forte de la Chapelle à present ruynée par la guerre fors la tour ronde servant de prison et pingonière, le four et certain bastiment auprès avec la grange novellement construicte ès murallies de la maison avec ses entrées, issues et fossaux, et le boys qui est sous la dite maison, etc... ».

Françoise de Saint-Michel, fille unique du reconnaissant porta la seigneurie de la Chapelle à son mari, Victor *Scaglia,* marquis de Calluso et de Verrüe.

Plus tard, nous voyons cette seigneurie passer aux Ferrod du duché d'Aoste (1714), puis à S. E. Claude-Louis de Blonay, qui, par acte du 31 octobre 1755 (Perroud, notaire), l'acheta, ainsi qu'Hermance, de l'hoirie Ferrod [2].

Vendue à la Révolution comme bien national, la Chapelle fut acquise, pour 30,000 livres payables en assignats, par MM. Anthoinoz, de Thonon, qui firent élever sur les ruines de l'antique maison-forte une maison carrée à un étage, et revendirent, en 1867, au baron François de Blonay. Ce dernier éleva la maison d'un étage et fit bâtir le beau donjon carré qui la borne à l'ouest et qu'habite actuellement sa veuve, M$^{me}$ la baronne de Blonay, née de Mayrot.

J.-F. GONTHIER.

* * *

## Echange entre le comte Amé V et les nobles de Compeys.

Nos Consilium Ill$^{mi}$ principis dni nostri dni Amedei Sabaudie ducis cum eo residens notum facimus universis quod nos vidimus legimus et de verbo ad verbum inspeximus quandam literam pargameneam nobilium francisci

1. Depuis lors, les seigneurs de la chapelle habitèrent une maison forte qui existe encore en grande partie, à 3 ou 400 mètres S.-O. de l'ancien château.

2. Dans son testament du 9 juin 1762, Claude-Louis de Blonay légua un capital de dix mille livres, destiné à préserver du froid sur ses terres « les personnes pauvres, les infirmes et les enfants au-dessous de neuf ans ».

Richardi et Isabella *et Compagnie* [1] liberorum domini Ansermi domini de Hermencia militis quondam receptam per Guillermum de Castellione notarium et juratum curie domini officialis geben. datum apud Burgetum quarto calendas septembris anno domini tercentesimo sexto sigillatam duobus sigillis quorum unum est cere rubra et est sigillum prefati dni nostri. aliud est cere viridis et est sigillum dicti dni officialis curie geben. que litera pargamenea continet in effectu permutationem factam inter prefatos liberos unacum dno Henrico de Compeis tutore et curatore... ex una parte et inter recollende memorie illustrem principem dnum nostrum Amedeum tunc Sabaudie comitem avum paternum dicti dni nostri Sabaudie ducis moderni ex parte altera de domo forti *Hermentie...* [2] et de domo forti de Capella etc. prout plenius continetur in litera dicte permutationis pro parte nob. Johannis de Compesio filii nob. Petri de Compesio domini de dicta Capella nobis oblata, sana et integra... et super hoc... de eadem litera fieri fecimus per secretarium subscritum presens transsumptum vidimus et exemptum, cujusquidem litere tenor sequitur de verbo ab verbum.

Nos Amedeus comes Sabaudie notum facimus universis pres^m^ literam inspecturis quod cum domus fortis de *Hermencia* [2] et villa ejusdem loci spectaret ad Franciscum Richardy *(sic)*, Isabellam de *Champagniaco* liberos dni Ansermi dni de *Hermancia* militis quondam qui predicta tenebant a nobis in feudum. que domus et villa magis erat nobis utilis et necessaria quam dictis liberis, dno Henrico de Compey curato de Armoy tutore et curatore dictorum liberorum, dno richardo de ponte vitreo milite, Vulliermo de ponte vitreo avunculis dictorum liberorum et pluribus aliis amicis, agnatis et cognatis eorundem et ipsi nobiscum tractamus ad invicem super permutatione fienda de predictis. ità quod predicta ad nos devenirent et nos ex causa dicte permutationis eisdem liberis daremus alias res ex quibus possent habere uberiorem utillitatem quam haberent de rebus superius nominatis.

Sic quod post diversos tractatus ad hoc finaliter est deventum quod dicti liberi et dicti dnus Henricus tutor et curator tut' et curat' nomine de consilio et consensu prefat^m^ dnorum Richardi, Vulliermi et plurium aliorum amicorum dictorum liberorum titulo perpetue permutationis et perpetui excambii tradiderunt, cesserunt et concesserunt nobis recipienti nomine nostro, heredum et successorum nostr^m^ prefatam domum de *Hermencia* et villam ejusdem loci una cum omnibus pertinenciis et appedentiis earundem cum omni jure, imperio et jurisdictione eisdem liberis competenti in predictis vel ratione predictorum et cum hominibus *Hermencie* et tenementis eorum et generaliter unacum omnibus bonis et juribus que dicti liberi habent vel eis competunt inter et infrà confines infrascriptos, videlicet a villa Jussiaci Episcopi tendendo per bellam rippam usque ad medium lacum et a predicta villa Jussiaci usque ad montem de Ballesone et ab inde tendendo per stratam dicti montis usque ad nantum de marclaz et descendendo per dictum nantum et per pontem ipsius nanti usque ad medium lacum in quibuscumque predicta bona et jura consisterent tam in hominibus talliabilibus, censis terris cultis et non cultis, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis, molendinis, pascuis, nemoribus, jurisdictionibus, mero et mixto imperio, jurisdictione quacumque...

1. Un peu plus bas, au lieu de : *et Compagnie*, on lit : *de Champagniaco*. Nous croyons que dans les deux cas, il faut lire : de Compesio. On trouve cependant en 1302 une Compagnie de Compeys mariée à N' Amé de Féterne.

2. Par une erreur inconcevable ou par malice, le copiste a mis *Hermencia* pour *Aquaria*.

Quare Nos scientes et sponte, non vi, non dolo, non metu inducti nec ab aliquo circonventi, sed considerata nostra evidenti utillitate recipiendo excambium et permutationem dicte domus et rerum predictarum damus, cedimus et concedimus titulo et ex causa permutationis perpetue et irrevocabilis pro nobis et successoribus nostris prefatis liberis et dicto dno Henrico tutori et tutorio nomine eorumdem recipienti nomine eorumdem heredum et successorum suorum bona et jura inferius declarata.

Primo domum fortem de Capella cum introitu ipsius domus desuper veniendo de novem pedibus latitudinis unacum fossalibus prout dona? terralis externi scendit per circum circà dictam domum usque ad nuces Aymonis de Novassella subtùs domum unà cum nemore quod est subtus dictam domum usque ad dictos nuces unacum predictis coherentiis (quas) habuimus pro excambio a dicto Aymone de Novacella domicello.

Item damus et concedimus eisdem ut supra totam mistraliam de Thonon cum omnibus juribus et pertinentiis dicte mistralie.

Item homines talliabiles infrascriptos et eorum tenementa et omnia et singula in quibus nobis tenentur : primo Johannem Cheney, Aym. Albi de capella, perretum gouver, ferrodum de Sissingio, Andm Macherel de Champengio, Johm pariat, Aymonem fratrem ejus, pet. Alby, Jaquetum Morand, heredes John Saubon, Girardum Cornu, Hug. Cornu, Hudricum Taluz, dictum Bugniet, Pet. de la Praz, Jaquetum Lombard, heredes petri Clerici de Murat, Util. Vulliermi du murat, Bonumfilium du Murat, heredes Bessonis du murat, heredes Vauteri, Ansermum Aygly, Girard. Demoeruel, Perret-Donzel, Boccardum de moernel, Joh. du Gerdil, Rollm Dugerdil, Vullm de rovachaulx, Garinum et Aymm fratres ejus, Jaquetum filium Cecilie dicte Foviataz, heredes Albergini dicti Martine, Joh. Pouget, Johm filium Juliane, Hudricum de cresto. ejus filium, Joh. Boucet, Joh. Concelliere, Jaquetum Culliereri, Pet. Brothier, Girodum Darmuis, Hugon. filium quondam Mermodi Reymondum de Publier, Petrum fratrem ejus, Beatricem uxorem Hudrici Macherel, Perrerium Macherel, heredes P. Macherel, Humbm Derria alias de Poseys, Mermm Derria, Joh. Derria dictum Frossard, P. Dusouzon, P. Pellissier, P. Forcul, Michm Fornier, Martirum Frocier, heredes Petri Mabeu, Perretum Vellaz et Martm Villars unacum omni posteritate predictm hominum et quicquid haberemus in predictis hominibus et probis mullieribus supradictis et eorum universis et singulis tenementariis.

Item damus eisdem liberis ut supra et ex causa predicta homines liberos et censitos infrascriptos et quicquid possumus habere in eisdem, videlicet Mart. Costard, Amed. Feaz, Am. Berra et Joh. ejus filium naturalem, Petrum filium Jaqueti Demoeruel, Gir. Brothier, Petrum dictum Gagny, Merm. Bovet, Vull. Jacobi de Cessingio, heredes Petri de Vacheresse, de Marinello, heredes Ferrerii de Rovachaux, Girardum Maclet de Meyserier unacum omnibus hominibus talliabil. et censitis nostris infra confines infra scriptos. — Item 17 denarios redditus quos nobis debent Joh. pictet et participes. Item 18 den. redditus q' n' d' Martinus Clericus de Marinel. Item sex cupas frumti et 2 solidos et 2 denarios redditus q' n' d' Jaquetus et Petrus Lombard et participes. Item tres cupas avene census q' n' d' relicta Joh. Velet et participes. Item 12 den. census q' d. Girardus de Massinge et omnia que n' d' homines infrascripti, videlicet Nicodus de Masssinge debet nobis 12 den. Martinus de Curia, 12 den., Perretus Beguinus, 7 den.; Emericus Decombas et participes, 14 den., Joh' Rodulphi, 7 den.; Perretus Tissot 14 den.

et 2 cupas avene*:* Emer. Boelaz et participes 4 sol. et 2 cupas avene. Albergum de Avonex 14 den. et corvatas et bastimentum ; Nicol' Salamnar 12 den.; Girardus Nigri et participes 2 cupas avene. Joh. Rolaz 3 sol. et dimid^m sextarium vini ; Hugo Cecipria unum modium avene vel decemt solid. ged. Perretus Baddou pro terra Petri Albi 6 den. Joh. Chapperon 12 den.; Petrus filiius Laur^{ii} de Champengio pro *furno* de Champengio et alio censu 15 solid. 4 den. Joh. Reymundi et participes novem den.; Vulliermus de Hons pro terra Joh^{is} de Murat 3 sol. Quarteronus du Flons pro eodem 3 sol. Aymo de Novasella pro eodem 6 sol. Boverius Rufferii 14 den. Heredes Jaq^{ti} Regis pro campo juxta le *maravant* 4 cupas frumenti. Item Vull' Boveri et participes 2 sol. 5 den. et 4 cupas frumenti. Illi *de monte Jovis* pro decima Larringii unum modium avene. Item Jaquetus de Petra de Ancyon, homo noster 22 sol. Petrus de Anthier de Thovaci 26 sol. Item... que nobis debentur suprà molendinum nominatum de Darbon cum pertinentiis, juribus, aquagiis et aquarum decursibus dicti molendini.

Item damus eisdem et concedimus ut suprà albergum Admoudrici Viezo talliabile. Item modium unum et unum receptum *(sic)* in q' n' tenetur Girardus Ducloz de Marinello et participes. Item 3 sol. et 6 den. q' n' d' Amed. Feaz. Item heredes Hud' Machirelli 4 cupas f^{ti}. Homines Maringlier 5 cupas f^{ti}. Liberi Joh^{is} Rufferi 3 cupas f^{ti} et 3 avene. Heredes du Vuagnoux unam octaʌam f^{ti}. Thomas de Maravant et participes unam octanam et dimidiam. Joh^{is} de Molaz unam cupam bladi. Perretus Mariollaz unam cupam bladi. Item heredes Vull. Boverii talliabilis. Item 19 posas terre arative et octo seyturatas prati in territ' Champengii et Maringii quas et que unacum predictis albergamentis Picteti, Amoudrici Viezo et omnium in hac clausula contentorum habuimus in excambio a Vulliermo Decresto burgensi nostro Aquiani. Quosquidem homines nostros supradictos universos et singulos talliabiles et censitos unacum omnibus abergamentis et tenementis eorum et cum omnibus et singulis talliis, servitiis et usagiis et aliis quibuscumque in quibus nobis et quacunque ex causa tenentur damus et concedimus liberis predictis nomine et ex causa excambii supra dicti et tunc generaliter.

Et specialliter jura, dominia et quasi, merum mixtum imperium et oiodam jurisdictionem quas et que habemus et habere possumus et nobis competunt... inter et infra confines inferius declaratos videficet a nanto de Chastagnereaz dicto ruynaz venientem per inter Bissingium et publiacum versus lacum tendendo per stratam publicam subtus Ancyon usque ad vadum de Vongier et ab ipso vado veniendo superius usque ad pontem Drancie et a dicto ponte ascendendo superius per juxta crestum de cucloz videlicet per viam publicam de combis tendendo per juxta viam de Chulins et per territorium de les Chilies et ad ipso loco usque ad nantum de Maravant tendendo per ipsum nantum usque ad viam publicam tendentem a Champengio versus Fisternam et ab ipsa via tendendo versus petram Cursillie et ab ipsa petra tendendo per inter villas Champengii et Marningii usque ad petram que est junctura duarum publicarum viarum de Chosalles et ab inde tendendo usque ad exclusum dicti Molendini de Darbon descendendo per juxta bezariam ipsius molendini et per nantum juxta dictum molendinum per inter Publiacum et Bissingium usque ad predictam viam publicam tendendo ab Aquiano versus pontem Drancie per subtus de Ancion, et generaliter quicquid habemus et habere debemus infrà confines predictos in villis insfrascriptis, vid. in villis de Ponte Drancie, de Chulins et de Bissingio. de

Capella, de Cissingio, de Avonex, de Marin, de Rovachaulx, de Murat, de Marinello, de Moeruel, de Publier, de Ancion, de Champengio in quibuscumque predicta consistant in terris cultis et non cultis, pratis, vineis, nemoribus, arboribus, talliis, consibus, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis et molendinis, pascuis, pasqueragiis, complentis *(sic)*, curvatis, exhactionibus, calvacatis, jurisdictionibus, mero mixto imperio, jurisdictione quacumque cum omnibus bannis, aliis juribus quocumque nomine censeantur. Retentis dumtaxat nobis et nostris heredibus infra confines predictos omnibus hominibus de ponte Drancie et de villa ejusdem loci, exceptis Johanne Corlaz et liberis ac heredibus petri Forcur et retentis nobis ut supra Thoma de Champengio domicello et fratribus suis domicellis et Jaqueto filio quondam Hugonis de Champengio domicello unacum omnibus eorum tenementariis.

Hoc acto inter nos ex una parte et dictum dnum Henricum nomine quo supra ex altera quod dicti liberi et eorum successores habeant et habere debant merum mixtum imperium et jurisdictionem omnimodam et super omnes homines et feminas cujuscunq. sint sive sint.. religiosorum sive quorumlibet aliorum prout nos generaliter ante presentem permutationem infra dictam terram habebamus, exceptis hominibus quos supra retinuimus in quibus una cum bonis et tenementis eorum omnem jurisdictionem omne imperium retinemus. Item actum est quod nos habeamus omne dominium et jurisdictionem nobis retinemus super omnes res hominum nostrorum morantium ad presens extra dictos confines superius nominatos.

Item actum est quod dicti liberi et eorum posteritas habeant et nos eis concedimus merum et mixtum imperium omnimodam jurisdictionem etiam extra dictos confines in omnes et super oes homines liberorum (predict") tantum et in res et bona etiam dictorum hominum per totum territorium de plano de Ancion et de Genevreaz a predicta via subtus Ancion usque ad lacum et in omnibus bonis et rebus que et quas homines quondam nostri qui modo sunt dictorum liberorum morantes infra dictos limites habent ad presens alibi videlicet extra confines superius declaratos.

Item actum quod si homines dictorum liberorum aliquid commiserunt seu fore fecerunt quod absit extra dictos terminos seu confines in districta nostra (sic) videlicet in rebus vel infrà res quas ipsi habent ad presens extra dictos confines banna et punitio ad dictos liberos pertineat, ita tamen damnum sive injuria eis passum vel passa competenter debeat emendari — et e converso si homines nostri in rebus vel infra quos ad presens habent infra dictos confines delinquerunt seu commiserunt, bannum et punitio ad nos debent pertinere et passis damnum vel injuriam emenda fieri debeat competenter. Item tradimus eisdem et concedimus omne dominium et imperium in abergamentis cheneis ? et tenementariis ipsius tam in confinibus predictis quam extrà.

Item actum est ut suprà.. quod omnes homines et habitantes infra dictos confines habeant eundem usum et idem jus utendi et pascendi in pascuis et nemoribus tam infra dictos confines quam extra et quod ipsi consueverunt habere ante presentem permutationem. temporibus retroactis. et e converso homines nostri habeant infra dictos confines illum usum in predictis quem habere consueverunt ante presentem permutationem. preterea actum est ut suprà... quod dicti liberi et posteritas eorum in perpetuum habeant et habere debeant... jus scindendi et capiendi ligna in nemore mortuo de lonna et alio ne-

more et ipsa ligna deportandi pro affuagio suo, ità tamen quod ab incisione quercuum et aliorum arborum fructum ferentium debeant se penitùs abstinere.

Item actum est... quod nos vel successores nostri nullo modo possimus vel debeamus recipere aliquem hominem talliabilem ipsorum in burgensem vel juratum alicujus ville nostre et hoc promictimus non facturos. Item.. quod nos debemus et tenemur compellere homines et habitantes de Larringio ad molendum in dicto molendino de Darbon.

Preterea actum est ut suprà quod omnia predicta et singula in superioribus contenta que nos tradimus et concedimus nomine presentis permutationis sint et esse *debeant de feudo nostro ligio* et pro eis fiat et fieri debeat nobis et nostris successoribus homagium ligium. Dictus dnus Anricus nominibus quibus supra, dnus Richardus et Vulliermus de Pontevitreo predictis nominibus stipulantes promiserunt se facturos et curaturos quod predictus Franciscus predictam recognoscet defeudo nostro et pro predictis nobis vel nostris vel heredi nostro homagium faciet quam cito venerit ad tempora pubertatis.

Quibus sic actis et conventis ut supra, nos dictus comes scientes et prudentes ut suprà et certi, ad hoc deliberatione diligenti prehabita super dictis permutationibus fatemur et confitemur dictam permutationem nobis et nostris successoribus fore *utilem et necessariam* et prefata bona et jura per nos ex causâ dicte permutationis tradicta et concessa ut superiùs... volentes transferre in dictos liberos, devestimus nos de eisdem pro nobis et successoribus nostris et dictum tutorem et curatorem recipientem nomine et ad opus dictorum liberorum heredum et successorum suorum *investimus* per traditionem presentium licterârum. Constituentes nos predicta per nos concessa possidere et quasi nomine dictorum liberorum donec de predictis possessionem apprehendant corporalem, quam apprehendere deinde per se vel per alium eis damus authoritatem et licentiam a nobis vel ab alio de cetero requisitam ; et nichilominus ex causa predicta cedimus eidem tutori et curatori nominibus quibus supra omnia jura et omnes actiones nobis competentes et competentia in predictis per nos traditis et conventis tam contra dictos homines per nos assignatos quam contra quascunque personas cujuscumq. status et dignitatis existant, directo dominio quod nobis remanere debet in predictis rebus fendalibus nobis et nostris retinendo.

Promictimus insuper... dictam permutationem... et per juramentum nostrum tactis evangelliis in manu Guilliermi de Castellione notarii publici et jurati curie officialis gebennensis recipientis nomine et ad opus dictorum liberorum et heredum suorum attendere servare complere et in contrarium aliqualiter non venire.. Renuncians.....

In quorum omnium premissorum testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum.

Datum apud Burgetum quarto calendas mensis septembris anno Domini millesimo tercentesimo sexto coram testibus dno Hugone de Choudeyns milite, Juliano Pruceys de Sancto Mauricio Agaunensi jurisperito et Petro Curbaudi de villa nova clerico cum pluribus aliis.

Suit la testation de l'official du même jour.

Puis le témoignage du Conseil ducal en faveur du vidimus par lui délivré à la prière de Jean de Compeys, à Thonon, le 1er juillet 1421, signé : Jean de Beaufort, conseiller, Jean Delafontaine, Urbain Cerisier, Bolomier.

# LE COMTE DE VIRY

## Ancien ambassadeur du roi de Sardaigne, maire de Viry pendant la Révolution.

Notre distingué confrère, M. Flammermont, a publié récemment des *Correspondances des Agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution* [1] contenant de curieux détails sur le séjour à Paris et la disgrâce du comte de Viry, ambassadeur du roi de Sardaigne Victor-Amédée III. En signalant cette publication aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, il a paru intéressant de faire revivre cette figure originale d'un homme de l'ancien régime en l'accompagnant de quelques notes prises dans d'autres relations contemporaines et de compléter cette esquisse en indiquant le rôle joué sous le régime français par cet habile diplomate qui sut résister à la tourmente révolutionnaire, se faire élire maire de sa commune, devenir préfet sous Napoléon et mériter à sa mort les honneurs du Panthéon.

Le comte Joseph-Marie de Viry, fils d'un ancien ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne, était dans la diplomatie depuis dix ans quand Victor-Amédée III, peu après son avènement, lui confia l'ambassade de Paris, brillamment occupée auparavant par le comte de La Marmora qui avait réussi à négocier le mariage de deux filles de son roi avec les deux fils du roi de France, le comte de Provence et le comte d'Artois [2].

Le comte de Viry arriva à Paris précédé d'une excellente réputation :

> Cet ambassadeur,— dit le baron de Choiseul, ministre du roi de France à Turin, dans une dépêche du 28 juillet 1773, — joint à un extérieur poli et réservé beaucoup de douceur et d'aménité dans le caractère et des qualités aimables. En outre des connaissances qu'il a été à portée d'acquérir dans les différentes Cours où il a déjà résidé, d'où l'on rend justice à sa prudence et à sa modestie, on lui accorde généralement de l'esprit et du talent, et le Roi son maître qui m'a souvent fait l'éloge de ses lumières et de sa probité, l'honore de sa confiance et de son estime.

Dès son arrivée, le comte de Viry remporta un réel succès :

1. Dans la collection des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, Paris, 1896, in-8°, pages 316 à 346.

2. L'un de ces mariages, celui du comte de Provence eut lieu en 1771 ; celui du comte d'Artois, célébré en 1775, à l'époque où le comte de Viry était à Paris permet à ce dernier de jouir du succès de cette heureuse négociation dont le mérite revenait surtout à son prédécesseur.

il plut aux femmes dont le jugement, nous déclare M. Flammermont, était en France encore plus qu'aujourd'hui souverain et sans appel :

J'ai vu le nouvel ambassadeur, — écrit la comtesse de Pons, dame de compagnie de la comtesse de Provence, le 19 août 1773, — il est grand et gros : on prétend que c'est le vampire de son prédécesseur. J'ai causé avec lui, il cause bien, parle français à merveille, a la physionomie pleine d'esprit et en a à ce que tout le monde dit. Je trouve convenable d'être bien avec le ministre de ma princesse.

En homme expérimenté, le comte de Viry démêla vite les intrigues de la Cour de Versailles : le duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères, était la créature de la favorite de Louis XV, la comtesse Du Barry. Celle-ci, malgré le crédit tout puissant qu'elle avait auprès du roi, était tenue à l'écart par une grande partie de la Cour : le comte de Viry sut gagner ses bonnes grâces en allant lui présenter sa femme comme il nous l'apprend dans sa curieuse dépêche du 16 août 1773 :

Madame Du Barry, écrit-il, n'est fréquentée que par 4 ou 5 dames de ce pays-ci dont les deux principales sont la maréchale de Mirepoix qui s'est toujours prêtée aux plaisirs du roi de France, et la duchesse d'Aiguillon qui se gêne à cette société par rapport à son mari. Aucune des autres dames de qualité de la Cour et de Paris ne veulent mettre les pieds chez Madame Du Barry, et elles poussent même la répugnance au point d'éviter de fréquenter celles qui y vont. Cependant, tout pesé et ne m'occupant essentiellement que de l'objet de mon ministère et des moyens de le rendre plus aisé et peut-être plus utile au service du Roi, j'ai cru dans cette vue que l'inconvénient que M^me^ de Viry, à l'imitation de M^me^ de Fuentès, n'allât pas chez M^me^ Du Barry serait beaucoup plus grand que les désagréments que lui présente pour la société, ainsi qu'à moi, la visite qu'elle lui ferait, que je chercherais d'ailleurs de colorer par l'étiquette établie à cette cour-ci qui est que la dame qui arrive, même étant ambassadrice, fasse la première visite à celles qui y sont, et M^me^ Du Barry ayant été présentée, ayant surtout travaillé efficacement à la réussite du mariage de Madame la comtesse d'Artois et me faisant beaucoup de politesses.

Cette politique, nous dit M. Flammermont, « était la continuation du système adopté par le précédent ambassadeur, le comte de La Marmora, qui avait essayé de former à la Cour de Versailles un parti piémontais avec l'appui de la comtesse de Provence. Cette princesse, plus souple et plus docile que Marie-Antoinette, s'y était prêtée de bonne grâce. Pendant que la Dauphine affectait de se tenir sur la plus grande réserve vis-à-vis de la favorite et n'osait même pas lui adresser deux ou trois paroles banales, tellement elle craignait de s'exposer aux récriminations de Mesdames, la comtesse de Provence, à la fois moins timide et plus prudente, recherchait les occasions de

dire quelques mots à la Du Barry et flattait adroitement le parti dominant. »

Le parti piémontais fut assez puissant à Paris pour faire réussir une troisième union entre la Maison de France et celle de Savoie : le mariage de M^me Clotilde, sœur de Louis XV, avec le prince de Piémont, en 1775, fait le plus grand honneur aux négociations du comte de Viry. Aussi, après ce succès, la surprise fut-elle générale lorsque l'on apprit que cet heureux diplomate était rappelé par lettres du 14 juin 1777 et que, malgré l'intervention chaleureuse du ministre des affaires étrangères du roi de France et de nombreux amis, ce rappel était une disgrâce complète.

Les causes de cette disgrâce nous permettront de présenter au lecteur un confident de l'ex-ambassadeur, qui était un peu son compatriote, le sieur Vuy qui va nous faire pénétrer dans les secrets du bureau des affaires étrangères du roi de Sardaigne. Pour ce court voyage, nous allons nous servir du témoignage d'un ancien résident de France à Turin, M. de Sainte-Croix, dont la relation a été publiée avec tant d'érudition par M. le baron Manno [1].

Le roi Victor-Amédée III, dès son avènement, avait renvoyé les vieux serviteurs de son père pour les remplacer par les compagnons de ses jeunes années : c'est ainsi qu'il confia à l'un d'eux, le marquis d'Aigueblanche, le portefeuille des affaires étrangères. Rien ne justifiait un pareil choix : « nulle aptitude « aux affaires — nous dit Sainte-Croix — nulle aptitude au « travail, un esprit confus, un style énigmatique, une élocu- « tion pénible et fatigante, tout semblait l'exclure du ministère « public ».

Ce ministre incapable avait besoin d'un auxiliaire intelligent: il le trouva dans un avocat, le sieur Vuy, qu'il connaissait déjà depuis plusieurs années alors que ce dernier — occupant à Turin les fonctions de sous-secrétaire au bureau des affaires étrangères depuis le 27 décembre 1765 — pouvait le renseigner utilement sur les intrigues de la Cour. Il le fit élever aux premières places de ce bureau dès qu'il fut arrivé au ministère, en lui faisant délivrer des patentes de secrétaire d'Etat le 3 mai 1773, puis celles de premier officier le 6 août suivant :

Ebloui d'abord de sa fortune, — nous dit Sainte-Croix, — puis sagement occupé des moyens de la conserver et de l'accroître, le sieur Vuy fait avec

1. *Miscellanea di Storia italiana edita per cura della Regia deputazione di storia patria*, tome XVI, pages 149 à 152 et page 400.

succès tous ses efforts pour captiver les bonnes grâces du Roi, plaire à la nation et mériter les suffrages des ministres étrangers. Un esprit net, une conception facile, une finesse réfléchie, un travail assidu, une expédition prompte, une discrétion éprouvée le rendent digne du poste important qu'il occupe... C'est en effet le sieur Vuy qui dirige le département [des affaires extérieures]. Les ministres étrangers traitent eux-mêmes plus souvent avec le premier officier qu'avec le marquis d'Aigueblanche, dont le caractère minitieux, les idées vagues et obscures, les contre-sens bizarres, les digressions toujours contentieuses, les subtilités toujours fausses traversant la discussion des objets les moins graves et dans laquelle on a d'ailleurs à combattre sans cesse une présomption opiniâtre, et cette hésitation, cette méfiance inquiète et chagrine, compagnes ordinaires de l'ignorance. Le plus souvent aussi le sieur Vuy travaille directement avec le Roi auprès duquel il acquiert chaque jour un nouveau degré de faveur et d'estime. Le Marquis n'en a point encore paru jaloux. Le premier commis a pour son amour-propre les ménagements les plus adroits et les plus attentifs.

Pour bien établir son crédit, entre autres moyens, Vuy s'efforça de se faire l'homme du comte de Viry désigné par ses hautes capacités comme le successeur dans un délai plus ou moins rapproché du marquis d'Aigueblanche au ministère des affaires extérieures. Il sut si bien gagner sa confiance qu'il s'établit entre lui et l'ambassadeur près la Cour de France une correspondance fort compromettante où tous deux se gaussaient et du pitoyable marquis et de Sa Majesté sarde. Le comte de Viry mandait très expressément à son confident de détruire ces dangereux billets, mais celui-ci, loin d'en rien faire, gardait bien précieusement ces armes par devers lui dans l'intention de s'en servir le jour où son correspondant arriverait au pouvoir. Averti des trahisons de son protégé, le marquis d'Aigueblanche le fit arrêter; les perquisitions faites au domicile de Vuy amenèrent la découverte de sa correspondance avec le comte de Viry : cette découverte fut la cause de son rappel [1].

La première partie de la vie du comte de Viry — celle qu'il passa si brillamment au service de la Maison de Savoie — est terminée. Voici, en matière de conclusion, le portrait tracé par un homme qui, malgré son peu de sympathie pour ce gentilhomme qui l'avait traité parfois avec la plus grande désinvolture, ne peut s'abstenir de lui rendre hommage, Dutens [2], qui fut longtemps secrétaire de l'ambassade anglaise à Turin :

Le comte de Viry était l'homme le plus extraordinaire et le plus fin politique de l'Europe, ou pour mieux dire le politique qui usait le plus de finesse. Je l'ai vu à la Cour de Turin traiter des bagatelles avec le même mystère avec lequel il avait traité de la paix. Il avait toujours un secret à

1. FLAMMERMONT, page 344.
2. DUTENS, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, Paris 1806, tome I, p. 202 et 205.

vous dire, et ce secret n'était rien ; et comme Timante dans le *Misanthrope*, jusqu'au bonjour, il disait tout à l'oreille.

*
* *

Pour étudier le rôle du comte de Viry pendant la Révolution, il n'y a qu'à feuilleter l'intéressante publication de M. César Duval sur les registres de l'administration municipale de la commune et du canton de Viry de 1793 à 1799. Voici quelques faits caractéristiques :

« Dès 1789, déclare le comte de Viry, j'ai toujours été partisan de la Révolution française, ayant vu de si près les abus, les dilapidations dans les finances et les actes arbitraires exercés sous le gouvernement des tyrans Capet, et je me procurais en secret tous les papiers, nouvelles par la voie de Genève, ainsi que je puis le prouver aisément. »

Et de fait il embrassa les idées nouvelles.

Elu à l'unanimité le 7 février 1793 par les habitants de Viry, maire de la commune, le citoyen Joseph-Marie Viry donna, le 8 septembre suivant, des preuves de son civisme en déposant sur le bureau de la municipalité la grand'croix de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare qu'il reçut du feu roi sarde en 1767, et en faisant disparaître les *signes de Féodalité* « dès l'instant de sa métamorphose en homme libre ». (Délibération du 21 avril 1794.) Bien que le Conseil de ville, pour empêcher les poursuites qui furent dirigées contre l'ancien ambassadeur sarde eut certifié qu'il n'avait « d'autre fortune que la misère », — attestation douteuse puisque peu après, le 8 pluviose an IV il était inscrit et payait en espèces la forte somme de 1200 livres pour l'emprunt forcé — Viry dut se rendre à Carouge où il resta du mois de mars au mois de septembre 1794 sous la surveillance du Comité révolutionnaire. Le Conseil de ville qui lui resta néanmoins toujours fidèle exprima dans la séance du 5 floréal de cette année les regrets que lui causait son absence.

Cette municipalité étant forcée d'avouer que ses facultés physiques et morales ont été frappées de paralysie dès l'instant que le citoyen Viry, lui dont la vie privée et politique honore l'homme et le citoyen ; lui, le plus chaud défenseur de la liberté ; lui, qui s'est constamment identifié aux succès de la cause des peuples ; lui, qui n'a jamais dévié de la carrière du patriotisme ; lui qui ne s'occupait qu'à faire respecter les lois, aimer la vertu ; lui, enfin, qui était l'*Hercule constitutionnel* de ce canton et le *limonier* de cette

1. Dans un mémoire adressé au sujet de l'ordre d'arrestation lancé par Albitte contre tous les nobles savoyards, publié dans DUVAL, 2ᵉ partie, p. 142.

commune, qui chaque jour se distinguait par des sacrifices, tant en faveur de la République que de l'humanité souffrante : oui, dès l'instant que ce vertueux républicain a été enlevé au poste de maire de cette commune, qu'il remplissait si dignement.....

Le Comité révolutionnaire finit par lâcher sa proie et renvoya le citoyen Viry à ses fidèles électeurs. Quand l'organisation municipale fut modifiée par la Constitution du 5 fructidor an III, — qui, en créant des cantons, plaça à leur tête une assemblée formée des représentants de chacune des communes de cette circonscription — l'ancien maire fut élu président de l'administration cantonale de Viry, le 10 brumaire an IV. Il crut devoir donner de nouvelles preuves de son enthousiasme républicain à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le 2 pluviose an V, en prêtant le serment de haine à la royauté et d'attachement à la République.

Au 18 brumaire, le comte de Viry adhéra au nouveau régime. Napoléon, comprenant l'heureux parti que l'on pouvait tirer d'un caractère aussi souple, le nomma préfet du département de la Lys, à Bruges, le choisit comme candidat aux élections sénatoriales du département du Léman le 14 pluviose an XII; et l'éleva à la charge de chambellan le 1er brumaire an XIII : entre autres missions, il lui confia la responsabilité d'accompagner le pape Pie VII pendant son séjour en France à l'occasion du sacre en 1804 et 1805.

Le comte de Viry mourut à Paris en 1808 et fut inhumé au Panthéon où sa sépulture se trouve encore aujourd'hui.

M. B.

---

*LES SAVOYARDS AU XIXe SIÈCLE*

# SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

## ARMÉE SARDE

*(Suite.)*

### ARVIN-BÉROD MARIE-THÉOPHILE.

Né à Megève le 11 juillet 1825; brigadier au régiment de Nice-cavalerie; décoré par décret du 4 avril 1850 « pour s'être distingué par son courage et sa bravoure au fait d'armes de Mortara (21 mai 1849) ». Dans cette affaire, il fut atteint de

plusieurs coups de baïonnette aux épaules et blessé au bras droit par un coup d'arme à feu. Mis à la retraite le 16 juin 1850, il s'est retiré à Paris.

(Renseignements fournis par M. Dussaix.)

FRACHAT JOSEPH-FRANÇOIS.

Né à Annecy le 8 septembre 1820; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 24 août 1848, « pour s'être distingué sous Sona (23 juillet 1848) et Volta (26-27 juillet) ».

GALLOZ JEAN.

Né à Chambéry le 26 avril 1824; soldat dans Nice-Cavalerie; décoré par décret du 25 octobre 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de Mortara (21 mars 1849) ».

GAVARD JÉRÔME.

Né le 13 janvier 1828, à Contamine-sur-Arve; caporal au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860: « quoique blessé dès le commencement de l'action à l'épaule droite, il resta dans les rangs jusqu'à la fin du combat (Madonna della Scoperta) ».

GAY JEAN.

Né le 14 août 1828, à Menthonnex-sous-Clermont; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860: « quoique grièvement blessé, il continua de combattre (Madonna della Scoperta) ».

GENOUX MARIE.

Né le 25 juin 1831, à Marigny; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859: « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

GOJON FRANÇOIS.

Né le 23 août 1808, à Saint-Germain-sur-Rhône; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 5 juillet 1860: « pour s'être distingué au fait d'armes de la Madonna della Scoperta, continuant la lutte quoique blessé aux deux jambes ».

GRAND PIERRE.

Né à Chambéry; soldat au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être battu de fort belle façon *(in molto bella maniera)*; grièvement blessé (Madonna della Scoperta) ».

GREFFIOZ Jacques.

Né le 31 décembre 1823, à Marcellaz en Genevois; artilleur; décoré par décret du 4 décembre 1848, « pour s'être distingué au fait d'armes de Busiasco ».

GUILLET Claude.

Né le 2 mai 1832 à Saint-Baldoph ; brigadier dans les chevau-légers de Montferrat; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Ayant son cheval malade, il en monta volontairement un de ceux de l'escadron; il combattit avec courage et énergie jusqu'à ce que, blessé au bras gauche par un coup de feu, il dut se retirer amputé (Montebello, 20 mai 1859) ».

HÉRITIER Alexandre.

Né à Saint-Jean de Chevelu, le 18 juillet 1831; soldat dans la 3e batterie d'artillerie; décoré par décret du 19 juin 1859, « pour l'intelligence et le sang-froid qu'il montra au service de sa pièce, à la bataille de Palestro (31 mai 1859) ».

HONGONNIER-GINET Antoine.

Né le 29 novembre 1830, à Montailleur; soldat au 6e bataillon de bersagliers; décoré par décret du 19 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre (à Palestro, 31 mai 1859) ».

HUGONNIER Sylvestre.

Né le 12 décembre 1831, à Saint-Pierre d'Alvey; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé par une balle au cou dès le commencement de l'action, il continua de se battre jusqu'à la fin, animant ses compagnons par la voix et par l'exemple (Madonna della Scoperta) ».

LAMBERT Joseph.

Né à Hauteluce; sergent au corps royal d'artillerie; décoré par décret du 5 septembre 1848 : « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio (23, 24, 25 juillet 1848), ainsi qu'aux portes de Milan (4 août) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

LAMOUILLE François.

Né le 14 mai 1836, à Reignier; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé aux deux jambes, il combattit toujours valeureusement

et ne se retira que quand le combat fut terminé (Madonna della Scoperta) ».

LATHUILE Louis.

Né à Thônes le 13 avril 1837 : soldat au 5e régiment d'artillerie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « bien que blessé à la tête, il resta à son poste et continua de remplir ses fonctions au service de sa pièce (San-Martino) ».

LEVRON ou LEVROT Pierre.

Né le 14 juillet 1823, à Annecy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 1er décembre 1859, « pour s'être distingué dans la campagne de 1859 : blessé par une balle, au bras gauche, au combat de la Madonna della Scoperta ».

LOMBARD Claude.

Né le 28 novembre 1828, à Groisy ; soldat au 9e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé à la cuisse au passage d'un pont, il continua l'attaque à la baïonnette et ne se retira que lorsqu'un renfort ennemi fut venu le chasser de sa position (sur les hauteurs de Redone) ».

LYARD Michel.

Né à Sillingy, en 1831 ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être battu très bravement, et pour être resté à son poste quoique grièvement blessé (Madonna della Scoperta) ».

MÉRARD Joseph.

Né le 10 février 1836, à Saint-Julien-Genevois ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour s'être toujours montré parmi les premiers à l'assaut et pour avoir, avec d'autres, enlevé un canon à l'ennemi (San-Martino) ».

MIÈGE Pierre.

Né le 15 avril 1824, à Saint-Blaise ; artilleur ; décoré par décret du 30 octobre 1848, « pour s'être distingué sous les murs de Milan (4 août 1848) ».

MILLIET Joseph.

Né à Cranves-Sales, le 5 janvier 1836 ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

MONGE Thomas.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être très bien battu. Quoique atteint par deux blessures assez graves (perte du médius de la main gauche et balle dans le genou droit), il continua de combattre après la première blessure (Madonna della Scoperta). Avait déjà fait la campagne de Crimée ».

MONTANT Jean-Claude.

Né à Châtillon ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « combattit avec beaucoup d'énergie et resta blessé au bras droit (Madonna della Scoperta) ».

MOREL Célestin.

Né le 28 janvier 1834, à Challonges ; soldat dans les chevau-légers de Novare ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pour s'être distingué par sa valeur en poussant la charge, entre les premiers, contre l'ennemi à Montebello (20 mai 1859) ».

MOREL Jean-Joseph.

Né le 4 septembre 1831, à Cranves-Sales ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à une jambe, il continua de combattre jusqu'à la fin de la bataille (Madonna della Scoperta) ».

MOREL-CHEVILLET Joseph.

Né à Vailly ; caporal dans l'artillerie ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

MOUTHON Jean.

Né le 10 février 1836, à Villard-sur-Boëge ; soldat au 13e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « étant dans l'attente du major, et, par conséquent, désarmé, il eut à peine aperçu l'ennemi, qu'il se précipita sur un fusil, et courut vers sa compagnie, dans les rangs de laquelle il combattit avec ardeur (San-Martino) ».

MUGNIER Jean.

Né le 4 septembre 1823, aux Gets ; soldat à la 2e compagnie des bersagliers ; décoré par décret du 29 août 1848, « pour s'être distingué dans le fait d'armes de Governolo ».

MUGNIER Joseph.

Né le 17 avril 1822, à Mieussy ; soldat au 2e régiment d'in-

fanterie ; décoré par décret du 30 mai 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

NOVEL Jean-Baptiste.

Né le 4 décembre 1831, à La Table ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Assailli par trois ennemis, il se défendit héroïquement, en tuant deux : l'un par une décharge d'arme à feu, l'autre avec la baïonnette, et faisant prisonnier le troisième (Madonna della Scoperta) ».

ODÉON François.

Né le 23 décembre 1823, à Méry ; soldat dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 5 septembre 1848, « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio (23, 24, 25 juillet 1848), ainsi qu'aux portes de Milan (4 août 1848) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

ORTHOLAND Louis.

Né le 13 septembre 1831, à Curienne ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé au bras droit, il continua de rester au feu et n'entra que le lendemain à l'hôpital (Madonna della Scoperta) ».

OUVRIER-NEYRET Joseph.

Né à Flumet, le 9 avril 1823 ; sergent dans Savoie-cavalerie ; décoré par décret du 26 octobre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

PACHE Claude.

Né à Chambéry ; caporal au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « pour l'ardeur et l'impétuosité avec lesquelles il s'élança contre l'ennemi. Il fut blessé par un coup de fusil à la main droite (Peschiera, juin 1859) ».

PACOT Pierre-Louis.

Né le 22 août 1832, à Vinzier ; soldat au 16e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Quoique blessé par une balle au bras gauche, il continua de combattre jusqu'à la fin (Palestro) ».

PAULIER Joseph.

Né le 19 avril 1829, à Sixt ; soldat au 2e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « Se distingua d'une façon particulière en continuant de combattre, quoique blessé (Vinzaglio, 24 juin 1859) ».

PAULME MICHEL.

Né le 1er août 1829, à Ferrières; tambour au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pendant toute la durée de la charge, il ne cessa de battre le tambour et d'exciter les soldats par ses cris (Madonna della Scoperta) ».

PAYRAUD JEAN-BAPTISTE.

Né à Sallanches le 1er décembre 1820; soldat au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 15 août 1848, « pour s'être distingué dans les faits d'armes du 22 au 25 juillet 1848, sur les hauteurs de Rivoli, Santa-Giustina et Volta. (Blessé à l'assaut de Volta, le 25 juillet 1848.) »

PERCEVAL JACQUES.

Né aux Marches; sergent au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 22 mai 1850, « pour s'être distingué à la bataille de Novare. »

PERRIER-LECLERC NOËL.

Né le 15 décembre 1831, à Vimines; soldat dans les guides; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour l'intrépidité et l'intelligence dont il fit preuve le matin de la bataille, étant aux ordres d'un capitaine d'état-major détaché à l'extrême droite de l'armée (San-Martino). »

PESSET CLAUDE.

Né le 7 décembre 1831, à Versonnex; soldat au 8e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « bien que blessé, il continua de combattre (San-Martino) ».

PETIT-MARTENON FRANÇOIS.

Né le 1er avril 1832, à Saint-Thibaud de Couz; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

PLAT LOUIS-THOMAS.

Né à Rumilly, le 5 juin 1823; soldat au corps des bersagliers; décoré par décret du 3 octobre 1855; « se distingua par son sang-froid; s'exposant dans les tranchées les plus avancées le jour de la prise de Sébastopol, il fut atteint par un éclat de grenade qui lui fit une grave blessure au coude du bras droit ».

PLATTIER-GODDARD ALPHONSE.

Né le 6 octobre 1827, à Jongieux; soldat dans Novare-cava-

lerie ; décoré par décret du 22 octobre 1849, « pour s'être dis tingué à la bataille de Novare ».

RAMBOSSON Joseph.

Né le 22 janvier 1834, à Saint-Julien-Genevois ; soldat dans les chevau-légers d'Alexandrie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « s'offrait comme volontaire chaque fois et partout où il y avait les plus grands périls à affronter (Madonna della Scoperta).

RAVONEL Joseph.

Né à Perrignier le 18 janvier 1817; soldat dans Piémont-Royal-cavalerie; décoré par décret du 15 juillet 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de la Sforzesca (21 mars 1849) ».

REBOTTON Barthélemy.

Né le 23 avril 1826, à Chambéry; caporal au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 21 avril 1850, « pour s'être distingué au combat de Volta (26-27 juillet 1848); blessé par un coup de mitraille au fait d'armes de Croce-Bianca (6 mai 1848) ».

ROBERT Louis-Joseph.

Né le 16 octobre 1833, à Aix-les-Bains; caporal dans le régiment des chevau-légers de Montferrat; décoré par décret du 23 mai 1859, « pour le courage qu'il montra dans le combat de Montebello (20 mai 1859) : se trouvant à côté du sous-lieutenant Govone, et voyant celui-ci frappé mortellement par un cavalier autrichien, il vengea son chef en abattant le meurtrier à coups de sabre, après l'avoir poursuivi jusqu'au milieu des rangs ennemis ». La municipalité d'Alba lui fit don, en 1859, d'un sabre d'honneur portant cette inscription : « Au caporal Robert, vengeur de son lieutenant François Govone. »

(Voir la *Gazette de Savoie* du 9 juin 1859.)

ROSAY Joseph-Marie.

Né le 17 mai 1837, à Burdignin; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « par son intrépidité, se trouvant toujours parmi les premiers, il fit tant, qu'il fut atteint par une balle qui lui traversa l'épaule droite et le menton (Madonna della Scoperta) ».

RUBELLIN François.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « pour sa belle conduite durant

le combat, d'où il rapporta une grave blessure à la cuisse droite (Madonna della Scoperta) ».

RUBIN Joseph.

Né à Moûtiers; fourrier au 1er régiment; décoré par décret du 24 août 1848, « pour avoir fait prisonniers un officier et douze soldats, à l'assaut de Volta (26 juillet 1848) ».

SALOMON Louis.

Né le 21 janvier 1832, à Saint-Pierre de Soucy; soldat dans l'escadron des guides; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pour l'intrépidité dont il fit preuve, ayant eu son cheval blessé et se trouvant blessé lui-même (San-Martino) ».

SAUNIER Jean-Louis.

Né à Bonne, le 18 septembre 1817; soldat au 2e régiment d'artillerie de place; décoré par décret du 24 août 1848, « pour s'être distingué dans les faits d'armes de Rivoli, Santa-Giustina, Volta et Sona, du 22 au 26 juillet 1848. » « Le 22 juillet, nos troupes, obligées de courir à la défense de Rivoli qui venait d'être subitement attaqué, sont forcées d'abandonner deux pièces de quatre sur les bords de l'Adige. Mais, le combat tournant à notre avantage, deux artilleurs savoyards, Barrot et Saunier, demandent et obtiennent la permission d'aller les reprendre. Ils descendent alors sur la rive du fleuve et, aussitôt aperçus par l'ennemi campé sur le bord opposé, ils deviennent le point de mire de tous les coups. Au milieu d'une grêle de balles, ces intrépides soldats chargent sur leurs épaules une des pièces et l'emportent, redescendent ensuite prendre la seconde, puis les deux affûts, et le plus heureux effet couronne leurs efforts. La distance à parcourir était de vingt minutes, la montée très rapide et l'opération fut accomplie sous un feu continuel de mousqueterie. » Cette scène a été popularisée par la lithographie.

TAGAND Joseph.

Né le 13 septembre 1825, à Vacheresse; caporal au corps des bersagliers ; décoré par décret du 7 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

TARAVEL Damas.

Né à Fontcouverte; maître poudrier au corps de l'artillerie; décoré par décret du 30 avril 1850, « pour s'être distingué au combat de Gênes (11 avril 1849) ».

TERRIER Pierre.

Né le 30 août 1826, à Rumilly; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

THÉVENON Joseph.

Né le 5 août 1831, à Novalaise; caporal dans les chevau-légers de Montferrat; décoré par décret du 26 novembre 1860: « pour avoir, au combat de Montebello, montré de l'intelligence, du courage et de la bonne volonté en se jetant au plus fort de la mêlée, partout où l'action chauffait le plus (San-Martino, 24 juin et Montebello, 20 mai 1859) ».

VALLIER Claude.

Né le 14 décembre 1833, à Montmélian; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir fait preuve de sang-froid et de courage en exécutant avec la trompette tous les signaux qui lui furent ordonnés (Madonna della Scoperta) ».

VIALE Marc.

Né le 25 avril 1829, à Chambéry; caporal au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 5 mars 1860: « pour s'être distingué au fait d'armes de la Sforzesca et à Novare ».

VIDAL Jean.

Né à Albens; artilleur; décoré par décret du 4 décembre 1848, « pour s'être distingué au fait d'armes de Valeggio (25 juillet 1848) ».

VINCENT Joseph.

Né le 1er septembre 1829, à Yenne; soldat au 10e bataillon de bersagliers; décoré par décret du 12 juillet 1859: « blessé, il continua de combattre (San-Martino) ».

VUARCHET Joseph.

Né à Bossey le 29 avril 1826; carabinier au corps royal d'artillerie; décoré par décret du 5 septembre 1848, « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio, du 23 au 25 juillet 1848, ainsi qu'aux portes de Milan (4 août) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

*(A suivre.)* François Miquet.

# LA VIE DE SAINT BERNARD DE MENTHON

*par Richard de la Valdisère.*

Passant en revue les anciennes Vies de saint Bernard de Menthon, M. Pascalein nous disait récemment que la plus ancienne, la seule qui possède une valeur historique, qui offre un caractère d'unité et de sincérité, est celle due à Richard de la Valdisère. Malgré l'érudition déployée par cet écrivain en faveur de sa thèse, nous avouons qu'il n'a pas réussi à nous convaincre.

Selon nous, cette Vie ne possède aucune des qualités énumérées, et pour mettre le lecteur à même de juger du débat en connaissance de cause, nous allons la résumer d'après l'édition qu'en ont donnée les Bollandistes.

L'auteur nous fait tout d'abord l'histoire des lieux habités par son héros.

Après la mort de Noé, nous dit-il, Jupiter et son frère Cordelès, fuyant la colère de leur père Saturne, vinrent se réfugier dans les Alpes. Ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent Cordelès — aujourd'hui Aoste. Sur le col qui séparait cette cité du bassin du Rhône, ils élevèrent en l'honneur de Jupiter une statue de marbre : c'est pourquoi cette montagne fut appelée Mont-Joux. Enfin, un homme riche, nommé Polycarpe, ayant dressé, sur le col qui conduit en Tarentaise, une colonne très haute en pierre surmontée d'un escarboucle luisant, ce passage porta le nom de colonne Joux.

Plus tard, entre 703 et 720 (!), Charlemagne, ou mieux son neveu Roland chassa les païens de la vallée. Mais le démon, qui avait pris possession des deux statues élevées sur les hauteurs voisines, continua d'opérer des prestiges en ces lieux.....

Bernard de Menthon naquit en 923 de Richard de Menthon et de Bernoline de Duin; il fut tenu sur les fonts baptismaux par son oncle paternel, nommé Bernard. A deux ou trois ans, cet enfant commençait à lire; à quatre ans, il servait la messe et composait; à cinq ou six ans, il chantait en musique, récitait l'office divin et portait le cilice. Ce que voyant, son père se hâta de l'envoyer dans une école publique.

Là, entendant raconter les prodiges innombrables que saint Nicolas, mort en 363, avait opérés, tant dans la ville de Myre en Lycie, que dans la ville de Bari, au royaume de Naples, où les Turcs l'avaient transféré en 1088 [1], le jeune écolier sent naître en son cœur une vive confiance en ce grand saint, il se met sous sa protection et conçoit le projet de chasser un jour, avec son aide, les démons du Mont-Joux.

En attendant, Bernard fit de rapides progrès dans les sciences, car il devint *docteur in utroque* [2], surtout dans la science de la théologie, qu'il enseigna même quelque temps.

1. Saint Nicolas mourut en réalité vers 327; ses reliques furent transférées en 1087 à Bari. non par les Turcs, mais par les habitants de Bari, qui voulaient les soustraire aux profanations des Turcs.

2. A cette époque, ce titre n'existait point encore.

Craignant que son fils unique ne songeât à entrer dans les Ordres, Richard de Menthon le rappelle, lui choisit une épouse non moins distinguée par sa naissance que par sa beauté [1], et convoque toute la noblesse du voisinage pour assister aux fiançailles.

La veille du jour fixé, Bernard, retiré dans sa chambre, adresse une prière fervente à Dieu et à saint Nicolas, et s'étend sur sa couche. Il était à peine endormi, que saint Nicolas lui apparaît en songe, lui disant de se sauver à Aoste. Bernard se réveille en sursaut, écrit quelques mots à ses parents pour leur dire qu'il s'en va où Dieu l'appelle, sort secrètement du château, et, prenant des chemins détournés, il se dirige en toute hâte vers la cité d'Aoste, où il arrive bien vite.

L'archidiacre Pierre accueillit à bras ouverts le jeune gentilhomme, lui fit conférer en peu de temps les Ordres sacrés, l'admit au nombre de ses chanoines, et à sa mort, en l'an 966, il le désigna pour son successeur.

Cependant le démon continuait ses prestiges sur le Mont-Joux, et poursuivant de sa rage les pèlerins obligés de traverser la montagne, il immolait le dixième de chaque groupe, prélevant ainsi sur eux un tribut vivant.

Le nouvel archidiacre brûle de chasser l'Esprit mauvais. Encouragé par Nicolas qui lui apparaît en songe, muni de l'autorisation de son évêque, il convoque le peuple d'Aoste et se dirige à sa tête vers le Mont-Joux. Au bourg de Saint-Remy, Bernard congédie le clergé, et gardant avec lui un certain nombre de pèlerins (peut-être aussi le peuple), il gravit la montagne.

Lorsqu'il arrive près de la statue, l'homme de Dieu se place au milieu des pèlerins, au dixième rang. Le démon veut le saisir ; mais lui, jette au coup du démon son étole, dont l'extrémité se change en chaîne de fer, et lui ordonne de se retirer sur les monts Mallets ou monts Maudits (le Mont-Blanc). Après avoir brisé les deux statues, notre héros regagne la ville d'Aoste où il continua d'exercer avec zèle les fonctions d'archidiacre.

Il bâtit pendant ce temps sur Mont-Joux et sur Colonne-Joux un couvent où il établit des chanoines. Enfin, plein de jours et de mérites, il tombe malade à Novare, et y meurt la 6ᵉ férie, soit le vendredi après la fête de la Sainte-Trinité de l'an 1008. On l'inhuma le 15 juin [2] dans le monastère de Saint-Laurent, où ses reliques sont encore aujourd'hui vénérées.

Les couvents, dédiés d'abord à saint Nicolas seul, ont ajouté depuis, au nom de cet évêque, celui du glorieux saint Bernard.

En terminant, l'auteur ajoute :

« Moi, Richard, des seigneurs de Festi (Séez ?) dans la Val d'Isère, archidiacre d'Aoste, et chanoine en ce lieu du temps de Bernard, après avoir fait des recherches à Menthon, Aoste et Novare, après avoir compulsé maintes chroniques et documents, j'ai rédigé le précédent écrit.

Tel est le résumé de la Vie de saint Bernard attribuée à Richard de la Valdisère. Elle n'est, on le voit, qu'un tissu de fables, d'anachronismes et de contradictions.

1. Richard n'indique ni le nom ni la famille de l'épouse.

2. En 1008, le vendredi après la Sainte-Trinité tombait le 28 mai, et non le 15 juin. Du reste, la fête de la Sainte-Trinité ne fut établie dans le diocèse d'Aoste que trois siècles et demi plus tard. (Mᵍʳ Duc.)

— Ces fables et ces anachronismes ne sont point, nous dit-on, l'œuvre de Richard de la Val d'Isère, mais celle d'un interpolateur.

— Eh! qu'en savez-vous? Certes, il n'est pas rare de rencontrer des anachronismes ou des contradictions dans des écrits publiés de nos jours, même signés par des membres de nos Sociétés savantes, et qui n'ont pas été interpolés.

Mais admettons un instant que le texte primitif de Richard ait été remanié, augmenté; à quoi reconnaîtrez-vous ces remaniements? quel sera votre criterium pour séparer le texte authentique du texte falsifié, la vérité du mensonge? Supprimer tout ce qui paraît fabuleux et contradictoire, pour s'écrier ensuite: « Vous le voyez, ce récit offre un caractère de vérité et de sincérité », c'est un procédé commode mais par trop arbitraire.

S'il nous fallait admettre que la Vie en question a été interpolée, nous croirions volontiers que ce qui a été ajouté, ce sont les deux alinéas où l'auteur déclare être un Richard de la Valdisère, contemporain et familier de saint Bernard.

D'après le chanoine Derivaz, cette Vie a été composée vers l'an 1400 par un Chamoisi, prieur de Séez en Tarentaise, qui a reculé d'un siècle la mort du saint pour faire plaisir à certains seigneurs. — Or Derivaz n'est pas un romancier; c'est un chroniqueur sérieux qui a compulsé de son vivant la plupart des archives du Vallais, et qui a laissé dix-huit gros volumes de notes manuscrites très intéressantes. Son affirmation a donc une réelle valeur.

Une preuve selon nous que le couvent du Montjoux n'a pas été fondé au x^e siècle, c'est qu'on n'en trouve aucune mention certaine avant l'an 1125. Comment croire en effet qu'un établissement de cette importance n'eût pas été signalé par quelques chartes de donation ou dans le récit des chroniqueurs!

Le premier archidiacre d'Aoste qui soit mentionné après Richard de la Valdisère, c'est Etienne, qui vivait en 1133. Le premier prévôt de Montjoux après saint Bernard, c'est Ulric, qui aurait reçu le pape Eugène III au monastère l'an 1148, et qui est nommé dans diverses chartes de 1165 à 1168.

En dehors du saint, le premier membre de la famille de Menthon, dont l'existence soit prouvée par documents, c'est Jean de Menthon vivant en 1201; et la généalogie des seigneurs de ce nom publiée récemment n'en signale pas d'autres [1].

[1]. Sur la foi d'un inventaire du xvii^e siècle, elle signale, il est vrai, un Jean de Menthon, seigneur de Disonche en 1147; mais cette date doit être fausse. (Voir *Acad. Sal.*, XIX, 338.)

Tout concourt donc à reporter la vie de saint Bernard à la fin du XIe siècle. C'est du reste l'opinion qui depuis longtemps prévaut en Italie. Dans ses Notes sur la *Vie des Saints* de Galizzia publiées en 1756, l'abbé Dusini, s'appuyant sur l'autorité de codex du XIIe siècle conservés à Novare, fait mourir notre héros en 1086; et dans l'Office propre aux chanoines de Latran, les leçons de la fête du saint placent sa mort à l'an 1108.

C'est cette même opinion qui est de nos jours le plus communément admise par les chroniqueurs sérieux. Parmi eux nous citerons, après le chanoine Derivaz († 1836), Mgr Luquet (*Etudes historiques sur le Grand-Saint-Bernard*, 1849); le savant abbé Gremaud, de Fribourg († 1896); l'abbé Genoud (*Les Saints de la Suisse Française*, 1882); le chanoine Ducis (*L'Epoque de saint Bernard de Menthon*, 1890); Mgr Duc, évêque d'Aoste (*A quelle date est mort saint Bernard de Menthon?* 1893); etc., etc.

Enfin cette opinion est seule compatible avec le texte de très anciennes chroniques affirmant que le saint eut une entrevue à Pavie avec le roi Henri (H. IV, empereur d'Allemagne), marchant contre la ville de Rome à la tête de son armée.

J.-F. GONTHIER.

---

# L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE
## DE CLUSES (HAUTE-SAVOIE)

Continuant notre enquête sur les diverses industries savoisiennes, nous publions aujourd'hui une première étude sur l'horlogerie, travail que nous avons demandé à l'un des hommes les plus compétents en la matière; sa modestie nous empêche, à notre grand regret, de le présenter à nos lecteurs: son nom eut été une nouvelle preuve des efforts tentés par la Société Florimontane pour grouper les hommes d'études disséminés dans le département autour d'un but commun : le culte réfléchi de notre pays.

*Le Comité de Rédaction.*

Avant de parler de cette Ecole, jetons préalablement un coup d'œil rétrospectif et rapide sur l'histoire et l'industrie horlogère en Savoie, sur ses progrès et sur les différentes phases qui se sont succédé depuis son origine jusqu'à nos jours.

L'horlogerie fut introduite vers 1715 dans l'ancienne province du Faucigny par un nommé Ballaloud, arrivant d'Allemagne et natif de Saint-Sigismond-sur-Cluses. Les ouvriers

que cet horloger forma dans cette commune se répandirent d'abord à Cluses, puis à Arâches, à Nancy-sur-Cluses, à La Rivière-Enverse et à Morillon. Ballaloud, qui avait conservé des relations avec l'Allemagne, y trouva les premiers débouchés aux produits de son industrie, plus tard, des relations s'établirent avec Genève et Neuchâtel.

La fabrication de l'horlogerie fit de tels progrès qu'en 1792 elle occupait les deux tiers de la population de Cluses et des localités que nous venons de citer. L'industrie horlogère, favorisée par l'intelligence des habitants, l'isolement, la tranquillité d'esprit, indispensables aux ouvriers de cette profession, avait donc pris un grand développement pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle et jusqu'à la chute du premier Empire. En 1807, elle occupait 1470 ouvriers dans la région de Cluses, dont 1150 travaillaient à Cluses même, 125 à Magland, 85 à Arâches, 97 à Scionzier et 13 au Mont-Saxonnex. Les ouvrages sur lesquels elle s'exerçait étaient des mouvements bruts ou cheminants dits à roue de rencontre.

Jusqu'en 1815, époque où la Savoie fut encore séparée de la France, cette prospérité ne fit qu'augmenter ; mais à partir de ce moment et malgré l'essor que prirent les affaires dans les années qui suivirent la Révolution de 1830, nous voyons cette industrie décroître insensiblement et arriver enfin à un abaissement auquel l'incendie de Cluses, qui eut lieu en 1844, vint mettre le comble par l'émigration presque totale des horlogers qui formaient la majeure partie de la population de la petite ville incendiée. Un relevé très exact fait en 1846, deux années après l'incendie, porte le nombre des ouvriers à 593 seulement, ce qui accuse une diminution de 877 depuis l'année 1807, dans un espace de trente années environ.

Ce nombre de 593 ouvriers existant en 1846, était réparti de la manière suivante et par commune :

| | |
|---|---|
| Cluses | 36 |
| Arâches | 186 |
| Châtillon | 1 |
| Magland | 116 |
| Marnaz | 70 |
| Scionzier | 89 |
| Mont-Saxonnex | 62 |
| La Rivière-Enverse | 5 |
| Saint-Sigismond | 27 |

On attribue généralement cette décadence aux développements rapides de l'horlogerie genevoise et suisse, que nos

industriels savoisiens, soit par apathie, soit par esprit de routine, n'ont pas voulu apporter dans leur fabrication. Aux montres à roue de rencontre ont succédé les montres à cylindre et la vallée de Cluses n'a pas assez tenu compte de ce perfectionnement. Il est cependant juste de dire que jusqu'à ce moment les ouvriers du pays avaient toujours manqué d'émulation, ce stimulant énergique, et aussi de bons modèles; l'incendie de Cluses vint heureusement leur apporter ces facteurs importants.

Le Gouvernement piémontais, touché de la position des malheureux habitants de Cluses, s'occupa, non seulement de relever de ses ruines la ville incendiée, mais encore d'assurer l'avenir de la population en reconstituant l'industrie locale.

Un projet de grande manufacture fut élaboré en haut lieu à la suite d'un rapport de l'un des principaux horlogers de Paris, M. Benoît, qui avait été chargé par le Gouvernement sarde d'aller étudier sur les lieux les moyens les plus propres à arrêter l'émigration et à procurer un travail assuré aux ouvriers ruinés par l'incendie. Malheureusement ce grand et utile projet ne put recevoir son exécution. La guerre contre l'Autriche eut pour résultat d'obérer les finances du Piémont et de rendre impossible l'établissement de la fabrique projetée.

Néanmoins, dans le but de venir en aide à l'industrie de la localité, de lui faciliter les moyens de se reconstituer en donnant à la classe ouvrière une instruction professionnelle en rapport avec les progrès de la science, une Ecole technique y fut fondée aux frais du Gouvernement.

Cette Ecole, décrétée par le roi Charles-Albert, le 31 mars 1848, prit le titre d'Ecole royale d'horlogerie et ouvrit ses ateliers le 2 juin 1849, avec 24 élèves, soit 12 garçons et 12 jeunes filles, tous appartenant à la ville et aux environs. Malgré d'assez grandes difficultés contre lesquelles il eut à lutter à son début, l'Etablissement, pendant les onze premières années de son existence, c'est-à-dire de 1849 à 1860, donna les plus beaux résultats. En effet, en peu de temps d'habiles élèves furent formés et répandirent dans leurs communes respectives de nouvelles idées qui ont excité l'émulation ; la population horlogère s'accrut, de nouveaux ateliers furent créés et en 1860 on comptait 1700 à 1800 ouvriers dont la production annuelle pouvait être évaluée à 1,500,000 francs.

Par suite de l'annexion de la Savoie à la France, l'Ecole devint française, fut réorganisée et complétée en 1863 par décret

du 30 novembre et prit le titre d'Ecole impériale; son enseignement, dès lors, dut s'appliquer non seulement à la Savoie mais à tous les jeunes gens français qui se destinent soit à la fabrication, soit au commerce d'horlogerie.

Enfin en 1870 l'Ecole devint nationale et depuis cette époque elle s'est développée à tel point qu'elle se trouva bientôt trop à l'étroit dans les anciens bâtiments où elle avait été primitivement installée.

Le Gouvernement de la République dans ses efforts incessants pour développer l'enseignement professionnel a fait construire un superbe édifice bien situé, renfermant trois grandes salles de cours et de dessin, cinq vastes ateliers bien aérés, bien appropriés à leur destination et pouvant contenir plus de 200 élèves. Commencé en 1880, ce nouveau bâtiment a été inauguré solennellement en 1886, par MM. Lockroy et Goblet, alors ministres du Commerce et de l'Instruction publique.

**Dispositions générales.**

L'Ecole nationale d'horlogerie est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce et du Préfet de la Haute-Savoie. Elle a pour objet de former :

1° Des ouvriers instruits et habiles, capables d'exécuter en tout ou en partie les appareils destinés à la mesure du temps ou tous autres mécanismes de précision appropriés aux usages des sciences et des arts ;

2° De donner l'instruction nécessaire aux jeunes gens qui se destinent à devenir dans ces genres d'industries fabricants ou chefs d'atelier.

On n'y reçoit actuellement que des externes.

**Enseignement.**

La durée des études est de trois ans.

L'enseignement est gratuit ; il est à la fois théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend la langue française, l'arithmétique, les éléments d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de mécanique, de cosmographie, de physique (spécialement l'électricité), le dessin des machines.

L'enseignement pratique est donné dans quatre ateliers. Il embrasse :

1° La fabrication des blancs ou ébauches, les pignons, le remontoir au pendant, la cadrature, le finissage, les diverses espèces d'échappements, le plantage, l'emboîtage et le réglage ;

2° Les diverses parties accessoires telles que le denturage des roues, le travail des pierres fines et le sertissage ; enfin les réparations d'horlogerie.

Dans un cinquième atelier sont placés les élèves qui se destinent spécialement à la construction des appareils électriques, tels que télégraphes, téléphones, pendules, etc., et à la petite mécanique en général.

Des brevets sont délivrés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes aux élèves de troisième année qui, aux examens généraux de sortie, ont satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves. Il est décerné, à ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 15 et aucune moyenne particulière inférieure à 11, un brevet parti-

culier et une médaille d'argent d'après le modèle adopté par le Ministre. L'élève sortant le premier de sa promotion reçoit la même médaille en or.

Des prix, consistant en outils et ouvrages scientifiques, ainsi que des mentions honorables peuvent être accordés aux élèves les plus méritants de première et de deuxième année à la suite des examens de fin d'année scolaire.

**Conditions d'admission.**

Il n'est reçu à l'école que des élèves âgés de plus de 14 ans ; la rentrée des classes ayant lieu chaque année le 3 novembre, les candidats doivent justifier qu'ils auront au moins 14 ans le 1er dudit mois.

Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au préfet du département dans lequel réside la famille du candidat, du 1er août au 20 septembre. Ces demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° Un extrait authentique de l'acte de naissance du candidat;

2° Un certificat de vaccine d'un docteur assermenté : ce certificat constatera, en outre, que le candidat ne possède aucune infirmité permanente pouvant nuire au travail de l'horlogerie, et qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale attestant, de plus, que le candidat jouit de la qualité de Français;

4° Le certificat d'études primaires ou, à défaut, un certificat délivré par un fonctionnaire de l'enseignement public, justifiant que le candidat possède les connaissances suivantes : la lecture, une écriture lisible et courante, une orthographe à peu près correcte, l'arithmétique comprenant les quatre premières règles, les fractions, le système métrique, les règles de trois simple et composée ;

5° Un engagement *(sur papier timbré)* pris par les parents d'acquitter, aux époques fixées, la totalité ou la fraction des frais d'entretien laissés à leur charge.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

L'admission des élèves est prononcée par le Ministre.

Les élèves admis doivent être rendus à l'Ecole le 3 novembre au plus tard.

Tout élève qui ne s'y est pas présenté à cette date est considéré comme démissionnaire, sauf le cas d'excuse légitime.

Un certain nombre de places sont réservées chaque année aux ouvriers horlogers qui voudraient se perfectionner dans une ou plusieurs parties de la fabrication de la montre.

Ces ouvriers sont reçus par le directeur qui doit préalablement s'assurer de leur moralité et de leur conduite.

**Frais d'entretien. — Bourses d'entretien.**

Le régime de l'Ecole est l'externat. Les élèves sont placés par leurs parents chez des correspondants domiciliés dans la commune de Cluses et agréés par l'administration de l'Ecole.

Toutefois l'administration peut, sur la demande des familles, se charger de placer les jeunes gens. Dans ce cas, les parents doivent verser par trimestre et d'avance une pension annuelle de 600 francs environ.

Des bourses ou fractions de bourse d'entretien peuvent être accordées, sur les fonds de l'Etat, portés à cet effet au budget de l'Ecole, aux élèves dont les familles ont préalablement fait constater l'insuffisance de leurs res-

sources. Ces bourses ne sont accordées que pour une année scolaire. Elles sont renouvelables.

Les demandes de bourse *(sur papier timbré)* sont adressées au Ministre. Elles sont déposées à la préfecture en même temps que les demandes d'admission et soumises par les soins du préfet à l'instruction réglementaire.

Des bourses d'entretien sont également accordées par des départements et des communes.

**Frais accessoires.**

Une somme de 25 francs est versée à l'entrée par chaque élève pour répondre des dégâts qu'il commettrait ou des pertes des matières premières résultant de sa négligence ou de sa faute. En outre, les parents doivent verser chaque année une somme de 5 fr. pour abonnement aux bains froids.

L'entretien du petit outillage et les fournitures de matières premières à l'usage des ateliers sont à la charge de l'Etat, sauf les menus outils dont la liste est annexée au présent programme et qui sont fournis par les élèves à leur entrée à l'Ecole; ces derniers doivent en outre se procurer les livres nécessaires à leur instruction.

**Tenue des élèves.**

Les élèves devront toujours se présenter à l'Ecole dans une tenue convenable. En conséquence, leurs familles devront pourvoir à l'entretien et, s'il y a lieu, au renouvellement de leurs vêtements. En cas de refus ou de retard prolongé après l'invitation qui serait adressée à la famille d'un élève par l'administration de l'Ecole, l'exclusion de cet élève pourra être prononcée.

Les élèves portent une casquette d'uniforme.

**Liste des menus outils que les élèves doivent se procurer.**

Pour la première année :

Un tour à finir, une pince à bouts ronds, un compas à coulisse, un compas aux douzièmes, un tour aux vis, un perce-droit, une pierre à l'huile, un marteau, un chalumeau, quatre burins, six équarissoirs assortis, deux limes carrelettes, une rude et une demi-rude, deux limes barettes, deux limes feuilles de sauge, deux limes rondes (le tout avec manches), deux archets en baleine, un bâton de cire, un morceau de laiton rond.

Pour la deuxième année :

Un compas aux engrenages et un outil à planter.

(On peut se procurer tous ces objets à Cluses, chez les marchands de fournitures d'horlogerie.)

**Renseignements divers.**

Une bibliothèque et un musée d'études, renfermant une collection de modèles des plus complètes, sont à la disposition des maîtres et des élèves.

A l'extérieur, des surveillants spéciaux assurent la bonne tenue des élèves et leur rentrée, le soir, dans leurs chambres respectives, aux heures réglementaires. Chaque jour ces fonctionnaires rendent compte de leurs observations à la Direction de l'Ecole.

L'établissement est chauffé au moyen de quatre grands calorifères et éclairé à la lumière électrique.

Un excellent médecin payé par l'Etat donne les meilleurs soins aux élèves indisposés ou malades et ceux-ci ne sont jamais laissés seuls.

Un établissement de bains froids, offrant toutes les garanties de sécurité,

installé suivant une décision de M. le Ministre, est à l'usage spécial des élèves. Toutefois, ceux-ci ne peuvent s'y rendre qu'accompagnés de leurs maîtres.

Une société de musique est organisée entre les élèves ; les répétitions se font dans une des salles de l'établissement, en dehors des heures de travail.

Il n'y a pas de jeudi : les élèves travaillent chaque jour de 7 heures à midi et de 1 heure 1/2 à 6 heures 1/2 : soit 10 heures par jour, dont 8 pour le travail d'atelier et 2 pour les cours appliqués de théorie et de dessin.

Les dimanches et fêtes, un appel est tait à 10 heures du matin en vue de s'assurer de la présence des élèves à Cluses. Dans leurs promenades, ceux-ci ne doivent pas dépasser un périmètre de 2 à 3 kilomètres de rayon sans en avoir préalablement obtenu par écrit la permission du Directeur qui fixe lui-même l'heure de la sortie et de la rentrée.

Chaque année, l'administration des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Directeur de l'Ecole, reçoit dans ses ateliers de Paris, sans examen, deux élèves choisis parmi les quatre premiers de la promotion sortante. En cas de places disponibles, d'autres élèves peuvent être admis, mais au concours. Ces jeunes gens font un stage d'une ou deux années pendant lesquelles ils reçoivent une indemnité annuelle de 1,800 francs. En suite d'un examen, ils sont reçus agents spéciaux des télégraphes au traitement de 2,000 fr., pour arriver, par des augmentations successives, à 3,400 fr. avec pension de retraite. Ils sont nommés à cet emploi dans les principales villes de France.

Au point de vue du service militaire, les élèves de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses sont admis aux examens d'ouvriers d'art qu'ils subissent presque tous avec succès. Ils ne font ainsi qu'une année de service militaire.

Les travaux de l'Ecole ont été appréciés par le public connaisseur et par les artistes les plus éminents à 19 expositions, dont 11 universelles, savoir :

| | |
|---|---|
| Londres . . . . . . . . . . . | 1851 et 1862 |
| Paris. . . . . . . . . . . . . | 1855, 1867, 1878, 1881 |
| Lyon. . . . . . . . . . . . . | 1872 |
| Vienne (Autriche). . . . . . . | 1873 |
| Anvers. . . . . . . . . . . . | 1885 |
| Paris. . . . . . . . . . . . . | 1889 |
| Chicago (Amérique). . . . . . | 1893 |
| Besançon, . . . . . . . . . . | 1893 |

A chacun de ces grands concours industriels, les produits de l'Ecole ont été, par les jurys internationaux, jugés dignes des plus honorables distinctions, notamment 10 médailles d'or et 3 diplômes d'honneur.

A partir de 1889, l'Ecole de Cluses prit un nouvel essor ; elle comptait alors 98 élèves, en 1892, ce chiffre est porté à 120 et l'année scolaire 1896-1897 vient de se terminer avec 164 jeunes gens.

En 1893 elle a dignement figuré à l'Exposition internationale de Chicago. Dans son rapport à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie le directeur de l'Enseignement technique, délégué du Gouvernement, s'exprimait ainsi :

« L'Exposition de l'Ecole de Cluses a été tout spécialement

« remarquée; la presse de Chicago s'en est occupée à plusieurs
« reprises, en insistant sur l'utilité d'une création analogue
« aux Etats-Unis. »

Mais c'est surtout par sa participation à l'Exposition du Centenaire de l'horlogerie, à Besançon, que l'Ecole Nationale de Cluses a, dans ces derniers temps, justifié et affirmé son universelle renommée. Tous les maîtres en l'art de l'horlogerie ont loué sans réserve ses méthodes d'enseignement, d'ailleurs affirmées par les résultats les plus satisfaisants, prodigieux même, au dire de quelques-uns, si l'on considère qu'ils s'obtiennent en 28 mois de travail. (La durée des vacances étant de 2 mois par année, il en résulte une diminution de 6 mois dans les trois années d'études ; si nous ajoutons les dimanches et jours fériés, il ne reste réellement que 28 mois de travail.)

Ne citons que l'une de ces appréciations :

« L'Ecole de Cluses tient le premier rang, laissant bien loin
« derrière elle les autres Ecoles de France, et son exposition
« n'a pas été sans stupéfier plus d'un horloger franc-comtois.
« Seule elle a présenté ses instruments de démonstration, ses
« modèles, ses cours théoriques, donnant ainsi une idée
« exacte et complète de son enseignement, tout en prouvant
« par les résultats obtenus l'excellence de cette méthode.

« L'Ecole de Cluses montre, à côté d'une importante collec-
« tion d'échappements et de quelques pendules d'une exécution
« parfaite, un tableau de petit outillage et de pièces détachées
« vraiment remarquable, tant par sa disposition que par le
« fini des objets qui le composent, une importante collection
« de pièces compliquées et de mouvements à divers degrés
« d'avancement, ainsi que quelques belles montres finies.

« Les dessins sont habilement faits et fort bien conçus.

« A signaler les appareils construits dans son atelier de
« télégraphie : télégraphes, sonneries, etc.

« L'Ecole de Cluses seule a abordé cette branche de l'horlo-
« gerie, et en raison de l'extension de jour en jour plus consi-
« dérable que prend l'horlogerie électrique, cette direction
« donnée à l'enseignement ne peut que rendre de très grands
« services.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« L'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, en allant se faire
« juger par ceux-mêmes qui, mus par un chauvinisme exagéré,
« ont toujours cherché à la discréditer, a fait preuve d'une
« grande confiance en ses moyens. Elle revient plus forte,

« dignement récompensée et hautement proclamée la première « entre toutes. »

Depuis l'annexion, plus de 1,300 jeunes gens ont traversé l'école et, à de rares exceptions près, sont restés dans les rangs de l'armée industrielle. Les uns sont d'importants chefs d'usine, fabricants d'horlogerie, des contre-maîtres distingués ; d'autres sont ouvriers dans les ateliers du pays ; quelques-uns sont adonnés à la construction des appareils télégraphiques et des instruments des sciences pour lesquels une main habile, jointe à une grande rectitude de coup d'œil, est indispensable ; enfin, d'autres, et c'est le plus grand nombre, sont répandus dans tous les départements où ils exercent avec intelligence et habileté le commerce et le travail des réparations d'horlogerie.

En résumé l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, l'aînée de toutes celles qui existent en France n'a plus à faire ses preuves ; ce qui précède démontre suffisamment que depuis son origine elle a largement rempli la mission déterminée par ses programmes.

---

## LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

*(Suite.)*

### Le Grain de Blé.




1.

D'é açhtâ on gron dĕ blâ,
On gron dĕ blâ, toulalà ;
D'é açhtâ on gron dĕ blâ,
On gron dĕ blâ, toulali, toulalà,
On gron dĕ blâ, toulalêră.
*(J'ai acheté un grain de blé,*
*Un grain de blé, toulala, etc.)*

2.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
Vĕ lĕ moni, toulalà,
Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
Pĕ lĕ polë, toulali, toulalà ;
Pĕ lĕ polë, toulalêră.
*(Je l'ai pris, je l'ai porté*
*Vers le meunier.)*

3.

Lĕ moni qĕ m' l'a molu,
M' l'a mi molu, toulalà, etc. [1].
*(Le meunier qui me l'a moulu*
*Me l'a moulu à moitié.)*

4.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portà,
U bolonjhi, toulalà, etc.
*(Je l'ai pris, je l'ai porté*
*Au boulanger.)*

5.

L'bolonjhi q' l'a enpâtâ
M' l'a mi empâtâ, toulalà, etc.
*(Le boulanger qui l'a empâté,*
*Me l'a empâté à moitié.)*

6.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
A l'enforni, toulalà, etc.
*(Je l'ai pris, je l'ai porté*
*A l'enfourneur.)*

7.

L'enforni q' l'a infornâ
M' l'a mi brulâ, toulalà, etc.
*L'enfourneur qui l'a enfourné*
*Me l'a brûlé à moitié.)*

8.

Y en-n a fé diswi bô pon
É on levon, toulalà, etc.
*(Il en a fait dix-huit beaux pains*
*Et un levain.)*

9.

Y en-n ĕ rĕstâ on tortilyon
Pĕ lĕ minon, toulalà, etc.
*(Il en est resté un petit morceau*
*Pour le petit chat.)*

10.

Y en-n u côre on garolĕ
Pĕ lĕ polĕ, toulalà, etc.
*(Il y en eut encore une boulette*
*Pour le coq.)*

Communiquée par M. Aimé Constantin.

## L'Alouette.

(PATOIS DE THÔNES.)




1.

Na brav' aluïëtă
Matin s' tê lĕvâ ;
Matin s' tê, marilà, riri,
Tonton, mari, marilà,
Matin s' tê lĕvâ.
*(Une jolie alouette*
*De bon matin s'était levée.)*

2.

Drê ïô dïên lé nïolĕ,
La pour' é montà ;
La pour' é, marilà, riri, etc.
*(Droit en haut dans les nues,*
*La pauvresse est montée.)*

3.

Lé, on la parchvivĕ,
S'on la vëïê pâ ;
S'on la vë... marilà, riri, etc.
*(Là, on l'entendait*
*Si on ne la voyait pas.)*

4.

Lé, on l'êntêndivĕ
Tirliri chantâ ;
Tirliri, marilà, riri,
Tonton, mari, marilà,
Tirliri chantâ.
*(Là, on l'entendait*
*Chanter ses* tirliri.*)*

1. Tous les couplets se répètent d'après le modèle du premier.

5.

Lé, l' fassê d' prêhîrë
  Pĕ tô lou danâ;
Pĕ tô lou, etc.
*(Là, elle faisait des prières*
*Pour tous les damnés.)*

6.

Pwé su çlà nohirĕ
  L'ĕ vnĭu s'arposâ;
L'ĕ vnĭu s'ar'... etc.
*(Puis sur ce vieux noyer,*
*Elle est venue se reposer.)*

7.

La branÇhĕ 'tê sĕtă,
  L'êzé a tombâ;
L'êzé a, etc.
*(La branche était sèche,*
*L'oiseau est tombé.)*

8.

Ma pour' aluĭĕtă,
  T' é-tŏ bin fé mâ?
T'é-tŏ bin, etc.
*(Ma pauvre alouette,*
*T'es-tu bien fait du mal?)*

9.

Dĕ m' sé rontu l'âlă
  D'é lĕ cou cassâ;
D'é lĕ cou, etc.
*(Je me suis rompu l'aile,*
*J'ai le cou cassé.)*

10.

U pi dĕ çli âbrŏ,
  Pĕ mĕ consolâ,
Pĕ mĕ con... etc.
*(Au pied de cet arbre,*
*Pour me consoler.)*

11.

Awé d' boqĕ rôsĕ
  Dĕ l'é êntară;
Dĕ l'é ên... etc.
*(Avec des fleurs roses,*
*Je l'ai enterrée.)*

Communiquée par M. Aimé Constantin.

## La Marion sur un Pommier.

(PATOIS DE THÔNES.)




1.

La Marĭon su on pomi,
  Qĕ sĕ guinguinâvĕ,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ dĕ cé,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ dĕ lé,
  Qĕ sĕ guinguinâvĕ.
*(La Marion sur un pommier*
*Se dandinait,*
*Se dandinait de çà,*
*Se dandinait de là,*
*Se dandinait.)*

2.

Lĕ bossu vin à passâ
  Qĕ la rĕgardâvĕ,
Qĕ la rĕgardâvĕ dĕ cé,
Qĕ la rĕgardâvĕ dĕ lé,
  Qĕ la rĕgardâve.
*(Le bossu vint à passer*
*Et il la regardait,*
*Qui la regardait de çà,*
*Qui la regardait de là,*
  *Qui la regardait.)*

3.

— T' m' arguétĕ bin tan, bossu,
T-ou qĕ d' sé si drôlă ?
T-ou qĕ d' sé si drôlă dĕ cé ? etc.
*(Tu me regardes bien tant, bossu !*
*Suis-je donc si jolie ?)*

4.

— T'é bin brâvă, t'é d' mon gò,
Tĕ saré ma mîă,
Tĕ saré ma mîă dĕ cé, etc.
*(Tu es bien jolie, tu me plais,*
*Tu seras mon amie.)*

5.

— M'arguétă pâ tan, bossu ;
Dĕ n' sé pâ ta mîă,
Dĕ n' sé pâ ta mîă dĕ cé, etc.
*(Ne me regarde pas tant, bossu,*
*Je ne suis pas ton amie.)*

6.

— P'étrĕ ta mîă, bossu,
Fô t' copâ ta bossĕ,
Fô t' copâ ta bossĕ dĕ cé, etc.
*(Pour que je sois ton amie, bossu,*
*Il te faut couper ta bosse.)*

7.

Can la bossă fu copâ,
Lĕ bossu cwinnâvĕ,
Lĕ bossu cwinnâvĕ dĕ cé, etc.
*(Quand la bosse fut coupée,*
*Le bossu criait en grognant (com-*
*[me crient les petits porcs.)*

8.

Pleură dan pâ tan, bossu,
On t' rêndrà ta bossă,
On t' rêndrà ta bossă dĕ cé, etc.
*(Ne pleure pas tant, bossu,*
*On te rendra ta bosse.)*

9.

Can la bossă fu rêndùà,
Lĕ bossu chantâvĕ...
Lĕ bossu chantâvĕ dĕ cé, etc.
*(Quand la bosse fut rendue,*
*Le bossu chantait.)*

*(A suivre.)* Jean Ritz.

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

## *Les Epées de Bordeaux.*

M. J.-B. Giraud, le savant conservateur des Musées archéologiques de Lyon, a publié, en 1895 [1], et dans une seconde édition de 1896, une étude fort intéressante sur les épées dites de Bordeaux et sur la localité que ce nom désignait en réalité : la capitale de l'Aquitaine ou le modeste village de Savoie, sur la rive gauche du lac du Bourget.

En faveur de la première opinion, M. Giraud cite un passage de la *Géographie d'Abufeda* [2] où l'on vante les épées de Bordeaux (Gironde) : « les épées qu'on y fabrique sont célèbres ».

1. *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1895, p. 171.
2. *Collection de Documents inédits*, III, p. 307. — M. Giraud prépare un *Supplément* contenant de nouveaux documents à l'appui de sa démonstration qui, d'ailleurs, semble dès à présent irréfutable.

Il analyse un certain nombre de documents anciens, du XIV^e^ et du XV^e^ siècles, prouvant l'existence dans cette ville de fabricants d'épées. Il cite enfin l'association conclue, en 1485, devant un notaire de Bordeaux (Gironde), entre quatre armuriers étrangers, « Ambroise de Karoles, Etienne Daussone, Glaudin Bellon, natifs du pays de Milan en Lombardie, et Pierre de Sonnaz du duché de Savoie », pour la fabrication des cuirasses et des armures damasquinées [1].

Ces textes rares et vagues établissent bien qu'il y a eu en Guienne des fabricants d'armes, et il ne pouvait en être autrement, car on a dû s'y efforcer de se passer de l'industrie étrangère, espagnole, française [2], allemande ou italienne. Cependant ils sont loin de prouver que Bordeaux ait jamais possédé une fabrique d'épées spécialement connue et célèbre. M. Giraud ajoute avec raison que les industries naissent le plus souvent dans les milieux produisant la matière première, et il y a là encore un argument contre la Guienne où le minerai de fer ne se rencontre pas. Il en est tout autrement de la Savoie et spécialement de Bourdeau [3]. Ce village, favorablement assis au bord d'un lac qui était au moyen âge, et assez longtemps plus tard, une voie de communication importante [4], possédait dans ses environs des mines de fer hydraté, aujourd'hui à peu près épuisées [5], un cours d'eau puissant et intarissable et de vastes futaies. Il pouvait recevoir facilement aussi le minerai de la Basse-Maurienne. Une circonstance particulière y favorisa longtemps le développement de la fabrication de belles et bonnes épées, c'est le voisinage du vaste château ducal du Bourget où, du commencement du XIII^e^ siècle à la fin du XV^e^,

1. La commune de *Sonnaz*, entre Chambéry et Aix-les-Bains, n'est séparée du lac du Bourget que par la petite commune du Vivier. Pierre de Sonnaz a pu donc être un ancien ouvrier de Bourdeau.

2. On sait que la Guienne n'est devenue française que sous Louis XI, vers la fin du XV^e^ siècle.

3. L'*o* se prononçait *ou*, et les noms de Bourdeau, Bordeaux, Bordeaulx et Bourdeaulx sont absolument identiques.

4. C'est ainsi qu'en novembre 1244, le pape Innocent IV, fuyant l'Italie pour échapper aux poursuites de l'empereur Frédéric II, traversa le Mont-Cenis, puis le lac du Bourget d'où il arriva au Rhône par le canal de Savière et se rendit à Lyon. Déjà, en 1235, Anselme, archevêque de Patras, suivait cette route lorsqu'il mourut à l'abbaye d'Hautecombe, située sur la même rive du lac du Bourget. (MUGNIER, *Les Savoyards en Angleterre au XIII^e^ siècle*, p. 204-206.) — Du Rhône, et en le remontant, on arrivait assez rapidement en Franche-Comté et en Suisse; en le descendant, on traversait la Bresse et l'on était bientôt dans le Lyonnais ou dans la Bourgogne.

5. C'étaient des dépôts de très bon fer hydraté, appelés sidérolithiques, comme ceux de Cuvat, Ferrières, Cruseilles, près d'Annecy. Des recherches y ont été pratiquées, il y a vingt ans, par M. le comte de Certeau et M. René Gigodot. (Note due à l'obligeance de l'ingénieur en chef des mines, M. Hipp. Lachat, de Cruseilles.)

la Cour de Savoie séjourna souvent, avec ses hommes d'armes et son cortège de gentilshommes, tous jaloux de porter à leur côté une épée solide, « la meilleure de toutes les sauvegardes », au dire de l'un d'eux [1].

Dans sa *Monographie de Bordeau,* le regretté M. Mailland constate que, lors de la confection du cadastre de Savoie, en 1738, les géomètres notèrent l'existence dans ce village de 4 forges, 2 martinets et 2 grandes meules. Assez récemment, suivant le même auteur, des débris d'armes, parmi lesquels une épée entière, y ont été trouvés. A ces indices, qu'il serait facile de multiplier, s'ajoutent des preuves indiscutables : d'abord le témoignage de Montaigne, puis un acte découvert à Lyon par M. J.-B. Giraud.

## II.

Dans l'une des dernières pages de son *Voyage en Italie,* Michel de Montaigne rapporte qu'en s'en retournant, il passa par Chambéry, Bordeau, le col du Mont-du-Chat : « Chamberi, 2 lieues, ville principale de Savoie, petite, belle et marchande, plantée entre les mons, mais en un lieu où ils se reculent fort et font une bien grande plaine. De là nous vinmes passer le Mont du Chat, haut, roide et pierreux, mais nullement dangereus ou mal aisé, au pied duquel se siet un grand lac et le long d'icelui un chateau nommé *Bordeau ou se font espees de grand bruit* [2]. » Ces lignes sont d'autant plus importantes que l'attention du célèbre écrivain a dû être éveillée par l'identité du nom du village savoisien et celui de Bordeaux, sa patrie, dont il avait été le maire quelques années auparavant. Si Montaigne attribue ainsi à Bourdeau la fabrication « des épées de grand bruit », c'est bien parce que cela était un fait notoire, incontesté, et que Bordeaux, sa ville natale, n'élevait aucune prétention à ce sujet.

A cette époque, d'ailleurs, les fabriques d'épées à Bourdeau étaient en pleine activité, car M. Giraud a trouvé aux Archives départementales du Rhône un contrat passé devant M[e] Southonnas, notaire à Lyon, le 22 août 1576 ou 1586, par lequel « Michel et Claude Pasquier, forgerons d'espées près le Borget lez Chambery en Savoye, s'engagent à livrer exclusivement a

1. Mugnier, *Jehan de Boyssonné et le Parlement de Savoie*, p. 192. *(Sous presse.)*

2. La note de voyage de Montaigne, écrite très rapidement sans doute, place au château de Bordeau la fabrique d'épées. Il est certain, comme l'a fait observer M. Mailland, que ces fabriques étaient au dehors, certainement le long du cours d'eau. (Montaigne, *Voyage en Italie* en 1580-1581, Rome-Paris, 1774, p. 411.)

maistre Jehan Perret, marchand de Lyon, toutes les espées qu'ils feront ou forgeront dans leur martinet pendant trois ans, au prix de 8 livres 12 sols tournois monnoye du roi la douzaine de lames fines, et à onze florins monnoye de Savoie, les moyennes..., la marchandise à faire de la façon que leur sera commandée par l'acheteur qui leur fait une avance de cent florins sur le marché». (J.-B. Giraud, *Les Epées de Bordeaux,* p. 43 et 77.) Les lames *fines* étaient ainsi payées 14 sols et 4 deniers la pièce; la lame seule, semble-t-il, sans poignée ni pommeau, et encore moins sans fourreau. Ce que le marchand de Lyon recherchait paraît être le monopole assuré durant trois ans d'une marque spécialement connue et réputée parmi les divers fabricants de Bourdeau. Il y a dans ce contrat signalé par M. Giraud une indication précieuse pour notre industrie nationale. Nos *armophiles* ne manqueront pas d'en profiter pour rechercher la marque des Pasquier et celles de leurs prédécesseurs.

Léonard du Gourt, archer du duc de Savoie, et fabricant ou simplement marchand d'armes à Chambéry, avait, le 23 janvier 1460, obtenu du duc de Savoie le privilège de marquer sa marchandise *d'une cloche surmontée d'une étoile (campana cum stella desuper).* Les fabricants de faulx du Faucigny avaient aussi leurs marques spéciales [1]. Dans des Lettres-Patentes du 2 novembre 1619 [2] accordées à Jean-Baptiste-Bernard et Pierre-Antoine Castagneri, de Turin, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel I$^{er}$, on rappelle que « les fabriques de faulx et *d'épées de toute sorte* se sont, peu à peu et *depuis longtemps,* introduites dans les Etats de Savoie, particulièrement par les soins des deux Castagneri qui, à grands frais et travail, ont établi à Argentine (près Aiguebelle) plusieurs martinets ou fabriques de faulx et *d'épées en toute perfection,* en faisant fabriquer les fers et aciers dans ce même lieu pour mieux en assurer la bonté, et dans lesquels la fabrication est si considérable qu'elle fournit non seulement aux besoins du pays mais qu'elle expédie encore ses produits en France et autres Etats [3] ». La marque des Castagneri (plus tard comtes de Castagneri de Châteauneuf) n'est pas indiquée ; ce pouvait être un *châtaigner* comme sur les contre-cœurs ou plaques de cheminées

1. Dufour et Mugnier, *Les Ouvriers sur le Cuir, sur le Fer, etc.*, p. 40, 47 à 54 ; — voir aussi Dufour et F. Rabut, *Les Armuriers et les Armes de diverses espèces en Savoie,* dans *Mémoires S. S. H. et A.*, p. 120 et s.

2. *Les Ouvriers sur le Cuir, sur le Fer,* p. 58.

3. *Id.*, p. 59.

qu'ils fabriquaient [1]. Des recherches dans les collections particulières [2] et dans les musées de Turin, Genève, Lyon, Paris, pourraient avoir d'heureux résultats. Si M. Charles Buttin, notre collègue de la Société Florimontane, et M. J.-B. Giraud voulaient bien y employer leur science spéciale et leur patiente application, ils arriveraient certainement à retrouver les épées *de grand bruit* de Bourdeau et celles *de toute perfection* d'Argentine.

François MUGNIER.

*
* *

## DONS ET ÉCHANGES

Ne sont pas cités les ouvrages déjà mentionnés dans les compte-rendus des séances, à moins qu'ils ne fassent ici l'objet d'un article spécial.

**Bulletin de l'Institut national genevois,** t. XXXIV (extr.). — J. VUY : *(1815-1896) Souvenirs personnels* ; notice bibliographique et gravure.

**Journal de la Soc. d'archéol. lorraine,** 1896. — L. GERMAIN : *De la Qualification « en Savoie » attribuée à Salm, près de Senones* (explique, d'après des actes du XIVe s., par en Saulnois ou en Sauvoy, de *Salinensis* ou de *Silvensis*).

**Mém. et doc. de l'Académie chablaisienne,** t. X. — A. DUPLAN : *L'Hôpital d'Evian-les-Bains,* notes et documents. — A. FOLLIET : *Le Chablais dans la seconde moitié du XVIIIe s.* — DE FORAS : *Pièces relatives à la soumission d'Annecy en 1703.*

**Mém. et doc. de l'Académie salésienne,** t. XIX. — Abbé ROLLIN : *Monographie de Viuz-en-Sallaz* (les monog. de ce genre, toujours utiles, sont surtout intéressantes pour la période médiévale et moderne ; les périodes antérieures sont généralement à peine esquissées ; l'étude topographique demanderait aussi à être traitée d'une façon plus étendue ; mais il est difficile aussi de tout faire). — J. MORAND : *Monographie de Villaz.*

**Ouvrage.** — G. DE MORTILLET : *Formation de la Nation française,* in-8°, 336 p., 1897. C'est un nouvel et intéressant volume que l'infatigable professeur de l'Ecole d'Anthropologie vient d'ajouter à la collection de la Bibliothèque scientifique internationale. Comme c'est avant tout un ouvrage de vulgarisation, l'auteur a simplifié le plan, réduit la discussion et condensé les conclusions en formules. Il avertit d'abord que les légendes historiques et linguistiques sur lesquelles on s'appuie pour démêler le chaos de nos origines nationales sont trop souvent fragiles et mensongères et qu'il n'y a que la palethnologie et l'anthropologie qui offrent, par les fouilles et les monuments, un terrain solide à l'investigation. Dans la première partie,

1. *Mémoires S. S. H. et A.*, t. XXXIII, p. XVI. — Il est possible que cette plaque qui porte les armes avec la devise des Castagneri : FAVEO BONOS PVNGO MALOS et sous le pied de l'arbre W. CASTAGNERI, 1634, soit une pièce unique fabriquée spécialement pour leur demeure à Chambéry.

2. Celle, par exemple, de M. Guicherd, de Lyon, à qui l'épée trouvée à Bourdeau a été vendue. (MAILLAND, *Monographie de Bourdeau*, p. 154.)

de Mortillet montre que les renseignements fournis par les anciens historiens sont vagues et contradictoires. Aussi renonce-t-il à résoudre la question des Ligures et des Ibères (ceux-ci précédant chronologiquement les Celtes) ; dans l'imbroglio de la question celtique, gauloise, galate, il arrive à cette conclusion que Celtes et Gaulois et même Germains sont des peuples d'une même souche ethnique, distingués par une aristocratie envahissante et guerrière qui a soumis, sans les détruire, les populations indigènes sédentaires. Au sujet de la linguistique, il y a un chapitre intéressant sur les écritures et les sculptures anciennes trouvées en France, mais le début du chapitre suivant pouvait être supprimé. — La troisième partie, qui traite de la palethnologie, est le résumé de l'ouvrage connu et recherché du même auteur, *Le Préhistorique* ; il l'a rajeuni en faisant une place à la paléonthologie et au transformisme et en mettant sa classification au courant des nouvelles découvertes. C'est ainsi qu'il insiste sur les produits éburnéens surtout étudiés par Piette dont il combat les conclusions stéatopygiques, sans citer ses cailloux colorés et ses couches à escargots ; sur l'époque campignyenne où les indigènes se réfugient sur les pilotis devant l'invasion néolithique à laquelle l'auteur n'accorde que deux pages. Les âges du bronze et du fer sont traités aussi d'une façon très résumée, quoique très claire. — Dans la quatrième partie sont étudiées, d'après les derniers travaux anthropologiques, les deux grandes races qui forment le fond de la population française. Il reste maintenant à formuler le vœu que de nouvelles découvertes permettent, en dissipant les malentendus qui existent entre les historiens anciens et les savants modernes, de faire revivre nos ancêtres sous leurs vrais noms, qu'ils soient Ibères, Ligures, Celtes ou Galates et d'établir ainsi une identification à laquelle l'éminent auteur s'est refusé.

## GLANES

Le *Journal officiel,* dans un résumé statistique concernant la population française, reproduit dans le *Temps* du 16 mars 1897, donne les renseignements suivants sur nos départements :

| | | |
|---|---|---|
| HAUTE-SAVOIE | Population : 265,090 ; Mariages : 1,688 ; Divorces : 10. | Naissances : 6,102 ; Décès : 5,886. |
| SAVOIE | Population : 261,250 ; Mariages : 1,733 ; Divorces : 7. | Naissances : 5,880 ; Décès : 5,954. |

*Le Directeur-Gérant :* Marc LE ROUX.

3867. — Annecy. Imprimerie ABRY.

# SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

## *Séance du 13 octobre 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages dernièrement reçus :

Abbé LOMBARD : *Le Livre des Psaumes.*
Abbé GONTHIER : *Statue de N.-D. de Lourdes à Ballaison.*
M. BRUCHET : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIII° siècle.*
J. SERAND : *La Tournette.*
ID. : *La Pointe d'Arcalod.*
DESORMAUX : *Le Joueur de Regnard*, étude littéraire.
J. CORCELLE : *Annecy et son Lac.* (*Rev. de Géog.*, septembre 1897.)
ID. : *La Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard.* (*Tour du Monde*, août 1897.)
ID. : *Au Sommet du Mont-Blanc.* (*Nature*, juillet 1897.)
(Dons des auteurs.)
DE MARCHEVILLE : *Louis X le Hutin a-t-il frappé des gros tournois ?* broch. (Don de M. Bruchet.)

**M. Le Roux** fait part des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque et du Musée. Il a pu se procurer, par l'intermédiaire de M. Drivet, chef de gare à Narbonne, qui a bien voulu s'en dessaisir pour un prix abordable, l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, par le comte Amédée de Foras (72 livraisons parues), ouvrage d'une importance capitale au point de vue des recherches historiques sur la Savoie.

Le Musée s'est enrichi des objets suivants :

Une **hermine** (*Mustela erminea* L.) en pelage d'automne. (Don de M. Robert Victor.)

Un **muscardin** (*Myoxus avellanarius* L.) ou rat des noisetiers, avec son nid, provenant des bords de la Menoge. (Achat.)

Un **roitelet** (*Regulus cristatus* L.), de Vétraz-Monthoux. (Achat.)

Quatre **gravures** représentant des vues du lac d'Annecy, le château de Montrottier et le portrait de notre sympathique confrère J. Ritz. (Don de M. Dépollier aîné.)

Un **herbier d'algues marines,** comprenant une centaine d'espèces de Chlorophycées, Phéophycées et Rhodophycées, recueillies et préparées par le Conservateur du Musée pendant son voyage de vacances sur les côtes de la Manche et de l'Océan. (Don de M. Marc Le Roux.)

**Armoiries d'Annecy,** épreuve en plâtre tirée sur le moule en buis gravé pour la décoration du bourdon la *Savoyarde*. (Don de M. Nanche.)

**Panorama du lac d'Annecy,** vu des hauteurs d'Annecy-le-Vieux, en quatre feuilles 13 × 18. (Œuvre et don de M. Allart.)

**M. Desormaux** fait une communication sur les bateaux dits « Savoyardes ». Cette note sera insérée dans la *Revue*.

**M. Despine** présente quelques observations et fait remarquer que, sur les bords du Rhône, à Seyssel, les mariniers désignent ce genre de barque sous le nom de *Savoyardo*.

**M. Marteaux** annonce à la Société que M. Châtelain, notaire à Faverges, offre de donner gracieusement au Musée d'Annecy sa belle collection de phanérogames. Ce superbe herbier se compose de 20 cartons in-folio renfermant plus de 2,000 espèces appartenant pour la presque totalité à la flore savoisienne et soigneusement classées par lui, avec l'indication des familles et de l'habitat des plantes. Ces renseignements sont en outre catalogués à part dans un volume spécial. La Société florimontane adresse à M. Châtelain ses sincères remercîments pour ce don généreux.

**Le Même** communique des signes énigmatiques sculptés en relief sur une pierre formant clef de voûte à la porte de la ferme de M. Decarroux, au lieu dit les Hates, commune d'Etaux. Il demande si un membre pourrait fournir quelques explications à leur sujet. A propos d'Etaux, il fait remarquer que le lat. *stabulum* a enrichi notre département de trois formes onomastiques différentes. C'est d'abord, comme en fr., Etable, hameau de la c. de Desingy, peut-être celui cité par Guichenon (*Bibl. Seb.*, C. 1, ch. 40), *stabulo* et *establu* au XIIIe s.; puis Etrable, ham. de Bogève, où se produit, comme dans l'anc. lyonnais, une épenthèse de l'*r*; enfin Etaux pour Etau, autrefois *Estave* et latinisé en *Estavium* au XIVe s. Il y a là un changement du *b* médial en labiale sonore *v* et une apocope de *l*. Le fr. offre une quatrième forme, Etaule.

**M. Gonthier** signale l'état de décrépitude dans lequel se trouve la vieille tour qui domine La Roche-sur-Foron. Il est regrettable de voir tomber en ruines un monument qui, tout en ne présentant pas un grand intérêt archéologique, donne cependant un cachet très pittoresque à la ville si coquettement située au débouché de la merveilleuse vallée de l'Arve.

**M. Le Roux** a eu l'occasion de voir au musée de Beaune une grande partie de l'œuvre du peintre Adrien Guignet. Cet artiste, d'un talent assez remarquable pour avoir tenté la plume du

grand critique Théophile Gauthier, qui lui consacra un de ses articles, est né à Annecy en 1854. La bibliothèque d'Annecy possède dans ses cartons un certain nombre de lithographies de ce maître estimé et un peu oublié.

**M. Bruchet** présente les candidatures de MM. le sénateur Folliet, Crozet, économe de l'hospice, et Dussaix, propriétaire à Megève.

Il est ensuite procédé à la nomination des jurys de poésie et d'histoire pour le concours Andrevetan de 1897. — L'exposition publique des œuvres d'art aura lieu le dimanche 7 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

## *Séance du 10 novembre 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques reçus depuis la dernière séance.

Gonthier : *L'Archevêque de Grimaldi et sa parenté.* (Don de l'auteur.)
300 brochures diverses sur des sujets relatifs à la Savoie. (Don de M. Levet.)
Un don important, comprenant 19 volumes, du comité des Annales de l'Université de Lyon, qui entre en relations d'échange avec la Société florimontane, savoir :

- F. Roman : *Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc.*
- H. Douxami : *Etude sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale.*
- H. Rigollot : *Recherches sur quelques Actinomètres électro-chimiques.*
- R. Kœhler : *Résultats scientifiques de la campagne du « Caudan » dans le golfe de Gascogne,* août-septembre 1895, 3 vol. avec pl.
- R. Dubois : *Physiologie comparée de la Marmotte.*
- Ch. Renel : *L'Evolution d'un Mythe : Açvins et Dioscures.*
- M. Gérard : *La Botanique à Lyon avant la Révolution.*
- E. Barral : *Recherches sur quelques dérivés surchlorés du Phénol et du Benzène.*
- P. Regnaud : *Phonétique historique et comparée du Sanscrit et du Zend.*
- J.-M. Soum : *Recherches physiologiques sur l'Appareil respiratoire des Oiseaux.*
- E. Legouis : *La Jeunesse de William Wordsworth, 1770-1798.* Etude sur le *Prélude.*

L. Autonne : *Sur la Représentation des Courbes gauches algébriques.*

L. Rousset : *Synthèses d'Aldéhydes et d'Acétones dans la série du naphtalène au moyen du chlorure d'aluminium.*

M. L. Houllevigue : *Sur le Résidu électrique des Condensateurs.*

A. Waddington : *La République des Provinces-Unies. La France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, 2 vol.

G. Appleton : *Histoire de la Compensation en Droit romain.*

**Le Conservateur du Musée** annonce qu'il a reçu l'herbier promis par M. Châtelain, notaire à Faverges. Le donateur y ajoute une bonne série de mousses de Savoie, ainsi que trois grands cartons renfermant les doubles des phanérogames et des mousses.

**M. Le Roux** fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

Une petite **fiole lacrymatoire** en verre; une **tête en bronze** de dieu cornu gallo-romain ; une **tête en bronze,** extrémité d'anse d'un vase ; **fragment de bronze**, applique ornée de trois boutons ; **bague en bronze** avec chaton de corraline portant en intaille une Minerve reposant sur son bouclier ; cinq fragments de **bagues en bronze** avec chatons gravés, le tout provenant des Fins. (Achat.)

Une **statuette en bronze,** haut., $0^{m}04$, représentant une panthère accroupie avec anneau de suspension. Provenance : environs d'Arles. (Achat.)

**Statuette bronze :** Jupiter tenant la foudre ; haut., $0^{m}065$, provenant d'Aix-les-Bains. (Achat.)

Une **petite lampe en bronze** dont le couvercle est muni d'une charnière; long., $0^{m}04$. La base est percée de trois trous disposés en triangle. C'était probablement un ex-voto. Provenance : environs d'Arles. (Achat.)

Enfin **trois monnaies d'argent :** 1 gauloise, provenant des Fins ; 1 de Milan ; 1 République de Gênes, 1653 ; et **deux monnaies de bronze :** 1 Philippe IV d'Espagne, 1653 ; 1 gauloise Sequanes (?). (Achat.)

**M. Désormaux** donne lecture d'une étude sur « *l'origine des Mythes* », étude qui paraîtra prochainement dans la *Revue du Siècle*. L'auteur examine successivement les différentes théories relatives à la genèse du sentiment religieux, au développement des légendes et des traditions mythiques. Il rappelle le culte des ancêtres, les coutumes phalliques et le fétichisme dit primitif ; il fait l'historique et la critique de l'Evhémérisme, du Symbolisme, de l'allégorie, interprétations que n'admet plus la science contemporaine. Il insiste sur l'école naturaliste (Max Muller), et sur l'école philologique (Sayce, Bréal, etc.), suivant laquelle la mythologie ne serait qu'une maladie du langage, et les formules mythiques de simples métaphores.

Passant à l'école dite anthropologique, ethnologique et traditionniste, il rend hommage aux nombreux travaux des Folk-Loristes (Gaidoz, Lang, etc.). Il examine ensuite les théories relatives à la prière et au sacrifice (Darmesteter), et fait l'histo-

rique du culte du feu (Kuhn, Goblet d'Alviella, Regnaud). — Peut-on attribuer à ce culte l'origine des mythes aryens et celle des contes de Perrault ? M. Regnaud, prof. à la Faculté des Lettres de Lyon, répond affirmativement, et dans un livre récent, il explique les légendes du Petit Poucet par « des substitutions et des personnifications verbales », provenant de métaphores védiques incomprises.

M. Désormaux discute l'origine populaire ou védique des contes (exemples empruntés aux légendes relatives aux héros dormants, Artus, Frédéric Barberousse, Napoléon, aux contes égyptiens publiés par Maspéro, etc.).

Il montre combien complexe est l'origine du sentiment religieux, et, à ce sujet, rappelle les théories de certains naturalistes (Hœckel : *Le Monisme*). Il insiste sur la difficulté de connaître exactement les rapports des races primitives entre elles, et de distinguer chez un même peuple les traditions autochtones des traditions importées, les inventions dues à l'imagination populaire et celles qui doivent leur origine aux lettrés (exemples tirés de l'antiquité grecque : hymnes homériques, les milésiennes, les sybaritiques). Quel sera donc le criterium, le garde-fou du Mythologue ? La philologie ne suffit pas toujours, et la méthode des folk-loristes est incomplète. La science n'a pas dit son dernier mot. Mais l'hypothèse du culte du feu, source de tout le développement religieux et intellectuel des races aryennes, n'en est pas moins pleine de simplicité et de grandeur et provoque à penser.

**Le Président** met aux voix les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Folliet, Croset et Dussaix sont proclamés membres de la Société Florimontane.

**MM. Guerby** et **Le Roux** proposent la candidature de M. Barou, professeur au lycée Berthollet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*Le Secrétaire*, Marc Le Roux.

---

## *Séance du 15 décembre 1897.*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

---

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

**Le Secrétaire** donne lecture d'une lettre de M. le Ministre

de l'Instruction publique, qui a fixé l'ouverture du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne au mardi 12 avril prochain. Le président de la Société est prié de désigner, pour le *30 janvier, dernier délai*, les délégués qui se seront inscrits et de signaler les communications annoncées. Les manuscrits *in-extenso*, ainsi que l'analyse détaillée du sujet dont ils désirent entretenir le congrès, s'il s'agit d'une communication verbale, devront être reçus au Ministère avant la date précitée.

**Le Bibliothécaire** dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été achetés pour la Société :

VERNIER : *Dictionnaire du département de la Savoie.*
BUTTET : *Œuvres poétiques*, édition Philibert Soupé, Lyon, 1877.
CARUTTI : *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia.*
CIBRARIO : *Relazioni dello Stato di Savoia nei secoli XVI, XVII et XVIII.*
ALBERI : *Relazioni degli Ambasciatori Veneti.* 2ᵉ vol. de la 2ᵉ série, contenant les relations de Cavalli (1564), Morosini (1570), Lippomano (1573) et Molino (1574).

**Le même** annonce qu'il a commencé le classement des ouvrages donnés à la Société par M. le commandant Levet, et qu'il est heureux de signaler dès à présent les ouvrages suivants qui manquaient à nos collections :

VALLAURI (TOMMASO) : *Storia de la Poesia in Piemonte.* Torino, 1841, 2 vol. in-8°. — SAUVAGE (l'abbé H.) : *S. François de Sales, prédicateur*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. — JACQUEMOUD : *Le Comte Vert de Savoie*, poëme héroïque. — *Stile et Manière de procéder en Matières criminelles*, Chambéry, 1680. — *Le Long de l'An*, chansons en patois savoyard avec la traduction française en regard. — TREPIER : *Notes et Observations sur l'Origine et la Domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la Valeur historique des Cartulaires de Saint-Hugues.* — CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO : *Histoire de la Maison de Savoie.* — PERRIN : *Marche d'Annibal, des Pyrénées au Pô.* — BURDET : *Exposition de la Doctrine romaine sur le Régime dotal.* — FORESTIER : *Le Conseiller du Baigneur ou Etudes pratiques sur les vertus des Eaux d'Aix en Savoie.* — CHARLES BUET : *Paul Féval, Souvenirs d'un Ami.* — *Rapport et Discussion d'une Pétition relative à la Banque de France et à la Banque de Savoie.* — Extrait du *Moniteur universel* des 21 et 31 mai 1864. — Mᵍʳ ISOARD : *Est-ce juste ?* — Une liasse de brochures de Mᵍʳ Dupanloup, évêque d'Orléans (ancien membre de la Société Florimontane) parmi lesquelles : *Oraison funèbre du général de La Moricière ; La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre ; Lettre sur le futur Concile Œcuménique ; Femmes savantes et Femmes studieuses ; Second Panégyrique de Jeanne d'Arc ; Etude sur la Franc-Maçonnerie ; La Liberté de l'Enseignement supérieur, etc., etc.* — Quelques vues anciennes de la Savoie de la fin du XVIIIᵉ s., dont quelques-unes provenant des ouvrages de Bourrit, et une liasse de documents et papiers divers pour les archives de la Société.

**Le même** dépose sur le bureau, de la part de notre collègue, M. Mugnier, les ouvrages suivants :

MUGNIER : *Petits Traités apocryphes de S. François de Sales. Leur auteur.* Paris, 1897, in-8°.
PAGE : *Le Juge d'Instruction et les Droits de la Défense à l'Information préparatoire devant le Parlement.* Discours prononcé à la Cour d'appel de Chambéry.
MARTINET, archev. de Chambéry : *Mandement de 1837.*

**M. Max Bruchet** dépose sur le bureau la collection de la *Biblioteca Storica italiana* publiée par la *Regia Deputazione di Storia patria* de Turin, qu'il a pu obtenir avec l'aimable intervention de M. le baron Antonio Manno, secrétaire de cette société. Il fait ressortir l'intérêt que présente, pour tous ceux qui étudient l'histoire de la Maison de Savoie, cette importante publication qui vient compléter si heureusement la série déjà très volumineuse des *Miscellanea di Storia italiana* que fait paraître depuis 1862 la *Regia Deputazione* sur l'histoire de nos anciens princes et dont elle nous envoie régulièrement depuis cette époque le volume annuel. La Société Florimontane, profondément reconnaissante de cette nouvelle marque de sympathie pour ses travaux, charge son président d'exprimer à M. le baron Manno et aux membres du bureau de la *Regia Deputazione* ses sentiments de vive gratitude.

Voici l'énumération des diverses œuvres parues ou en cours de publication publiées dans cette collection :

ANT. MANNO : *L'Opera cinquantenaria della Regia deputazione di Storia patria di Torino, notizie di fatto storiche, biografiche et bibliografiche sulla Regia deputazione e sui deputati nel primo mezzo secolo dalla fondazione.*
GIUL. PORRO : *Catalogo dei Codici manoscritti della Triulziana.*
ANT. MANNO : *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia.*
MANNO, FERRERO e VAYRA : *Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia.* Francia, 1713-1719.
CARUTTI : *Regesta comitum Sabaudie, marchionum in Italia usque ad annum 1254.*

**M. Max Bruchet** attire l'attention de ses collègues sur les richesses des Archives d'Etat de Turin où il a pu travailler grâce à la bienveillante autorisation de M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant général des Archives de l'Etat, bien connu de tous ceux qui s'occupent de notre histoire notamment par la publication des procès-verbaux des séances des Etats généraux des pays appartenant à la Maison de Savoie et ses éditions des chroniques françaises de Savoie. En exprimant

à M. de Saint-Pierre ses sentiments de reconnaissance, il se fait un devoir de remercier aussi les personnes dont il a pu durant son séjour dans la capitale piémontaise apprécier la parfaite obligeance, M. Giacomelli, archiviste aux Archives Camerales, M. d'Agliano aux Archives de Cour et M. Fornarese à la Section des Finances. Il regrette que, depuis la mort du général Dufour, qui a publié dans les *Mémoires de la Société savoisienne de Chambéry* tant d'intéressants documents sur les Savoyards des divers états, ou l'histoire des communes, cette riche mine de matériaux n'ait pas tenté la curiosité de nos nombreux travailleurs savoisiens, sauf de rares exceptions, par exemple : M. l'abbé Gonthier et M. Blanchard, nos collègues, l'un pour sa monographie d'Allinges, l'autre pour celle de l'abbaye d'Hautecombe. Les érudits s'exposent, en effet, en se restreignant à l'examen de nos dépôts d'archives, souvent très pauvres, à produire des travaux toujours incomplets et souvent erronés faute d'avoir puisé à une source plus abondante.

**M. Le Roux** annonce que, d'après une communication faite par M. Omont à la Société des Antiquaires de France (insérée dans le Bulletin de cette Société, 1896, p. 223 et 341), la Bibliothèque Nationale vient de s'enrichir d'un manuscrit classé aux nouv. acq. 6539, contenant un poème copié à la fin du XIIIe siècle. C'est un traité d'hygiène, en tête duquel se trouve un prologue qui contient le nomde son auteur : « Mestre Thomas, nez de Thonons — Que l'en appele le Bourgaigno [ns] — [Au nom] de Dieu cest livre escris, — [L'an] . CC . quatre vinz et . VI . . »

Ce poète, dont le nom apparaît pour la première fois, appartiendrait, d'après M. Eugène Ritter, à la famille du chanoine Humbert de Thonon, official de Genève en 1287.

Il est intéressant pour notre histoire littéraire de conserver le nom du plus ancien poète savoyard, Thomas de Thonon, et de signaler ce nouveau champ ouvert aux recherches des historiens.

**Le même** fait part de nouvelles acquisitions du Musée :

1° Une reproduction en photosculpture de la fameuse **Pierre de Rosette,** inscription trilingue qui a donné à Champollion la clef du déchiffrement des hiéroglyphes.

2° Une reproduction par le même procédé, d'une **stèle égyptienne** de l'époque saïte.

3° Quelques échantillons de **roches éruptives,** et fossilifères des bords du Nil. (Dons de M. le Dr Fouquet, du Caire.)

4° Un **cachet en bois** sculpté de chef pirate, deux **étuis de cartouches** bambou, un **couteau,** un **pinceau** à écrire avec son étui et des **bâtons à**

**manger,** pris dans un repaire de pirates à Dong-Chau (Tonkin). (Don de M. Gustave Didier.)

5° Un **teston en argent** de Louis XII frappé à Milan en 1499, trouvé à Saint-Jorioz. (Achat.)

6° Une **pièce en bronze** tornesi dieci, de Ferdinand II, roi de Naples. (Achat.)

**M. Desormaux** demande la parole pour une proposition qu'il énonce en ces termes :

« J'ai l'honneur de soumettre à votre étude la proposition suivante, en vous priant de vouloir bien donner votre avis sur elle :

« N'y aurait-il pas lieu de recueillir, en un petit volume, « la fleur » des écrits de nos meilleurs auteurs relatifs à la Savoie ?

« Une première partie comprendrait les plus belles descriptions en prose, empruntées aux écrivains anciens. Une bonne place serait réservée aux modernes et à nos contemporains. On aurait recours à leur obligeance, comme à celle des éditeurs. La plupart, j'aime à le croire, ne refuseraient pas leur concours gracieux à une œuvre intéressante qui aurait pour but, en vulgarisant d'excellentes pages choisies, de mieux faire connaître votre beau pays.

« Dans une seconde partie, nous grouperions les extraits poétiques. On pourrait réserver un appendice destiné à la reproduction de quelques pièces remarquables d'auteurs savoisiens, traitant d'autres sujets que de la Savoie. On ajouterait les meilleurs *poésies couronnées* par la Société Florimontane.

« Avec tous ces éléments, je ne doute pas qu'on ne parvienne à composer un excellent ouvrage. Il aurait « je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné » comme eût dit Fénelon.

« Le prix de ce petit volume serait peu élevé ; par suite il aurait sa place marquée dans toutes les bibliothèques, si modestes fussent-elles, à côté de l'ouvrage de M. Meyer et des recueils de Philippe.

« Pourquoi l'enfant de la Savoie n'aurait-il pas soit un livre de lectures courantes, soit un recueil de morceaux choisis, dont chaque page, extraite des chefs-d'œuvre classiques ou modernes, lui apprît à admirer chaque jour davantage les merveilles de son pays, et par suite à l'aimer encore plus, s'il est possible ?

« Il serait même à souhaiter que cet exemple s'étendît à toutes les provinces de notre patrie.

« Rien de plus facile, avec votre bienveillant concours, que de rédiger un pareil ouvrage.Chacun apporterait, suivant ses aptitudes spéciales, sa petite pierre à l'édifice.

« Ce recueil, dû à la bonne volonté de tous, publié sous votre égide, serait vendu au profit de la Société Florimontane, dont les ressources seraient accrues d'autant.

« Quoi qu'il advienne de ce projet, je suis heureux d'appeler là-dessus votre attention. »

La Société applaudit à cet intéressant et très patriotique projet. Elle nomme une commission composée de MM. Désormaux, Bruchet et Marteaux qui devra rechercher les moyens de publier une anthologie des nombreux prosateurs et poètes qui ont illustré notre Savoie.

**M. Miquet** fait la communication suivante :

« Le 25 novembre 1897, est mort à Grenoble un ancien membre correspondant de la *Revue savoisienne*, M. B. Nicollet, publiciste, officier d'Académie et officier du Mérite agricole.

« Né à Laissaud (Savoie), le 3 août 1820, Jean-Baptiste Nicollet partit tout jeune *pour la France*, comme on disait alors, et fut longtemps ouvrier imprimeur à Grenoble. Il fut naturalisé Français le 21 avril 1848. A force de travail et de privations, il parvint à se créer une modeste aisance. Il était, depuis vingt ans, secrétaire de la Société d'agriculture de Grenoble. On lui doit de nombreux ouvrages relatifs à l'agriculture, et la *Revue Savoisienne* a publié de lui, en 1885-1886, une importante étude intitulée *Le Régime et la Réforme pénitentiaires*. Il était, en outre, directeur-gérant du journal agricole le *Sud-Est*.

« Le même jour (25 novembre) expirait à Paris notre compatriote Charles Buet, le romancier bien connu, qui fut également collaborateur de la *Revue savoisienne* et membre correspondant de la Société Florimontane. Il laisse un bagage littéraire considérable, dont nos lecteurs trouveront une juste appréciation dans la *Revue* de 1886, pages 68 à 78. Il fut membre de la Société Florimontane de 1868 à 1894. »

L'ordre du jour appelant la lecture des rapports sur les concours de cette année, **le Président** donne la parole à **M. Désormaux**, rapporteur du Jury de poésie.

La Société, ayant approuvé les conclusions de ce rapport, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Les récompenses sont, en conséquence, distribuées dans l'ordre suivant :

Le premier prix n'est pas décerné.

| | |
|---|---|
| *2e prix ex-æquo* | M. Ely NEVIL, de Laigle (nº 4), 50 fr.<br>M. Jean BACH-SISLEY, de Lyon (nº 6), 50 fr. |
| *3e prix :* | Mme Elise GOFFIN, de Glain-lez-Liège (Belgique) (nº 5), 30 fr. |
| *1re mention honorable ex-æquo* | Mme Antonia BOSSU, à Saint-Rambert-île-Barbe (nº 7).<br>M. Alexis BACHELLERIE, à Evian-les-Bains (nº 3). |

*2e mention honorable :* M. DESPOIS, vicaire à Marignier (nº 9.)

**M. C. Dunant** lit ensuite son rapport sur le concours des beaux arts et la Société ayant approuvé les décisions du Jury, le Président proclame les noms des lauréats.

| | | | |
|---|---|---|---|
| PEINTURE. | *1er prix :* | MM. COPPIER, | 150 fr. |
| | *1er second prix :* | MOUTHON, | 75 fr. |
| | *2e second prix :* | HUDRY, | 75 fr. |
| | *3e prix :* | DESMEDT, | 50 fr. |
| DESSIN. | *1er prix :* | MM. PINET, | 50 fr. |
| | *Rappel de 1er prix :* | HUDRY. | |
| GRAVURE. | *Rappel de 1er prix :* | M. COPPIER. | |

ARTS INDUSTRIELS. *Mention très honorable :* M. GUERRY.

A l'occasion des concours Andrevetan ouverts pour 1898 (histoire et poésie), **M. Bruchet** propose d'indiquer comme sujet du concours d'histoire : *la monographie d'une commune de la Savoie.* Il croit qu'il serait possible de provoquer par ce moyen des recherches intéressantes pour l'histoire de ce pays. Plusieurs membres combattent cette idée, excellente en principe, mais qui ne permettrait pas, dans le délai si court d'une année, d'arriver à mettre au point un travail aussi minutieux. La Société Florimontane pourra cependant spécifier dans le programme du prochain concours, qu'elle verrait avec plaisir les travailleurs diriger leurs études dans le sens des monographies historiques.

**Le Président** met aux voix la candidature proposée dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. BAROU est élu membre de la Société.

**M. Despine** propose la candidature de M. FONTAINE, architecte à Annecy, et **M. Le Roux** la candidature de M. CASIMIR PERIER, substitut à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

*Le Secrétaire,* Marc LE ROUX.

# RAPPORT SUR LE CONCOURS DE BEAUX ARTS DE 1897

MESSIEURS,

Le concours de Beaux-Arts fondé par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy présente, cette année, un ensemble de peintures, de gravures et de dessins atteignant un chiffre relativement élevé. Les concurrents ne se sont pas contentés de soumettre le dessus de leurs œuvres à la Commission de la Société Florimontane chargée de les apprécier, ils lui ont apporté tout leur bagage artistique : tableaux, études, ébauches, peintures à l'huile, à l'aquarelle, à la gouache, gravures, dessins à la plume et au crayon, lui laissant le soin de choisir les œuvres dignes d'une récompense.

Cette grande liberté de sélection dans des œuvres de différents genres ne laisse pas que d'être embarrassante.

La Commission ne pouvant avoir l'ambition de couronner un chef-d'œuvre avec la modeste somme dont elle dispose, a jugé à propos de la répartir, suivant l'usage, entre les œuvres qui lui paraîtraient avoir le plus de mérite.

Pour simplifier son travail et rendre ses appréciations plus justes, elle a classé les œuvres de différents genres dans trois catégories correspondant aux travaux similaires : ce qui permet d'établir des comparaisons entre eux.

La première catégorie comprend la peinture de tout genre ; la deuxième, les gravures ; la troisième, les dessins.

La peinture occupe naturellement le premier rang parce qu'elle exige dans l'artiste deux qualités difficiles à réunir : la correction du dessin, la beauté du coloris.

## PEINTURE.

La Commission a classé au premier rang quelques tableaux de M. Coppier et lui a attribué une somme de 150 fr. Cet artiste qui s'est acquis une réputation méritée comme graveur, a fait, depuis le dernier concours de la Société Florimontane où il figurait, de très grands progrès dans la peinture. Il a rapporté d'un voyage en Italie une collection d'études qui séduisent généralement par la finesse du coloris. Ses tableaux brillent tous plus ou moins par une éclatante coloration ; ceux qui ont été les plus appréciés par la Commission

sont une vue de Venise, *La Mer au Soleil couchant, Les Lavandières de nuit.*

La première composition représente le grand canal de Venise sillonné d'embarcations, dont une perce le cadre avec son mât, tandis qu'une autre s'y perd malheureusement en partie. Cette toile est resplendissante de lumière ; les vagues du bras de mer y scintillent avec des nuances d'or et d'améthyste qui donnent l'illusion du soleil vénitien. Il est regrettable aux yeux de la Commission que le peintre ait adopté, dans sa composition, le parti de donner un si grand développement, une si grande importance au premier plan au préjudice des autres parties du tableau ; on dirait que l'édifice religieux qui en occupe la partie supérieure, terminée par une étroite zone de ciel, est situé à un premier étage.

Ce genre de composition, dessiné d'un point de vue surélevé, introduit par quelques peintres anglais entraînés par les données de la photographie, qui tend à exagérer démesurément les dimensions du premier plan, n'a pas été admis par la généralité des artistes français.

Il n'est pas conforme à la vision habituelle que les spectateurs ont d'un site même maritime. Cet entraînement de l'artiste vers les points de vue très élevés se manifeste encore, mais avec moins d'intensité, en raison de l'étendue du site, dans sa marine illuminée par les derniers rayons du soleil couchant, à moitié noyé dans la mer, comme un navire en feu qui sombre à l'horizon suivant l'expression du poète. Les éclats de lumière rutilants, frissonnants sur le dos des vagues violettes, qui vont mourir sur le rivage, la hardiesse de l'exécution et du coloris, impressionnent néanmoins vivement le spectateur.

M. Coppier paraît doué d'une grande facilité d'assimilation. L'on découvre dans quelques-unes de ses peintures, comme un vague souvenir des compositions des grands maîtres de la peinture française. Dans un tableau inspiré par un site de la Puya, on trouve au premier plan traité dans la tonalité de Corot, un faune enseignant la musique à une jeune nymphe étendue à ses pieds. A travers des arbres d'une espèce douteuse, dont le feuillage tombe comme les draperies d'un saule pleureur, on voit éclater les tons incendiaires d'un soleil italien. Les lointains semblent seuls appartenir à la nature tempérée des rives du lac.

A cette composition qui manque un peu d'homogénéité,

nous aurions préféré la représentation du paysage purement savoyard de la Puya, avec ses terres rougeâtres, ses châtaigniers aux branches vigoureuses, au feuillage ferme et luisant sous lequel on aperçoit les contours brumeux du lac et des montagnes azurées qui l'encadrent. Il y aurait, croyons-nous, dans l'étude consciencieuse de cette nature rustique un élément de succès de bon aloi pour M. Coppier. Sa tendance à reproduire dans le même tableau le coloris de deux maîtres différents se remarque encore dans un paysage éclairé par les reflets d'un soleil couchant qui glissent sous deux pins formant un arc de triomphe et vont se réfléchir dans une eau dormante en changeant de nuance. Cette composition bien ordonnée dans son ensemble ne manque pas de charmes poétiques malgré un peu de disparate dans le coloris.

Mais la toile la plus originale, la plus saisissante de l'exposition de M. Coppier consiste dans un paysage pyramidal composé d'un lac développé dans le sens de la hauteur, surmonté d'un obélisque de rocher. Les pâles rayons de la lune et les éclats de lumières mystérieuses se répercutent sur les flots et sur des jeunes filles aux cheveux épars, aux gestes animés. La première, agenouillée sur les bords de l'eau, le visage empourpré par une lueur écarlate, lève un bras menaçant prêt à frapper un ennemi invisible. Au-dessus d'elle une autre jeune fille soulève avec effort du sein des eaux un linge qui paraît ensanglanté, une troisième jeune fille non moins échevelée que la première se dresse au-dessus de la seconde, lève les mains au ciel en agitant des linges dans la pénombre.

Au premier aspect de cette curieuse composition dont on fait l'ascension sur des rayons de lune, disposés sur le lac comme les échelons de l'échelle de Jacob qui allait jusqu'au ciel, on se croirait en présence d'une scène dramatique sanglante, on serait tenté de prendre ces jeunes filles dont les gestes sont tragiques au clair de lune, pour des sorcières de Macbeth. On regrette presque d'apprendre, en lisant la notice, que l'on est en face de simples lessiveuses qui lavent leur linge sale, ou celui des autres en famille.

Quoiqu'il en soit, l'impression que produit l'ensemble du tableau est surprenante, et lorsqu'on en examine de près les détails, on y découvre de réelles qualités de dessin et de coloris. La première lessiveuse est très bien peinte et très jolie. Les gens difficiles pourront même lui reprocher de l'être trop et de n'avoir pas la figure de son emploi, comme s'il était interdit

aux lessiveuses d'être jolies. Ne choisit-on pas à Paris des Reines de beauté dans les lavoirs !

Du clair de lune de M. Coppier, nous passons au clair de lune de M. Mouthon, dans un paysage de la vallée de Faverges.

Les données générales de ce paysage sont heureuses, elles expriment bien le caractère de la nature savoyarde. De grands peupliers du pays s'élèvent sur la droite du tableau. Un ruisseau déroule lentement ses eaux sous les rayons de la lune, il passe sous un pont qui lui sert de repoussoir et continue sa course. Des montagnes se dessinent vaguement dans le fond du tableau.

Le premier plan de gauche paraît un peu trop noir, les silhouettes des grands arbres ne sont peut-être pas suffisamment atténuées sur les bords.

Il est difficile de peindre un tableau de nuit qui exerce une séduction sur le spectateur. Il faut travailler de souvenir, dans un champ de couleurs trop restreint. La peinture à l'huile, qui a une gamme de nuances si variées quand elle est employée à donner la représentation d'un paysage ensoleillé, est réduite à jouer le rôle d'un fusain dans une scène nocturne.

Le clair de lune de M. Mouthon n'impressionne pas, de prime abord, mais si on le contemple pendant quelques instants, il s'en dégage un sentiment mélancolique très pénétrant. Son portrait de femme est conçu dans le même sentiment. Correctement dessiné et bien peint il donne l'impression d'une peinture de la primitive école française, revêtue de la patine du temps. La simplicité du costume est en harmonie avec le calme mélancolique de la figure qui pense et qui fait penser.

La Commission a classé le portrait de M. Mouthon dans les premiers rangs des récompenses et lui a attribué une somme de 75 francs.

Nous ne connaissons rien de plus honorable pour un artiste que de pouvoir dire : je suis entré dans le domaine de l'art sans guide, sans maître, par mon travail et la constance de mes efforts. C'est le témoignage que peut se rendre avec une légitime satisfaction, M. Hudry.

Instituteur à l'école communale d'Annecy, M. Hudry a consacré les rares loisirs que lui laissait sa profession à l'étude du dessin. Dans un concours ouvert par la Société Florimontane, qui s'était plu à encourager ses premiers essais, il avait obtenu un prix de dessin. Enhardi par le succès, il s'est présenté au concours de Paris pour la nomination des professeurs de des-

sin dans les lycées. En dépit des prédictions d'insuccès qui lui avaient été faites par des personnes compétentes, attendu qu'il n'avait pas fréquenté l'école des Beaux-Arts, M. Hudry est sorti dans les premiers rangs à l'épreuve du concours. Il est aujourd'hui professeur de dessin dans un lycée.

M. Hudry soumet à l'appréciation de la Commission deux portraits, deux paysages à l'huile et des dessins.

Il a fait un portrait de sa femme très réussi aux divers points de vue de la ressemblance qui est une des premières qualités du portrait, du naturel de la pose et de l'expression. Son portrait d'homme est très hardiment et très largement brossé. Ses paysages se ressentent naturellement des efforts des premiers pas dans une voie nouvelle pour lui, sa vue du lac et des montagnes est très fidèlement dessinée, mais la touche est encore un peu hésitante et trop précieuse ; l'effet n'est pas suffisamment déterminé.

Le canal du Thiou au crépuscule accuse déjà un progrès sensible sous le rapport de la composition, de l'éclairage et de la fermeté de la touche. Le fond de la montagne de Veyrier est encore plongé dans l'ombre, un rayon matinal traverse l'espace et se brise sur les flancs du bateau à vapeur la *Couronne* et se reflète dans les eaux du canal. Cette composition forme un ensemble satisfaisant.

La Commission estime que le portrait de M. Hudry mérite un prix de 75 fr.

Dans le domaine de la peinture à l'huile, on trouve deux tableaux de nature morte de M. Desmedt : des fleurs de chrysanthèmes et des fruits de diverses espèces.

Les fleurs sont peintes avec beaucoup de soin et de précision dans la touche. Il serait à désirer qu'elles se détachassent plus nettement du fond, qui est un peu clair, uniforme. Les fruits sont traités d'un pinceau délicat. L'effet du luminaire n'est pas assez décidé. L'œil n'est pas frappé par le point lumineux plus ou moins intense qui doit éclairer toutes les compositions, comme dans la grappe de raisin donnée en exemple par le Titien.

Un troisième prix de 50 fr. a été décerné à M. Desmedt.

M. Guerry possède à son actif, qui se compose d'une grande quantité de dessins topographiques coloriés, une aquarelle donnant bien la sensation d'une vallée aride et désolée des Alpes. Les contours des montagnes du second plan sont un peu trop accusés. Cette aquarelle lestement enlevée ne manque

pas d'un certain mérite, qui lui a valu une mention honorable. Les vues panoramiques des vallées alpestres coloriées, très intéressantes pour les excursionnistes, dont elles fixent l'attention et les souvenirs, appartiennent plutôt à l'art topographique qu'à la peinture. Elles ne peuvent être prises en considération dans le concours que pour encourager M. Guerry à continuer le travail qu'il a entrepris dans les Alpes françaises.

La Commission est maintenant en face de plusieurs gouaches de M. Déthiollaz, qui représentent les rues et les canaux du vieil Annecy. Voilà encore un amateur de peinture qui a eu le mérite de s'initier seul aux secrets de l'art. Ses vues sont généralement d'une grande exactitude et très lumineuses. On pourrait leur reprocher d'avoir de vieilles maisons aux murs trop nets, des ombres un peu trop bleues, des jaunes un peu durs. Toutefois, étant données les difficultés que présente la gouache pour fondre les nuances, et l'absence d'un enseignement artistique, on ne peut que féliciter M. Déthiollaz des résultats qu'il a obtenus par ses dispositions natives et son travail.

Il existe encore comme peinture un petit portrait à l'huile, signé de Plument, qui, sans offrir des qualités exceptionnelles, est cependant traité avec une certaine délicatesse de coloris.

## GRAVURE.

C'est une bonne fortune pour un concours de réunir une collection de gravures aussi complète que celle de M. Coppier.

Cet artiste est un virtuose du burin ; il traduit avec une égale facilité les œuvres des grands peintres les plus diverses, les plus opposées comme dessin et comme couleur. Rien ne lui échappe. Le caractère spécial de chaque personnage, la nature particulière des objets naturels, les nuances du coloris, les effets d'optique, l'expression propre à chaque physionomie sont saisis et interprétés de main de maître.

La Commission a retrouvé dans la collection de gravures de M. Coppier une réduction du portrait de la Joconde qui lui avait valu le premier prix de gravure au dernier concours de beaux-arts de la Société Florimontane. Le portrait réduit ne le cède en rien à celui qui a été couronné.

Dans la collection, on peut apprécier côte à côte des portraits de Vélasquez, la figure émaciée et satyrique de Voltaire, la morbidesse des chairs d'une femme de Rubens, la transparence des draperies flottant autour de jambes nues de jeunes filles qui célèbrent le printemps, l'*Ensevelissement du Christ* de

Mantegna, où l'on aperçoit des figures minuscules de femmes empreintes d'une profonde douleur.

Il faudrait un opuscule pour passer en revue toute la collection de gravures de M. Coppier, qui produit des œuvres remarquables avec une rapidité et une sûreté d'exécution que bien peu de graveurs peuvent atteindre.

M. Coppier ayant reçu un premier prix de gravure dans un précédent concours, la Commission ne peut que faire un rappel de ce prix pour le concours de 1897.

M. Dépollier aîné, graveur à la Banque de France, a reproduit avec fidélité une photographie de M. Ritz, compositeur de musique ; il a aussi gravé, avec beaucoup de soin, probablement d'après des vues photographiques, divers paysages des environs d'Annecy.

## DESSIN.

Dans le dessin au crayon, nous avons deux portraits très ressemblants, habilement modelés par M. Hudry, comme tous ceux qui sortent de son pinceau ou de son crayon. M. Hudry a déjà eu un prix de dessin dans le dernier concours ; la Commission lui fait un rappel de ce prix.

Les anciens quartiers d'Annecy, reliés autrefois par un mur d'enceinte au château fort qui les domine, présentent encore une mine très riche de dessins pittoresques, dans leurs rues tortueuses, dans leurs habitations supportées sur de sombres arcades, ou profilant leurs façades vermoulues sur des canaux.

Un artiste parisien, M. Pinet, que le service militaire de 28 jours, a conduit dans notre ville, s'est épris de sa physionomie originale ; il en a tracé les traits les plus caractéristiques par la plume et le crayon, avec une étonnante virtuosité.

Dans les 50 ou 60 vues ou vignettes qui composent son Album, la Commission a remarqué un dessin à plume du canal rappelant une vue des petits canaux de Venise ; un dessin au crayon reproduisant ces vieilles maisons dont les fondements bordent les eaux du Thiou et dont les toits en amphithéâtre sont couronnés par les tours du château qui les domine, comme une apparition fantastique.

Il est difficile de concevoir une baraque plus pittoresque et mieux rendue que cet échafaudage d'auvents superposés étayés sur les ruines de l'ancien mur d'enceinte du passage Nemours, et formant une habitation hybride ouverte à tous les vents, où

les passants peuvent voir tous les actes de la vie domestique intérieure des habitants.

Une des vues les plus remarquables est celle de la rue Sainte-Claire. Le premier plan est formé par un grand arc sous lequel s'ouvre la perspective de la rue encadrée d'arcades de toutes les formes, de toutes les dimensions, reposant sur des piliers bâtis comme des pieds d'éléphants. La rue obscure, coupée çà et là par des jets de lumière, va se perdre dans les profondeurs mystérieuses de la ruelle de l'Ile, dont l'extrémité est éclairée par un jour douteux.

L'effet est étonnant. On dirait que la première grande arcade est une espèce de mère Gigogne qui en enfante de plus petites. Il y aurait là un motif original de décor théâtral pour représenter une ancienne ville.

M. Pinet a voulu conserver le souvenir du vieux Palais de l'Ile, dont la chapelle, taillée comme une proue de navire, s'harmonise si bien avec les tours du château ; il a fait un portrait très ressemblant de cet édifice qui rappelle tout le passé administratif et judiciaire d'Annecy, comme on fait le portrait d'un mourant. Il en regrette vivement la perte, à l'exemple de tous les artistes, de tous les littérateurs étrangers qui s'intéressent à notre ville. Un des plus éminents d'entr'eux, M. Theuriet, n'a-t-il pas fait un éloquent plaidoyer pour tenter de sauver les jours du condamné.

Quand nous aurons détruit tout ce qui présente de l'intérêt aux yeux des étrangers dans notre ville, ils la traverseront comme des étoiles filantes.

M. Pinet ne s'est pas contenté de reproduire les constructions pittoresques existantes ; il a ressuscité celles qui ont disparu.

C'est ainsi qu'il a fait revivre le *Château Branlant*, cette maison caduque penchée comme la tour de Pise, rapiécée comme un habit d'arlequin, se soutenant comme une habitation lacustre sur des béquilles plantées dans le canal. Il a aussi reconstruit avec beaucoup d'intelligence cette partie des fortifications de l'ancienne ville appelée l'*Arc de Boringe*, qui traversait le Thiou, sous la forme d'un pont crénelé destiné à défendre l'entrée du canal. Il n'y manque que les chaînes qui interdisaient au besoin ce passage aux bateaux.

Il serait à désirer que les dessins des curiosités pittoresques de notre ville que M. Pinet a détaillées d'une main si alerte fussent reproduits par la gravure ; ils formeraient une collec-

tion d'un réel intérêt. Les mystérieux effets de ces constructions fantaisistes, où chaque propriétaire a mis son cachet, ont été rendus avec une telle virtuosité que malgré quelques incorrections de dessin dues à la rapidité de l'exécution, l'image artistique, sans être surfaite, est plus intéressante que la réalité.

Le prix de dessin de 50 fr. a été décerné à M. Pinet.

Les jeunes filles qui débutent dans l'art difficile du dessin ne peuvent évidemment songer à lutter avec succès dans un concours où figurent des professionnels. Aussi c'est moins pour leur disputer des prix que pour sonder le terrain artistique sur lequel elles désirent s'engager qu'elles présentent généralement leurs premiers essais au concours de la Société Florimontane.

M^lle Carrey a peint avec une certaine facilité d'exécution un jeune garçon et une jeune fille en costume de Louis XV sur la toile de canevas d'un paravent. Ces panneaux appartenant plutôt à l'art décoratif qu'à la peinture proprement dite, n'ont pu être classés dans cette dernière catégorie.

Elle a aussi dessiné avec assez de correction et de finesse une tête de vieillard d'après nature.

La Commission estime que les premiers essais de M^lle Carrey, qui promettent des succès, méritent d'être encouragés.

C. Dunant.

---

# RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Messieurs,

Votre commission m'a de nouveau confié la tâche, parfois délicate, de rédiger le rapport sur le concours de poésie. Je pensais avec plaisir que nous aurions à louer autant qu'à critiquer, car le concours nous semblait fort supérieur à celui de l'an passé. Nous avions d'abord le nombre. Je ne sais si, comme l'écrivait un ancien, « cette année a été fertile en poètes » ; toujours est-il que votre dévoué secrétaire n'a pas reçu moins de 66 pièces sur les sujets les plus divers. Cet empressement fait d'autant plus honneur à votre Société que la somme dont elle dispose est relativement peu élevée. Qu'importe, il est vrai ? Tous les poètes ne sont pas tourmentés par la soif

de l'or [1] et plus d'un, j'aime à le croire, s'estime suffisamment récompensé de ses laborieuses veilles, s'il parvient simplement à mériter vos éloges. Ceux-là même qui ne peuvent emporter le prix ne se consolent-ils pas en songeant (vieux souvenir classique) qu'ils ont du moins l'honneur de l'avoir entrepris?

Nous avions aussi, ce qui vaut mieux, la qualité. Parmi ces 66 poésies, il y en a de fort remarquables. Malheureusement nous avons été obligés, à notre très grand regret, d'en éliminer plus de la moitié et, dans le nombre, certaines pièces que tout d'abord nous avions placées hors de pair. Pourquoi faut-il que, sur dix-huit concurrents, neuf aient oublié d'inscrire la mention usuelle : « travail inédit et qui n'a été présenté à aucun concours » ? Le règlement est formel. *Dura lex, sed lex* [2].

Voici quelles ont été les pièces ajournées : N° 1 : *Buées et Pollens.* — N° 8 : *Mazeppa, Paysages.* — N° 10 : *Les Victimes de la Misère.* — N° 11 : *Le Savant.* — N° 12 : *Près d'un Berceau.* — N° 14 : *Simples Poésies.* — N° 15 : *Vertu.* — N° 17 : *Le Lac, A Paris, Les Chants du Laboureur, Laigle.* — N° 18 : *Essai de Fables.*

*
* *

Avant d'examiner en détail les œuvres que nous avons acceptées, permettez-moi de vous exposer brièvement quelques réflexions générales sur ce concours.

La plupart des sujets choisis sont intéressants ; plusieurs, très élevés, surpassent visiblement le talent de l'auteur, qui n'a pas su consulter longtemps son esprit et ses forces, comme le conseillaient avec raison les antiques régents du Parnasse. Les pensées sont souvent généreuses, les sentiments délicats. Quelques poètes ont su inventer des situations neuves et touchantes.

1. Citons à l'appui ce fragment d'une poésie envoyée à ce concours :

..... Ces êtres fous qu'on nomme les poètes,
Ont dans un cœur de femme une candeur d'enfant :
Ils ne connaissent pas le calcul étouffant..... *(Le Poète.)*

2. Cette formalité exigée par les règlements est indispensable, comme l'ont fort bien montré quelques membres de la Commission. Il existe, paraît-il, une sorte d'agence parisienne qui a la spécialité d'envoyer des poésies aux concours annuels. Souvent des bohêmes faméliques se bornent à signer de leur nom des vers publiés dans un journal ou dans une revue. Votre secrétaire honoraire, M. Constantin, qui nous a signalé cette officine, nous a raconté avec humour comment il avait déjoué, il y a quelque dix ans, les calculs d'un scribe peu scrupuleux. Celui-ci n'avait trouvé d'autre moyen, pour accroître son pécule, que de transcrire, sans faute d'orthographe, une poésie destinée, le siècle dernier, aux Jeux Floraux. Heureusement M. Constantin avait lu par hasard, quelques jours auparavant, cette même pièce imprimée. Elle aurait peut-être été couronnée. Certes la méprise eût été très regrettable. Mais peut-on exiger de votre Commission qu'elle ait lu tous les vers imprimés aux différentes époques de notre littérature ?

(Inutile d'ajouter que les auteurs des poésies ajournées pourront les représenter à tout autre concours poétique, avec la mention exigée : poésie inédite, etc.)

C'est, il est vrai, l'exception ; car la plupart des concurrents se plaisent à rimer des vers antiques sur d'antiques sujets. Vous trouverez force lieux communs. Mais, vous dira-t-on, le grand écrivain ne fait souvent que donner une forme personnelle et définitive aux idées générales. Quoi qu'en pense Sully-Prudhomme, en matière de poésie, ce n'est pas « la beauté du sujet qui seule fait frissonner le souffle du large et des cimes ». « La versification la plus habile, la plus savante, nous dit-il, ne suffit pas à constituer la poésie[1]. » Rien de plus vrai. Cependant que serait-elle, sans la beauté de la forme ? Qui de nous ne s'est plu souvent « à rêver de vers doux mourant comme des roses » ? Qui n'a essayé de « ciseler, avec l'art patient des orfèvres », quelque coupe de précieux métal ? Mais combien ont ce don de l'expression imagée et chantante qui est la marque du vrai poète ?

Beaucoup de concurrents sont évidemment fort jeunes ; quelques-uns peut-être en sont à leur début. On le reconnaît à l'embarras du style et aux fantaisies de la versification. Une autre marque est l'imitation parfois servile des maîtres. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher à ce sujet quels sont, parmi nos grands poètes, classiques ou contemporains, ceux que les nouveaux venus prennent le plus volontiers pour modèles et pour guides. On pourrait étudier et comparer les œuvres nombreuses envoyées chaque année aux sociétés littéraires qui, comme la Société Florimontane, se font un devoir et un honneur d'entretenir le culte du vrai et du beau. Ne serait-ce pas un curieux chapitre d'histoire littéraire ? Au demeurant, cette consultation pourrait nous renseigner aussi exactement que le verdict de telle Revue qui a recours au suffrage populaire pour classer les dieux et les demi-dieux de la poésie.

A en juger par toutes les œuvres que nous avons examinées, nos *poetæ minores* seraient bien peu révolutionnaires. Ils en sont restés à la forme d'alexandrin chère à Boileau. Il en est qui essaient à leur tour de disloquer « ce grand niais », comme disait Victor Hugo ; le résultat est souvent bizarre. Ceux-là du moins n'ignorent pas que le vers français, comme toute chose ici-bas, s'est transformé, a évolué, puisque tel est le terme consacré. Ils chérissent davantage nos grands poètes romantiques ; si bien qu'il nous arrive parfois de saluer au passage des vers ou des hémistiches de Hugo ou de Musset, de Lamartine ou de Vigny.

1. *Revue des Deux Mondes* : Qu'est-ce que la Poésie ? 1er octobre 1897.

Parmi les poètes vivants, F. Coppée est le seul, je crois, avec de Hérédia, dont on pourrait signaler l'influence sur les œuvres que nous avons examinées. La multiplicité des épithètes, la platitude de certaines chevilles font seulement songer à « la veine ridicule » de tel de nos contemporains qui se pique de faire des vers en dépit de Minerve. Félicitons-nous cependant de n'avoir pas été condamnés à lire 25 strophes sur un pétale de rose, ou 30 sur une aile de papillon. Rien qui nous rappelle, et c'est fort heureux, *Demi-Teintes, Ténèbres, Pénombre, Office de la Lune, Jets de feu et Eaux d'artifice, Vieilles Lunes et Lunes Rousses, etc.*, qu'il est de mode d'admirer, paraît-il, en certains cénacles enthousiastes des *Hortensias bleus*.

Quant aux symbolistes et aux naturistes, ils n'ont guère eu d'émules. Et pourtant, s'il faut en croire les plus récents critiques, « les Jeunes » se recommanderaient volontiers, non plus de Leconte de Lisle ou de Sully-Prudhomme, mais de Verlaine et de Mallarmé, de M. H. de Reignier et de M. Francis Vielé-Griffin. Moins heureux que l'Académie, nous n'avons pas encore pu couronner de poète qui fasse des vers de quinze pieds. Nous découvrons bien, par aventure, quelque alexandrin ayant une syllabe de plus ou de moins ; mais nous croyons volontiers que les théories nouvelles n'y sont pour rien. Sans doute l'auteur du vers boîteux n'a pas eu la prétention d'« illustrer » un mètre méconnu.

Décadents et déliquescents se sont abstenus. Je doute fort qu'ils eussent obtenu vos suffrages.

* * *

Commençons par deux pièces assez faibles d'invention et surtout de style. L'auteur du « fait divers » qui a pour épigraphe : « *J'aurai peut-être froid, mais je n'aurai plus faim* » (n° 2) ignore les lois élémentaires de notre versification. Il n'a qu'une idée assez rudimentaire de ce que doivent être le rythme et la rime. « Etions », « pitié », « devient » sont pour lui des mots de trois syllabes. Son style est souvent trivial ; un dictionnaire de l'argot serait parfois nécessaire pour le comprendre. De même, pour certaines de ses fantaisies orthographiques, il est indispensable de songer aux réformes de nos phonétistes. Les membres du jury se sont justement souvenus de l'axiome bien connu : « Sans la langue, un auteur est toujours un méchant écrivain. » Aussi n'ont-ils pas fait au chantre du jeune « mai-

griot et du vieux compagnon pégriot » l'honneur d'une bien longue discussion.

*
* *

L'auteur de *Fleurs d'Amour et d'Amitié : Désespérance, Espérance, Consolation* (n° 13) est un de ceux qui ne se lassent pas de mourir en métaphore, et qui désespèrent alors qu'ils espèrent toujours. *A Réginette. Vœux d'Amante* sont de courtes pièces, correctes, mais très banales. Nous retrouvons, dans *Le Chant Vénitien,* « la brise embaumée » et « la mer argentée », « la barcarolle » et « la gondole », « le beau ciel », « les blanches voiles » et « les étoiles », et, dans la nuit douce, « le miroir limpide » et « l'oiseau rapide », qui sont de rigueur, à ce qu'il semble. Quant à Régina, inutile de vous rappeler qu'elle est reine, que, par conséquent, « elle éclipse les princesses », et que « chacun tombait à ses genoux ».

Ces vers monotones sont d'ordinaire richement rimés. L'auteur, a-t-on dit, a l'oreille très musicale. Il lui arrive pourtant d'être insensible à certaines cacophonies. Quelle harmonie dans ce vers :

*Dans ce cœur que mon cœur adore !*

La belle strophe que celle-ci :

Est-il vrai qu'on puisse oublier
Tant de serments et de promesses,
*Et qu'il faille se replier*
Après d'expansives tendresses ?

« Ah ! que « se replier » est là joliment dit !
Et que la métaphore est mise avec esprit ! »

Mais la Commission n'a pas cru, comme Bélise, que cela valût toute une pièce.

*
* *

Il serait facile de compter les rares poètes qui, à notre époque, « cuident pindariser » ; mais ceux qui pétrarquisent, comme on disait au XVI[e] siècle, sont encore légion. L'auteur de la *Neuvaine à une Blonde* a une noble ambition :

Je veux, comme Pétrarque, et d'un accent plus chaud,
Dire un sonnet par jour à celle que j'adore :
Je veux que son nom soit comme celui de Laure,
A jamais célébré dans des vers sans défaut.

« Sans défaut » est d'une sereine confiance ! « Qu'on dise : il

osa trop, mais l'audace était belle », telle était sans doute la secrète pensée du poète.

Aux souvenirs de Pétrarque, il joint l'imitation de Catulle et d'Horace. Il traduit une fois de plus le *Carpe diem*, le *Fugaces labuntur anni*. Il nous apprend que « le temps est court et s'enfuit comme un rêve ». Il dirait volontiers avec A. Samain :

> Allez vite — *l'heure est si brève !* —
> Cueillir, au jardin des aveux,
> Les cœurs qui se meurent du rêve
> De mourir parmi vos cheveux [1].

Las ! c'est nous qui passons ! Hâtons-nous donc, Iris, de célébrer vos cheveux, vos dents, vos yeux, votre lèvre et tous vos charmes puissants. Demain, peut-être, ces splendeurs si vantées ne seront plus qu'un souvenir, et nous aurions mauvaise grâce à vous narrer « rêve, fin de rêve et lendemain de rêve ».

L'auteur semble bien connaître en effet le prix du temps. Il n'a guère le loisir de varier ses rimes, et voilà pourquoi « rêve » est plusieurs fois l'écho de « brève », « vœux » de « cheveux », tandis que « griser » suggère infailliblement « baiser ». Le procédé est expéditif : avec quelque peu d'habitude, ce n'est pas un sonnet par jour, mais « une neuvaine de sonnets » qu'on peut fabriquer ainsi. Reste à placer quelques concetti ; après quoi l'auteur écrira modestement qu'il vient d'achever « un sonnet plus pur que la lumière ».

Il y eut au XVI^e siècle toute une pléiade de poètes qui ne se lassaient pas de décrire les moindres charmes de la femme. Rappelez-vous le fameux tournoi littéraire des *Blasons*, les épigrammes de Marot sur le sein et le déluge de petits vers dus à l'inspiration facile des Hugues Salel, des Maurice Scève et de toute l'école lyonnaise. C'est l'époque de la *La Parfaicte Amye* d'Heroët, de *L'Amye de Cour* de La Borderie, et de *La Contr' Amye* de Charles Fontaine. Si l'auteur de *La Neuvaine* eût vécu alors, nul doute qu'il n'eût *blasonné* avec fureur. Malheureusement, le temps n'est plus où l'on devenait célèbre pour un blason, un sonnet ou un huitain.

Comme les vers de l'école marotique, ceux de notre poète sont souvent « gentils et précieux », non sans quelques traces d'afféterie et de mauvais goût :

> Ta chair est le soleil qui me donne la vie.

1. *Au Jardin de l'Infante* : Arpège.

Ils sont d'un tour agréable et facile ; on y sent parfois la passion véritable [1]. Certains passages ont paru trop libres ; ils ne pourraient guère, a-t-on dit, soutenir une lecture publique. Resteraient six ou sept sonnets, ce qui est quelque peu insuffisant. Aussi, malgré son talent de versificateur, qui est remarquable, l'auteur n'a-t-il pu être proposé pour une mention.

*
* *

L'auteur du n° 9 a choisi un des sujets les plus douloureux qui puissent inspirer un vrai poète : *La Mort de la Mère.* « Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère » : telle est l'épigraphe empruntée à Lamartine. On n'écoute pas sans émotion les dernières paroles de cette mère qui recommande à son fils de veiller pieusement sur sa petite sœur. Et, devant « la grande faucheuse », nous songeons aussi, comme tant d'autres, qu'il est bien doux d'avoir en l'au-delà quelque suprême espoir, que tout ne finit pas avec la vie, et que tout rentre dans l'ordre à la mort.

Il est regrettable que l'expression trahisse parfois la pensée de l'auteur. Le style est trop souvent prolixe et négligé. Il y aurait à reprendre bien des métaphores émoussées, en quelque sorte, par un trop grand usage, des épithètes banales ou triviales : « blés jaunis », « vagues bruits » (?), « épi doré », etc. ; des locutions telles que : « aux beaux jours du printemps », « l'air des cieux », « cœur transpercé ». Une foule d'adjectifs n'ont d'autre raison que de terminer le vers. Il y a aussi des alexandrins de mirlitons :

Pour toi je veux braver *et la pluie et l'orage.*

Soyez-vous à vous-même un sévère critique, eût dit là-dessus l'excellent Boileau, et feuilletez nuit et jour les chefs-d'œuvre des grands écrivains, car le cœur ne suffit pas pour être poète.

*
* *

La *Première Académie* (n° 3) est un poème correct, mais prosaïque et froid, et d'une exactitude historique qui a été contestée dans les détails. L'auteur semble pourtant connaître assez bien les institutions et les mœurs d'Athènes et les théories platoniciennes. Mais « que n'écrit-il en prose » ? a-t-on pu dire avec raison, à propos de certaines tirades. Ces vers monotones et traînants ne sont pas faits pour démentir la comparaison

1. Quelques-uns rappellent le fragment bien connu de Cn. Matius : *Sinuque, etc.*

fameuse : comme les bœufs attelés à la charrue, ils vont péniblement, deux à deux, d'un pas lourd et lent.

Soudain parut Platon, le divin philosophe... Tout se tut...

> Autour de lui pressés, ses disciples — Speusippe,
> Polémon, Xénocrate, Aristote, Xantippe,
> Arcésilas, Cratès, Carnéade, Philon....

Vous croyez que c'est là quelque table des matières? Erreur. Heureusement l'auteur n'ignore pas que la poésie diffère quelque peu d'un index onomastique. Il nous fait grâce « de plusieurs que nommer ici serait trop long ».

Après les philosophes, les dieux :

> Maint temple fastueux érigeait sa coupole :
> De Thésée et de Zeus, d'Hermès et d'Héphœstos,
> De Pallas Athênê, d'Hêrê, de Dionysos.....

Ici c'est le « dictionnaire de la Fable ».

Plus loin, le poète se surprend à compter les chefs-d'œuvre de Phidias. Il découvre

> . . . . . un monde de statues
> Que pétrit Phidias ou que sculpta Myron,
> Purs chefs-d'œuvre de marbre — *un millier environ.*

Mais il y a aussi plusieurs passages descriptifs où les qualités l'emportent de beaucoup sur les défauts. Ils ont valu à l'auteur mieux que l'indulgence des membres du jury.

*
* *

Eve, « n'es-tu plus la compagne de l'homme », « l'ombre douce faisant de la clarté d'un geste de ta main »? N'es-tu plus « la chair alliée à sa chair », « la muse », « la chaste héroïne », « l'ange au front de lumière », « la sœur compatissante », « la vierge douce », « l'amante au cœur solide où l'on peut s'appuyer »? Eve, n'es-tu plus.....

On saisit le procédé : c'est la même idée exprimée sous de multiples formes. *Eve* (n° 7) pourrait être le chef-d'œuvre de l'amplification en vers.

Voici quel est le sujet : Quand verrons-nous la femme ne plus mettre sa coquetterie à

> Devenir cette enfant sotte autant que jolie,
> Image de la fleur ne charmant que les yeux,
> A qui l'on ne demande, en son été joyeux,
> Que d'être sans parfum et sans mélancolie?

Qu'elle cesse d'être une poupée, un jouet de plaisir ; qu'elle

apprenne à l'homme à penser avec noblesse. — Voilà, certes, pour la femme une généreuse ambition. — Mais quel nom te donner, ô toi à qui tout peut être pardonné parce que tu as tant souffert et tant aimé, quand tu auras mis au jour l'homme né pour accomplir l'immortel devoir?

C'est le doux nom de Femme et le saint nom de Mère!

On voit bien que Dieu créa la femme un samedi soir, après une semaine de labeur; cela sent la fatigue, disait un écrivain spirituel, mais très irrévérencieux. Il ne tient qu'à Eve, suivant notre poète, et nous le croyons volontiers, de donner de plus en plus à cette boutade un éclatant démenti.

Malheureusement à côté de très belles strophes, il en est de faibles, comme la suivante :

Eve ton sort est beau! Crois en ta *mission*;
Régénère les temps par ton œuvre *durable*;
Va, reprends sans dédain ta tâche *incomparable*
Et prépare en secret la future *moisson*!

Ce poème d'une haute élévation morale semble écrit trop rapidement. On dirait que l'auteur n'a pas eu le loisir de corriger ce qui est obscur et d'effacer certaines négligences. Mais les vers gracieux ne manquent pas. (Serait-ce l'œuvre d'une femme qui a mis à célébrer un *féminisme* vrai toute sa coquetterie?)

* * *

Voici l'envoi d'une « heureuse mère ». Après avoir bercé dans ses bras son petit enfant, elle nous confie le secret de sa tendresse, mêlée parfois d'inquiétude.

Toute la pièce *A mon Fils* (nº 5), qui est courte, se lit avec plaisir. La délicatesse du sentiment exprimé nous fait oublier la faiblesse de certains hémistiches.

Endors-toi dans mes bras, ô mon bel ange rose,
Mon fils, aux yeux si bleus que j'y crois voir le ciel;
Abaisse ta paupière, et confiant repose,
Mon tout petit enfant, souriant et vermeil.

Veux-tu, pour t'endormir, que je dise à voix lente
Quelque vieille légende, un conte merveilleux?
Ou bien aimes-tu mieux que tout bas je te chante
Une douce complainte au rythme gracieux?

Le soir vient, dans le ciel, éveiller les étoiles;
Un bruit d'ailes s'éteint dans le feuillage noir;
Sur la Meuse, bien loin, glissent de blanches voiles;
Et l'on n'entend plus rien que ma chanson du soir.

Il dort. Comme il est beau dans sa charmante pose,
Sa tête à mon épaule et ses pieds dans ma main,
Avec ses cheveux blonds et sa figure rose,
Et ses petits bras nus, doux comme le satin !

Mon fils !... Oh ! c'est ainsi qu'on est heureuse mère,
Quand l'enfant tout entier tient sur vos deux genoux ;
Quand il est tout petit, et que rien sur la terre
N'existe encor pour lui, que son père et que vous...

Il est si bien à vous !... rien qu'à vous seuls au monde !
Voyez comme il repose en son mol abandon,
Comme il laisse en mon sein sa douce tête blonde,
Comme pure est sa lèvre et tranquille son front !

Dans ses rêves d'enfant, c'est mon image chère
Qui s'élève au milieu de son calme sommeil ;
C'est à moi qu'il sourit, moi qu'il aime, sa mère !
Moi qu'il cherche des yeux au moment du réveil...

Quand il sera plus grand, d'autres ombres chéries
Viendront bercer sa nuit de songes radieux ;
Il aura bien souvent de longues rêveries,
Sans me prendre avec lui dans son voyage aux cieux.

Oh ! je sais bien qu'il faut que l'oisillon s'envole
Et qu'il aille bien loin fonder un autre nid ;
C'est pourquoi dans mon cœur je voudrais, pauvre folle,
Que mon petit enfant restât toujours petit !

Le poète est moins heureux dans *Le Nid,* sorte de romance sentimentale dont la conclusion est cette pensée si souvent répétée :

Et l'on n'est pas heureux quand on n'a pas souffert.

Un souvenir aux strophes qui débutent par le vers

Que voudrais-tu ? parle, pauvre âme...,

dont le rythme convient peu aux idées philosophiques exprimées.

L'auteur de ces différentes poésies a un talent souple et facile. Il ne s'élève pas très haut ; il n'évite pas toujours les redondances et les banalités ; mais on sent qu'il traduit avec émotion des sentiments délicats qui lui sont chers. Il s'en faut de bien peu que cette émotion ne soit communicative.

*
* *

Sous l'épigraphe *Malgré tout* (n° 6), figurent des pièces de genres très divers. Mentionnons d'abord deux Rondels gra-

cieux. Le premier célèbre les aveux d'amour, qui sont « des oiseaux frêles ». L'autre est en l'honneur du *Rythme :*

> Poète aime le rythme et l'adore à genoux ;
> C'est lui qui donne au vers la grâce et l'harmonie.....

Ajouter que le rythme « est frêle et léger comme une symphonie » serait, a-t-on dit, presque une méprise.

Le rythme (tout le monde en convient) est bien l'un des éléments essentiels de la poésie. Quant au poète, qu'est-il ? Un phare, disait Hugo ; ou, suivant les cas, un mage, un pilote, un roi, un berger, ou simplement un boulanger, puisque c'est lui qui

> Fait le pain merveilleux dont vit l'Humanité.

A cette « fanfare de mots », l'auteur préfère une autre définition. Les poètes sont des fous, mais des fous au cœur de femme, à la candeur d'enfant :

> Leur âme est un jardin qui rit après l'averse ;
> L'illusion y règne et le soleil y verse
> Ses rayons les plus doux en des coins très fleuris. *(Le Poète.)*

Cependant tous ceux qui ont rêvé de s'égarer dans le bois sacré, cher à Apollon et aux Muses, sont-ils bien

> . . . . . des êtres très débiles,
> Pleurant au moindre choc des réalités viles ?

Ont-ils tous de grands chagrins sans cause (ce qui est bien romantique) ? Il en est qui répondraient mal à cette définition. Tous ne songent pas non plus à l'humaine douleur. Ils n'ont pas toujours une exquise pitié pour les affamés, « ces délicats si doux qu'on les conduirait par la main ». Nous admettons volontiers avec V. Hugo, que le poète est « roi » : Béotien qui soutiendrait le contraire. Hélas ! ce roi, comme le Gripus de Plaute, risque parfois de mourir de faim :

> *Sed hic rex cum aceto pransurus est et sale, sine*
> *Bono pulmento* [1].

Aussi bien lui pardonne-t-on d'oublier que l'altruisme est l'égoïsme vrai, suivant l'expression d'un penseur contemporain.

*Le Poète* m'a rappelé quelques passages d'un de nos plus remarquables critiques. « La poésie est chose de rêve, écrivait René Doumic ; le poète est le rêveur... Il aperçoit dans les choses des visages qui le regardent ; il discerne des pleurs dans

1. Rappelons-nous Verlaine et la mort de Zorilla, l'illustre poète espagnol.

la pluie, des voix dans la nuit; il entend le silence où quelqu'un est vivant. C'est pourquoi les hommes le traitent de fou, le clouent au mât du navire et le crucifient aux arbres du chemin ». (LES JEUNES : *La Poétique nouvelle.*)

Ces paroles auraient pu servir d'épigraphe à l'un des concurrents oublieux de la formule règlementaire, qui avait pris la défense de tous les prêtres du beau, peintres, sculpteurs ou poètes, contre le bourgeois dédaigneux ou le vil marchandeur de toiles. Qu'importent les railleries, si, « avec la clé d'or des vocables sacrés », le poète sait entrouvrir « le palais des rêves adorés ? »

N'oublions pas toutefois que nous sommes déjà loin des conceptions romantiques. Le poète ne joue pas, ne jouera jamais, dans la société, le rôle que V. Hugo prétendait lui attribuer. Mais il se pourrait qu'il lui fût plus utile qu'un bon joueur de quilles, en dépit des boutades de Malherbe. D'autre part le type bohême émigre quelque peu. Tels « mesureurs de syllabes » ne dédaignent pas de fréquenter chez les « Philistins » de la finance. J'imagine qu'à notre époque de *struggle for life,* la lutte pour la vie les a obligés, eux aussi, à évoluer. « Verseurs d'idéal de bonheur et de rêve » : certes ces mots ne sont pas pour déplaire aux poètes. D'aucuns préfèrent entendre dire qu'ils sont les mieux rentés de tous les beaux esprits.

Peut-être ont-ils médité ces vers d'un poète du XVI[e] siècle :

> En tout honneur et excellence,
> Quiconque veult aller avant,
> Quiere l'argent, non la science,
> Les lettres n'aille poursuyvant.....
> Pour faire un sçavant, la ressource
> La plus certaine, c'est l'argent :
> Aujourd'hui l'homme est fort sçavant
> Qui sçait force escus en sa bourse. (Ch. FONTAINE.)

L'auteur du *Poète* nous envoie aussi un sonnet *La Bonté,* d'une forme délicate, mais un peu maniérée, et *Profil,* courte pièce agréable, mais sans grande originalité. Dans *La Chimère,* il donne une forme nouvelle à des pensées déjà exprimées. Le poète est devenu le gardien de l'antique fontaine dont la fraîcheur guérit notre lassitude et fait naître la fleur du *Rêve.*

Vous n'avez pas oublié *Le Vase,* de Hérédia :

> Enfin, en forme d'anse arrondissant leurs flancs,
> Et posant aux deux bords leurs seins fermes et blancs,
> Dans le vase sans fond s'abreuvent les *Chimères.*

Ce vase, ou cette fontaine, éveille un symbole. La Chimère de bronze accroupie et rêveuse qui, dans le calme des nuits,

> Défend le noir secret de l'eau mystérieuse,

n'est-elle pas l'emblème du Poète ?

> Au pied de la fontaine érigeant vers le ciel
> La hautaine splendeur de sa stèle de marbre,
> Et le faîte éclatant baisé par le soleil
> Que recouvre à demi l'ombre d'un très vieil arbre,
>
> Au-dessus de la vasque aux larges bords verdis,
> La Chimère de bronze accroupie et rêveuse,
> Dans le calme des nuits et l'ardeur des midis,
> Défend le noir secret de l'eau mystérieuse.
>
> Sous ses pattes crispant leurs griffes de métal,
> Elle garde le flot endormi sous la pierre.
> De ses lèvres jadis en ondes de cristal
> Sortait le jet brillant qu'irise la lumière.
>
> Les filles aux pieds nus portant la lourde amphore
> Près du bassin de marbre égrenaient leurs propos
> Y miraient au matin, dans des douceurs d'aurore,
> Leurs grands yeux qu'on croyait des bluets frais éclos.
>
> Le mendiant songeur y baignait son front pâle,
> Ecoutait murmurer la nymphe tendrement,
> Et quand Phébé semait ses clairs reflets d'opale,
> Non sans se retourner s'éloignait lentement.
>
> Mais la source est tarie ou le cours détourné ;
> Goutte à goutte, sans bruit, sur la verte poitrine,
> Creusant le bronze dur d'un sillon obstiné,
> L'eau coule rongeant le sein du monstre androgyne.
>
> O Poëte ! gardien de l'antique fontaine
> Dont l'eau pure s'irise aux rayons du soleil,
> Dont la fraîcheur guérit la lassitude humaine,
> Et fait naître la fleur du Rêve sans pareil.
>
> Tu dois en jets puissants en lancer sur le monde
> Le flot sauveur ; mais si ton élan est brisé,
> Si ta force est séchée en sa source profonde,
> Sous ton génie hélas, tu languis épuisé.
>
> Sur ton cœur retombé, le flot de ta pensée
> Chaque jour voit creuser plus large, plus amer,
> Le sillon par où fuit ta pauvre âme blessée
> Car les larmes enfin usent les seins de fer.

On a critiqué, dans ces différentes pièces, quelques né-

gligences, des réminiscences, des rimes faibles, un médiocre souci de l'alternance des rimes masculines et féminines dans la strophe, et même un vers faux :

> Gardons le silence, le long des venelles,

qu'il est d'ailleurs facile de rétablir :

> Gardons le silence, au long des venelles.

Nous aurions mauvaise grâce à trop insister sur ces défauts, comme aussi sur l'écriture illisible de l'auteur (le manuscrit, a-t-on dit, est d'une lecture presque aussi pénible que celle d'un palimpseste). Ordinairement, le vers est bien frappé, le style imagé et expressif. L'auteur mérite mieux que l'épithète de versificateur. Il n'a guère envoyé que des ébauches ; à lui de parfaire bientôt une œuvre d'art, car il est né poète.

*
* *

Sous le simple titre de *Poésies,* sont réunis des vers très différents de forme et d'inspiration. Ce sont d'abord deux sonnets qui n'ont rien de bien remarquable : *El Dhor* et *A l'Ombre d'un Adolescent.*

Dans les *Poèmes divins,* l'auteur décrit *L'Office du Matin* célébré dans la plus modeste des églises de village.

> C'était une humble église au cintre surbaissé
> L'église où nous entrâmes. (V. Hugo.)

Tout est matière à longues descriptions : « sommet d'un mont », « église rustique », croix de fer », « tableau représentant le Christ en croix », etc. L'altitude a été scrupuleusement mesurée ; on ne nous fait pas grâce d'un mètre : dans les cieux, la croix de fer étend ses deux bras noirs,

> Cinq cents mètres plus haut que le niveau des mers.

Le style est négligé ; les épithètes banales fourmillent. C'est toujours « l'humble église », « l'humble clocher », « l'humble porche », etc.

Voici une strophe bien mauvaise :

> Oh ! qu'il fait bon prier dans ces temples rustiques !
> Ni le marbre, ni l'or, ni les riches émaux,
> Ni les coloris crus des styles exotiques
> *Ne les ont transformés en autant de chromos.*

Et puis qu'est-ce que « les bras de l'arbre *abominé* » ?

Mais les néologismes et les incorrections ne nous font pas oublier les qualités de l'auteur : chaleur, mouvement, sensibilité.

Ces qualités sont remarquables surtout dans le poème de plus longue haleine, intitulé *La Côte*. « Mourir, c'est l'heure de savoir », telle en est l'épigraphe empruntée à Victor Hugo. C'est encore une œuvre inspirée par la pensée de la mort, mais elle est fort supérieure à *La Mort de la Mère* dont nous avons parlé plus haut.

Tout jeune encore, le poète a bien souvent suivi avec son père la route qui longe le cimetière. Craintif, il n'osait franchir le grand portail, pour épeler les noms gravés sur les tombes. Il se signait pieusement, et sa main se glissait dans celle de son père

> Qui, tout ému, pressait alors ses petits doigts.

L'enfant a grandi : il s'en est allé loin, bien loin des vertes combes ; lui aussi a voulu « construire son nid ». Un an plus tard, il revient en France, mais, hélas ! c'est pour recueillir le dernier soupir de son père.

Et voici qu'il reprend en pleurant le chemin de la côte : le père n'est plus là pour lui donner la main ! Dès lors, chaque année, recommence le douloureux pèlerinage.

> Mes pas ne vont plus seuls au sentier solitaire.
> Trois blonds enfants chargés de fleurs et de roseaux
> Entourent tendrement la tombe du grand-père,
> Et gazouillent près d'elle, ainsi qu'un nid d'oiseaux.
>
> Parfois le tout petit, pour placer sa couronne,
> Grimpe sur le granit..... D'avance il est absous,
> Le grand-père dont l'âme était aimante et bonne
> Eût tant aimé le voir grimper sur ses genoux !

Bientôt peut-être, ce sera mon tour, songe le poète :

> Pour la dernière fois, je gravirai la côte,
> Sans que personne, hélas ! ne me donne la main,
> Car de l'Eternité déjà je serai l'hôte.....

Cette pensée n'a rien de désolant pour le poète spiritualiste : dans l'au-delà ne retrouvera-t-il pas tous ceux qu'il aimait ici-bas ? Et n'est-ce pas cette conviction intime, conviction que ne sauraient ébranler toutes les affirmations des matérialistes, qui lui permet de trouver, dans les grandes douleurs, une suprême consolation ?

L'auteur de *La Côte* a le tempérament d'un vrai poète : ses conceptions sont élevées, sa sensibilité vraie, son émotion communicative. Et maintenant nous sommes d'autant plus à l'aise pour signaler certains défauts qu'il serait facile d'éviter,

grâce à l'*ultima lima* dont parlait le poète latin. Il y a des longueurs, des répétitions, de nombreux adjectifs qui n'ajoutent rien à l'idée. « L'herbe au vert émail » (style homérique?) revient souvent à la fin du vers. La versification n'est pas toujours sans défaut, ni le rythme excellent. « Août » compte pour deux syllabes, suivant la prononciation ancienne, qui persiste en de nombreuses régions. Il y a des rimes qui font penser aux fantaisies d'un de nos humoristes. Quelquefois elles se réduisent à une simple assonance. La strophe « ose enjamber » sur la strophe d'une façon peu discrète. Voici un quatrième vers :

> Bruns comme le thuya, dorés comme l'ambre, ou

(strophe suivante) :

> Du blanc immaculé, lilial, de l'ivoire.

Aussi le Jury a-t-il tempéré ses éloges de critiques bienveillantes, mais fondées. Il n'a pas cru devoir décerner un premier prix à l'auteur de *La Côte*. Il a estimé cependant que les qualités surpassaient de beaucoup les imperfections de la forme signalées, et qu'elles méritaient une récompense.

* * *

Voici les conclusions que nous vous proposons d'adopter :

A l'unanimité, il n'est pas décerné de premier prix.

Un second prix, d'une valeur de 50 francs, est attribué à chacun des auteurs du n° 4 *(Poèmes divins, La Côte)*, et du n° 6 *(La Chimère, Le Poète)*, classés *ex-æquo*.

Un troisième prix, d'une valeur de 30 francs, est attribué à l'auteur du n° 5 *(A mon Fils, Le Nid)*.

Une première mention très honorable est décernée aux auteurs des n$^{os}$ 7 *(Eve)* et 3 *(La Première Académie)*.

Une deuxième mention honorable, à titre d'encouragement, à l'auteur du n° 9 *(La Mort de la Mère)*.

Restent 70 francs que votre Commission vous propose de réserver, suivant l'usage.

Espérons que, l'année prochaine, les poètes nous reviendront tout aussi nombreux, qu'ils n'oublieront plus la formule fatidique, et que le Jury aura le plaisir de décerner un premier prix.

*Nascentes hedera juvat exornare poetas.*

*Le Rapporteur,* Joseph Désormaux.

## CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1898

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1898.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1896.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1898.

*Le Comité de la Société Florimontane.*



*Revue savoisienne* (4e fasc. 1897).

Cliché A. ALLART.

# A PROPOS D'UN CASQUE A TROIS CRÊTES

## I. — Quelques notes sur le timbre et la crête.

Au commencement du xvi^e siècle, le faiseur d'armures, le *batteur de plates*, pouvait se dire en pleine possession de son art. Il triomphait, en se jouant, de difficultés qui paraîtraient presque insurmontables aux meilleurs ouvriers de nos jours, et M. Maurice Maindron a pu dire à bon droit [1] qu'« on ne « trouverait plus un seul forgeron capable de frapper un armet « d'une seule pièce, ou d'évider un morion ». La plupart des beaux casques de cette époque ont en effet leur timbre d'une seule pièce, si bien que le comte de Belleval a cru pouvoir commencer un de ses ouvrages sur les armes anciennes [2] par ces mots : « On appelle *timbre du casque* la partie bombée qui em- « boîte et recouvre la tête et qui est toujours d'un seul morceau. »

Il y a lieu, il est vrai, de faire des restrictions sur cette assertion par trop absolue ; bien des casques ont leur timbre forgé de deux pièces serties au sommet de la crête et rivées à ses extrémités ; la plupart des armets savoyards notamment sont faits de cette manière. On peut observer ce mode de fabrication sur un armet du Musée d'Annecy et sur un autre du Musée de Chambéry, tous deux du genre de celui reproduit par Demmin sous le nom d'armet savoisien [3] ; on le remarque encore sur bon nombre des armets de l'Armeria de Turin, et sur la plupart de ceux du Musée historique de Genève qui ont été pris aux Savoyards tués sous les murs de cette ville dans la nuit du 12 décembre (vieux style 22 décembre) 1602, lors de *l'Escalade.*

Cette particularité de timbre en deux pièces n'a pas échappé au colonel Robert, qui la constate notamment dans la description d'un armet ainsi fait, conservé au Musée d'artillerie [4]. Ce casque, de la forme de ceux des hommes d'armes du duc Charles-Emmanuel I, et de l'époque de *l'Escalade*, est très probablement Savoyard, bien que la visière qui manque et qui

1. Maurice Maindron, *Pour l'Histoire de l'Armure* (*Monde moderne*, fév. 1896, p. 177).
2. C^te de Belleval, *La Panoplie du XV^e au XVIII^e siècle*, p. 1.
3. Demmin, *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes*, p. 303, n° 175.
4. Col. Robert, *Catalogue du Musée d'Artillerie*, vol. II, p. 189, n° H. 125 ; le col. Robert a encore relevé ce mode de fabrication sur les morions H. 207, 211, 215, 217 et 220, sur le cabasset H. 230, et sur le casque H. 266.

servirait surtout à le caractériser, empêche de se prononcer avec certitude.

Mais pour la plupart des beaux casques et pour les casques de parement, le comte de Belleval a raison ; leur timbre est toujours forgé d'un seul morceau.

Comme si ce n'eut pas été assez d'avoir à creuser, à refouler ce timbre d'une seule pièce dans un bloc de fer, les habiles batteurs de plates l'avaient comme à plaisir compliqué de diverses saillies prises dans la masse, comme l'ergot des cabassets et surtout *la crête* qui surmonte la plupart des armets, bourguignotes et morions.

Dans les anciens textes, le mot crête n'est pas toujours pris dans ce sens ; parfois il désigne un ornement mobile destiné à être placé sur le casque, comme un cimier ou un plumail. Ainsi l'inventaire de Mahaut d'Artois, en 1313 [5], cite des « *crestes* à mettre sur heaumes ». Bien plus tard, l'inventaire des armes du château d'Annecy, en 1616 [6], mentionne, comme objet à part et détaché d'un casque, « *la creste* d'ung morion à ondes ». Mais on trouve le plus souvent le mot crête employé dans le sens actuel, comme dans ce texte du xv<sup>e</sup> siècle qui nous montre la crête déjà en usage dans ces casques que l'on appelait chapeaux de fer ou chapeaux de Montauban [7] : « Les chap-
« peaux de Montaulban sont rons en teste, à une *creste* ou
« meilleu qui vait tout du long, de la haulteur de deux doiz. »

Aujourd'hui, dans l'étude de la Panoplie, le mot crête est toujours pris dans ce dernier sens, et désigne exclusivement la saillie qui surmonte le timbre du casque dont elle fait partie ; cette saillie, qui atteint parfois une certaine hauteur, augmentait beaucoup, comme on le comprend facilement, les difficultés de la forge du timbre. Nos armuriers français restèrent pendant longtemps inférieurs sur ce point aux Italiens et surtout aux Milanais, s'il faut en croire Brantôme qui donne sur le sujet qui nous occupe de précieux détails [8] :

« Il (Strozzi) approvoit fort les corcelletz gravez de Milan et
« ne trouvoit poinct que nos armuriers parvinssent à la per-
« fection, non plus qu'aux morrions ; car ils ne les *vuidoient*
« pas si bien, et leur faisoient la *creste* par trop haute.

« Mais amprès il crya tant qu'ilz y vindrent ; et trouva un

5. V. Gay, *Gloss. archéol.*. p. 495, col. 2.

6. Eloi Serand, *Notes et Documents sur le Château d'Annecy*, Soc. savois. d'hist. et d'arch., tome XXVIII, p. 428.

7. *Traité anonyme du Cost. milit.*, Bibl. Richelieu, ms. 1997, f° 62 ; et édition Belleval, p. 2.

8. Brantôme, *Couronnels françois*, tome VII, p. 230 de l'édition elzév.

« doreur à Paris, qui les dora aussy bien ou mieux, d'or moulu,
« que dans Milan, ce qui fust une grande espargne pour les
« soldatz : car, au commancement, il n'y avoit morrion ainsin
« gravé d'or, qui ne coustast dudit Negrot quatorze escuz. Je
« le puis dire, pour en avoir acheté plusieurs de luy à tel prix,
« ce qui estoit trop.

« Mais amprès, M. de Strozze mit ordre qu'on achaptoit du
« dit Négrot [9] le morrion blanc gravé à bon compte, et puis on
« le donnoit à ce doreur de Paris, et ne revenoit qu'à huict ou
« neuf escuz. »

L'origine italienne de Strozzi pouvait peut-être le rendre quelque peu partial en faveur de ses compatriotes; mais Milan, que Cervantès non suspect, lui, de partialité appelait [10] « un véritable atelier de Vulcain » avait bien vraiment à cette époque une réputation sans égale pour la production des armes et des armures.

9. Le « *Négrot* » dont il est ici question est l'un des membres de l'illustre famille des *Negroli*, armuriers milanais dont la réputation était européenne au XVIe siècle. Rivaux de Desiderius Colman qui cherchait parfois à les imiter et qui est bien meilleur dans les œuvres de son propre style que dans celles où il a copié les maîtres milanais, les Negroli étaient, comme le célèbre armurier d'Augsbourg, fournisseurs attitrés de Charles-Quint et de Philippe II.

Brantôme n'a pas d'ailleurs été seul à défigurer leur nom que l'on trouve orthographié, dans les comptes de la Cour de Madrid, tantôt Noquerol, tantôt Nogueral ou Noqueral, rarement Negrolo ou Negroli.

Les Negroli s'étaient illustrés au XVe siècle sous le surnom de *Missaglia*, nom d'un petit village d'Ello (circ. de Lecco, prov. de Como) d'où ils étaient, paraît-il, originaires.

M. Wendelin Boeheim, le savant conservateur du Musée de Vienne, a retrouvé dans l'église de *San Satiro* l'épitaphe d'un *Negroli* « qualunque detto *Missaglia* », qui semble prouver que ces deux dynasties d'armuriers célèbres n'en faisaient qu'une, connue sous le nom de *Missaglia* au XVe siècle et sous le nom de *Negroli* au XVIe.

Cf. sur Communauté d'origine des *Missaglia* et des *Negroli* :

— ANGELUCCI, *Catal. Armeria reale*, p. 47, note 1,; p. 109 et suivantes; p. 194, note 2.

— Col. ROBERT, *op. cit.*, tome III, p. 422.

— M. BOEHEIM, *Waffenkunde*, p. 229 et 664; LE MÊME, *Die Maïlander Negroli*... (*In Repertorium für Kunstwissenscaft*, VIII, *191*).

— A. MAINDRON, *Les Collections d'Armes du Musée d'Artillerie* (*Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p. 255).

Pour avoir lu trop rapidement le passage de Brantôme cité plus haut, V. Gay, dans son *Glossaire archéologique*, a commis une des rares erreurs qu'il y ait à relever dans cet excellent ouvrage. Il prend (p. 434, col. 2) *le dit Négrot* pour le doreur de Paris auquel Strozzi confiait la dorure des morions fournis par le maître milanais.

Mais, si le fournisseur de Strozzi faisait partie de la famille des Negroli, ce n'était pas, comme l'ont cru les auteurs qui ont cité ce passage de Brantôme, l'armurier milanais lui-même. C'était un de ses parents, simple marchand d'armes qui, sur la demande de Strozzi, s'était établi à Paris — où il fit rapidement fortune — pour y vendre les armes sorties des ateliers si réputés de la « *Via degli Spadari* » de Milan. (Voir BRANTÔME, *Vie de Strozzi*, tome VII, p. 226 de l'édit. elzev.)

Il serait certes intéressant de faire des recherches sur ce Negroli qui a contribué à répandre en France les chefs-d'œuvre dont s'enorgueillissent aujourd'hui les rares collections qui les possèdent.

Le Musée d'Annecy conserve un plastron du XVe siècle portant les marques et le monogramme d'un Missaglia, plastron non signalé jusqu'ici aux amateurs d'armes anciennes.

10. CERVANTES, *Le Petit-Fils de Sancho Pança*, 8e alinéa.

Quoi qu'il en soit, il résulte du passage de Brantôme que la crête présentait, dans la forge du casque, une difficulté que seuls les armuriers passés maîtres savaient vaincre ; mais, comme cette crête augmentait considérablement la force de résistance du timbre, la mode ne fit que s'en accroître ; et d'habiles armuriers, non contents de forger des casques à simple crête arrivèrent à « *vuider* » suivant l'expression de Brantôme des casques à *plusieurs crêtes* toutes prises dans la masse.

## II. — Chez les auteurs anciens et modernes.

D'après ce qui précède, on comprend que cette forme de défense de tête resta toujours exceptionnelle et qu'il est fort difficile de trouver des auteurs qui la mentionnent.

Victor Gay, cet infatigable fouilleur d'archives, reproduit bien dans son Glossaire archéologique, comme on le verra plus loin, quelques casques à plusieurs crêtes, mais sans relever cette particularité et sans mentionner de texte y ayant trait.

Douët d'Arcq qui, lui aussi, a dépouillé un si grand nombre d'anciens documents, cite, sans d'ailleurs en tirer de déduction, parmi des pièces d'armures vendues à l'occasion de l'entrée de Charles IX à Paris [11], « ... habillemens de teste, 2 morions, l'ung commung, et l'aultre carré. » Il n'est pas impossible que ce morion « carré » ne soit un casque à trois crêtes, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Angelo Angelucci, l'auteur regretté de tant de savants ouvrages sur les armes anciennes, mis en éveil par les casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin est arrivé à trouver deux documents relatifs aux casques à plusieurs crêtes, et dont l'un au moins est parfaitement explicite. Voici le premier [12] :

« I capitani degli archibugieri sogliono armarsi.... di un « morione leggiero e basso *con quattro fili.* »

Ce « morione *con quattro fili* » semble un proche parent du morion carré de Douët d'Arcq ; est-ce un morion à plusieurs crêtes ? Angelucci le croit. Jusqu'ici rien de bien net ; mais voici le second texte qui cette fois est bien clair [13] :

« Li vorrei (gli archibugieri a cavallo) tutti bene armati di

11. D. d'Arcq, *Rev. archéol.*, 1848, p. 54.

12. Melzo, *Regole militari*, p. 39 ; cité par Angelucci, *Documenti inediti*, vol. I, part. I, p. 203, note 7. (L'ouvrage de Melzo dont il est ici question a été imprimé à Anvers en 1611.)

13. Pistofilo, *Oplomachia*, p. 189 ; cité par Angelucci, *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 185, note 1. (L'ouvrage de Bonaventura Pistofilo dont il s'agit a été imprimé à Sienne en 1621.)

« petto forte, il morione con.., *creste in cima separate l'una* « *dall' altra.* »

Cette fois-ci pas de doute ; ce morion dont le timbre est surmonté de *crêtes séparées l'une de l'autre* est bien le casque à plusieurs crêtes sur lequel nous cherchons à nous renseigner, et nous savons de plus que Pistofilo en faisait la défense de tête des arquebusiers à cheval.

Se fondant sur ces deux passages de Melzo et de Pistofilo, le major Angelucci a cru pouvoir dire, en cataloguant deux casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin [14] :

« Morioni a tre creste *proprj* degli archibugieri a cavallo. »

Angelucci termine en attribuant ces deux casques aux arquebusiers à cheval des Médicis. Cette dernière partie de son attribution paraît bien fondée, car elle repose sur la décoration même de ces armes; nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure en parlant de ces deux casques.

Mais il est peut-être imprudent de généraliser, et de conclure de deux textes, dont l'un seulement est explicite, que le morion à plusieurs crêtes était l'armement habituel, *l'ordonnance* des arquebusiers à cheval. Pistofilo dit « vorrei », je voudrais ; c'est plutôt un souhait qu'il exprime. Il avait vu probablement quelques casques de ce genre, et c'est là l'armement idéal qu'il eut voulu pour le corps d'élite des arquebusiers à cheval ; mais de sa phrase même il semble que l'on peut déduire que cette forme de casque est toujours restée à l'état exceptionnel.

Nous avons d'ailleurs vainement dépouillé un grand nombre d'auteurs anciens, français ou italiens, dans lesquels il est question de l'armement des arquebusiers à cheval, et dont plusieurs sont prolixes de détails au sujet des pièces de leur armure ; nous n'en avons trouvé aucun qui vint appuyer le passage de Pistofilo [15].

14. ANGELUCCI, *op. cit.*, p. 185.
15. Voir notamment :
*Funerali di Luisa di Savoia*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, tome XXII, p. 365 ;
ALBIZZI, *Vite di uomini d'Arme... del secolo XVI...* Firenze, G. Barbera édit. 1866, p. 533 ;
P. DANIEL, *Histoire de la Milice de France*, liv. XII, t. II, p. 334 ;
*Mémoire de messire* MARTIN DU BELLAY, dans PETITOT, vol. III, p. 449 ;
Fr. de RABUTIN, *Comment. des Guerres en la Gaule Belgique*, p. 457.
LANGEY, *Discipl. milit.*, p. 51 ;
MONTGOMMERY, *Mil. franç.*, part. 2, p. 187 ;
Et. BINET, *Merveilles de la Nature*, chap. XVII, § 32 ;
BRANTÔME, *Grands Capitaines estrangers*, liv. I, chap. V (tome I, p. 165 de l'édit. elzev.) ;
ID., *Id.*, liv. I, chap. XXXII (tome II, p. 278) ;
ID., *Grands Capitaines françois*, liv. I, part. II, chap. XXXIV (tome VI, p. 48).
Tous ces passages mentionnent les arquebusiers à cheval ; presque tous donnent des détails très précis sur leur armure de tête ; aucun ne parle du *casque à trois crêtes*.
Une remarque en passant : Dans ses *Documents inédits* (vol. I, part. I, p. 286 et 287), le

Si nous n'avons pu découvrir aucun texte à ajouter à ceux du major Angelucci, nous avons été plus heureux avec les documents figurés, et nous en avons trouvé un inobservé jusqu'ici, à ce que nous croyons, qui, s'il ne jette aucun jour sur l'emploi spécial des casques à plusieurs crêtes, indique du moins qu'ils étaient encore connus vers le milieu du XVII^e siècle :

Le musée du Prado à Madrid possède, entre autres toiles du célèbre Maître, un tableau de Vélasquez, peint vers 1645, représentant Juan de Austria, bouffon de Philippe IV. Aux pieds de Juan, avec d'autres pièces d'armes, figure, au premier plan, à droite, un *casque à trois crêtes,* à peu près du type de ceux de l'Armeria de Turin dont il sera parlé tout à l'heure. Il n'y a pas, à ce que nous pensons du moins, à conclure de là à une origine espagnole pour cette forme de casque qui, si l'on en juge par les exemplaires qui restent, paraît plutôt allemande ou italienne. Vélasquez à cette époque était de retour de son premier voyage d'études en Italie ; il avait fort bien pu rapporter dans ses cartons le dessin de ce casque dont la forme inusitée l'avait peut-être frappé, pour en faire ensuite un accessoire de ses tableaux.

Quoi qu'il en soit, en 1645 cette forme de casque était encore connue ; l'ouvrage de Pistofilo étant antérieur de vingt-quatre ans environ au portrait de Juan de Austria, ce tableau serait le dernier document relatif aux casques à trois crêtes.

Il faut s'en contenter, car aucun des auteurs qui ont écrit sur la Panoplie ne cite d'autre texte relatif à ces casques, que la plupart ne mentionnent même pas.

Le col. Robert dans sa *Notice sur les Armures et Coiffures de Guerre* ne dit que deux mots des casques à plusieurs crêtes, et encore il paraît n'avoir pris garde qu'aux armets [16].

« On voit parfois sur l'armet *deux ou même trois crêtes* qui « sont toujours peu saillantes et en torsade. »

(Il eut été plus exact, comme nous le verrons, de dire « *trois ou même cinq crêtes* », et il eut fallu pour être complet men-

major Angelucci revendique avec vivacité, pour l'Italie, la paternité des arquebusiers à cheval — les ancêtres de nos dragons — qui auraient été créés par Pierre Strozzi en 1543 et amenés par lui d'Italie en France.

Or, le premier des ouvrages que nous venons de citer (*Funerali di Luisa di Savoia*) établit nettement, et *par une chronique italienne*, qu'en 1531 il y avait des arquebusiers à cheval à Paris.

Peut-être néanmoins le major Angelucci a-t-il raison au moins sur un point, et les arquebusiers à cheval de Strozzi, anciens condottieri du terrible Jean des Bandes noires ont-ils été les premiers à appliquer la tactique *d'infanterie montée* qui caractérise les dragons.

16. Col. Robert, *Catal. Musée Artill.*, vol. II, p. 31.

tionner les bourguignotes à plusieurs crêtes qui les ont bien plus saillantes que les armets).

M. Wendelin Boeheim, le savant conservateur des musées historiques de Vienne mentionne les casques à trois crêtes à propos d'une bourguignote de l'époque de Charles-Quint, à trois crêtes en scie, dont il donne le dessin [17].

Enfin Demmin, sur 187 types de casques reproduits par lui, en donne un à trois crêtes, le nº 95, et dit en avoir vu de semblables à l'arsenal de Munich et dans deux collections particulières de cette ville, ainsi que dans la collection Ambras et au château de Laxenburg [18].

Il émet ensuite cette assertion quelque peu fantaisiste :

« Ce casque... servait particulièrement à la chasse. »

Se fondant peut-être sur Demmin, le rédacteur du catalogue de la collection *Ullmann* de Munich (collection dispersée aux enchères publiques les 26 et 27 octobre 1897), a désigné sous le nom de casque de chasse — Jagdhelm — une bourguignote à trois crêtes qui figurait dans cette collection [19].

Malgré toute l'autorité de Demmin qui aurait bien dû dire sur quoi il base son opinion, nous ne pensons pas qu'il y ait jamais eu de type de casque affecté spécialement à la chasse, où le port d'un casque quelconque devait même être très rare.

Demay nous apprend qu'au moyen âge, dans les quelques circonstances où l'on revêtait l'armure pour la chasse, c'est le harnois de bataille qui était employé et non un armement spécial [20].

A partir de la Renaissance, les tableaux, gravures et tapisseries qui reproduisent des chasses sont innombrables; dans aucun je n'ai su voir de personnage coiffé du prétendu *« casque de chasse »*, pas plus que dans les scènes de vénérie qui décorent les objets affectés à l'usage des chasseurs.

Au reste, si tel eût été l'emploi de cette forme de casque, elle ne se fût pas soustraite à la logique de l'art décoratif ancien qui ornait chaque objet de motifs ayant trait à son attribution. Or, sur aucun des casques à plusieurs crêtes que nous avons pu observer nous n'avons remarqué de décoration se rapportant à la chasse.

Nous croyons donc qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette

17. M. Boeheim, *Waffenkunde*, p. 48.

18. Demmin, *Guide des Amateurs d'Armes, etc.*, p. 285.

19. *Katalog der Waffensammlung* A. Ullmann, in München, 1897. Catalogue d'ailleurs très bien fait et illustré avec un grand luxe de phototypies.

20. Demay, *Le Costume d'après les Sceaux*, p. 240.

attribution des casques à plusieurs crêtes qui ont dû être bien moins encore l'apanage exclusif des veneurs que celui des arquebusiers à cheval. Cette forme d'armure de tête a pu être portée par quelques arquebusiers à cheval, ceux de Florence par exemple, comme elle a pu être portée aussi par un chasseur. Mais il y a loin de là à généraliser son emploi qui a toujours dû être absolument exceptionnel.

## III. — Dans les collections publiques ou particulières.

Si les auteurs anciens ou modernes qui ont parlé des casques à plusieurs crêtes sont rares, non moins rares sont ceux de ces casques qui restent et figurent aujourd'hui dans les collections et dans les Musées. Nous allons passer rapidement en revue ceux qu'il nous a été donné d'étudier.

**A.** Le Musée d'Artillerie, sur plus de six cents casques, en comprenant ceux des armures complètes, ne compte guère que sept casques à plusieurs crêtes, dont quatre armets et trois bourguignotes. Les quatre armets, catalogués sous les numéros G. 33, G. 41, H. 74 et H. 78 [21] justifient pleinement le dire du colonel Robert cité précédemment ; leurs crêtes sont toutes en torsade et si peu saillantes que quelques-unes peuvent passer pour de simples cannelures. Les seules particularités qu'il y ait à signaler à leur endroit, sont :

1° Pour l'armet G. 41, que sa crête médiane règne sur tout le pourtour du timbre, tandis que les deux crêtes latérales beaucoup plus courtes, n'existent qu'à l'arrière du timbre, et sont divergentes, en sorte que, partant du bas de la crête médiane elles vont rejoindre les pivots de la visière. Nous reviendrons sur ce casque dont l'attribution est établie de façon certaine ;

2° Pour l'armet H. 74, qu'il a 5 crêtes, singularité qu'il partage avec une bourguignote de la collection Riggs. La crête centrale d'ailleurs est seule quelque peu saillante.

Des trois bourguignotes, l'une, H. 59, n'offre rien de particulier que ses trois crêtes ; une autre, H. 158, a ses trois crêtes en dents de scie, comme la bourguignote de l'époque de Charles-Quint mentionnée par M. Boeheim et dont il a déjà été parlé.

La troisième bourguignote, H. 163, qui provient du legs fait

21. A ces quatre armets, on pourrait encore ajouter l'armet H. 63 auquel sa crête aplatie et divisée en deux par une gorge donne au premier abord l'aspect d'un casque à *deux crêtes*, et l'armet H. 62 d'un modèle analogue.

au Musée par le baron des Mazis, est seule remarquable ; ses trois crêtes sont entièrement décorées au repoussé de trophées d'armes, de guerriers, de masques et de guirlandes de fruits ; le reste du timbre est orné de gravures : sur l'une des oreillères la tête d'Henri IV ; sur l'autre, les armes de France et de Navarre [22].

Le col. Robert, après avoir décrit cette bourguignote, ajoute [23] :
« Toutes ces gravures, assez maigres, sont modernes, tandis « que le repoussé ancien est fort beau. »

Si le repoussé de ce casque est d'une exécution admirable, nous n'en dirons pas autant de sa conception. Relégués de parti pris sur les trois crêtes, les motifs d'ornementation ont naturellement des dimensions fort exigues qui ne donnent aucune impression d'ensemble. Un casque n'est pas un bijou, et le système décoratif qui convient à l'un destiné à être examiné de près ne vaut rien pour l'autre qui doit produire tout son effet sur la tête d'un cavalier. De plus, le décor surchargé des crêtes devait faire ressortir encore le nu du timbre entièrement uni ; c'est sans doute cette impression de nu qui avait déterminé le propriétaire de ce casque à faire couvrir de gravures modernes les parties unies.

Peut-être d'ailleurs l'habile ciseleur des trois crêtes avait-il voulu, en ne décorant que celles-ci, forcer l'attention à s'arrêter précisément sur ce qu'il y avait d'exceptionnel dans cette bourguignote.

**B.** Le Glossaire Gay reproduit trois casques à plusieurs crêtes, tous trois empruntés à la célèbre collection de M. W. Riggs :

1° Un armet [24]. — De celui-ci, rien à dire au point de vue spécial qui nous occupe, sinon que, comme les armets du Musée d'artillerie, il justifie le dire du colonel Robert : crêtes basses et en torsade.

2° Deux bourguignotes [25]. — L'une, donnée comme de la fin du xv^e^ siècle, a cinq crêtes ; c'est, avec l'armet H. 74 du Musée d'artillerie, les seuls casques à cinq crêtes que nous connaissions ; l'autre bourguignote, du commencement du xvii^e^ siècle, n'offre rien de remarquable que la particularité qui la distingue.

**C.** M. Boeheim, nous l'avons déjà vu, reproduit dans son ou-

22. Ces gravures avaient d'abord fait attribuer le casque à Henri IV par la Direction du Musée ; cette opinion a été abandonnée lorsque le col. Robert eut reconnu que les gravures étaient modernes.

23. Col. Robert, *op. cit.*, vol. II, p. 196.

24. V. Gay, *Glossaire*, p. 70, col. 1.

25. Ibid., p. 194, col. 1.

vrage sur *La Science des Armes* une bourguignote à trois crêtes, mais nous ignorons dans quelle collection le savant auteur en a relevé le dessin.

**D.** Demmin, nous l'avons dit, reproduit une sorte de bourguignote à trois crêtes dessinée dans les collections Spengel et de Hefner-Alteneck, de Munich, et dit avoir vu un semblable casque, recouvert de drap noir et jaune à l'arsenal de cette ville, et d'autres dans la collection d'Ambras et au château de Laxenburg.

**E.** La collection Ullmann, de Munich, possédait un casque à trois crêtes dont nous avons déjà parlé. C'est une bourguignote à oreillères mobiles, ayant le sommet des crêtes en torsade. Elle porte un poinçon d'armurier et les initiales M. R.

**F.** L'Armeria reale de Turin conserve deux casques à trois crêtes, tous deux fort remarquables et d'ailleurs à peu près pareils. Laissons ici la parole au major Angelucci, qui les décrit comme suit [26] :

« *Morions à trois crêtes,* d'acier fourbi, spéciaux aux arque-
« busiers à cheval des XVI^e^ et XVII^e^ siècle. Ils sont repoussés et
« ciselés ; des torsades décorent le sommet des crêtes entre les-
« quelles courent des rinceaux et autres ornements. Sur l'a-
« vance est une belle tête de satyre ; ils n'ont pas d'oreillères ;
« de chaque côté du timbre est une fleur de lys entre les fleu-
« rons de laquelle sortent les pistils qui caractérisent le « giglio »
« de Florence ; d'où l'on peut être certain que ces morions ont
« appartenu aux arquebusiers des Médicis du XVI^e^ ou de la pre-
« mière moitié du XVII^e^ siècle. »

De cette description, retenons d'abord que le major Angelucci appelle ces casques des « *morions* ». Or, abstraction faite des crêtes, leur timbre affecte la forme des casques à l'antique que l'on est partout convenu aujourd'hui de ranger dans la classe des bourguignotes. Le maj. Angelucci, pour déroger à cette classification qu'il connaissait mieux que personne, s'est évidemment laissé influencer par les deux passages cités plus haut de Melzo et de Pistofilo, découverts par lui, et relatifs aux casques à plusieurs crêtes, passages qui tous deux parlent du « *morion* ». Ce qui le prouve clairement, c'est que l'opinion du savant archéologue a varié au sujet de ces casques. Son catalogue, en effet, a été imprimé en 1890 ; or, quatre ans auparavant, en 1886, l'un de ces casques avait été envoyé à Rome à l'Exposition des Métaux Artistiques, comme l'une des pièces

26. ANGELUCCI, *Catalogo*, p. 185.

remarquables de l'Armeria reale, et le même major Angelucci, chargé de cataloguer les armes figurant à cette Exposition, s'exprimait ainsi au sujet de ce casque [27] :

« *Bourguignote à trois crêtes* des arquebusiers à cheval de « Florence au XVI^e et XVII^e siècle. C'est un merveilleux travail « dû probablement au ciseau des armuriers florentins. »

Si donc le casque qualifié *bourguignote* en 1886 est devenu *morion* en 1890 ce ne peut être que pour les motifs que nous avons indiqués.

Peut-être n'y a-t-il pas lieu d'attacher tant d'importance aux appellations des anciens ouvrages. Si aujourd'hui la classification admise par les archéologues ès-armes est devenue rigoureuse, il s'en faut qu'il en ait été toujours ainsi, et je n'en veux pour preuve que les auteurs précédemment cités à propos de l'armure de tête des arquebusiers à cheval. En effet, Langey, Montgommery et Binet donnent à ces soldats d'élite un cabasset et Rabutin un morion ; quant à Brantôme, il les coiffe tantôt d'un morion doré, tantôt d'une bourguignote.

Les deux casques de Turin n'ayant pas le rebord en bateau qui caractérise les morions et possédant au contraire l'avance ou visière, et le couvre-nuque qui sont propres aux bourguignotes, nous continuerons à ranger ces deux casques dans cette dernière catégorie, de même que le casque dont nous allons parler, qui présente la même forme.

Morion ou bourguignote, cela a d'ailleurs peu d'importance ; ce qui en a davantage c'est l'attribution aux arquebusiers florentins, énoncée dans le catalogue de l'Armeria, et la supposition que ces casques ont été forgés, repoussés et ciselés par des armuriers de Florence, émise dans le catalogue de l'Exposition de 1886, hypothèses basées toutes deux sur les fleurs de lys florentines qui décorent ces casques.

La première attribution nous paraît suffisamment appuyée par cette fleur de lys qui évoque sûrement l'idée d'un possesseur florentin, à supposer que ce ne fût pas un arquebusier à cheval. Pour la seconde, qu'Angelucci n'émet d'ailleurs que comme une probabilité, on peut hésiter. Sans doute Florence comptait au XVI^e siècle nombre d'artistes assez habiles pour exécuter un semblable travail. Mais il est prouvé que les Médicis ne s'en tenaient pas exclusivement aux armuriers florentins pour la fourniture de leurs armures, et, sans sortir de notre Musée d'Artillerie, nous avons pour le démontrer l'armure

27. ANGELUCCI, *Le Armi del. cav. Raoul Richards*, appendice, p. 136.

G. 179, œuvre des Negroli et qui a appartenu sûrement à l'un des Médicis et probablement à Laurent, père de Catherine de Médicis [28].

Les casques de Turin pourraient donc fort bien être l'œuvre des maîtres milanais dont ils ne sont du reste pas indignes.

En admettant avec le major Angelucci que ce type de casque ait été porté par les arquebusiers à cheval des Médicis, on peut se demander comment il n'en reste pas un plus grand nombre, comment surtout il ne s'en trouve pas au Musée du Bargello, à Florence, où nous n'avons su en découvrir aucun. La réponse est facile. La magnifique collection d'armes commencée au XVIe siècle par François Ier de Médicis et continuée pendant tout le XVIIe siècle par ses successeurs, fut vendue aux enchères en 1776, comme vieux fers ! Les casques notamment furent mis à prix à quatre sous la livre [29]. Après cela on ne peut s'étonner que d'une chose, c'est qu'il en soit resté, si peu que ce soit.

**G.** Il nous reste à parler du casque reproduit sous quatre faces dans la phototypie qui accompagne cette étude (coll. de l'auteur). C'est une bourguignote italienne du XVIe siècle, entièrement d'une seule pièce et qui rappelle exactement dans son ensemble les deux casques de l'Armeria de Turin dont elle ne diffère que par le décor.

Le timbre est légèrement rejeté en arrière comme celui des casques à l'antique ; il est surmonté de trois crêtes de hauteur à peu près égale, qui vont se rapprochant à chacune de leurs extrémités, et dont celle du milieu est chargée à l'arrière d'un porte-plumail rivé. Sur les côtés de la crête médiane deux serpents enlacés, dont le corps est couvert d'écailles finement ciselées, dressent l'un contre l'autre leurs têtes menaçantes ; les autres crêtes sont décorées sur leurs deux faces de godrons espacés. Entre les crêtes, une sorte de grande fleur de lys dont les fleurons latéraux se terminent dans le haut en têtes d'aigle, et se développent dans le bas en rinceaux qui vont diminuant jusqu'à l'extrémité des crêtes.

De chaque côté du timbre, à la place du lys florentin des casques de l'Armeria, est un médaillon serti d'une bordure sobre et élégante, encadrant une chimère à tête et poitrine de femme, ailes d'aigle et corps de lion. La chimère du côté droit du casque tient entre ses griffes un bouclier reproduisant une tête

28. Col. Robert, *op. cit.*, vol. II, p. 86 ; M. Maindron, *Les Collections d'Armes du Musée d'Artillerie* (*Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p. 264) ; le même, *Pour l'Histoire de l'Armure* (*Monde Moderne*, fév. 1896, p. 186).

29. *Archives de la Galerie royale*, à Florence, dossier de 1776, n° 55.

d'homme à l'expression terrifiée. Celle du côté gauche s'appuie sur un casque à l'antique décoré du lys florentin. Ce casque, comme le bouclier qui lui fait pendant dans le médaillon de droite, se détache sur un fond de drapeaux, de hallebardes et autres armes.

Sur le devant du timbre, les trois crêtes se fondent dans la chevelure d'une magnifique tête de satyre dont la barbe s'étale sur l'avance. Le surplus de la visière est décoré de deux dragons ailés dont

La croupe se recourbe en replis tortueux,

et dont la gueule ouverte vient toucher la barbe du mascaron. Entre leurs griffes, sous la barbe du Faune, et comme dans le lointain, un trophée d'armes : des drapeaux, une masse d'armes, un bouclier offrant encore un petit mascaron, et un carquois décoré d'une *fleur de lys, française cette fois*.

A l'arrière les crêtes rejoignent également une tête de satyre de plus petites dimensions, de chaque côté de laquelle *deux Dauphins* d'un relief très accentué se détachent sur le couvre nuque et font pendant aux dragons de la visière.

Le timbre est séparé de l'avance et du couvre-nuque par un cordon de feuilles de laurier imbriquées, qui naît d'un fleuron de la bordure des médaillons latéraux, et va se perdre sous la barbe du Faune de la visière et dans les cheveux du mascaron du couvre-nuque.

Enfin tout le pourtour du casque est ourlé d'une torsade ininterrompue.

La décoration de cette pièce remarquable, due dans son entier au repoussé et à la ciselure, est sans contredit supérieure à celle des deux casques similaires de l'Armeria de Turin, et de tous les casques à plusieurs crêtes dont nous venons de parler. Elle brille par une originalité fort rare à une époque où les poncifs se copiaient d'atelier en atelier. L'artiste qui a créé cette bourguignote s'est bien gardé de puiser dans les cartons de Stephanus Delaulne les captifs enchaînés dont ont tant abusé les repousseurs de la Renaissance, et, s'il a emprunté à l'orfèvre-dessinateur ses trophées de drapeaux, il l'a fait dans une mesure discrète et les a toujours relégués au second plan. Il s'est gardé également de tomber dans un défaut fréquent dans les pièces de parement, l'excès de l'ornementation ; il a su ménager des champs suffisamment larges pour faire valoir les parties décorées, et en même temps donner assez de développement au décor pour qu'aucun point ne semblât trop nu. Enfin,

par la vigueur du modelé, il a su donner à ses figures un relief apparent plus accentué que le relief réel du repoussé.

Malheureusement il a omis de signer son œuvre.

Quel est l'auteur de cette bourguignote, et pour qui a-t-elle été faite ? Double problème qu'il ne paraît pas possible de résoudre complètement, et au sujet duquel on ne peut faire que des suppositions.

L'auteur est évidement le même que celui des deux casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin ; même forme dans l'ensemble, mêmes dimensions, même disposition des trois crêtes, même tête de satyre sur le devant du casque ; si le « *giglio* » des casques de Turin cède la place aux deux chimères, il se retrouve, quoiqu'un peu effacé, sur le casque placé sous la griffe de l'une d'elles. Pas de doute, la même main a repoussé les trois casques [30]. Est-ce celle d'un artiste florentin, comme le suppose Angelucci ? C'est possible et même probable ; mais, comme nous l'avons dit, il se pourrait fort bien que ces bourguignotes eussent été commandées par les Médicis à quelque armurier milanais, peut-être même aux Negroli dont elles rappellent la manière par plus d'un côté, et dont un des motifs favoris était les têtes de satyre que l'on remarque sur ces trois casques.

Si le nom de l'artiste reste dans l'ombre, il n'est pas plus facile de découvrir le nom du destinataire. Certes les trois casques ont été commandés par les Médicis ; du moins le « *giglio* » semble en être une attestation suffisante ; mais, à supposer, comme le croit le major Angelucci, que les deux casques de Turin fussent du modèle spécial aux arquebusiers à cheval de Florence, pourquoi ce troisième casque, semblable aux autres par sa forme, a-t-il reçu une ornementation plus riche et plus artistique ?

A-t-il appartenu à quelque seigneur exerçant un haut commandement sur ces arquebusiers ? Peut-être.

Un fanatique d'attributions *quand même* pourrait aller plus loin et voir dans la réunion des Dauphins du couvre-nuque et de la petite fleur de lys qui décore le carquois de la visière un

30. On peut objecter, il est vrai, qu'il existe trois casques célèbres, plus semblables encore entre eux que ceux dont il est question ici, le premier au Musée d'Artillerie (H. 253), le second à l'Armeria real de Madrid, le troisième dans la collection de M. le baron de Cosson, et que ces trois casques ne seraient pas de la même main : l'un, celui de Madrid, ayant été exécuté pour Charles-Quint par les Negroli qui l'ont signé, et les deux autres ayant été copiés, vers 1551, par Lucio Piccinino, autre célèbre armurier milanais. (Voir M. Maindron, *Coll. du Musée d'Artill.* (*Gaz. des Beaux-Arts*, mai 1894, p. 410, et les *Musées de Madrid*, p. 239.)

motif de supposer que cette bourguignote a été au moins destinée à un Dauphin de France [31] supposition à laquelle la parenté lointaine des Médicis, sur l'ordre desquels ce casque aurait été forgé, avec les rois de France du xvi^e siècle, viendrait encore ajouter une apparence de vraisemblance.

Mais la fleur de lys joue un rôle bien secondaire et bien effacé dans la décoration de notre casque ; quant aux Dauphins, ornement très employé par la Renaissance, on les trouve sur nombre d'objets de cette époque qui n'avaient pas une destination royale. D'ailleurs, en matière d'attribution on ne saurait être trop prudent, eut-on même des preuves mieux étayées et des raisons autrement convaincantes que celles-ci.

Quels qu'aient été d'ailleurs le ciseleur de cette bourguignote et celui qui l'a portée, le travail de cette pièce vaut assez par lui-même pour qu'on puisse se dispenser de chercher à le rehausser par une attribution plus ou moins fantaisiste.

## IV. — Epoque et nationalité des casques a plusieurs crêtes.

On voit par ce qui précède que la mode, si l'on peut s'exprimer ainsi, des casques à plusieurs crêtes a duré à peu près autant que celle des casques à crête simple, bien qu'elle se soit toujours maintenue à l'état d'exception.

Les plus anciens de ces casques seraient en effet la bourguignote à cinq crêtes de M. W. Riggs, attribuée à la fin du xv^e siècle, et les armets G. 33, H. 74 et H. 78 du Musée d'artillerie, qui sont de la forme dite maximilienne et par conséquent du commencement du xv^e siècle [32].

Le passage cité de l'Oplomachia de Pistofilo (1621) et enfin le tableau de Velasquez peint vers 1645 donneraient la fin de la période.

Entre ces deux dates viennent se placer tous les autres cas-

31. Cette raison a du moins paru déterminante pour l'attribution de quelques casques du Musée d'Artillerie de Paris. Prenons pour exemple le suivant dont la description semble en certains passages écrite pour notre bourguignote. Je copie textuellement le catalogue (vol. II, p. 209) : « H. 258. Casque italien de l'espèce des bourguignotes, milieu du xvi^e siècle, re- « poussé, ciselé... d'une fabrication remarquable... sur le frontal un grand masque à barbe ; « *au couvre-nuque une fleur de lys et deux dauphins*. Ce dernier ornement indiquerait que « ce casque a pu appartenir à un Dauphin de France ; ce ne pourrait être que François II « qui a été le dernier Dauphin du xvi^e siècle, le casque étant postérieur à 1550. » Autre exemple encore (p. 213) : « H. 280. Casque d'enfant qui a été fait pour le Dauphin... le « décor consiste en rinceaux, attributs militaires, *dauphins et fleurs de lys* qui ne laissent « aucun doute sur la destination pour un Dauphin de France. »

32. La première idée des casques à plusieurs crêtes pourrait bien d'ailleurs avoir été inspirée par les cannelures des armures maximiliennes.

ques que nous avons mentionnés, pour quelques-uns desquels on pourrait même établir une date précise, leur propriétaire étant connu.

Ainsi l'armet à trois crêtes qui fait partie du harnois G. 41 du Musée d'artillerie, attribué d'abord à Adolphe de Bourgogne [33], a été reconnu ensuite, à n'en pouvoir douter, avoir appartenu à Albert de Brandebourg, né en 1490, archevêque de Mayence de 1514 à 1545 [34].

La nationalité de ces casques peut également se préciser, et, comme nous l'avons dit, se partager entre l'Allemagne et l'Italie. La première peut revendiquer l'armet d'Albert de Brandebourg et ces casques à trois crêtes que Demmin nous dit avoir vus à l'arsenal et dans les collections particulières de Munich, encore recouverts de drap noir et jaune, aux couleurs de Munich [35]. A la seconde, il faudra attribuer les bourguignotes portant le lys florentin, que ses pistils fleuronnés ne permettent pas de confondre avec les lys de France, non plus qu'avec les fleurs de lys qui décorent certains casques allemands, les morions des compagnies civiques de Munich, par exemple, et dont parlent Demmin [36] et M. Maindron [37].

Mais de quelque époque et de quelque pays qu'ils soient, nous persistons à croire que les casques à plusieurs crêtes n'ont jamais eu une destination spéciale — sauf peut-être à Florence, et encore — et qu'ils n'ont jamais été qu'une exception.

Ch. Buttin.

---

# UNE ALGUE AÉRIENNE

L'ordre des algues vertes ou Chlorophycées est représenté dans nos eaux douces, notamment dans le lac d'Annecy, par un nombre assez grand d'espèces. Leur détermination sera prochainement l'objet d'un travail déjà avancé, en vue duquel je poursuis depuis longtemps des recherches.

Parmi ces algues, un certain groupe très particulier procède de conditions biologiques tout autres par l'adaptation du végétal à la vie aérienne. Leur existence a été constatée d'autre part

33. Col. Robert, *Catalogue*, vol. II, p. 53.
34. Ibid., vol. III, p. 431.
35. Demmin, *op. cit.*, p. 285.
36. Ibid., p. 294.
37. M. Maindron, *Les Armes*, p. 250.

par les anatomistes qui ont défini la structure intime du Lichen : plante résultant d'une association à bénéfice réciproque d'une algue et d'un champignon [1]. L'algue assimile pour elle et le champignon l'acide carbonique de l'air et fait la synthèse des composés hydrocarbonés ; le champignon désorganise la roche à l'aide des filaments et y puise les sels nécessaires à la synthèse rapide des matières albuminoïdes à l'aide des hydrates de carbone.

En 1879, le prof^r^ Schnetzler [2] décrivait une algue aérienne découverte sur un gneiss des environs de la Tête-Noire, au Châtelard (vallée de Chamonix), et identifiait ce cryptogame avec **Chroolepus Jolithus** Ag. dont les filaments simples, dichotomes ou ramifiés contiennent un liquide rouge.

J'ai eu l'occasion de découvrir, le 15 novembre dernier, une de ces Chlorophycées aériennes.

En parcourant l'ancien chemin de Sévrier qui surplombe la propriété Lachenal, après avoir dépassé le chalet restaurant, à environ 100 mètres de ce point, on rencontre sur le bord de la route, à droite, un pointement de calcaire urgonien, dont la surface est parsemée sur un espace d'un décimètre carré de taches crustacées irrégulières d'une couleur brun rouge tranchant nettement sur la pierre qui les supporte (exposition N.-E.).

Ayant détaché avec la pointe d'un couteau un fragment de ce végétal, l'examen sommaire à la loupe me fit reconnaître une algue de la famille des *Chroolepidées* dont plusieurs espèces présentent la singulière propriété d'émettre à l'état frais une odeur caractéristique de violettes.

L'algue forme des coussinets irrégulièrement étalés, d'une largeur moyenne de 2 à 5 $^{c}/_{m}$. Quelques thalles isolés, jeunes, de 2 à 3 $^{m}/_{m}$ de diamètre, sont arrondis ou ovales. Leur couleur ne se conserve pas longtemps ; elle tourne au jaune brun par la dessication. La face adhérente à la roche est formée d'un sorte de feutrage blanc velouté presque pulvérulent. Examiné au microscope à un grossissement de 400 diam. (Leitz, obj. VII, oc. 2), le thalle se décompose en filaments simples ou rameux constitués par une file unique de cellules, à paroi épaisse, incolore et rugueuse, d'une longueur moyenne de 0 $^{m}/_{m}$ 027 et d'une épaisseur de 0 $^{m}/_{m}$ 01.

Le contenu cellulaire est formé d'une énorme quantité de granulations rougeâtres au milieu desquelles se montrent de

1. Van Tieghem, *Traité de Botanique.*
2. *Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* vol. XVI, n° 82.

petites gouttelettes d'huile jaune-orangée. Le champ de la cellule est teinté en vert par les chloroleucites, mais la chlorophylle est masquée en partie par l'accumulation de grosses gouttes très réfringentes d'une magnifique couleur orange et mesurant jusqu'à 0m/m008 en diamètre.

Tous les termes de cette description répondent bien à **Trentepohlia aurea** Mart[1]; *Chroolepus aureum* Kützing, pour laquelle ce dernier auteur a créé la variété **c alpinum** avec la diagnose « laxe implicatum, fulvum, filis paulo gracilioribus, virgatis[2]. »

J'aurais vivement désiré suivre le développement de cette Confervacée isogame et voir la formation des zoospores. Il m'a été possible de constater seulement le processus évolutif de la formation du zoosporange. La formation débute par un étranglement de la cellule terminale à l'extrémité de laquelle l'endochrôme va se loger. En même temps que le zoosporange se forme, la paroi cellulaire suit son mouvement et se renfle en sphère, puis s'ouvre un pore terminal qui permettra la sortie des zoospores.

La trouvaille de M. Schnetzler, jointe à celle qui fait l'objet de cette note, assigne donc notre région comme habitat pour deux algues aériennes déjà décrites, appartenant à la famille des Chroolepidées, l'une végétant sur des roches quartzifères, l'autre trouvant des conditions de vie favorables sur un substratum calcaire.

MARC LE ROUX.

## ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

### CRAN.

Il existe dans Pline (*H. N.*, XI, 37, 68) un mot *crena* avec *e* long, entaille, coche, auquel Littré rapporte le fr. *Cran*. En réalité, il faut admettre un masc. *crenus* formé sur *crena* comme *testus* sur *testa*, d'où *cren* et *cran*. C'est le nom de plusieurs communes et lieux-dits indiquant des entailles, le plus souvent artificielles, faites dans les rochers pour l'établissement d'une route. On peut citer dans la Marne le cran de Brimont, dans les Vosges, à Neufchâteau, les Crans, Cran, près d'Annecy, *Crans* au XIVe s. et Crans (Vaud) *Crenz* au XIIIe. — Le fém. *crena* donne l'anc. fr. *crene, crenne* comme *strena,*

1. DE WILDEMAN, *Flore des Algues de Belgique.*
2. RABENHORST, *Flor. europ.* Algarum aquae dulcis et sub marinae.

étrenne. Il semble y avoir eu confusion de genre pour Crans (Ain), la *Cran* au XIII^e s. — Un composé, c'est *increna* (d'où le v. fr. *encrené,* entaillé) qui apparaît dans une charte concernant la chartreuse du Reposoir en 1451 : *ad quamdam encrenam existentem in quodam turcheto rocharii supra Bou* [1] ; mais on trouve aussi au même siècle la forme *lencryna*, où l'*i* provient soit de la réduction d'une diphtongue, soit d'une simple permutation de *e* : de là le col de l'Encrena ou de l'Ancrenaz, nom de lieu assez répandu dans le Faucigny [2].

Enfin, c'est sans doute à un parallèle *increnus* qu'est dû le nom de Lancrans (Ain), autrefois *Lancrenz* pour l'Encrans.

## SERRAZ.

*Serare,* fermer avec une barre, b. l. *serrare* a donné *serrer,* mettre sous barre, sous clef ; en provençal fermer, obstruer. Il a fourni un part. prés. employé en v. fr. comme adjectif, *serrant, sarrant,* qui serre ; comme substantif dans : les *sarrans,* cordons de bourse, et comme adverbe, *serrant, serant, siérant :* près. Le simple *sera,* barre, fermeture, b. l. *serra,* soit sous l'influence de *serra,* v. fr. *serre,* scie, soit plutôt par une loi de redoublement des consonnes, a donné *serre* qui, avec de nombreux sens métaphoriques, a conservé le sens premier de fermeture, barrière, surtout dans l'onomastique topographique. Par extension, il a désigné la chose même qui empêche, ferme le passage, et a servi ainsi à qualifier des hauteurs ne laissant aux routes qu'un étroit espace entre elles et des hauteurs avoisinantes, ou encore un marais, un cours d'eau, un ravin ou quelque autre obstacle naturel ; puis l'idée d'obstruction ayant confondu ce qui fait obstacle avec ce qui subit l'obstacle, *serre* a encore désigné le passage même, la route, le col.

Serre, dans les chartes, comme beaucoup d'autres noms, est masculin ou féminin : *serrus, serra*

*Serra* est au VII^e s. le nom d'une villa *Curba serra* ; c'est le nom d'une villa dans l'Isère en 1083 ; il offre ailleurs le sens de colline, montagne, chaîne de montagnes. En Savoie, de nombreux l.-dits sont appelés la Serraz ; près d'Annecy, à Doussard, à Sévrier, ils désignent une colline qui resserre le chemin entre elle et un marais, un ravin. On trouve ce mot en composition dans Serraval, *Sarravallis* (XIII^e s., Reg. gen.), c'est-à-dire le passage resserré de la vallée ; cp. dans la Drôme, Serre de la

1. J. Falconnet, *La Chartreuse du Reposoir*. (*Acad. Salés.*, XVIII, p. 29.)
2. H. Tavernier, *Monogr. des Gets et de la Côte-d'Arbroz*. (*Id.*, IX, p. 246.)

Val. Dans les H.-Alpes, *serre* désigne un endroit fermé, la Serre-Joubert, plus tard clos Joubert ; dans la Drôme, une colline dans Serragut, *serrum acutum*. Cette forme, à désinence masculine, a souvent le genre féminin dans *serrum pelatam*, 1306 (GUILLAUME ; *Chartes de Durbon*). Elle s'écrit aussi *Serruz*, 1050 (DELOCHE ; *Cart. de Beaulieu*) ; Serroz, h. de Savoie, etc.

Les dérivés sont nombreux ; nous citerons :

*Serratus*, qui est fermé ; cp. *mons Serratus*, XII^e^ s.; plus tard *mons clusus*, Monclus (Gard). Serrata désigne aussi une montagne, une colline.

*Serretum :* le Sarret, le Serret.

*Serrarius, serraria* est l'origine des noms comme Serier, Serrières (Savoie, *Serreriis*, XII^e^ s. Reg. gen.) ; *Seracio*, Serrasson, passage sur les Usses (H^te^-Sav.) ; cp. le suffixe dans *Terracio* 1074, Terrasson (Dordogne).

*Serrale, serralium, serralia*, d'où en v. fr. *serrail*, verrou ; en Dauphiné, en Savoie : les Sarrailles.

C'est sans doute également à *serre*, qu'il faut rapporter les noms de lieux comme Serans (Drôme, *Ceranis*, XII^e^ s.), Serrans (bois ; Calvados), les Serans (Lyaud), le Séron (Lucinge), où *an* a passé à *on*, phénomène qu'on ne rencontre qu'isolément dans le Lyonnais et le Dauphiné ; — Serande, Serrande (Ain, XIII^e^ s.) et peut-être Séranche (Massingy, *Seranica*), etc.

## SEYNOD.

Seynod, commune à cinq kil. d'Annecy, *Seyno* au XIV^e^ s., est appelé *villa Sugenadum* dans une charte de 867 (Reg. gen.). Il y a certainement là une faute de graphie ou de lecture qui rend la forme moderne phonétiquement inexplicable. Un *a* ayant pu facilement être pris pour un *u*, nous restituons *Sagenadum* pour Saginatum. L'origine est *sagina*, graisse (b. l. *sagena*, v. fr. *seïne*), suivi du suffixe locatif *atum :* lieu où l'on engraisse les animaux. Au moyen âge, on parquait les porcs dans les bois de chêne (silvæ glandiferæ), et ce droit de pâture s'appelait *saginatio* (DUCANGE). Ainsi Seynod devrait son existence à une forêt où la glandée était commune à plusieurs propriétaires. On sait que le porc était depuis longtemps la base de l'alimentation et que les chênes, presque disparus aujourd'hui, formaient aux environs des étendues assez considérables, comme l'attestent les énormes souches, trouvées dans le lit du Thiou lors de la construction du Pont-Neuf, en 1848, et actuellement du pont du chemin de fer. C. M.

*LES SAVOYARDS AU XIX$^e$ SIÈCLE*

# LES COLONELS

## ARMÉE FRANÇAISE.

### AUDÉ Pierre-Antoine, O ✻.

Né le 31 mars 1775, à Lanslebourg (Savoie) ; élève ingénieur géographe en Piémont le 10 avril 1789 ; lieutenant au corps du génie piémontais le 19 août 1800 ; admis au service de France, dans la même arme, le 26 août 1801 ; promu capitaine au 1$^{er}$ bataillon des sapeurs le 9 mars 1805 ; passé à l'état-major du génie le 20 février 1806 ; chef de bataillon le 22 février 1829 ; lieutenant-colonel le 27 décembre 1833 ; retraité le 24 novembre 1835.

### BADUEL Louis-Henri, O ✻.

Né à Evian ; lieutenant-colonel d'artillerie, retraité par décret du 16 mars 1867 — 45 ans de services — 1,646 fr. de pension.

### BALLEYDIER Claude-Joseph-César, O ✻.

Né à Annecy le 12 février 1762 ; successivement commandant en chef du 3$^e$ bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc ; chef de la 18$^e$ demi-brigade d'infanterie légère, puis de la 29$^e$ ; commandant d'armes à l'île d'Elbe ; colonel du 18$^e$ léger ; tué en novembre 1805, près de Wordenberg, dans le Tyrol.

(Voir Folliet, *Volontaires,* p. 263-65.)

### BIGEX Pierre-Marie, O ✻.

Né à La Balme de Thuy le 1$^{er}$ mai 1759 ; engagé dans le 104$^e$ de ligne, en 1789, il passa bientôt dans les volontaires de Paris, où il devint capitaine (1792) ; il entra en 1793 dans l'état-major ; repassa par tous les grades inférieurs ; fut nommé commandant en 1807 et colonel en 1811 ; il fut retraité le 1$^{er}$ août 1815 et se fixa à Paris, où il mourut.

### BOCHATON Jean-Marie, O ✻.

Né à Evian le 31 décembre 1771 ; volontaire en 1792, au 5$^e$ bataillon du Mont-Blanc ; élu bientôt lieutenant ; nommé capitaine le 29 prairial an III ; aide-de-camp du général Dupas

(1803); major en 1811; colonel du 1er régiment d'infanterie de marine en 1813; colonel du 53e de ligne en 1814; baron de l'Empire, omis dans l'*Armorial*. Se distingua à Friedland, Wagram, Leipsick, Montmirail.

(Voir Folliet, *Volontaires*, p. 334.)

BORSON Etienne-Louis, C ✻.

Né le 28 mai 1771, à Saint-Pierre d'Albigny; lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la manufacture d'armes blanches de Klingenthal (Bas-Rhin); retraité comme colonel en 1850 (41 ans de service effectif, 11 campagnes); mort à Dijon le 13 octobre 1853.

BURNIER André-Elisabeth, C ✻ ✠.

Né à Chambéry le 4 novembre 1793. Reçu à l'Ecole polytechnique, en 1812, avec le nº 61 sur 184, il était encore élève quand Paris fut assiégé : ce fut sa première campagne. Passé comme élève sous-lieutenant à l'école d'application d'artillerie de Metz, il fit, en cette qualité, la campagne de 1815; il fit, en 1831 et 1832, les campagnes de l'armée du Nord; il entra, en 1832, avec le grade de capitaine, à l'atelier de précision de l'artillerie de Paris, en qualité d'adjoint au directeur, fut promu directeur en 1844, et passa dans ce poste le reste de sa carrière; nommé colonel d'artillerie en 1852, il fut retraité à la limite d'âge, le 25 novembre 1853, avec une pension de 2,925 fr. Il prit une grande part aux progrès que l'artillerie fit de son temps; contribua, notamment, par ses travaux, à l'adoption de l'étoupille à friction qui remplaça, comme amorce du canon, la mèche ancienne et le boutefeu; il construisit, à l'atelier de précision, la première machine à rayer les canons; on doit aussi au colonel Burnier une boussole éclimètre, portant son nom, employée aux travaux du génie et aux reconnaissances militaires, enfin un homographe, instrument avec lequel la personne la moins expérimentée peut exécuter d'après nature, avec célérité, des dessins fort exacts; mort à Paris le 2 août 1879.

CARTIER Jacques-Antoine, O ✻.

Né le 3 avril 1796, à Sallanches; neveu (par sa mère) du général de Montfort, il embrassa la carrière militaire : il était lieutenant à la légion de la Meuse, quand il fut naturalisé français, le 26 août 1818. Devenu colonel, il prit sa retraite à Verdun-sur-Meuse et fut maire de cette ville.

CHABORD Pierre-Auguste, C ✻.

Né à Chambéry le 16 septembre 1766 ; naturalisé français, le 3 février 1819 ; il devint colonel, chef d'état-major de la place de Paris ; il est mort le 12 janvier 1854.

CHASTEL Balthazard-Marie-Michel, ✻.

Né à Veigy en 1768 ; sous-lieutenant dans l'infanterie allobroge le 13 août 1792 ; capitaine au mois de décembre suivant; quitta le corps le 25 octobre 1793 pour devenir chef de brigade de la légion de la montagne, levée dans le Midi ; devint plus tard colonel-major dans les grenadiers de la garde.

(Voir Folliet, *Volontaires*, page 136.)

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (marquis de)
Joseph-Claude, ✻ ✠.

Né le 9 juillet 1782, à la Bâtie d'Albanais ; d'abord page d'honneur du roi de Sardaigne, passa au service de la France en 1798 et devint lieutenant-colonel du 2e hussards ; il est mort à Paris en 1850.

DELAMARE Gaspard-Philibert-Madeleine, ✻.

Né à Bonne le 10 juin 1761 ; garde-du-corps en 1778 ; sous-lieutenant au régiment provincial de Maurienne en 1784 ; lieutenant dans celui d'Oneille en 1793 ; capitaine dans la 3e demi-brigade piémontaise en l'an vii ; chef d'escadrons aux dragons piémontais en l'an viii ; passé au service de France, il devint adjudant-commandant en 1807 ; retraité en 1810, remis en activité comme chef d'état-major des gardes nationales en 1815 ; retraité définitivement en 1817, naturalisé français le 3 décembre de la même année, il est mort à Ferney, le 14 mars 1833.

DOMENGET Claude-Philibert, O ✻.

Né à Chambéry en 1760 ; garde du corps du roi de Sardaigne en 1784, passa au service de France en 1792, entra avec le grade de lieutenant dans un des régiments de chasseurs à cheval de l'armée des Pyrénées-Orientales ; le 17 septembre 1793, à la bataille de Peyretortes, enveloppé par la cavalerie espagnole, il refusa de se rendre et reçut un coup de feu et quarante coups de sabre. Passé dans le service des places, il devint commandant à Genève en 1798 ; adjudant commandant (colonel d'état-major) le 14 mars 1814, il fut nommé le 22 mars 1815, chef d'état-major du général Dessaix, gouverneur de Lyon.

(Voir Folliet, *Volontaires*, page 353.)

DUMONT Antoine-Joseph, O ✻.

Né le 1er janvier 1785, à Saint-Jean de la Porte ; était capitaine d'artillerie à Rennes, quand il fut naturalisé français, le 23 mai 1817 ; il devint colonel, et mourut vers 1855. C'était le père du général Dumont.

DUPLAN Joseph-Marie-Victor, O ✻.

Né à Moûtiers le 2 juillet 1773 ; entra comme cadet dans la légion des campements, le 13 mars 1791 ; devint lieutenant dans la légion du Midi au service de France le 19 mars 1803 ; se distingua en Espagne ; fut nommé chef de bataillon au 39e de ligne et parvint au grade de lieutenant-colonel ; naturalisé français le 6 août 1817 ; mort le 30 mars 1847.

(*Acad. de la Val d'Isère*, 1894.)

FAVRE Jean-François, ✻.

Né à Thonon le 11 avril 1764 ; soldat dans les gardes suisses à Versailles en 1782 ; chef de bataillon le 30 octobre 1793 ; adjudant général chef de brigade le 23 juin 1794 ; réformé pour blessures en 1796 ; remis en activité comme colonel d'état-major le 23 février 1814. Fit la campagne de Savoie et fut chef d'état-major du général Dessaix ; mort à Thonon le 25 septembre 1825.

FOLLIET Jacques, ✻.

Né à Evian le 23 janvier 1768 ; volontaire au 1er bataillon du Mont-Blanc, élu lieutenant en 1793 ; démissionnaire en 1797 ; reprit du service en 1799 ; capitaine en 1800 ; chef de bataillon en 1813 ; nommé lieutenant-colonel pendant les Cent-Jours ; mort à Gex le 7 mars 1817.

GUIGUE Joseph, ✻.

Né à Chambéry en 1750 ; sous-lieutenant au régiment provincial de Genevois en 1774 ; lieutenant dans Chablais-Infanterie en 1795 ; capitaine en 1793 ; major d'état-major en 1795 ; passé chef du 1er bataillon de ligne piémontais, fit la campagne d'Italie en 1801, sous le général Brune ; nommé adjudant-commandant en 1806, après la bataille d'Iéna ; attaché au 3e corps de la Grande-Armée dans la campagne de Pologne ; mort des fièvres en 1807.

(A. Folliet, *Les Volontaires*, page 357.)

LOUIS Antoine.

Né à Tournon (Savoie) ; adjudant-commandant (colonel

d'état-major); reçut une blessure à la tête en l'an VII, à la défense de la citadelle d'Alexandrie.

(Folliet, *Volontaires*, p. 351, note.)

MARTHOD Louis-Ignace, O ✠.

Né à Chambéry le 7 novembre 1771 ; sous-lieutenant aux dragons allobroges le 13 août 1793 ; lieutenant le 20 septembre suivant ; capitaine le 25 ventôse an V ; chef d'escadon le 7 ventôse an XI ; colonel-major aux dragons de la garde en 1809.

(Voir *Revue sav.*, 1876, p. 14. Folliet, *Volontaires*, p. 146.)

MARTINEL (de) Alban, ✠ ✠.

D'abord officier dans les troupes sardes, il prit du service en France en 1798. Il fut tué à Lutzen, où il commandait le 32e.

(Tredicini, *Rég. prov.*, p. 170.)

MARTINEL (de) Joseph-François-Marie, O ✠.

Né à Aix-les-Bains le 28 octobre 1763; d'abord officier dans la légion des campements de Sardaigne, il passa au service de France en 1798; il resta attaché au service topographique, et devint colonel; rentré dans la vie civile en 1814, il s'établit à Lyon et s'occupa d'horticulture et de botanique; il est mort à Lyon le 10 avril 1829.

(Jules Philippe, *Manuel biographique*, p. 67.)

MOLLOT Jean-Ferdinand-Emmanuel-Joseph, O ✠ ✠.

Né à Palerme le 30 septembre 1806; entré au service en 1823, il fit la campagne de 1848 et celles de 1855 et 1859; après avoir été quelque temps major d'infanterie appliqué à la division militaire de Chambéry, il fut nommé commandant militaire du Faucigny le 23 mai 1855; passé au service de France en 1860, il devint colonel, commandant de place au Hâvre, où il résida jusqu'en 1868, époque de son admission à la retraite ; mort à Genève le 15 mai 1891.

MONTMASSON André, O ✠.

Né le 27 août 1788 à Evian ; entra à l'Ecole polytechnique en 1805, en sortit officier du génie, fut envoyé à Corfou en 1810, devint capitaine en 1812 ; chef de bataillon en 1829 ; lieutenant-colonel en 1837 ; colonel en 1841 ; naturalisé français le 13 août 1817 ; retraité le 17 octobre 1848, avec pension de 2,985 fr. (43 ans de services, 6 campagnes) ; retiré à Chabeuil (Drôme) ; il est mort le 1er janvier 1866.

PICOLLET Marc-Antoine, O ✻ ✠.

Natif d'Albens, fit la campagne de 1859 comme major commandant le génie militaire de la 3e division de l'armée sarde; passé au service de France en 1860; devint lieutenant-colonel, commandant du génie, à Saint-Omer; fut nommé directeur des fortifications à Ajaccio en février 1868; mourut colonel à Marseille, en 1871.

PILLET Louis-Marie, ✻.

Né à Chambéry le 18 avril 1775; engagé dans les volontaires allobroges, il fit, de 1793 à 1802, les campagnes des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons. Successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, il fut nommé commandant par le général Championnet le 11 août 1799; major au 10e régiment d'infanterie légère le 22 décembre 1803; colonel du 1er régiment d'infanterie légère le 5 mai 1812; chevalier de l'Empire le 15 juin suivant; admis à la retraite en 1814; mort à Chambéry le 8 mars 1830.

(Voir *Revue savoisienne*, 1876, p. 28.)

RAYMOND Jacques-Marie-Jules, O ✻.

Né le 12 janvier 1843, à Chambéry. Entré à l'Ecole polytechnique en 1863, avec le n° 43, il y fit de brillantes études, ainsi qu'à l'Ecole d'application, et fut nommé lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1867. Le mois suivant on l'affecta à une batterie du 6e régiment monté de l'arme, avec laquelle il fit la campagne contre l'Allemagne. Après avoir assisté à la terrible journée de Frœschwiller (6 août 1870), M. Raymond fut promu capitaine le 20 août. Il se battit de nouveau le 31 du même mois, à Bazeilles, et le 1er septembre à Sedan. Fait prisonnier, il déjoua la surveillance des Allemands et vint mettre son épée à la disposition du Gouvernement de la Défense nationale. On le retrouve bientôt dans les rangs de l'armée de la Loire, avec laquelle il combat : à Coulommiers, le 9 novembre; à Orléans, les quatre premiers jours du mois de décembre; au Mans, les 10 et 11 janvier 1871. Pendant la Commune, il fit partie du 2e corps de l'armée de Versailles. Il obtint une citation à l'ordre du jour, le 30 avril 1871, pour sa conduite à la redoute de Châtillon, où il reçut plusieurs éclats d'obus à la tête et à l'épaule droite. Du mois de mai 1871 au 29 janvier 1883, date de sa promotion au grade supérieur, M. Raymond servit successivement à la manufacture d'armes de Châtellerault, à la

commission d'expériences de Bourges et aux 37ᵉ, 16ᵉ, 23ᵉ, 6ᵉ et 11ᵉ d'artillerie. Avec le grade de chef d'escadron, il fut d'abord employé au 27ᵉ et au 2ᵉ de l'arme. Puis, comme il avait obtenu le brevet du service d'état-major, on le plaça hors cadre le 13 février 1886, pour être employé à l'état-major du 14ᵉ corps d'armée. Lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie du 14ᵉ corps le 12 septembre 1889, il revint à son régiment d'origine, le 6ᵉ d'artillerie, du mois de décembre 1889 au 30 avril 1891. Depuis cette époque, il a été successivement : sous-chef d'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14ᵉ corps d'armée ; maintenu dans ce poste avec le grade de colonel par décret du 10 juillet 1894 ; désigné pour commander le 23ᵉ d'artillerie, le 11 octobre 1894 ; nommé directeur d'artillerie à Toulouse par décision ministérielle du 12 novembre 1896 ; enfin, directeur d'artillerie à Lyon par décision du 30 décembre 1896.

REGNAULT DE LANNOY DE BISSY (DE), O ✻.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1864 il en sortit officier du génie en 1866 ; devenu lieutenant-colonel au 4ᵉ régiment du génie, il a été nommé directeur à Epinal par décision ministérielle du 16 décembre 1896.

RIONDET JOSEPH.

Né aux Echelles (Savoie) le 4 décembre 1755 ; fit, avant la Révolution, un congé de huit ans dans Toul-artillerie, où il devint sergent ; fut élu capitaine au 1ᵉʳ bataillon du Mont-Blanc le 5 avril 1793 ; chef de bataillon le 4 octobre suivant ; chef de la 5ᵉ demi-brigade provisoire en 1795 ; nommé chef de la 18ᵉ demi-brigade de ligne en mars 1796 ; tué à l'attaque du château de Cosseria, le 14 avril 1796. Le certificat de décès délivré par le conseil d'administration de la 18ᵉ porte ces mots : « mort en combattant courageusement contre les ennemis de la République, à la tête de sa demi-brigade ».

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 193-194.)

ROYER FRANÇOIS-MICHEL, ✻.

Né à Thonon en 1770 ; garde national à Paris de 1790 à 1792 ; entré dans la légion allobroge le 20 août 1792 ; nommé lieutenant le 8 décembre de la même année ; capitaine le 23 prairial an II ; chef de bataillon en 1811 ; lieutenant-colonel en 1813 ; retraité le 27 mars 1834.

RUBELLIN CLAUDE, O ✻.

Né à Rumilly le 7 janvier 1772 ; lieutenant-colonel, com-

mandant supérieur d'Auxonne en 1814 ; il défendit cette place pendant cinq mois avec 1,200 conscrits, contre 15,000 Autrichiens ; mort à Saint-Tropez en 1835.

THOMAS Charles-François-Bertrand, O ✻.

Né le 19 novembre 1791 à Montmélian ; devint colonel de la 9e légion de gendarmerie ; retraité en cette qualité le 20 janvier 1852 : 42 ans, 2 mois de services effectifs ; 5 ans de campagnes ; pension de 2,925 fr. ; il est mort le 23 mai 1854 ; il avait été naturalisé français le 4 juin 1817.

VIVIAND Gaspard, ✻ ✠.

Né à Aix-les-Bains le 27 août 1772 ; volontaire en 1792 ; élu lieutenant au 1er bataillon du Mont-Blanc le 5 avril 1793 ; nommé capitaine le 15 mars 1795 ; chef d'escadron d'état-major en 1803 ; adjudant-commandant (colonel) en 1810 ; naturalisé français le 7 août 1816 ; mort à Tresserve en 1838.

## ARMÉE SARDE.

ANDRÉ François-Marie, ✠.

Caporal-major au régiment de Maurienne en 1792, il sauva l'un des drapeaux du régiment au moment de sa dispersion. Nommé premier enseigne à la reconstitution du régiment en 1793, il franchit lentement les grades subalternes et devint successivement lieutenant-colonel commandant de place à Moûtiers (1818-1824), à Saint-Jean de Maurienne (1825), enfin colonel avec le même emploi (1826).

ARMAND Louis, ✠.

Major dans la brigade de la Reine en 1831 ; lieutenant-colonel d'infanterie, chef de division au ministère de la guerre (1832-1836) ; colonel d'infanterie commandant la ville de Thonon et la province de Chablais (1837) ; passé au corps des invalides en 1844.

ARMAND Paul, ✠.

Lieutenant-colonel, major de place à Chieri (1829-1830).

ARMINJON Jean-Marie, ✠.

Né à Annecy le 15 février 1794 ; volontaire au régiment de Savoie le 12 avril 1814 ; sous-lieutenant de grenadiers le 1er novembre 1815 ; major au 1er régiment de la brigade de Savoie (1833-1838) ; lieutenant-colonel au 2e régiment de Savoie (1839) ;

nommé colonel le 10 août 1842, attaché à la division de Gênes; colonel surnuméraire au corps des Invalides en 1847; retraité par décret du 7 avril 1851, avec pension de 2,925 fr.; décédé à Menthon le 3 août 1873.

BARDY (baron) JEAN-BAPTISTE-GAËTAN-BONAVENTURE, ✠.

Né à Turin le 14 juillet 1774; sous-lieutenant en 1791; capitaine en 1815; retraité comme major et nommé commissaire aux levées à Bonneville en 1818; lieutenant-colonel commandant la province de Carouge, à Saint-Julien en 1831; commandant de place à l'Hôpital (1836); colonel commandant la ville et province de Saluces en 1838; retraité en 1840.

(Voir *Rev. sav.*, 1870, p. 5.)

BARDY JEAN-BAPTISTE, ✠.

Neveu du précédent; fils de François-Eugène Bardy, secrétaire d'Etat au bureau des guerres et de la marine; lieutenant-colonel.

(Voir *Rev. sav.*, 1870, p. 5.)

BERTHIER DE MANESSY FRANÇOIS, ✠.

Né à Crempigny le 8 février 1805; lieutenant au 2e régiment de Savoie (1836-1841); capitaine au 13e régiment (Pignerol) en 1845; major au 1er régiment de Savoie en 1851; commandant de place à Albertville en 1855; élevé au grade de lieutenant-colonel en 1859; retraité le 16 août 1862; décédé le 28 août 1870. Avait obtenu la médaille d'argent à la valeur militaire en 1849.

BLONAY (DE) JOSEPH-EMMANUEL-RENÉ, ✠.

Né le 29 avril 1777 à Evian; colonel de cavalerie.

BLONAY (DE) LOUIS-HYACINTHE-FRANÇOIS, ✠.

Né à Evian le 8 mars 1766; colonel commandant la province de Domo d'Ossola.

BLONAY (DE) MATHIAS-FRANÇOIS, ✠.

Né le 6 août 1769; colonel commandant la province de Novare.

BOTTEILLER (DE) CLAUDE-GEORGES, ✠.

Né le 9 juin 1741 à Saint-Martin-sur-Arve; ancien colonel du régiment de Savoie; fut chargé par le général de Sonnaz d'organiser à Bonneville le bataillon des volontaires sardes en 1814.

BOURGEOIS, ✠.

Lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la province de Maurienne (1818-21); colonel avec le même emploi (1822); chevalier de l'Ordre militaire de Savoie.

BUTTET (DE) LOUIS-ELOI-AUDIFAX, *aliàs* BONIFACE, ✠.

Né le 25 août 1795; major de cavalerie attaché à l'état-major de la division de Chambéry (1835); fut retraité comme colonel.

CAPRÉ DE MEGÈVE (comte) MAURICE, ✠.

Né à Tresserve le 27 août 1763; fit avec distinction les campagnes de la Révolution dans le régiment de Savoie; devint plus tard major de place à Chambéry (1818), puis colonel commandant la ville de Chambéry et la province de Savoie propre (1823-1826); mort le 8 août 1827.

CARRON JOSEPH, ✠.

Sous-lieutenant au régiment de Savoie, engagé dans les volontaires de M. de Sonnaz le 18 janvier 1814; major d'infanterie, major de place à Thonon (1823-1831); lieutenant-colonel, commandant de place à Thonon (1832-1836).

CARRON PIERRE-MARIE, ✠.

Né en 1771; entré d'abord au service du roi de Sardaigne, il passa plus tard dans l'armée française et fit, dans la Grande-Armée, la campagne de Russie avec le grade de capitaine. Emmené captif en Sibérie, après la retraite de Moscou, il ne fut libéré qu'en 1814. A ce moment, il rentra dans la brigade de Savoie et y devint lieutenant-colonel (1829), puis colonel (1832); vice-syndic de Thonon en 1834; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; mort à Thonon le 17 juillet 1845.

(Voir *Courrier des Alpes* du 24 juillet 1845.)

CARRON DE GRÉSY (comte) CLAUDE-MARIE, ✠.

Né à Grésy-sur-Aix le 20 décembre 1760; capitaine-lieutenant dans la compagnie des fusiliers du régiment provincial de Maurienne en 1792; devint colonel du régiment de Savoie-Cavalerie; mort à Turin vers 1830.

CHARBONNEAU (DE) MAURICE, ✠.

Né en 1768 à Aiguebelle; major au régiment de Savoie; retraité en 1817, il reprit du service comme commandant de place à Moûtiers (1825-1829). Au moment de sa mort, survenue en décembre 1829, il avait le grade de colonel.

CHEVILLARD (DE) VICTOR-JOSEPH, ✠ O ✻.

Déjà mentionné comme député du Mont-Blanc. Nommé colonel dans l'armée sarde, par lettres patentes du 10 mai 1797, il passa au service de France et devint colonel de la légion du Midi en l'an XI ; il fut retraité en 1806.

CHISSÉ DE POLLINGE (DE) JULIEN-FRANÇOIS, ✠.

Né à La Roche-sur-Foron le 28 février 1782 ; fut longtemps capitaine au régiment de Savoie ; devint major au 1er régiment de la brigade de Pignerol (1832) ; fut retraité comme lieutenant-colonel le 7 octobre 1835, et mourut le 17 février 1842.

CHOLLET, baron DU BOURGET VICTOR-MAURICE, ✠.

Né à Chambéry le 27 septembre 1748 ; lieutenant-colonel de cavalerie ; décédé le 14 octobre 1819.

COLLOMB D'ARCINE JEAN-FRANÇOIS, ✠.

Né à Arbusigny le 1er février 1791 ; capitaine dans Nice-cavalerie (1835-1838) ; major dans Gênes-cavalerie (1839-1847) ; nommé, le 16 mai 1848, colonel du régiment de Savoie-cavalerie, à la tête duquel il se battit héroïquement à Somma-Campagna (23-24 juillet 1848) ; retraité sur sa demande par décret du 9 septembre 1848, il reçut la médaille d'argent à la valeur militaire par décret du 11 décembre 1849 ; mort à Genève le 22 avril 1874.

CONSTANTIN DE MAGNY ALEXIS-FRANÇOIS-MARIE, ✠ ✚.

Né à La Roche-sur-Foron, le 6 décembre 1824 ; sous-lieutenant au 1er régiment de Savoie en 1848 ; passa au 2e régiment, où il était capitaine en 1859 ; décoré de la médaille d'argent à Solférino ; cité à l'ordre du jour de l'armée après la bataille de Custozza, à laquelle il prit part comme lieutenant-colonel du 1er régiment des grenadiers de Sardaigne. *Campagnes :* 1848, 1849, 1859. Il habite Nyon (Suisse).

CONSTANTIN DE MAGNY JOSEPH-MARIE, ✠.

Né à Annecy le 20 mars 1747 ; commandait le fort de Bard en 1796 et en 1800 ; colonel le 27 décembre 1814 ; décédé à Reignier le 3 août 1818.

CONSTANTIN DE MAGNY LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS, ✠.

Né à La Roche-sur-Foron le 2 septembre 1789 ; nommé major provincial du régiment de Savoie le 18 mars 1826 ; devint colonel, et mourut à Reignier le 12 octobre 1867.

CONSTANTIN DE MOUSSY SYLVAIN, ✠.

Né à Fribourg le 24 janvier 1795 ; entra dans le corps des carabiniers royaux ; devint capitaine en 1824 ; major en 1837 ; lieutenant-colonel en 1840 ; colonel en 1844 ; commandant de place à Pallanza (1848). Il mourut en 1872.

CONZIÉ (DE) FRANÇOIS-JOSEPH, ✠.

Né à Chambéry le 3 février 1747 ; longtemps capitaine au régiment de Savoie ; mourut colonel d'infanterie, le 20 octobre 1819, à Thoiry.

COUCY (DE) JEAN-MAURICE-JOSEPH, dit JANUS, ✠.

Né à Versonnex le 23 mai 1803 ; fit toute sa carrière dans le 2e régiment de Savoie, où il devint major en 1848 et lieutenant-colonel en 1851 ; médaillé par décret du 28 octobre 1848 ; retraité le 21 juin 1854, avec pension de 1,914 fr.

CRUD JEAN-PHILIPPE. ✠ ✱.

Né à Moûtiers en 1786 ; débuta dans le 2e régiment de Savoie, où il devint capitaine en 1835, et major en 1843 ; nommé lieutenant-colonel commandant le dépôt du 2e régiment d'infanterie en 1848 ; commandant de place à Thonon de 1850 à 1857 ; colonel commandant la place d'Annecy et la province de Genevois en 1858 ; retraité par décret du 20 janvier 1861, avec pension de 2,454 fr. ; mort en 1871, à Moûtiers.

DONNIER ADRIEN, ✠.

Né à Moûtiers ; capitaine, adjudant-major de place à Annecy (1826) ; capitaine, faisant fonction de major de place à l'Hôpital (1830) ; lieutenant-colonel d'infanterie, nommé commandant de place au Pont-de-Beauvoisin le 29 septembre 1832 ; décoré par décision du 3 février 1834 de la médaille d'or de l'ordre militaire de Savoie ; passé à Saint-Julien avec son grade le 31 octobre 1835 ; à Bonneville en 1838 ; retraité par décret du 27 novembre 1841 (pension de 1,800 fr.) ; habitait Turin en 1860.

DUCLOS DE LA PLACE JOSEPH-MARIE-GABRIEL, ✠.

Né à Chambéry le 10 septembre 1782 ; longtemps capitaine dans Piémont-Royal cavalerie ; devint lieutenant-colonel et mourut à Turin le 3 janvier 1856.

DULAC CAMILLE, ✠.

Capitaine au 2e régiment de Piémont (1840) ; major au 14e régiment (Pignerol) en 1841 ; du 2e régiment de la Brigade de

Savoie en 1843 ; nommé colonel et appelé au commandement du 1er régiment le 8 juin 1848; admis à la retraite le 23 août 1848.

DUPUY Gaspard, ✠.

Né à Chambéry ; débuta au 1er régiment de Savoie, où il était capitaine en 1836 ; passa comme major au 2e régiment en 1849 ; fut nommé commandant de la province de Voghera (1850) ; devint lieutenant-colonel et fut admis à la retraite par décret du 14 avril 1856, avec pension de 2,328 fr.; fixé à Broni (Italie) en 1860.

DURIEUX Claude, ✠.

Major d'infanterie appliqué à l'état-major de la division de Gênes (1833) ; lieutenant-colonel (1839) ; nommé colonel en 1844 avec la même affectation ; retraité en 1845 ; chevalier de l'ordre militaire de Savoie.

FAVIER du NOYER de LESCHERAINES (baron) Louis-Marie-François, ✠.

Né à Chambéry le 7 février 1770 ; premier écuyer du duc de Montferrat ; capitaine de cavalerie en 1796 ; major en 1814 ; lieutenant-colonel, chef de l'état-major général de la division de Savoie en 1815 ; décédé à Chambéry le 8 juillet 1819.

FLÉCHÈRE (comte de la) Claude-François-Marie, ✠.

Né à Veyrier-sous-Salève le 6 juin 1762 ; nommé lieutenant-colonel de la brigade de Savoie le 10 mai 1821 ; mort à Veyrier le 12 janvier 1835.

FLÉCHÈRE (de la) Pierre-Jean-Isidore, ✠.

Né à Saint-Jeoire le 15 juillet 1769 ; colonel de la brigade de Piémont ; décédé à Chambéry le 16 septembre 1830.

FLOCARD François.

Né le 30 août 1772, à Annecy ; fils de Jean-Michel Flocard, colonel du régiment de Chablais ; sous-lieutenant surnuméraire dans le régiment de Genevois, le 28 février 1791 ; sous-lieutenant effectif le 3 avril 1793 ; lieutenant le 28 mars 1794 ; mis en expectative avec traitement de disponibilité le 18 novembre 1796 ; rappelé à l'activité dans le régiment de Casal, du 10 mars au 17 juin 1800 ; nommé capitaine, adjudant-major de la place de Bonneville le 23 janvier 1816 ; major de la même place le 23 juin 1819 ; lieutenant-colonel et retraité le 17 avril 1838. Ses états de service portent qu'il « a fait avec honneur les campagnes de 1792 à 1796 ». Il avait hérité d'un titre de

noblesse octroyé à ses ascendants directs, avec droit de transmission à perpétuité, par le duc de Savoie Victor-Amé le 30 septembre 1631. Il mourut à Sevrier, le 6 avril 1853, chez M. Alexis Domenjoud, son gendre.

FRÈRE (DE) CLAUDE-JOSEPH, ✠.

Né à Carouge le 9 avril 1792 ; capitaine au régiment de Novare-cavalerie (1835) ; major dans Piémont-royal (1836-1843) ; nommé en 1843 lieutenant-colonel commandant la province de Maurienne ; retraité avec le grade de colonel de cavalerie par décret du 6 janvier 1851 ; 2,925 fr. de pension ; mort à Vétraz-Monthoux le 6 mai 1864.

GABET MARIE-PHILIBERT, ✠.

Né en 1786 à Chambéry ; major d'infanterie, commandant Moûtiers et la province de Tarentaise (1829) ; lieutenant-colonel commandant la place de Saint-Jean de Maurienne (1833-1843) ; passé au corps des invalides avec le grade de colonel (1843) ; admis à la retraite par décret du 5 avril 1851 (pension de 2,400 fr.) ; décédé à Chambéry le 22 avril 1861.

GRENAUD (baron, puis comte DE) MARC-FRANÇOIS-ENARD, ✠.

Capitaine au corps des carabiniers royaux (1835) ; capitaine commandant avec le grade de major (1836) ; avec le grade de lieutenant-colonel (1840) ; promu colonel commandant le 2e régiment de la brigade de Savoie le 8 avril 1843 ; admis à la retraite le 4 octobre 1843 ; mort à Turin le 5 janvier 1854.

(Voir *Rev. sav.*, 1871, p. 67.)

HUMILLY DE CHEVILLY (D') FRANÇOIS-JÉRÔME, ✠.

Capitaine instructeur à l'Ecole royale d'équitation (1829) ; major au régiment de Nice-cavalerie (1833-1838) ; lieutenant-colonel dans Savoie-cavalerie (1839) ; décoré de l'Ordre militaire de Savoie ; nommé colonel de cavalerie, commandant la place de Saint-Jean de Maurienne en 1842 ; retraité en 1846.

HUMILLY DE SERRAVAL (D') RAYMOND, ✠.

Né à Viry le 20 pluviôse an II (8 février 1794) ; d'abord officier dans la Jeune-Garde, entra dans le régiment de Savoie en 1815 ; capitaine au 2e régiment de Savoie (1835-1838) ; major au corps (1839-1844) ; quitta la brigade avec le grade de lieutenant-colonel en 1846 ; fut élu député à Saint-Julien en 1848 ; mort à Viry le 7 mars 1851.

JAILLET LOUIS-JOSEPH, ✠.

Lieutenant-colonel du régiment de Genevois; décédé le 2 mars 1853, à Veigy, âgé de 88 ans.

(*Courrier des Alpes* du 12 mars 1853.)

MAGDELAIN (DE) JOSEPH-LOUIS-ALEXANDRE, ✠.

Major au corps de carabiniers royaux (1835-1838); lieutenant-colonel (1839) ; nommé colonel de cavalerie, commandant Chambéry et la province de Savoie propre en 1842 ; décédé le 25 juin 1844.

MAISTRE (DE) FRANÇOIS-NICOLAS ✠.

Nommé colonel de la brigade de Savoie le 6 janvier 1816 ; admis à la retraite le 30 novembre suivant.

MENTHON DE LORNAY (baron DE) GUILLAUME, ✠.

Colonel de cavalerie commandant la province d'Asti (1828-1832).

MIGIEUX (DE) JOSEPH, ✠.

Né à Yenne (Savoie) ; longtemps capitaine au 1er régiment de Savoie (1835-1845) ; major en 1846, passa au 2e régiment en 1848 ; fut nommé lieutenant-colonel commandant le dépôt du 1er régiment en 1849 ; retraité comme colonel par décret du 13 octobre 1851 (pension de 2,286 fr.).

MILLIET DE FAVERGES (comte) JEAN-CHARLES-AUGUSTE, ✠.

D'abord page, puis cornette des dragons du roi. Engagé le 3 février 1814 dans les volontaires de M. de Sonnaz ; colonel d'état-major (1829) ; directeur supérieur de la comptabilité et conservateur des instruments de géodésie (1835) ; retraité en 1837 ; décédé à Chambéry le 18 décembre 1854.

MOISY (DE) HYACINTHE, ✠.

Né à Leipsick en 1794 ; capitaine d'infanterie faisant fonctions de major de place à Montmélian (1831) ; à Saint-Julien (1834-1836) ; nommé en 1844 lieutenant-colonel commandant de place à Saint-Julien ; retraité par décret du 20 février 1849 (pension de 1,800 fr.) ; mort à Vétraz-Monthoux le 6 mars 1863.

MORAND DE LA MOTTE SAINT-SULPICE (baron) JOSEPH-NICOLAS, ✠.

Successivement gentilhomme de bouche du duc de Chablais ; capitaine dans Savoie-cavalerie ; passé avec son grade à l'état-

major général ; lieutenant-colonel de cavalerie ; mort à Chambéry en octobre 1842.

MOUXY DE LOCHE (DE) JOSEPH, ✠.

Né à Grésy-sur-Aix le 29 juin 1768. Entré dans la légion des campements comme cadet, il fut nommé sous-lieutenant le 19 juin 1784. Il passa successivement, et avec avancement, dans le régiment de Saluces, dans les chasseurs et dans le corps des pionniers. Il était capitaine dans cette arme quand, au combat du Faye, sur le mont Cenis, le 26 avril 1795, il reçut une balle dans le pied gauche. Cette blessure l'obligea alors à quitter le service actif. En 1814, il reprit du service, devint plus tard commandant de place à Chambéry avec les grades de major (1836) et lieutenant-colonel (1839) ; il fut retraité en 1855 avec le grade de colonel, et mourut à Chambéry le 13 octobre 1855.

(Voir *Histoire de Grésy-sur-Aix*, p. 178.)

MUDRY LOUIS, ✠.

Né à Thonon le 13 octobre 1800 ; entré dans les gardes du corps le 24 août 1818, il devint sous-lieutenant le 31 octobre 1821, lieutenant dans la brigade de Pignerol le 28 janvier 1827, capitaine en 1832, major au 1er régiment d'infanterie le 14 mars 1846 ; décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire le 15 août 1848 ; colonel commandant le 12e régiment d'infanterie le 12 décembre 1848. Appelé au commandement du 2e régiment de la brigade de Savoie le 17 février 1849, il se distingua à la bataille de Pastrengo et à Novare. Mis en disponibilité le 16 mars 1855, à la suite d'un conflit avec le général de La Marmora ; retraité le 19 avril 1857 (pension de 3,195 fr.) ; mort à Thonon le 2 mai 1868.

NICOD DE NEUVECELLE DE MAUGNY JEAN-BAPTISTE, ✠.

Né en 1782 à Draillant ; frère du général de Maugny ; quitta l'armée active avec le grade de capitaine ; fut nommé commissaire aux levées à Bonneville en 1834 ; major de place à Bonneville (1839) ; lieutenant-colonel commandant de place à Albertville (1843-1847) ; à Bonneville (1848) ; retraité comme colonel d'infanterie en 1850 ; mort à Collonges (Vétraz-Monthoux) le 11 février 1859.

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis D') EUGÈNE-PAUL, ✠.

Lieutenant-colonel (1830), cornette surnuméraire dans la 1re compagnie des gardes du corps.

PALLUD (DE LA), ✠.

Colonel, commandant la province de Haute-Savoie (1823); chevalier de l'Ordre militaire de Savoie.

PELLY (DE) CLAUDE-MAURICE, ✠.

Né à Desingy le 13 avril 1793; servit d'abord dans l'armée française en 1813, 1814 et 1815; major dans Savoie-cavalerie (1834); lieutenant-colonel d'Aoste-cavalerie (1835-1838); décoré le 4 mai 1838; colonel commandant des chevau-légers de Sardaigne (1839); retraité par décret du 6 novembre 1846 (2,550 fr. de pension); mort à Desingy le 6 octobre 1869.

PERRET PIERRE-PAUL, ✠.

Lieutenant au 1er régiment de Savoie (1835-1845); nommé capitaine au corps en 1845; major en 1849; major au 2e régiment de 1851 à 1857; nommé lieutenant-colonel commandant la province de Savoie-propre en 1857.

PERRET D'ANGLOZ FRANÇOIS-MARIE, ✠.

Né à Sillingy; major d'infanterie faisant fonctions de préfet militaire à l'Académie royale militaire (1835-1845); nommé en 1845 colonel commandant Thonon et la province du Chablais; retraité le 6 janvier 1850 (pension de 2,880 fr.); décédé le 4 mars 1866 à Chavanod.

PEYTAVIN JOSEPH-MARIE, ✠.

Né à Aix le 31 décembre 1800; capitaine au 2e régiment de Savoie (1835-1847); major au 1er régiment en 1848; passé au 8e régiment en 1849; décoré le 9 octobre 1849; admis à la retraite comme lieutenant-colonel par décret du 27 janvier 1851, avec une pension de 1,870 fr.; habitait Chambéry en 1861.

PIGNIER CHARLES, ✠.

Colonel commandant la ville et province de Suse (1829).

PORTIER DU BELAIR, ✠.

Lieutenant-colonel, major de place à Annecy (1822-1827).

PORTIER DU BELAIR CHARLES-AMAND, O ✻ ✠.

Né à Viuz-la-Chiésaz le 1er novembre 1812; entré au service en 1827; lieutenant au 2e régiment de Savoie (1835-1846); capitaine au corps en 1847; décoré de la médaille d'argent en 1849; devint lieutenant-colonel au 1er régiment; appelé au commandement du 2e régiment par décret du 29 juin 1859; promu colonel par décret du 14 mai 1860; admis à la retraite

par décret royal du 16 juin 1860 (pension de 2,835 fr.); mort à Viuz-la-Chiésaz en 1875.

RAPHOZ JEAN, ✠ ✵.

Né à La Roche le 29 juillet 1791 ; capitaine aide-major de place à Saint-Julien (1832) ; major d'infanterie, major de place à Annecy (1836-1847) ; lieutenant-colonel en 1847 (même emploi) ; admis à la retraite par décret du 19 novembre 1850 (pension de 2,286 fr.) ; mort à Annecy le 8 novembre 1872.

REGARD DE VILLENEUVE (comte DE) PIERRE-LOUIS, ✠.

Lieutenant-colonel ; décédé à Chambéry le 25 janvier 1855, à l'âge de 96 ans.

ROCHETTE DE SALAGINE (baron DE) CLAUDE-GABRIEL, ✠.

Né à Rumilly le 10 février 1765 ; officier dans Savoie-infanterie en 1787 ; capitaine dans le régiment de Coni, il fit la campagne de 1815 en Provence ; major en 1816 ; commissaire aux levées de la province de Carouge (1831) ; lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la place de Montmélian (1833) ; quitta le service en 1836 ; mort à Rumilly le 20 novembre 1837.

ROGÈS URBAIN, ✠.

Natif de Saint-Jean de Maurienne ; engagé dans les volontaires du général de Sonnaz en 1814 ; nommé 2e sous-lieutenant dans la 3e compagnie de ce bataillon ; passé avec son grade au régiment de Savoie en 1815 ; major à la maison royale des invalides, avec grade de lieutenant-colonel (1833) ; lieutenant-colonel de 1re classe au corps royal des vétérans (1837-1843) ; passé au corps des invalides avec le grade de colonel (1843) ; mort à Asti en 1852.

ROGET DE CHOLEX (comte) EDOUARD, O ✠.

Né à La Roche ; lieutenant au corps des carabiniers royaux (1835-1841) ; capitaine en 1842 ; major en 1848 ; lieutenant-colonel de cavalerie, commandant le dépôt de la vénérie royale (1856) ; admis à la retraite par décret du 8 août 1858, avec pension de 2,286 fr. Fixé à Turin dès 1860.

ROSSET DE TOURS VICTOR, ✠.

Lieutenant-colonel commandant en second le fort de Lesseillon (1829).

SALTEUR DE LA SERRAZ (marquis) PAUL-ERNEST, ✠.

Lieutenant-colonel d'infanterie attaché à la division de Turin (1833-1838).

SAXEL DU NOYER (DE) JEAN-LOUIS. ✠.

Né aux Allinges ; capitaine au 2e régiment de Savoie (1836-1841) ; major au 1er régiment en 1842 ; lieutenant-colonel commandant la réserve au 1er bataillon du 2e régiment en 1848 ; lieutenant colonel au corps des invalides (1850) ; admis à la retraite par décret du 7 avril 1851 (pension de 2400 fr.); mort à Evian le 18 février 1865.

SEYSSEL D'AIX (DE) VICTOR, ✠.

Colonel d'artillerie, directeur de l'arsenal royal de Turin, « arsenal devenu, grâce à lui, un des plus beaux ornements de la capitale subalpine ». Il est mort en 1856.

SYON DE SAINT-ANDRÉ (baron DE) CHARLES-LOUIS, ✠.

Né à Rumilly en 1760 ; colonel commandant la province de Chablais en 1815 ; commandant la province de Gênes (1824-1832) ; mort en 1838.

VIALET DE MONTBEL CHARLES, ✠.

Né à Chambéry ; entra dans la cavalerie, devint capitaine dans Piémont-Royal (1836) ; major dans Savoie-cavalerie (1840) ; colonel en 1848 ; commandant de la province de Savoie propre en 1849 ; admis à la retraite par décret du 12 novembre 1850, avec pension de 2925 fr.; mort à Chambéry le 27 mai 1865.

*(A suivre.)* François MIQUET.

## « SAVOYARDE »

A l'article *Savoyard,* Littré donne la définition suivante : « 1° Habitant de la Savoie... || 2° Il se dit populairement d'un homme grossier. C'est un Savoyard. || 3° *S. f. Savoyarde.* Sur le canal de Lunel, petite barque chargée de fumier. »

La dernière partie de la définition n'est guère plus exacte que celle qui précède n'est équitable. Au premier abord, on peut s'étonner que l'usage d'une barque originairement construite en Savoie (d'où le nom qu'elle porte) soit aussi restreint. Pourquoi seulement « sur le canal de Lunel » ? (On y trouve aussi

la *Pénelle* qui, suivant Littré, ne différerait de la *Savoyarde* que par sa grandeur [1].)

En réalité, la *Savoyarde* était bien connue de tous les riverains du Rhône. C'est l'un des six ou sept bateaux, de forme et de nom différents, qui composaient une flottille pour la « descise » du fleuve. Fortis, dans son *Voyage pittoresque et historique à Lyon* [2], ouvrage que l'on consulte encore avec fruit, nous a laissé l'intéressante description d'un train de mariniers:

« Ces bateaux ont presque tous une forme différente qui indique leur usage, le lieu de leur destination ou de leur fabrication. L'on en remarque six attachés à la suite les uns des autres ; ils composent ce que les mariniers de Lyon appellent un *train* ou un *équipage*, dont la longueur est d'environ 600 pieds. Le premier, qui porte le nom de *barque*, de 65 pieds de long, est toujours placé en tête de l'équipage lorsqu'il remonte le Rhône ; sa proue très relevée et terminée en pointe brise les vagues de ce fleuve impétueux..... Le patron, monté sur le pont, tient le gouvernail et commande les manœuvres dans une langue sonore, dont les terminaisons, allongées en *o* ou en *a*, retentissent sur les rives de la Saône et du Rhône..... A la suite de la barque est la grande *penelle*, genre de bateau dont les deux extrémités, relevées en forme de berceau, sont percées pour le passage de deux avirons servant à la diriger. Les deux barques suivantes sont des *Seysselanes* ou *Ciselandes*, qui tirent leur nom de la petite ville de Seyssel où elles sont fabriquées [3]. L'une des extrémités de la Ciselande est terminée en pointe, et l'autre coupée verticalement. Les deux dernières barques sont des *Savoyardo*, fabriquées en Savoie. »

1. « *Pénelle* : sur le canal de Lunel, grande barque chargée de fumier. »
2. Paris, 1821 ; tome I, p. 285 sqq.
3. La construction des bateaux à Seyssel daterait d'une époque fort ancienne. Nous savons en effet que, dès 1457, Charles VII envoyait son maître de charpenterie, Guillaume David, construire deux galères à Seyssel. (*Archivio di Stato* de Turin, reg. di Corte 94, fol. 267.) Ce roi voulait augmenter les galères de France et leur donner le monopole du transport des marchandises des ports français dans les ports musulmans. Sur sa demande, le duc de Savoie avait déjà permis à l'argentier royal, Jacques Cœur, de prendre les merrains, fûts et cinq ou six mâts nécessaires pour construire plusieurs galées. Ces matériaux devaient descendre le Rhône en un radeau (Thonon, 25 juin 1444). Cette ordonnance est consignée dans les lettres patentes de Louis de Savoie, adressées à ses officiers de *Seyssel*, Chambéry, Saint-Geniès, « *pro transitu nemoris ad faciendas naves et galeas regis Franciæ apud Aquas Mortuas* ». (Renseignements tirés d'une intéressante brochure de M. de La Roncière, intitulée *Première guerre entre le protectionnisme et le libre-échange* (1895), brochure obligeamment communiquée par M. Max Bruchet.)

Parmi les bateaux du Haut-Rhône, n'oublions pas de mentionner la *Rigue*. La rigue a 35 à 45 mètres de long sur 6 de large, mesurés dans le milieu du fond. Il y avait jadis jusqu'à 70 de ces bateaux qui transportaient les pierres de Villebois à Lyon. L'avant de ces bateaux est relevé, mais moins franchement que dans la *Seysselande*. (Puitspelu.)

D'après le même écrivain, on trouvait aussi le *Savoyardo* sur la Saône, escorté de la *Siselande,* du *Chenard* (ainsi appelé parce qu'il est en bois de chêne) et de la *Sapine* (qui doit son nom au sapin, comme la penelle au pin).

Dans son beau poème du Rhône *(Lou Pouèmo dóu Rose),* F. Mistral parle en différents passages de certaines *grandes* barques qui servaient fréquemment à transporter les *houilles* de Givors. Ce sont des *Savoyardes :*

> Dos grandi savouiardo pèr adurre
> Li carboun de Givors.

Il peint les portefaix barbus qui, le coussinet au dos, reversent les mannes de charbon aux savoyardes :

> Lou peirié sous l'esquino,
> Li porto-fais abarbassi revèsson
> Li coufo de carboun i savouiardo. (Chant II.)

Plus loin, le poète se plaît à esquisser le portrait de l'un de ces robustes mariniers, « beau mâle brun, de la forte race de riverains des eaux du Dauphiné, qui, sur les graviers du fleuve, entre le Royaume et l'Empire, gouvernent radeaux et savoyardes ». Le patron de la flottille, maître Appian, possédait, construites en bois brut, sept bonnes barques pontées ou non : le *caburle,* la penelle ou barque *civadière,* le bateau de *carate,* une *sisselande* plate, convexe sur l'avant, carrée sur l'arrière, « *courbudo sus l'avans, carrado en rèire* », une *sapine* et deux grandes *savoyardes,* sans compter deux *coursiers* ou chaloupes, amarrés sur les flancs de la flottille, pour embarquer les chevaux haleurs.

*
* *

A côté de la forme savoyarde (savoyárdo, savouiárdo), il existerait, paraît-il, une forme légèrement différente : *Savoyandeau.* L'érudit lyonnais Cochard, qui avait consigné ce mot dans son vocabulaire, l'expliquait ainsi : « bateau plus petit que la penelle, dont on se sert sur le Rhône ». Puitspelu, dans son excellent *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais,* après avoir rappelé l'explication de Cochard, ajoute : « Je ne connais pas cette espèce de bateau. Je suppose que c'est celui que Fortis, en 1820, désignait sous le nom de *Savoyardo*..... Il se peut du reste que les deux termes fussent employés. »

La forme donnée par Fortis et par Mistral, qui correspond à la *Savoyarde* de Littré, nous semble préférable. Il y a eu sans doute confusion de sons. En leur « langue sonore », les

mariniers prononçaient savouiárdo ; ils faisaient sentir la finale, tout en gardant l'accent sur la pénultième. Les érudits ont cru reconnaître le suffixe diminutif *eau* ; par suite ils ont changé le genre du mot et la (barque) savoyarde est devenue le savoyardeau.

Quant à la forme *savoyandeau*, si elle a jamais existé, il convient de l'expliquer comme le propose Puitspelu. Seyssel a donné sisselande, par analogie de flamande, allemande, normande et autres formes semblables. On aurait dit de même *savoyande*, d'où dériverait le diminutif *savoyandeau*.

Quoiqu'il en soit, ce substantif féminin « *savoyarde* » n'est guère connu que d'un public assez restreint, même en Savoie. Sans doute il est destiné à disparaître, comme l'objet qu'il désignait..... à moins que, grâce à la maison Paccard et à la fonderie d'Annecy-le-Vieux, le même mot ne finisse par s'appliquer à toute belle et grosse cloche, comme on le verra peut-être dans les Littrés du XX[e] siècle.

J. DÉSORMAUX.

# LA CAILLE

## I. — Les bains de la Caille.

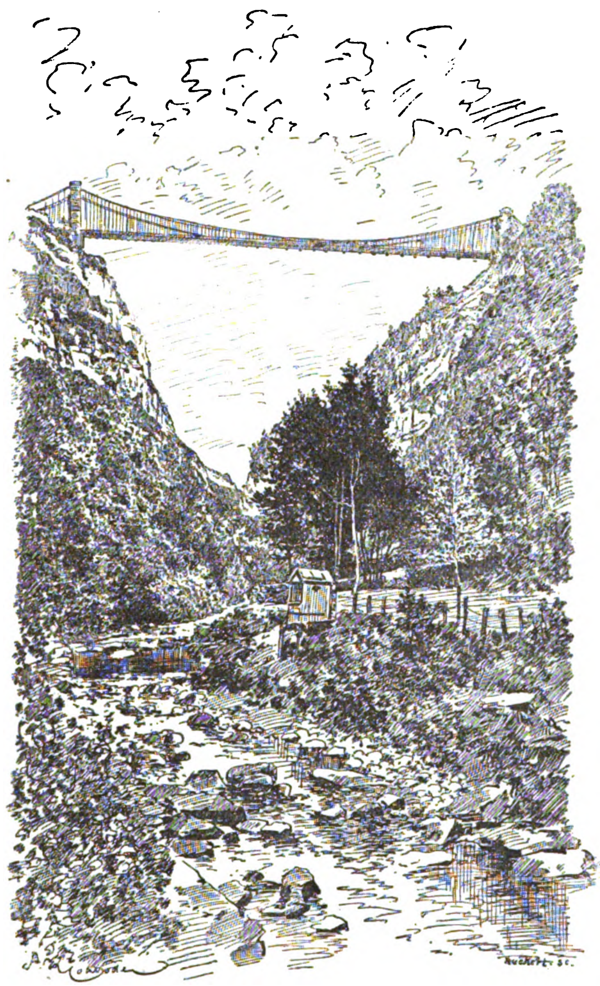
A l'extrémité septentrionale de la petite chaîne de Mandallaz, coule le torrent des grandes Usses qui, descendant du flanc oriental du Salève, viennent, en décrivant un quart de cercle, prendre la direction du couchant pour aller se jeter dans le Rhône en amont de Seyssel.

Ce torrent a creusé, entre la chaîne dont nous parlons et le plateau de Cruseilles, un ravin ayant environ 200 mètres de largeur, 150 de profondeur et une longueur de mille pas.

Sur ce ravin, on a jeté un pont hardi bien connu sous le nom de *pont de la Caille* ou *pont Charles-Albert* ; et là-bas, au milieu de ces gorges pittoresques, on aperçoit, entourées d'arbres de haute futaie, deux ou trois maisons qui forment l'établissement des eaux thermales de la Caille. La source, située sur la rive gauche du torrent, se trouve dans la commune d'Allonzier, tandis que les hôtels, bâtis sur la rive droite, ressortissent à la commune de Cruseilles.

C'est de ces bains, appelés de nos jours bains de la Caille, que nous allons entretenir les lecteurs de la *Revue*, en essayant d'en esquisser l'histoire.

Anciens bains. — La découverte de ces eaux remonte au xv^e siècle. A cette époque, quelques personnes des environs ayant obtenu, par leur usage, la guérison de leurs infirmités, le bruit s'en répandit au loin, et l'on vit affluer, chaque jour de l'été, une foule de malades, venus de toutes les directions. Parmi ces derniers, se trouvait un bourgeois de Genève, nommé Jean Tournier.



Le Pont de la Caille.

Guéri par ces eaux d'une méchante plaie à la jambe droite, Tournier résolut d'en faciliter l'usage à ses semblables. Il demande donc à Son Altesse Louis, duc de Savoie, pour lui et pour Jaquet Grandol, son gendre, l'autorisation d'aménager cette source, dite alors fontaine de *Cherpié* [1], de construire tout auprès des habitations pour les malades et d'y nourrir ceux-ci à des prix modérés. L'autorisation lui est accordée par lettres datées de Genève, le 2 mai 1447.

Il ne paraît pas toutefois que Tournier ait mis son projet à exécution, car, moins de deux mois après la concession précédente, de nouvelles lettres ducales, datées de Thonon, auto-

1. Les vieillards donnent encore parfois le nom de *Cherpier, Chèpe* ou *Chepyes* aux bois de la rive droite, avoisinant la source.

risent un pâtissier de Genève, nommé Jean Brulequin, à construire, au même lieu, un hôtel avec écuries et jardin [1].

Le même jour, S. A. prend sous sa protection Jean Brulequin, sa femme, ses enfants, les gens de sa maison, son hôtel et ses dépendances, ses meubles et les immeubles qu'il construira, et lui permet de placer sur ces constructions des panonceaux aux armes ducales, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire.

Les nouvelles constructions ne tardèrent pas à s'élever. Dans un cahier de reconnaissances passées l'an 1475 en faveur de Ne Pétremand de Lornay par Claude de Pouilly d'Allonzier, il est fait mention, à plusieurs reprises, d'un chemin qui conduit du hameau de Mandalla à la fontaine, soit aux bains « *ad fontem, sive ad balnea* » de Cherpier [2].

Malheureusement, une partie du rocher qui surplombe la source s'abattit sur cet édifice, et la fontaine bienfaisante fut à peu près abandonnée.

Une statistique minière du Genevois dressée au siècle dernier, par les ordres de l'intendant général, s'exprime en effet comme suit, à l'article Allonzier : « *On dit* qu'il y a dans l'étendue de cette communauté, au lieu appelé *Vers les Bains*, une source d'eau souphrée [3]. »

VISITES ET ANALYSES. — En 1784, M. Bonvoisin visita cette source, ou plutôt ces sources, car il y en a deux, peu éloignées l'une de l'autre. Sur la foi de leur réputation et d'après quelques expériences qu'il fit lui-même, il insista pour qu'elles ne fussent pas laissées dans l'oubli.

Sept ans plus tard, quelques fouilles exécutées par le médecin Despine, sur les ordres de l'intendant Secchi, amenèrent la découverte d'anciennes constructions que l'on attribua aux Romains, mais qui n'étaient autres que celles élevées au XVe siècle par le genevois Brulequin.

M. Despine y revint en 1796 avec son fils Charles-Humbert, étudier la source principale. « Nous ne la trouvâmes qu'à 22 de-
« grés, dit ce dernier dans ses notes ; il est vrai que nous ne
« fîmes nos expériences que sur la fin de l'automne, et après
« quelques jours de pluie habituelle. » « ... L'autre source pa-
« raît moins chaude que la précédente et semble déposer un
« peu moins. »

Albanis de Beaumont y vint à son tour, le 14 septembre 1800,

1. Ces documents ont été publiés dans les *Mémoires de la Société sav. d'Hist. et d'Archéol. de Chambéry*, t. XII, p. XLVIII.
2. Arch. départem., série E, au mot Lornay.
3. *Rev. sav.*, août 1872.

accompagné de plusieurs membres de la Société d'histoire naturelle de Genève. D'après leurs observations la source principale avait une température de 24 5/8 degrés Réaumur ; elle renfermait les principes suivants : *Sulfures alcalins ; sélénite ; sel marin ; carbonate de chaux ; terre siliceuse ; fer.*

L'année suivante, sur les instances de M. de Beaumont, des membres de la Société des arts et sciences de Genève, savoir : MM. Tingry, Pictet, de la Rive, de Saussure et Colladon, en firent une analyse nouvelle, en présence de M. Eymar, préfet du Léman.

Non content de cela, l'illustre naturaliste écrivit une description de la vallée, qu'il transmit au ministre de l'intérieur, avec une invitation au gouvernement d'y construire des bains dans le genre de ceux de Louèche. En attendant, il décida quelques paysans des environs à y établir un bain de bois, soit une espèce de cuvier, pour leur usage.

Ces visites répétées de savants et de nombreuses guérisons obtenues augmentèrent grandement la réputation des eaux de *la Caille* [1]. Mais la difficulté d'accès les empêcha longtemps d'être bien fréquentées. On ne pouvait y arriver en effet que par un chemin mauvais, long, étroit, remontant le cours des Usses, ou par deux sentiers de chèvres très pénibles et bordés d'affreux précipices.

En 1825 cependant, le nombre des baigneurs augmentant toujours, quelques personnes, à la tête desquels Michel Baussand, de Copponex, firent élever des baraques en bois. Deux ans plus tard, une première construction en maçonnerie étroite, légère, s'éleva sur le versant de Cruseilles.

Dans le but d'en faciliter l'accès, Michel Baussand consacre maintes journées à rectifier le sentier de la rive droite, à l'élargir et à l'améliorer. Stimulés par son exemple, des habitants de Cruseilles lui prêtent aide, et le conseil municipal vote 400 francs pour l'achèvement des travaux.

Malgré ces réparations, le sentier demeurait impraticable pour les vieillards et pour les malades, et les bains n'auraient jamais attiré beaucoup de baigneurs, si Baussand n'eût trouvé un associé charitable qui pût avancer les capitaux nécessaires. Cet associé fut un prêtre, le chanoine Paul-Bernard Croset-Mouchet, d'Annecy-le-Vieux.

1. *La Caille* est le nom d'un hameau qui est en bas de l'église d'Allonzier et qu'on nommait ainsi, dit-on, parce qu'on y voyait une auberge ayant une caille sur son enseigne. Ce nom a passé au vieux pont construit plus bas sur les Usses, puis au pont suspendu, enfin aux bains sulfureux, nommés autrefois bains de Cherpier.

Grâce au dévouement de ce prêtre, on vit dès 1847, s'élever sur la rive gauche, adossée au rocher d'où sourd la principale source, une maison à deux étages, renfermant 12 cabinets de bains au rez-de-chaussée et huit chambres au-dessus ; c'est le *château*.

Les années suivantes, on agrandit le *restaurant* déjà établi sur la rive droite, on édifia une petite chapelle à l'une de ses extrémités, puis on éleva tout auprès la maison dite des *galeries*, à cause des galeries en bois qui ornent ses deux façades, et la maison dite du Bosquet ou encore l'ELYSÉE !!

En même temps, M. Croset-Mouchet fit ouvrir à grands frais, une route carossable qui, remontant par de nombreux lacets les bois de la rive gauche, reliait l'établissement des bains au pont suspendu, jeté douze années auparavant sur le ravin des Usses, soit à la grande route d'Annecy à Genève. L'inauguration de ce chemin eut lieu le 23 mai 1852, en présence de toutes les autorités d'Annecy et de plus de mille spectateurs accourus de dix lieues à la ronde.

La vogue fut dès lors aux eaux de la Caille, où l'on vit chaque été, de 80 à 100 baigneurs s'entasser dans des chambres à deux lits et même dans des galetas.

M. Secretan, qui succéda au chanoine Croset, sut maintenir une bonne clientèle à son établissement ; il le dota même d'une piscine assez grande sur la façade de laquelle il fit graver cette inscription aussi fautive que prétentieuse :

BALNEUM CÆSARIS
ANNO DNI MDLVIII
INSTAURATVM

Après sa mort, sous la direction inhabile de sa veuve, la clientèle se retira peu à peu. Une société anonyme essaya de la rappeler. Elle bâtit même un nouvel édifice qu'elle eut le tort d'asseoir à cheval sur les Usses (1883). Mais un soir, le torrent enfla démesurément ses ondes, et renversa la maison. C'était la nuit du 3 au 4 octobre 1888.

A ces dangers venant du torrent, si l'on ajoute l'étroitesse de la vallée ou mieux de la gorge où s'élèvent les bains, la difficulté d'accès, et les dépenses énormes que nécessite l'entretien de la route carrossable, on comprendra que les propriétaires se découragent et que les baigneurs s'éloignent. Ce double fait est d'autant plus regrettable que les eaux de la Caille ont une efficacité incontestable dans une foule de maladies.

PROPRIÉTÉS DES EAUX. — Il y a, comme nous l'avons dit, deux

sources sulfureuses, dont le débit est en moyenne de 2 litres par seconde soit de 120 litres à la minute. A peine distantes de quelques pas, elles ont toutes deux des propriétés identiques.

L'eau de la Caille se prend à l'intérieur et à l'extérieur. Limpide à sa sortie, elle se trouble dès qu'elle est exposée au contact de l'air, et dégage une odeur de soufre très prononcée, elle se digère facilement ; aussi les malades peuvent en boire de 8 à 12 verres par jour. On l'emploie avec grand succès contre le rachitisme, les différentes formes d'ostéites au début, les arthrites chroniques ; le scrofule avec toutes ses manifestations sur le système lymphatique : engorgements, abcès, rhumatismes chroniques, contre les affections cutanées, eczéma, psoriasis, impetigo du cuir chevelu, dans les paralysies, l'albuminerie et surtout le diabète. M. le docteur Bouchet, de Cruseilles qui, durant de longues années, a rempli à la Caille les fonctions de médecin-inspecteur affirme même en avoir obtenu des effets merveilleux dans quelques bronchites et plusieurs catarrhes pulmonaires. La cure est ordinairement de 21 jours.

Mais les affections aiguës, accompagnées de fièvres, de maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux, les gastrites aiguës, les hépatites et les engorgements du foie ainsi que les maladies des voies urinaires, *coliques néphrétiques, gravelles,* les *cystites* ne doivent jamais être traitées par les eaux de la Caille. Les personnes d'une constitution nerveuse, facilement irritable, devront en user avec précaution.

Ces eaux ont été analysées bien des fois notamment en 1841 par Pyrame Morin, célèbre chimiste de Genève, et en 1882, par MM. Grabe et Monnier, professeurs à l'Université de cette même ville. Ceux-ci ont trouvé par 1,000 grammes :

| **Substances fixes** | **Acide sulfhydrique** | **Acide carbonique** |
|---|---|---|
| 0,350 | 0,0089 | 0,228 |

Les substances fixes sont :

| | |
|---|---|
| Bicarbonate de potasse. . . . | 0,0039 |
| Bicarbonate de soude. . . . . | 0,0639 |
| Bicarbonate de magnésie . . . | 0,0188 |
| Carbonate de chaux . . . . . | 0,1040 |
| Sulfure de calcium. . . . . . | 0,0052 |
| Chlorure de sodium . . . . . | 0,0052 |
| Sulfate de chaux. . . . . . . | 0,0120 |
| Sulfate de magnésie . . . . . | 0,0512 |
| Sulfate d'alumine . . . . . . | 0,0046 |
| Silicate d'alumine . . . . . . | 0,0052 |
| Silicate de magnésie . . . . . | 0,0215 |
| | 0,3500 en chiffres ronds. |

Si nous comparons les substances fixes et la quantité d'acide sulfhydrique que contient l'eau de la Caille avec les sources similaires françaises, voici le tableau que nous trouvons :

| | *Substances fixes* | *Acide sulfhydrique* (en milligrammes) |
|---|---|---|
| La Caille . . . . . . . . . . . | 0,350 | 8,90 |
| Amélie-les-Bains. . . . . . . | 0,317 | 4,90 |
| Cauterets . . . . . . . . . . . | 0,1823 | 8,— |
| Saint-Sauveur. . . . . . . . . | 0,250 | 8,90 |
| Saint-Sauveur (Hontalade) . . | 0,2562 | 8,20 |
| Aix-les-Bains . . . . . . . . . | 0,430 | 4,— |

Les eaux de la Caille appartiennent donc à la classe des *eaux sulfureuses calciques*, avec une quantité d'*acide sulfhydrique libre et combiné, relativement considérable*.

*(A suivre.)* J.-F. Gonthier.

---

## NOTES ET DOCUMENTS

# SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans une précédente livraison de la *Revue savoisienne* (année 1897, p. 47 à 49), nous avons analysé quelques testaments tirés du fonds de la famille de Loche conservé aux Archives départementales : voici quelques actes de même nature tirés du fonds important de la famille de **Menthon**, provenant du même dépôt. M. B.

1443, 17 février : Contrat de mariage entre Claire, fille de Henri, seigneur de Menthon, d'une part, et Aimon Allamand, seigneur de Champ, de l'autre, rédigé d'après les conventions arrêtées par divers arbitres parmi lesquels se trouvent, au nom du seigneur de Menthon, Raoul de Chevron Villette, seigneur de Bonvillars et Jacques de Bellegarde. Enumération de bijoux appartenant à la mariée : « tam in una cathena auri ponde- « rante unam marcam cum una oncia et uno denario, in una « alta cathena auri ponderante quinque oncias, uno fermallio « auri munito quinque perliis grossis, uno saphiz et uno valeys, « et in uno alto parvo fermallio auri quam in duabus zonis « seu texutis, uno rubeo et alio nigro ad novam facturam, « videlicet tercentum florenos auri et ponderis predictorum, ad « quos tercentum florenos dicta jocalia supradeclarata fuerunt « per parentes, affines et amicos dictorum conjugum exti- « mata. » *(E 108, pièce 10.)*

1493, 28 mai : Contrat de mariage entre Pierre de Menthon, seigneur de Cornant et de Montrottier, d'une part, et Jeanne, fille de Jean de Roussillon, seigneur de Saint-Genis : vêtements

de noce que le mari s'engage à donner à sa femme : « scilicet « unius vestis velluti nigri duplate seu foderate pellicie nigre « de Romanya, unius vestis de Damax duplata de taffataz, « unius vestis pagni nigri etiam duplate pellicie de Romanyaz, « unius alterius vestis pagni gusti de Rion, unius tunice seu « cotte cerici de Dagmax et aliarum cottarum seu tunicarum « condecentium. » *(E 109, pièce 3.)*

1574, 6 novembre, château de Confignon « en la chambre près la sale » : Testament de Charles de Menthon, fils de Claude de Menthon, seigneur de Beaumont. Il désire que, le jour de ses funérailles, « en l'honneur de Dieu, treze pauvres « soient vestus de gros drap de pays, selon la coustume usitée « par les gentilshommes ;..... item, ordonne que ce que l'on « pourroit donner aux pauvres pour l'honneur de Dieu en une « ausmone généralle, qu'il soit donné et distribué secretement « aux pauvres où il y aura nécessité. Item, déclare avoyr fait « ung vœu à saint Anthoyne de Padoue en Italie d'une image « soit pourtraict d'ung homme entier, fait de cire, jusques à la « valleur de deux escus soleil et d'une grande messe. *(E 111, pièce 17.)*

1589, 11 février : Contrat de mariage entre Bernard, baron de Menthon, seigneur de Dingy, Villa, Bonatrait et Nâves, d'une part, et Clémence, fille de François-Prosper de Genève, seigneur de Lullin, Corsinge, Boringe, Etrambières, Monetier, etc., « chevalier de l'ordre et général des gardes de son Altesse » de l'autre : Dot de la mariée : Château d'Etrambières et Grière, seigneurie du Saix, à Rumilly, 3,100 écus d'or au soleil : « une robbe toile d'argent. une cotte satin violet rayée « d'or ; une robbe satin blanc ; une robbe vellours noir, passe- « mantée d'or ; une robbe satin orangée, passementée d'argent ; « une robbe vellours noir playne, faicte à queue, passemantée « d'or et d'argent ;... ung manteau de vellours viollet cramoisy, « doublé de toyle d'or, passemantée d'argent, large de deux « doigts ; une chaîne d'or faicte à la Lemande, de la valleur de « cent escus ;... un patenostre d'agathe, enchassé d'or, le tout » ayant cousté 32 écus ;... item, ung paire de pendant d'oreille, « 30 livres. » Don de 4,000 écus fait à la mariée par sa mère Jeanne de Transsilvant, dame de Lamprigue en Flandre. L'acte est passé au château d'Etrambières, en présence de « Pierre de « Grillye, seigneur de Ville-la-Grand ; noble Charles de Tho- « rens, Loys Floccard, docteur en droit, président de la Cham- « bre des Comptes de Genevois. » *(E 114, pièce 14.)*

# LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

*(Suite.)*

## Le Bûcheron et sa Femme.




1.

Can lĕ pour' omŏ r'vin du bŏĕ *(bis)*
Trova sa fĕnă sûlă.
Wê, ma fê wê, m'narga, wê,
Trova sa fĕnă sûlă.
*(Quand le pauvre homme revint du bois,*
*Il trouva sa femme ivre.*
*Oui, ma foi oui, m'narga (?) oui,*
*Il trouva sa femme ivre.)*

2.

Ma poura fĕnă, q'a-te don? *(bis)*
D'é on gran mâ dĕ tétă.
*(Ma pauvre femme, qu'as-tu donc?*
*J'ai un grand mal de tête.)*

3.

E don bin vĕniu prontamin? *(bis)*
Fau bêre onna tisannă.
*(C'est donc bien venu promptement?*
*Il faut boire une infusion.)*

4.

L'omŏ, dĕ n'é pa trô gran sê. *(bis)*
L'égă mĕ fâ maladă.
*(Mon homme, je n'ai pas une soif ar-[dente,*
*L'eau me rend malade.)*

5.

E fô çharçhi lĕ mĕdecin, *(bis)*
Lĕ mĕdecin dè vêlă.
Wê, ma fê wê, m'nargua wê,
Lĕ médecin dê vêlă.
*(Il faut aller chercher le médecin.*
*Le médecin de ville.*
*Oui, ma foi oui, m'nargua (?) oui,*
*Le médecin de ville.)*

6.

Can le mĕdecin fo veniu *(bis)*
Coniu la maladiă.
*(Quand le médecin fut venu,*
*Il connut la maladie.)*

7.

E lĭu fô fâre on bon bolion *(bis)*
On bolion dĕ boraçhe.
*(Il faut lui faire un bon bouillon*
*Un bouillon de bourache.)*

8.

D'âmerou mieu la s'pa u vin *(bis)*
Trimpâ dĭen 'na sĕlĭĕtă.
*(J'aimerais mieux la soupe au vin*
*Trempée dans un petit seau.)*

9.

L'omŏ, sĕ dĕ veniŏ à mori *(bis)*
Êntarâme à la câvă.
***(Mon homme, si je viens à mourir,***
***Enterrez-moi à la cave.)***

10.

Lô dou pi contrĕ la parê *(bis)*
La tétă d'zo la guillĕ.
***(Les deux pieds contre la paroi***
***La tête contre le robinet.)***

Chantée par M. Belly.

11.

Totĕ lé gotĕ qĕ chéron *(bis)*
M'arouseron la linguă.
***(Toutes les gouttes qui tomberont***
***M'arroseront la langue.)***

12.

Fëliĕ, q'alâ sovin u vin *(bis)*
Ne torzi pa la guillĕ.
***(Filles qui allez souvent au vin***
***Ne tordez pas le foret.)***

## La Chanson du Duc de Savoie.

***Allegro marziale.***




1.

Noutron bon Dŭ dĕ Savoyă
N'ét-i pô zanti, galan ?
Él a fa fârĕ n'arméĭă
Dĕ qatrŏ vin paysan.
Lironfa ! gàră, gàră, gàră !
Lironfa ! gàră dĕ devan !
***(Notre bon duc de Savoie***
***N'est-il pas gentil, galant ?***
***Il a fait faire une armée de quatre-***
***[vingts paysans.***
***Lironfa ! gare de devant !)***

2.

Coquion pourtĕ 'n' alebârdă,
N' épé dĕ beu a son flan,
Lo çapé a la coucardă
E y-on floqĕ dĕ riban.
Vartubleu ! gàră, gàră, gàră !
Vartubleu ! gàră dĕ devan !
***(Chacun porte une hallebarde,***
***Une épée de bois à son flanc,***
***Le chapeau a la cocarde***
***Et une touffe de rubans.***
***Vertubleu ! gare de devant !)***

3.

El on per leu capeténe
Christôflŏ de Carignan.
Vin-t ônŏ çarza dĕ rôve
Von deri lo reziman.
Bon, bon, bon ! gàră, gàră, gàră !
Bon, bon, bon ! gàră dĕ devan !
***(Ils ont pour leur capitaine***
***Christophe de Carignan.***
***Vingt ânes chargés de raves***
***Vont derrière le régiment.***
***Bon, bon, bon ! gare de devant !)***

4.

El on per arteilleriă
Qatrŏ canon dĕ farblan,
Noutron bon Du lieu comandĕ :
Soudar, é fô batr' u çan.
Patapan ! gàră, gàră, gàră !
Patapan gàră dĕ devan !
*(Ils ont pour artillerie*
*Quatre canons de ferblanc*
*Notre bon duc leur commande :*
*Soldats, il faut battre au champ.*
*Patapan ! gare de devant !)*

5.

I von ataqŏ la France
Per defour ĕ per dedan,
Se qoquion sĕ wi defandrĕ
Nô le betron to-t en san,
Vartuchou ! gàră, gàră, gàră !
Vartuchou ! gàră dĕ devan !
*(Ils vont attaquer la France*
*Par dehors et par dedans.*
*Si quelqu'un veut se défendre,*
*Nous le mettrons tout en sang.*
*Vertuchoux ! gare de devant !)*

6.

No vitĭa su la frontirĕ.
O ! O ! qĕ lŏ mond' é gran !
No no poran bin morfondrĕ ;
Ne no-z avanchon po tan.
Halte-là ! gàră, gàră, gàră !
Halte-là ! gàră dĕ devan !
*(Nous voilà sur la frontière.*
*Oh ! oh ! que le monde est grand !*
*Nous nous pourrions bien morfon-*
*Ne nous avançons pas tant. [dre ;*
*Halte-là ! gare de devant !)*

7.

Aluman la cordă rossă
Dé dou bo abilaman.
Fassan trê po an derire,
E pi trê po an avan.
U sont-i ? gàră, gàră, gară !
U sont-i ? gară dĕ devan !
*(Allumons la corde rousse*
*Des deux bouts habilement ;*
*Faisons trois pas en arrière*
*Et puis trois pas en avant.*
*Y sont-ils ! gare de devant !)*

8.

Tiran tui contre la France
E to drê fuyan no-z an,
Cé, di lo Du dĕ Savoyă :
Vo-z étŏ de brovă zan !
Tot é mour ! gàră, gàră gàră !
Tot é mour ! gàră dĕ devan !
*(Tirons tous contre la France*
*Et, tout droit, enfuyons-nous.*
*Çà, dit le duc de Savoie,*
*Vous êtes de braves gens !*
*Tout est mort ! gare de devant !)*

9.

Nos avan pro fé la guàră ;
Repousan-no tan qu'à tan.
El antriron dan 'na sòlă
Tapicha dĕ matafan
Son to çau ! gàră, gàră, gàră !
Son to çau ! gàră dĕ devan !
*(Nous avons assez fait la guerre ;*
*Reposons-nous un instant.*
*Ils entrèrent dans une salle*
*Tapissée de* matefains [*gros beignet*]
*Sont-ils chauds ? gare de devant !)*

10.

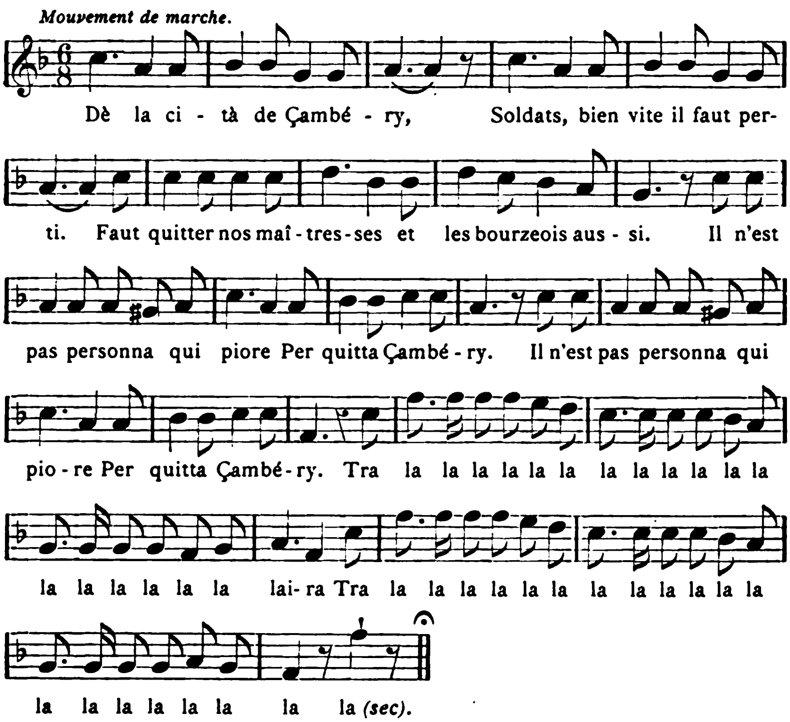
U qatrŏ coin de la troblă
Lé bugnet' i von pandan.
L'an meziron çoquion quinze
E atan dĕ matafan.
Son bian seu ! gàră, gàră, gàră !
Son bian seu ! gàră dĕ devan !
*(Aux quatre coins de la table*
*Les beignets pendent*
*Ils en mangèrent chacun quinze*
*Et autant de* matefains
*Ils sont bien saouls ! gare de devant !)*

11.

Pi, fassan trinco leu varĕ,
I dĕsirŏn brovaman :
Q'étou celi rè dĕ France ?
Noutron Du an vô bin çan !
Lironfa ! gàră, gàră, gàră !
Lironfa ! gàră dĕ devan !
*(Puis, faisant choquer leur verre,*
*Ils dirent bravement :*
*Qu'est-il ce roi de France ?*
*Notre duc en vaut bien cent !*
*Lironfa ! gare de devant !)*

Cette chanson, communiquée par M. Belly, est tirée d'un manuscrit de 1715. Elle a trait très probablement aux entreprises de Charles-Emmanuel contre la France.

## Le Départ de la Garnison.




1.

Dè la cità de Çambéry
Soldats, bien vite il faut perti,
Faut quitter nos maîtresses
Et les bourzeois aussi.
Il n'est pas personna qui piore } (bis)
Per quittà Çambéry }
Tra la la la la, etc.

2.

Nous arrivons à Montmélian,
Tutte les trupes tambours battants,
Les fifres, les trompettes
Et les drapeaux voulants,
La granda mousique à la testa } (bis)
Qui marçait en avant. }
Tra la la la la, etc.

3.

En arrivant à Lansleburg
Tutte les trupes font sézur ;
Font sézur à la ville
Aux environs aussi.
Què l'bon Dieu il fassa la grâça } (bis)
D'y passà lè Mont-Cènis ! }
Tra la la la la, etc.

4.

En arrivant à l' Mont-Cenis,
Oh ! le pays qu'il est zoli !
Z'y vois dézà Brunetti
Et aussi le Piémont
Qui qui n'a pas vu Brunetti } (bis)
N'a pas vu rien di bon. }
Tra la la la la, etc.

5.

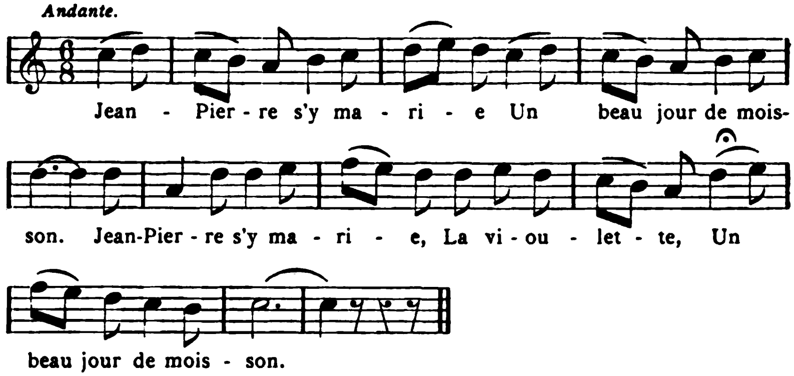
Là-yaut, là-yaut, sur ces vallons
Ze vois d'zà briller nos maisons
Z'y vois venir mon père,
Mon père il est le mien :
Z'embrasserai ma mère,
Mes cusin', mes cusins. } (bis)
Tra la la la la, etc.

6.

Ceux qu'ont composà c'ta çanson
Sont três soldats del bataillon ;
L'on faite et l'ont çantée
Au son des instriments,
Et tut en buvant buteille
A la santé del réziment. } (bis)
Tra la la la la, etc.

## Jean-Pierre s'y marie.

*Andante.*




Jean-Pierre s'y marie
Un beau jour de moisson.
Jean-Pierre s'y marie,
La vioulette,
Un beau jour de moisson.

Le premier jour des noces,
En guerre il faut aller.

Et ma jeune épousée,
Qu'en ferai-je, grands dieux ?

Je la donne à ma mère,
A ma mère à garder.

Ne lui laisser rien faire,
Sinon coudre et filer.

Et se rendre à la messe
Quand elle voudra prier.

Et donnez-lui ses heures,
Un page pour les porter.

Jean-Pierre fut pas en guerre,
Les Sarrasins l'ont pris.

L'ont pris, l'ont emmené
Au château de l'Ombrie.

Au bout de sept années,
Jean-Pierre est revenu.

A frappé à la porte :
« Florence, viens m'ouvrir. »

N'appelle point Florence,
Les Sarrasins l'ont prise.

L'ont prise et emmenée
Au château de l'Ombrie.

Grand Dieu ! comment donc faire
Pour pouvoir la trouver ?

Jean fit faire une barque
Couverte de satin.

Et celui qui la mène
Habillé de basin.

N'a bien fait six cents lieues
Sans personne attraper.

Vit que des bouyandières [1]
Qui lavaient des draps fins.

Dites-moi, bouyandières,
Pour qui ces beaux draps blancs ?

Ces beaux draps sont au comte,
Au comte sarrasin.

Dites-moi, bouyandières,
La maîtresse qu'il a.

On la nomme Florence,
La fleur de son pays.

Dites-moi, bouyandières,
Comment donc lui parler ?

Habillez-vous en pauvre,
En pauvre paysan.

Et demandez l'aumône
Au nom de Jésus-Christ.

Il frappa à la porte,
Florence vint l'ouvrir.

Il me semble, cet homme,
De l'avoir déjà vu.

Oh ! oui, chère Florence,
Je suis bien ton mari.

Va-t-en plier bagage,
Fais vite ton paquet.

Je te ramène en barque
Dans notre beau pays.

Oh ! oui, mon cher Jean-Pierre,
Je suis de ton avis.

## La Voix de ma Compagne.




1.

Là-haut sur la montagne,
J'ai z-entendu pleurer ;
Ah ! c'est la voix de ma compagne
Je m'en irai la consoler.

2.

Qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Oh ! si je pleure, c'est de tendresse,
Regret de vous avoir aimé.

3.

Aimer, n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas ;
Faudrait avoir un cœur de pierre
Belle, pour ne pas vous aimer.

4.

Les moutons, dans la plaine,
Sont en danger du loup,
Et vous et moi, jeune bergère,
Nous sommes en danger d'amour.

5.

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs,
Et vous et moi, jeune bergère,
Nous ne vivons que de langueur.

*(A suivre.)*

Jean Ritz.

1. Lavandières.

## GLANES

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs un intéressant projet relatif à la création d'une **Société savoisienne des Amis des Arts**. Notre sympathique collègue M. Raillon, architecte du département, est chargé de centraliser les adhésions. Voici le programme de la future société que nous extrayons d'une circulaire signée de MM. A.-C. Coppier et Fleury Raillon :

Une tentative de décentralisation artistique et de propagande intellectuelle est organisée en Savoie et rencontre partout des bonnes volontés, des encouragements et des adhésions.

Sur le modèle des « Sociétés d'Amis des Arts » qui groupent en France les amateurs d'une même province, un Comité s'organise et a pour but de créer une société coopérative qui offrira à tous ses adhérents et à ses sociétaires :

1° Des entrées à une exposition artistique faite sur invitations auprès des maîtres contemporains et des artistes récompensés ou sociétaires des salons annuels ;

2° Une gravure (eau-forte, burin ou lithographie) ou un moulage de statuette dont le tirage sera limité au nombre des souscripteurs ;

3° Des numéros ou chances de gain à une tombola comportant comme lots une série d'œuvres acquises avec le montant des cotisations : tableaux, bronzes et marbres, pastels, dessins, émaux, dont la valeur variable sera d'au moins 200 francs et atteindra 1,000 à 1,200 francs pour les œuvres principales.

L'organisation coopérative de cette Société, supprimant tous intermédiaires, permettra d'offrir même à chaque adhérent un objet d'art dont la valeur marchande sera *toujours supérieure* à celle de sa cotisation. Si même les sommes recueillies étaient supérieures aux plus modestes prévisions, il deviendrait possible d'augmenter sensiblement la valeur de cette part fixe qui revient à chaque souscripteur et de répartir des œuvres importantes. C'est ainsi que les *Sociétés des Amis des Arts de Paris* et *de Normandie* donnent à leurs participants des albums de 5 à 10 gravures indépendamment des chances de gain à des tombolas d'œuvres maîtresses.

La *Société savoisienne des Amis des Arts* se propose d'organiser à Aix-les-Bains, à Chambéry, à Annecy, Evian et ailleurs peut-être des expositions importantes et très artistiques, grâce au concours toujours bienveillant et généreux des artistes français.

Le projet constitutif comporte : 1° des adhésions à *5 francs* donnant droit à une entrée à l'Exposition et à une épreuve non signée de la statuette ou de la gravure constituant la part fixe *remboursant toujours* la cotisation ; 2° des parts de sociétaires à *20 francs* donnant droit à cinq entrées, à une épreuve signée par l'auteur de l'objet d'art, et à une chance de gain (1 contre 30 au maximum) à la tombola des œuvres acquises.

## ERRATA

Page 89, ligne 21 — au lieu de : *pour nous engager à gauche,* il faut : *pour nous engager à droite.*

# TABLE DES MATIÈRES POUR 1897

N. B. *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans le procès-verbal des séances.*

## ALPINISME.



## ARCHÉOLOGIE.



## BIBLIOGRAPHIE.



## BIOGRAPHIE.

GRAVURES.



HISTOIRE.



INDUSTRIE.



LITTÉRATURE ET POÉSIE.

## PHILOLOGIE ET FOLK LORE.



## SCIENCES.



## SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

---

*Le Directeur-Gérant :* Marc Le Roux.

---

4004. — Annecy. Imprimerie Abry.